Aucun journal ne publie autant de nouvelles et ne possède un meilleur service de renseignements agricoles que La Patrie Hebdomadaire

La Patrie

EDITION HEBDOMADAIRE, (Le Cultivateur)

La Patrie Hebdomadaire est le mieux rédigé et le plus complet de tous les journaux de langue française du Canada. : : : : : : :

45e ANNEE—No 35 MONTREAL, JEUDI 5 JUILLET 1917 LE NUMERO : UN CENTIN

SENSATION A OTTAWA

Par suite de l'ajournement, faute de quorum, du débat sur le bill de la conscription

OTTAWA, 3 — L'incident en apparence anodin qui s'est produit à la Chambre des Communes vendredi soir, alors que le débat sur le projet de loi de la conscription a été forcément ajourné faute de quorum, a provoqué l'une des plus grosses sensations politiques depuis le commencement de la session. La constatation a été faite par des autorités en procédure parlementaire que l'absence d'un quorum, vendredi soir, comporte rien moins que l'abandon du projet de loi.

Le débat sur le bill du service militaire obligatoire ne peut continuer, cet après-midi, sans le consentement unanime de la Chambre. On dit que cette unanimité n'existera pas car l'on prête à M. Herménégilde Boulay, l'intention de s'objecter à la continuation du débat. Dans ce cas, le projet de loi de la conscription devra être présenté de nouveau par Sir Robert Borden, car il ne figure plus sur le feuilleton de la Chambre.

Si certains députés éprouvent l'inclination d'employer des tactiques délatoires et obstructionnistes pour retarder la passation du bill, ils peuvent le faire en réclamant le droit de parler une deuxième fois sur le bill. Dans une telle éventualité le gouvernement serait peut-être contrain d'appliquer la loi de clôture afin de limiter la discussion. A moins de développements imprévus, le débat sur le projet de loi de la conscription ne sera pas repris aujourd'hui.

REPRISE DU DEBAT

Ottawa, 3 juillet.

Au commencement de la séance, Sir Robert Borden a présenté une motion à l'effet de faire remettre à l'ordre du jour le bill du service militaire et vu l'importance de la question de procéder immédiatement à la continuation du débat sur la conscription. M. Pugsley, Bourinot en main, démontre à la Chambre toute l'étendue des pouvoirs que pourrait s'arroger l'opposition si elle voulait faire de l'obstruction parce que régulièrement le premier ministre devrait donner un nouvel avis de motion et les procédures devraient recommencer "ab initio". De plus, le débat ne peut continuer immédiatement que si la Chambre y consent à l'unanimité.

Le premier ministre reconnait qu'il y a eu négligence vendredi soir alors qu'il n'y eût plus de quorum. Il demande cependant comme faveur spéciale que les règlements de la Chambre soient suspendus et que le débat reprenne son cours. La Chambre décide à l'unanimité de continuer le débat sur la conscription. Ensuite un comité de cinq membres est nommé pour étudier la valeur du sous-amendement Barrette; MM. Pugsley et Boivin font partie de ce comité.

LE NAPOLEON RUSSE

KERENSKY, le jeune ministre de la Guerre russe, dont la présence sur le front de bataille a contribué à la victoire des troupes moscovites.

LES RUSSES EN MARCHE VERS LA GALICIE

PETROGRAD, 3 — Le bureau de la Guerre en Russie annonce que "la nouvelle offensive a permis la capture de six mille autres prisonniers boches. Les Russes avancent dans la direction de Zlochoff, en Galicie."

CE QUE DIT BERLIN

BERLIN, 3. — Les troupes ont brisé la ligne de défense sur les hauteurs à l'ouest de la rivière Stripa en Galicie et parvinrent à étendre au nord-ouest leur prise des lignes allemandes, annonce le bureau de la guerre. L'avance russe a été arrêtée avec l'assistance des réserves allemandes.

PETROGRAD, 3. — Vingt-et-un canons et plusieurs grenadiers ont été capturés. Les prisonniers continuent à arriver. Le nombre de prisonniers pris à la bataille, au sud-est de Brzezany, samedi, se chiffrent à 53 officiers et 2,200 hommes.

PETROGRAD, 3 — Les Russes viennent d'occuper les villages galiciens de Presova, Zboroff et de Yorshidow.

Les forces austro-allemandes ont retraité au-delà de la rivière Stripa.

PETROGRAD, 3 — Des détails venant de source autorisée disent qu'à la victoire de Koniuchy toutes les tranchées situées sur les hauteurs du mont Srednaya Goura ont été occupées. La forêt qui s'étend jusqu'à Kolf a été prise. Tous les retranchements allemands au sud de Koniuchy et à l'ouest du village de Libalum sont occupés. Les lignes ennemies près de Schibalirin et deux lignes au nord-ouest de Zoioukhi et des positions semblables au sud-ouest de Poloulory et à l'est et au sud-est de Nitchischou sont tombées aux mains des Russes.

LES MONARCHISTES TRIOMPHENT EN CHINE ET INSTALLENT LE PRINCE HSUAN TUNG SUR LE TRONE

Le nouvel empereur lance un édit à son peuple.—Le président de la république ne veut pas démissionner.

La révolution

PEKIN, 3 — Dimanche de bonne heure, Hsuan Tung, l'empereur enfant, a été amené dans le palais impérial sous la protection du général Chang Hsun et placé sur le trône. Le quartier de la légation est sous bonne garde et les troupes du général Chang Hsun sont mêlées aux soldats de Pékin. Le général Chang Hsun maintient l'ordre le plus rigoureux et l'on ne craint aucun trouble dans Pékin.

On s'attend à la résignation de Li Yuan Hung.

L'empereur a lancé un édit nommant le général Chang Hsun, premier ministre et vice-roi de la province de Chihi et annonçant qu'il a nommé les membres du nouveau cabinet, comprenant Kang Yu Wei, président du parti progressif, et Hsu Shih Chang, ancien secrétaire d'Etat de la Chine qui sera le chef du ministère. Le général Chang Hsun a envoyé quatre délégués au président Li Yuan Hung pour lui demander sa démission, mais le président n'en a fait aucun cas.

On dit que le général a défendu aux journaux de paraître pendant trois jours.

L'emblème impérial flotte partout pour indiquer la restauration de la monarchie. Il n'y a eu aucun désordre. L'empereur a publié un long édit où il explique qu'il a pris le pouvoir pour sauver son peuple de la souffrance.

Voici les principes du gouvernement chinois:

"Le pays sera administré d'après les lois constitutionnelles promulguées par le défunt empereur.

"Les dépenses de la maison impériale seront celles qui ont été fixées par la république.

"Les princes du sang ne devront pas s'occuper de politique.

"Il n'y aura pas de différence entre Manchu et Chinois. Le mariage entre les deux classes est permis.

"Tous les traités et contrats avec l'étranger resteront en force.

"La taxe du timbre et autres petites taxes sont abolies.

"Le code civil criminel de la république est aboli et celui qui fut introduit la première année du gouvernement de Hsuan Tung revient en force.

"Les offenses politiques sont oubliées.

"On peut porter la tresse de cheveux."

La récolte en France

PARIS, 3. — Un rapport officiel sur l'état des récoltes montre que le 1er juin la moisson avait en général un pourcentage de cinq pour cent de moins par comparaison avec la même date en 1916. Il y a 300,000 acres de patates de plus que l'année dernière et la récolte est bonne. Le raisin et les fruits sont plus abondants de beaucoup que l'année dernière.

SIR EVARISTE PRESIDE HIER LA GRANDE PARADE

3 juillet

La parade militaire, qui a été faite à Montréal, hier avant-midi, sur la terre Fletcher, à l'occasion du cinquantenaire de la Confédération canadienne, a été de beaucoup la plus imposante et la plus impressionnante de toutes les revues militaires du genre. Son excellence le lieutenant-gouverneur Sir Evariste LeBlanc a passé en revue les troupes canadiennes et anglaises, mais il a fait défiler devant lui les soldats étrangers, qui sont nos alliés sur la ligne du feu. C'est ainsi que soixante marins et matelots italiens ont été longuement acclamés comme ils ont défilé devant le lieutenant-gouverneur, sous le commandement du lieutenant Passino.

La ferme Fletcher, théâtre de ce gigantesque déploiement de forces militaires, avait été de bonne heure envahie par des milliers et des milliers de spectateurs. Parmi cette foule remuante, on apercevait beaucoup de soldats, de retour du front, se supportant sur des béquilles, et dont la poitrine était décorée de médailles, gagnées sur la ligne du feu.

A l'arrivée de Son Excellence, les troupes lui firent le salut militaire, et l'inspection commença. Toutes les unités furent soigneusement passées en revue. C'est ainsi que 3,318 officiers et soldats ont été inspectés. Ces troupes étaient sous le commandement du maor-général W. Wilson, tandis qu'un groupe de marins et de matelots anglais était sous le contrôle du capitaine d'Oyley, de la marine Royale. Les Vétérans de l'armée et de la marine, héros de nombreuses guerres, furent quelques-unes des figures les plus caractéristiques de la parade.

Quand l'inspection fut terminée, Son Excellence Sir Evariste LeBlanc adressa la parole et félicita les troupes de leur belle tenue et de leur splendide patriotisme. Il fit ressortir le fait que la Confédération avait été rendue possible grâce au concours d'hommes d'état canadien, imbus de l'esprit de conciliation, et que cette alliance interprovinciale avait été façonnée dans le plus grand intérêt de la couronne britannique.

Puis, se tournant du côté des officiers italiens, Sir Evariste LeBlanc leur dit combbien il appréciait leur visite en notre ville et les félicita en français de cette marque de délicatesse. Le général Wilson répondit brièvement aux remarques du lieutenant-gouverneur, et les soldats se retirèrent à leurs quartiers-généraux respectifs en défilant par l'avenue du Parc jusqu'à la rue Sherbrooke.

LA PRISON DE QUEBEC CHANGEE EN MUSEE

POUR FAIRE PARTIE DU PARC DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX.

QUEBEC, 3 — On étudie en ce moment sérieusement la question de changer la prison de Québec de place. La nouvelle prison serait reconstruite à Saint-Malo, à l'extrémité ouest de la ville, où l'on aurait trouvé un endroit idéal à cette fin.

On transformerait la prison actuelle en musée qui ferait partie du Parc des Champs de Bataille Nationaux.

On suggère aussi, vu que la nouvelle prison serait très éloignée du Palais de Justice qu'il y ait à proximité de ce dernier un endroit où l'on pourrait garder les prisonniers qui attendent leur procès.

★★ DESASTRE SUR UNE FERME ★★

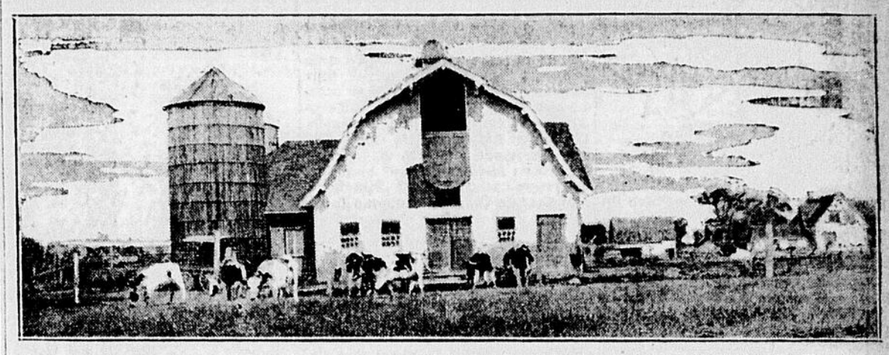

LA FERME RAYMONDALE, propriété de M. Donat Raymond, à Vaudreuil, Qué., qui a été détruite par le feu dimanche après-midi.

DESASTRE SUR LA FERME MODERNE DE M.D. RAYMOND

VAUDREUIL, 3. — Un incendie dont l'origine reste inconnue, a détruit après 1 heure de l'après-midi, dimanche, la grange et les étables de M. Donat Raymond, gérant de l'hôtel Queen, à Montréal. A ce moment le troupeau laitier se composant de plus de cinquante Holsteins, était au pâturage, moins les veaux qui ont été sauvés et une vache malade qui a brûlé vive. Le superbe taureau reproducteur qui est à la tête du troupeau, taureau évalué à $10,000, était heureusement sur l'autre ferme de M. Raymond, ainsi qu'un étalon de grand prix.

La ferme de M. Donat Raymond est l'une des plus importantes de la province de Québec. Située à un demi mille de la ville de Vaudreuil, elle a une superficie de 380 acres et était pourvue de vastes bâtiments modernes à tous les points de vue. La grande-étable mesurait 164 x 40 pieds. Elle était construite en béton armé avec mur de revêtement en terra cotta pour empêcher l'humidité. Munies de nombreuses fenêtres, l'étable et l'écurie recevaient abondamment de l'extérieur la lumière du soleil. Ces ouvertures, ainsi que les portes étaient garnies de moustiquaires pour protéger les animaux contre les mouches durant les heures de stabulation en été. Des arbustes et des plantes grimpantes donnaient au bâtiment un bel aspect de fraîcheur et de confort.

Deux silos à douves servaient à l'emmagasinage des fourrages verts pour le bétail laitier, mesurant chacun 16 x 32 pieds et ayant une capacité respective de 110 tonnes. Entre les silos, il y avait une ralonge qui faisait partie de la grange principale et mesurait 25 x 20 pieds. C'était dans ce bâtiment qu'on apprêtait la nourriture pour les animaux. Le fenil avait une capacité de 115 tonnes.

La vacherie ou l'étable était de construction ultra moderne. Parquets et mangeoires en ciment, bassins en fonte pour l'eau se remplissant automatiquement, stalles et enclos à séparations en acier, carcans B. T. en U, rien ne manquait à l'installation. La nourriture et le fumier charroyés sur des wagonnets glissant sur rails. Bref, M. Raymond avait mis plus de $20,000 pour la construction de ces bâtiments qu'il ne pourra relever aujourd'hui de leurs ruines à moins de $30,000 à $40,000. Les pertes sont en partie couvertes par les assurances.

DES CONCESSIONS

LONDRES, 3. — M. Bonar Law a fait des concessions au sujet de la taxe sur le tabac. Le chancelier de l'Echiquier a aussi annoncé de pareilles concessions sur la taxe des billets de théâtre qui avait causé toute une sensation dans le monde du théâtre.

Chez les Cosaques

PETROGRAD, 3.—Le général Kaledine qui a capturé environ 80,000 prisonniers, l'an dernier, et qui est renommé pour avoir disloqué le front de Lutz, a été nommé chef des Cosaques du Don.

TALARINO EST ACCUSE D'AVOIR TUE R. GODIN

3 juillet

Guiseppe Talarino, demeurant au No. 11 rue Notre-Dame de Lourdes, a été tenu criminellement responsable de la mort de Rodolphe Godin, qu'il a tué d'une balle de revolver, samedi soir, sur l'avenue de l'Hôtel de Ville, près de la petite rue Desmarais. Tel est le verdict, auquel en sont venus les jurés, convoqués ce matin à la Morgue, par le coroner McMahon. Cette décision condamne donc Talarino à subir son procès aux prochaines assises criminelles en septembre.

Madame Godin, la femme de la victime, a rendu témoignage. Elle demeurait chez ses parents, sur la rue St-Denis. Son mari habitait au No. 318 Nicolet à Hochelaga. D'après le témoignage de Mme. Godin, il appert qu'elle avait été accostée par Talarino, le soir du drame. Elle avait déjà rencontré l'accusé. Son mari survint sur ces entrefaites, et frappa l'Italien à la figure. Un échange de coups s'ensuivit, et, à un moment donné, Talarino fit feu sur Godin qui s'affaissa en face du No. 190 Hôtel de Ville. (Un autre témoin déclara plus tard que c'était en face du No. 202 de l'avenue de l'Hôtel de Ville.) Mme Godin a déclaré que son mari avait une pierre à la main et qu'il l'avait lancée dans la direction de l'accusé.

M. Ephrem Ferron, 247 rue Azilda, a vu Talarino frapper ou chercher à frapper Godin sur la tête avec la crosse d'un révolver. A un moment donné, Godin se recula d'une longueur de huit pieds, comme Talarino avait son arme au-dessus de sa tête. Godin s'élança sur l'Italien. Il était à trois pieds de Talarino quand celui-ci tira sur lui. Godin s'affaissa sur le bord du trottoir. Ferron s'est alors mis à poursuivre l'assaillant, qui se sauvait. C'est lui qui a désarmé l'Italien dans une maison de la rue Lagauchetière, portant le No. 118.

Le constable Simard, du poste No. 4, a raconté comment il avait amené le prisonnier au poste.

Le meurtrier a été assermenté, mais le coroner McMahon, par l'entremise de l'interprète italien Viglino, lui a dit qu'il n'était pas obligé de parler, et, sur la recommandation McAvoy, C. R., son défenseur, Talarino a préféré ne pas parler maintenant.

Les jurés ont alors rendu le verdict rapporté plus haut.

DEVANT LE JUGE LANCTOT

Guiseppe Talarino, que le jury du coroner a tenu criminellement responsable de la mort de Rodolphe Godin, a été traduit cet après-midi devant les juges Lanctôt pour répondre à l'accusation de meurtre. L'Italien a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité.

L'enquête préliminaire a été fixé au 10.

LE RETOUR AU PAYS DE DEUX MISSIONNAIRES

LES RR. SS. MADELEINE ET MARIE REVIENNENT AU PAYS APRES UNE ABSENCE DE 20 ANS DANS L'ALASKA.

3 juillet

Deux religieuses canadiennes-françaises, de la communauté du Sacré-Coeur, sont de retour du font de l'Alaska, où pendant vingt ans elles ont enseigné la religion avec un zèle et une abnégation admirables aux pauvres Indiens de cette région lointaine. Elles se nomment Soeur Madeleine et Soeur Marie. Parties de Montréal, il y a 20 ans, alors que la ville n'était pas très développée, les deux religieuses ont été surprises de constater le changement, survenu après leur absence de près d'un quart de siècle. Naturellement, elles ont apporté de l'Alaska une foule d'intéressants détails.

Les Indiens de la-bas se montrent dociles à l'enseignement de la religion, et ils acceptent, exception faite peut-être pour une partie de la vieille' génération, les principes de la civilisation chrétienne. Les petits Indiens ont une excellente mémoire, bien que courte. Ils apprennent avec facilité, mais, au retour d'une absence de deux mois, nécessitée par le recours à la chasse et à la pêche de leurs parents, ils ont tellement oublié les notions de savoir, qu'ils avaient reçus avant leur départ, que les bonnes religieuses doivent, pendant une couple de mois, faire appel à leur patience pour les remettre en possession de leur petit bagage éducationnel.

Les naturels de l'Alaska ont beaucoup à souffrir des moucherons et des moustiques, qui sont un vrai fléau. Les femmes blanches, sont obligés de se couvrir la figure d'un voile. Les hivers sont rigoureux, et le mercure descend parfois jusqu'à soixante en bas de zéro. Les Indiens disparaissent graduellement de l'Alaska, et les maladies, coutumières à la race blanche, y exercent de grands ravages. La tuberculose surtout fait des siennes parmi les naturels.

Les Soeurs Madeleine et Marie ont pu conserver leur langue grâce à leurs entretiens mutuels. Malgré que leurs quartiers-généraux fussent distants de 250 milles, elles se voyaient souvent et pouvaient parler leur langue. Une lettre de Québec leur procurait une joie indicible, mais quelquefois, elle arrivait avec un retard de trois mois.

L'EXECUTIF DE NOS ECOLES DE MONTREAL

3 juillet

La Commission Centrale des écoles catholiques de Montréal a siégé ce matin pour la première fois. Monseigneur Roy, M. l'abbé Brophy, le juge Lafontaine, MM. A. Richard, J. N. Perrault, Aimé Geoffrion, O. Létourneau, étaient présents.

Les commissaires ont commencé par se nommer un président et Monseigneur Roy, président de l'ancienne commission a été choisi pour présider la nouvelle commission. Le reste de la séance a été consacré surtout à la formation des comités.

Le comité des finances se compose comme suit: le juge Lafontaine, MM. S. Richard et A. Geoffrion.

M. l'abbé Brophy, MM. Perreault et Létourneau comprend le comité des travaux.

Le comité des écoles comprend: Monseigneur Roy, l'abbé Brophy, le juge Lafontaine et M. Perreault.

Ces comités se choisiront eux mêmes chacun un président pour diriger leurs séances.

Aucun employé permanent n'a été nommé pour le moment et d'ici un mois ceux qui seront au service de la Commission Centrale ne le seront qu'à titre d'employés temporaires.

ON NE LES A PAS ENCORE REPECHES

Les corps de Willie Smith et Winnie May, qui se sont noyés alors qu'ils se promenaient en chaloupe dans le bassin de Chambly, dimanche, n'ont pas encore été repêchés.

HOMME D'ETAT BELGE DECEDE

M. J. S. SCHOLLAERT, ancien premier ministre belge et récemment président de la Chambre des Députés, décédé au Hâvre, samedi.

INCENDIE CONSIDERABLE DANS L'ALBERTA

MEDICINE HAT, Alta., 3. — Un incendie a détruit la partie commerciale du village de Seven Persons et causa pour $75,000 de dommages.

DECES DE M. EMILE TANGUAY

QUEBEC, 3 — Nous apprenons la mort de M. J. Emile Tanguay, acteur bien connu décédé à Québec chez son père, M. Napoléon Tanguay, 334 rue St-Jean. Il a succombé à la tuberculose à l'âge de 31 ans et 3 mois. Il était célibataire.

Emile Tanguay, qui avait la passion du théâtre depuis sa plus tendre enfance, avait fait du théâtre à Québec et à Montréal durant une douzaine d'années.

★★ LA GRANDE FETE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE, LUNDI A MONTRÉAL ★★

1. SIR EVARISTE LEBLANC, à son arrivée au champ Fletcher, pendant que les cuivres jouent l'hymne national. — 2. Le lieutenant-gouverneur s'entretenant avec un vieux vétéran. — 3. Sir Evariste fait l'inspection des troupes, suivi du général Wilson et de ses principaux officiers. — 4. Le grand défilé devant l'état-major.

LE JUBILÉ DE LA CONFÉDÉRATION

1867 — 1917

(Extrait de l'Histoire Populaire du Canada par J. C. Hopkins). — Traduction de Benjamin Sulte.

L'UNION des provinces britanniques de l'Amérique du Nord ne s'est pas faite en un jour ; elle ne s'est pas produite, comme le disent les observateurs superficiels, à cause des complications politiques survenues parmi nous. En dépit de l'idée et de l'assertion de M. Goldwin Smith que l'auteur de la confédération canadienne fut une crise constitutionnelle sans issue possible, il paraît évident, si l'on y regarde de près, que cet événement n'est pas le seul en cause et qu'il a agi de la même façon que d'autres courants sous-marins allant tous dans une même direction et se combinant pour rendre la fédération aussi inévitable que désirable. L'idée qui fut considérée d'une manière pratique en 1864 et mise en oeuvre en 1867, n'était ni neuve ni la propriété d'un seul individu : elle flottait dans l'air depuis longtemps.

PREMIERS AVOCATS DE L'IDEE

A part ce qui avait été proposé par Francis Nicholson, le gouverneur Hutchinson, Benjamin Franklin et William Smith pour appliquer ce projet à toutes les colonies américaines avant la révolution, la première suggestion soumise dans les formes devant l'Amérique anglaise actuelle le fut par Richard J. Uniacke dans l'assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse, en 1800. Ce projet fut suivi en 1814 par l'honorable Jonathan Sewell dans sa correspondance avec S. A. R. le duc de Kent, où il paraît avoir traité la question d'une manière originale et très indépendante. M. Sewell, qui devint juge en chef de Québec et fut, durant nombre d'années, l'une des principales figures politiques de la province, invoquait une union fédérative de toutes les provinces et ayant une assemblée de trente membres. Le père de la reine prenait depuis longtemps un grand intérêt aux affaires de l'Amérique du Nord, outre qu'il avait eu l'occasion de commander les troupes à Québec et à Halifax ; il étudia soigneusement le sujet proposé et conseilla, comme démarche préliminaire, l'union des Canadas en une seule division et celle des provinces maritimes en une autre, avec un gouvernement fédéral à Québec pour le tout. Dix ans plus tard le juge en chef Sewell, du Bas-Canada, le juge en chef sir John Beverley Robinson, du Haut-Canada, et l'évêque Strachan, adressèrent aux autorités impériales une brochure renfermant le projet d'une union générale.

Durant l'année 1858, l'honorable A. T. Galt, en divers discours, et l'honorable T. d'Arcy McGee devant l'Assemblée législative du Canada, se montrèrent favorables à cette politique, et elle reçut une première approbation officielle au Canada de la part du gouverneur-général, sir Edmund W. Head, qui annonça à la fin de la session qu'il avait l'intention de se mettre en rapport à ce sujet avec le gouvernement impérial et avec les gouvernements des autres colonies, et qu'il désirait "les inviter à discuter avec nous les principes sur lesquels un lien fédératif entre les provinces de l'Amérique-Britannique du Nord pourrait être établi".

La même année son gouvernement députa MM. Cartier, Galt et John Rose en Angleterre avec mission de prier le gouvernement impérial de nommer des délégués de toutes les provinces pour discuter la question d'une fédération. Naturellement et à bon droit, les autorités impériales ne voulurent point prendre cette responsabilité, et aimèrent mieux laisser la semence germer d'elle-même sur son propre terrain et y produire sur place un arbre dont tous les rameaux tiendraient fortement au trone.

CAUSES DE LA CONFEDERATION

Finalement, en 1864, M. George Brown, au nom d'une commission de la chambre législative du Canada, fit rapport en faveur de la Confédération. A ce moment même une proposition nommant des délégués pour la discussion à Charlottetown de l'union des provinces maritimes, avait été adoptée par la chambre de la Nouvelle-Ecosse, grâce surtout à l'initiative du docteur Tupper, dans celle du Nouveau-Brunswick, grâce aux efforts de M. S. L. Tilley, et dans celle de l'île du Prince-Edouard par l'influence de M. W. H. Pope. Les délégués se réunirent et reçurent une députation de la province du Canada, composée de John A. Macdonald, George Brown, George-E. Cartier, A. T. Galt, T. d'Arcy McGee, Alexander Campbell et H.-L. Langevin. Le résultat des représentations faites par les Canadiens fut la résolution que l'on prit d'étendre le programme et les attributions de la convention de manière à lui faire comprendre toutes les provinces, et de s'ajourner en vue d'une réunion prochaine plus vaste et munie de pouvoirs plus grands pour la formation d'une union fédérale plus générale.

UNE CONFERENCE MEMORABLE

Le congrès des hommes d'état convoqué à Québec, le 10 octobre 1864, est une des réunions remarquables dans l'histoire du Canada. Les "pères de la Confédération" qui se réunirent alors en vue de poser les fondements constitutionnels d'une nation britannique étaient des hommes de grande habileté dans bien des cas, et exerçant à tout événement une grande influence dans leur milieu. Quelques-uns d'entre eux auraient été aussi bien à leur place dans les conseils d'un grand empire que dans cette assemblée constituante d'une nation à son berceau. Le Canada était bien représenté. Son esprit dirigeant en la personne de John A. Macdonald était alors dans toute la vigueur de son intelligence pénétrante et agissante, nature subtile, souple, prompte à saisir les désirs variables du peuple et des chefs politiques. Ses talents bien qu'entravés parfois par des excès qui l'éloignaient des affaires sérieuses et le plongeant dans des plaisirs qui auraient suffi pour ruiner à jamais un homme de moindre valeur, le plaçaient indubitablement au premier rang dans une assemblée quelconque des hommes du temps. Sir Etienne-Pascal Taché, ce Canadien-français distingué par la culture de son esprit et son patriotisme, et qui avait déclaré que le dernier coup de canon qui serait tiré en Amérique pour le maintien du lien britannique, le serait par un de sa race, était présent, et fut unanimement désigné président du congrès.

George Brown, personnalité énergique, persuasive, patriote consciencieux, adversaire implacable de la suprématie française ou catholique dans les affaires du pays, était présent, animé du désir sincère de promouvoir le projet d'union que depuis quelques années il préconisait avec force. Georges-Etienne Cartier, l'admirateur, l'ami et le collègue de "John A." était là le représentant du parti conservateur naissant du Canada français. Alexander Tilloch Galt, esprit indépendant, caractère intègre, sincère dans ses vues, était présent, le représentant et le défenseur des intérêts protestants des Townships de l'Est du Bas-Canada. William McDougall, un homme particulièrement habile, dont la carrière subséquente fut désappointante; Thomas D'Arcy McGee, Irlandais brillant de haute éloquence et grand patriotisme, et qui devait bientôt mourir assassiné ; Oliver Mowat, un chef libéral à ses débuts; Alexander Campbell et James Cockburn, deux politiciens conservateurs éminents ; Hector-Louis Langevin et Jean-Charles Chapais, deux Canadiens-français d'habileté reconnue, complétaient la liste des délégués du Canada.

De la Nouvelle-Ecosse venait Charles Tupper, personnalité énergique, agressive, entraînante, habile et éloquente, que devait être pour la vie l'ami de sir John Macdonald, et par la suite son successeur. A ses côtés étaient des hommes bien connus dans le champ de la politique locale, W. A. Henry, un futur juge de la cour Suprême du Canada, Jonathan McCully et R. B. Dickey, futurs membres du sénat, Adams George Archibald, lieutenant-gouverneur de deux des futures provinces de la Confédération. Du Nouveau-Brunswick venait le suave, l'aimable et le populaire Samuel Leonard Tilley, politicien habile et futur financier de capacité. A sa suite étaient John M. Johnston, Charles Fisher, Peter Mitchell, Edward Barron Chandler, W. H. Steeves et John Hamilton Gray ; parmi ceux-ci un seul, Peter Mitchell, devait se faire connaître subséquemment dans tout le Canada. Tous n'en étaient pas moins des hommes de grande habileté en différents genres et à divers degrés. L'île du Prince-Edouard était représentée par le colonel Gray, Edward Palmer, plus tard son juge en chef, W. H. Pope, George Coles, Edward Whelan, T. H. Haviland et A. A. Macdonald, — ces deux derniers devant plus tard devenir lieutenants-gouverneurs de leur province natale. Terreneuve, qui, à l'exemple de l'île soeur, devait refuser de prime abord de faire partie de la confédération, envoya des délégués à la conférence en la personne de F. B. T. Carter et en celle d'Ambrose Shea, qui l'un et l'autre devaient dans les années suivantes être décorés.

Telle était la composition de l'assemblée qui à la suite d'une discussion prolongée, finit par adopter les soixante-et-douze résolutions, lesquelles, virtuellement, par leurs termes et leurs dispositions, étaient la même chose que la loi de l'Amérique du Nord 1867. Mais il se fit une lutte très vive avant que ce résultat fût obtenu et que les influences et les sentiments dont nous avons parlé précédemment eussent abouti à l'acceptation du document. Les voeux en faveur de l'union furent adoptés dans la chambre d'assemblée du Canada en 1865, par 91 voix contre 33, et au conseil, par 85 voix contre 45, 54 voix du Haut-Canada et 37 du Bas-Canada formant le vote favorable à l'union dans la chambre d'assemblée. A la suite de deux élections générales dans le Nouveau-Brunswick et d'un changement passager de gouvernement, les voeux exprimés par la conférence furent acceptés, en 1866, par de bonnes majorités. Dans la Nouvelle-Ecosse, comme dans le Canada, les résolutions furent adoptées par la législature sur proposition de l'honorable docteur Tupper, dans l'assemblée, par un vote de 18 contre 19, sans élection générale.

ACHEVEMENT DE LA CONSTITUTION

En décembre 1866, les délégués des provinces canadiennes, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick se réunirent à Londres pour terminer les préparatifs et faire accepter la mesure par le parlement impérial. M. John A. Macdonald fut nommé président de la conférence, et de ceux qui avaient été présents à Québec, MM. McDougall, Tilley, Tupper, Cartier, Galt, McCully, Fisher, Johnston, Mitchell, Archibald, Langevin et Henry étaient aussi présents, avec trois délégués nouveaux, J. W. Ritchie, W. P. Howland et R. D. Wilmot. Les derniers détails furent réglés, et le 28 mars 1867, les Résolutions, après avoir été agrées par le parlement impérial sous le nom d'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, reçurent la sanction de la Reine, et devinrent la constitution du Dominion le premier juillet suivant.

D'après les termes de cette constitution fédérative, ou en vertu des précédents et des usages anglais qui servirent plus tard à l'interpréter, le régime suivant fut introduit ou s'est développé par la suite :

1o. Un gouverneur-général représentant le souverain, nommé par la Couronne pour cinq ans, et jouant le même rôle au Canada que virtuellement le souverain dans la Grande-Bretagne.

2o. Un cabinet composé des membres du conseil privé de la Reine pour le Canada, lesquels peuvent être choisis parmi les membres de l'une ou l'autre chambre et dont le chef est désigné sous le nom de premier. Il a généralement été le chef ou le leader de la chambre des Communes aussi bien que le chef reconnu de son parti. Le ministère doit avoir l'appui et commander la confiance d'une majorité des membres de la Chambre des Communes. Le nombre des ministres peut varier, comme celui des départements de l'administration, dont la conduite est confiée généralement à des membres du ministère.

3o. Un sénat dont les membres sont nommés à vie par l'exécutif. Il se compose de 78 membres qui doivent être propriétaires de biens-fonds pour un certain montant, être âgés d'au moins trente ans et être sujets britanniques. Ils reçoivent mille dollars pour la session, si elle dure trente jours au moins, et leurs frais de voyage.

4o. Une chambre des Communes composée de membres élus pour une période d'au plus cinq ans par le vote populaire ; la franchise électorale depuis 1898 étant déterminée par les lois des diverses provinces. Aucune qualification foncière n'est exigée, mais les députés doivent être âgés d'au moins vingt-et-un ans, être sujets britanniques et non disqualifiés de par la loi. Il y a 213 députés, et une allocation de mille dollars leur est accordée.

5o. Les gouvernements des provinces composés d'un lieutenant-gouverneur, nommé pour une période de cinq ans par l'exécutif ; le ministère composé des officiers de l'administration choisis dans l'une ou l'autre chambre de la législature et assistés parfois de ministres sans portefeuilles ; un conseil législatif, dans la Nouvelle-Ecosse et la province de Québec composé de membres nommés par le gouvernement ou l'exécutif provincial, et dans l'île du Prince-Edouard, élus par le peuple ; et une assemblée législative élue pour quatre ans par le vote populaire. Dans toutes les provinces le suffrage masculin, limité par certaines conditions de résidence et de naturalisation, est la règle, excepté dans l'île du Prince-Edouard.

D'après les termes de l'union, le parlement fédéral devait avoir la gestion des intérêts généraux du pays, y compris toutes les matières non spécialement attribuées aux autorités provinciales ; l'inverse du système des Etats-Unis et de la constitution de l'Australie récemment adoptée (1900). Les principaux intérêts confiés à la gestion du gouvernement fédéral furent la réglementation du commerce; l'administration des postes ; la dette publique, les terres publiques, les emprunts engageant le crédit de la Confédération ; la milice et toutes les questions se rapportant à la défense du pays ; la navigation, les transports par eau, les quarantaines, les pêcheries maritimes ou fluviales et lacustres ; la monnaie, les banques, les poids et mesures, les billets, les lois de faillite et d'insolvabilité ; propriété littéraire et brevets d'invention ; les Indiens, la naturalisation et les aubains ; mariage et divorce ; droits de douane et d'accise ; travaux publics, canaux, chemins de fer et pénitenciers ; lois criminelles et procédure criminelle.

Les législatures des provinces devaient avoir la gestion de certains sujets déterminés, y compris la taxe directe ; les emprunts d'argent n'engageant le crédit que de la province ; l'établissement, l'entretien et la direction des prisons et des maisons de correction, des hôpitaux, des asiles et des institu-

(SUITE A LA 3ème PAGE)

1873-78

L'HON. M. ALEXANDER MACKENZIE, premier-ministre du Canada, de 1873 à 1878.

1891-92

L'HON. M. JOHN ABBOTT, premier-ministre du Canada, de 1891 à 1892.

1892-94

SIR JOHN THOMPSON, premier-ministre du Canada, de 1892 à 1894.

1896-1911

SIR WILFRID LAURIER, premier-ministre du Canada, de 1896 à 1911.

BY THE QUEEN!

A PROCLAMATION

For Uniting the Provinces of Canada, Nova Scotia, and New Brunswick, into one Dominion, under the name of CANADA.

VICTORIA R.

WHEREAS by an Act of Parliament, passed on the Twenty-ninth day of March, One Thousand Eight Hundred and Sixty-seven, in the Thirtieth year of Our reign, intituled, "An Act for the Union of Canada, Nova Scotia, and New Brunswick, and the Government thereof, and for purposes connected therewith," after divers recitals it is enacted that "it shall "be lawful for the Queen, by and with the advice of Her Majesty's "Most Honorable Privy Council, to declare, by Proclamation, that "on and after a day therein appointed, not being more than six "months after the passing of this Act, the Provinces of Canada, "Nova Scotia, and New Brunswick, shall form and be One Dominion under the name of Canada, and on and after that day those "Three Provinces shall form and be One Dominion under that "Name accordingly;" and it is thereby further enacted, that "Such Persons shall be first summoned to the Senate as the Queen "by Warrant, under Her Majesty's Royal Sign Manual, thinks fit "to approve, and their Names shall be inserted in the Queen's "Proclamation of Union:"

We, therefore, by and with the advice of Our Privy Council, have thought fit to issue this Our Royal Proclamation, and We do ordain, declare, and command that on and after the First day of July, One Thousand Eight Hundred and Sixty-seven, the Provinces of Canada, Nova Scotia, and New Brunswick, shall form and be One Dominion, under the name of CANADA.

And we do further ordain and declare that the persons whose names are herein inserted and set forth are the persons of whom we have by Warrant under Our Royal Sign Manual thought fit to approve as the persons who shall be first summoned to the Senate of Canada.

For the Province of Ontario.		*For the Province of Quebec.*		*For the Province of Nova Scotia.*	*For the Province of New Brunswick.*
John Hamilton.	Elijah Leonard.	James Leslie.	David Edward Price.	Edward Kenny.	Amos Edwin Botsford.
Roderick Matheson.	William MacMaster.	Asa Belknap Foster.	Elzear H. J. Duchesnay.	Jonathan McCully.	Edward Barron Chandler.
John Ross.	Asa Allworth Burnham.	Joseph Noel Bossé.	Leandre Dumouchel.	Thomas D. Archibald.	John Robertson.
Samuel Mills.	John Simpson.	Louis A. Olivier.	Louis Lecoste.	Robert B. Dickey.	Robert Leonard Hazen.
Benjamin Seymour.	James Skead.	Jacque Olivier Bureau.	Joseph L. Armand.	John H. Anderson.	William Hunter Odell.
Walter Hamilton Dickson.	David Lewis Macpherson.	Charles Malhiot.	Charles Wilson.	John Holmes.	David Wark.
James Shaw.	George Crawford.	Louis Renaud.	William Henry Chaffers.	John W. Ritchie.	William Henry Steeves.
Adam Johnson Ferguson Blair.	Donald Macdonald.	Luc Letellier de St. Just.	Jean Baptiste Guévremont.	Benjamin Wier.	William Todd.
Alexander Campbell.	Oliver Blake.	Ulric Joseph Tessier.	James Ferrier.	John Locke.	John Ferguson.
David Christie.	Billa Flint.	John Hamilton.	The Honble. Fortunat Belleau, K.C.	Caleb E. Bill.	Robert Duncan Wilmot.
James Cox Aikins.	Walter McCrea.	Charles Coursol.	Thomas Ryan.	John Bourinot.	Lemuel Allan Wilmot.
David Reesor.	George William Allan.	Antoine Juchereau Duchesnay.	John Sewell Sanborn.	William Miller.	Peter Mitchell.

Given at our Court at Windsor Castle, this Twenty-second day of May, in the year of our Lord One Thousand Eight Hundred and Sixty-seven, and in the Thirtieth year of our reign.

GOD SAVE THE QUEEN.

Texte de la proclamation de Sa Majesté la Reine Victoria constituant l'union des quatre grandes provinces du Canada: l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

Traduction de ce Document Historique

Voici la traduction de la proclamation de Sa Majesté la Reine Victoria dont nous publions ci-haut la photographie :

PAR LA REINE !

Proclamation.

Pour l'union des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, en un seul Dominion, sous le nom de Canada.

Victoria R.

Attendu que, par un Acte du Parlement, passé le vingt-neuvième jour de mars, mil huit cent soixante-sept, dans la trentième année de notre règne, intitulé, "Acte pour l'Union du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et de leurs gouvernements, et pour des fins s'y rapportant", après diverses considérations, il est décrété que "il sera légal pour la Reine, par et avec l'avis du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, de déclarer, par proclamation que, le et après le jour ci-dessus désigné, n'étant pas plus que six mois après la passation de cet Acte, les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick formeront et seront un seul Dominion connu sous le nom de Canada, et le, après ce jour, ces trois Provinces formeront et seront un seul Dominion sous le nom ci-dessus ; "et il est en conséquence décrété, de plus, que telles personnes seront d'abord appelées au Sénat, que la Reine par Bref sous le Seing Royal de Sa Majesté, jugera convenable d'approuver, et leurs noms seront inscrits dans la Proclamation de l'Union faite par la Reine;"

Nous, en conséquence, par et avec l'avis de Notre Conseil Privé, avons cru bon de lancer cette Proclamation Royale, et, Nous ordonnons, déclarons et commandons que le, et après le premier jour de juillet, mil huit-cent-soixante-sept, les Provinces du Canada, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick formeront et seront un seul Dominion sous le nom de Canada.

Et, de plus, Nous ordonnons et déclarons que les personnes, dont les noms sont inscrits et mentionnés, sont les personnes que, par Bref, sous Notre Seing Royal, avons cru convenable d'approuver comme les personnes qui seront d'abord les premières appelées au Sénat du Canada.

(Suivent les noms des premiers Sénateurs).

Donné en Notre Cour, au Château Windsor, ce vingt-deuxième jour de mai, en l'an de grâce mil huit cent soixante-sept et dans la trentième année de Notre Règne.

Dieu sauve la Reine !

67-73; 78-91

SIR JOHN A MACDONALD, premier ministre du Canada, de 1867 à 1873 et 1878 à 1891.

1894-96

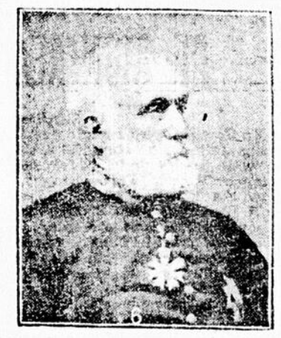

SIR MACKENZIE BOWELL, premier-ministre du Canada, de 1894 à 1896.

1896

SIR CHARLES TUPPER, premier ministre du Canada, 1896.

1911-19...

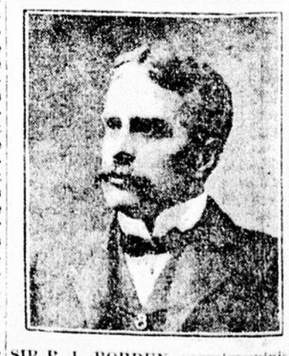

SIR R. L. BORDEN, premier-ministre du Canada depuis 1911.

LA FEMME AU FOYER

L'EPITAPHE

Vent du sud, répandez vos parfums sur nos tombes ;
Mois de mai, jonchez-les de verdure et de fleurs ;
Et, pour y remplacer nos amantes en pleurs,
Venez y roucouler, colombes!

Qui nous sommes ? quels noms ? quels furent nos exploits ?
Il suffit de savoir que, héros sans reproche,
Nous eûmes, quand on nous coucha sous cette croix,
Pour encens, l'odeur de la poudre, et, comme cloche,
Mille obus hurlant à la fois!

GABRIEL SOULAGES.

"L'Avenir des Enfants est l'Ouvrage des Mères"

(NAPOLEON)

Que sera-t-elle après la guerre, la femme française ? "Ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre". Pas tout à fait une autre, certes, ce serait trop regrettable, et les vieilles qualités, venues des profondeurs de la race, n'auront pas disparu. Mais, évidemment, pas tout à fait la même.

Depuis deux ans, il n'est guère de visage de femme que n'ait effleuré l'aile de l'ange de la mort, il n'est pas de coeur qui n'ait été tordu par l'angoisse, déchiré par la douleur, ou tout au moins étreint par la pitié. Il n'en est point qui n'ait frissonné d'enthousiasme, battu d'inquiétude, tressailli de douleur et bondi d'espérance.

Toutes ont senti l'horreur du drame effroyable, toutes ont compris la grandeur de l'enjeu, le prix de la victoire et sa nécessité. Mères, épouses, filles, soeurs, toutes ont pleuré des larmes qu'elles ne connaissaient pas.

Elles ont voulu leur part. C'est presque combattre que de consoler, d'encourager ceux qui luttent, de panser ceux qui furent blessés, de soutenir les veuves, les mères et les enfants de ceux qui ont été tués. Et les femmes de France furent des marraines, elles furent des infirmières, elles organisèrent les oeuvres de charité.

Lorsque seront finies ces horreurs, lorsque le dernier soldat sera rentré, le dernier blessé guéri, le dernier orphelin consolé et pourvu, que deviendront-elles, ces marraines sans filleul, ces infirmières sans hôpitaux, ces dames patronnesses sans emploi?

Croit-on qu'elle rattacheront au fil de leur existence passée le fil de l'existence de demain, et qu'elles n'auront rien appris, ni rien oublié, elles non plus? A celles qui jadis n'avaient guère d'autres occupations que les visites, les essayages, les thés, les théâtres et les cancans, croit-on que le vide et la puérilité d'une telle vie ne leur apparaîtra pas; que leurs coeurs seront rassasiés par les petits incidents du flirt, et leurs cerveaux satisfaits par les lectures légères, les récits des médisants et les caquetages des assemblées de cinq heures ?

Nul ne peut le croire.

Elles auront pris le goût de préoccupations plus hautes, de pensées plus graves; surtout, elles auront pris une double habitude, qui ne se perd pas: celle de l'activité et du dévouement.

Elles voudront agir et se dévouer.

Les occasions ne leur en manqueront pas.

Mais rien n'est dangereux comme des énergies sans objet. Rien ne serait néfaste comme l'existence à contresens de ces activités féminines.

Quel but se proposeront-elles?

Les femmes françaises auront vu, et elles auront réfléchi. Tout ne leur aura pas paru parfait dans l'organisation sociale. Bien des erreurs leur auront été révélées, bien des tares, bien des fautes, bien des misères. Et puisqu'elles sont généreuses, elles voudront combattre le mal. Tout ne leur aura pas paru bon à conserver, dans les principes qui règlent les situations respectives de l'homme et de la femme. Même, certaines inégalités leur auront sauté aux yeux. Certaines injustices, jusque-là enveloppées d'ombre, leur seront apparues en pleine lumière.

Lorsqu'on a le coeur sensible et l'âme ardente, on souffre de la souffrance d'autrui, on a soif de la faire cesser, on a l'impérieux désir de trouver un remède au mal, et comme on veut le trouver tout de suite, on accepte trop facilement le premier remède que l'on découvre ou qui s'offre. On a tant besoin de le trouver, ce remède, qu'on se contente trop tôt, qu'on se laisse trop vite séduire par la formule nouvelle, car on éprouve un soulagement à croire qu'elle sera féconde, et l'on tromphe le malaise causé par la vue du mal en se jetant à corps perdu dans l'action qui a paru capable de le faire disparaître rapidement.

C'est ainsi que des âmes généreuses ont parfois compromis la cause dont elles voulaient prendre la défense.

Si, en même temps que leur sensibilité s'est épurée, et que leurs énergies se sont accrues, les femmes de France n'avaient pas acquis un plus sévère esprit critique, on pourrait craindre qu'après la guerre, elles ne se jettent dans un féminisme outré, ou, pour mieux dire, qu'elles ne fassent appel à des moyens fâcheux pour faire triompher les plus justes revendications féministes.

Mais elles ont sous la main un moyen d'action dont l'efficacité est certaine. Ce moyen, c'est l'éducation, par elles, des futures femmes et des futurs hommes, c'est l'éducation des jeunes filles et des jeunes garçons.

—101—

Quelle est, en effet, la cause de tant de malentendus entre jeunes époux? Pourquoi tant de jeunes gens hésitent-ils à se marier? Questionnez-les. Si vous avez su gagner leur confiance, les jeunes gens vous répondront que s'ils ne se marient pas c'est la faute aux jeunes filles, et les jeunes filles que c'est la faute aux jeunes gens. Et tout le monde aura raison.

La mère peut tout. Au lieu d'habituer le jeune bambin à déjà considérer comme inférieures les petites soeurs et leurs petites amies, au lieu de favoriser chez lui l'éclosion de l'orgueil, ne pourrait-elle l'habituer à considérer ses jeunes compagnes comme ses égales; ne pourrait-elle, déjà, lui enseigner les principes de cette politesse devenue rare et que nos aïeules prisaient si fort? Plus tard, lorsqu'il approche de la virilité, n'y a-t-il pas une éducation à lui donner? On me comprendra sans que j'insiste: il y a eu bien des maternités malheureuses, bien des existences brisées, parce que des mères ont répété devant leur "garçon" l'abominable proverbe: "Il faut bien que jeunesse se passe".

Quant aux filles, la mère peut plus encore, sur elles. On ne répétera jamais assez qu'on a jusqu'ici trop exclusivement élevé les jeunes filles en vue du mariage. On faisait si bien, que seule cette carrière leur était ouverte. De sorte que si un revers de fortune rendait impossible la réalisation de cette unique destinée, la pauvre enfant devenait une épave, abandonnée aux hasards de la vie.

Les mères de demain penseront à cela; elles se garderont de céder à leur vanité, d'effrayer les maris possibles par le luxe auquel les jeunes filles étaient habituées. Elles sauront, ces mères nouvelles, que s'il est bon d'avoir appris la musique, il est meilleur d'avoir, comme garantie contre les infortunes, la connaissance d'un métier qui permettra de ne pas mourir de faim. L'un n'empêche pas l'autre, d'ailleurs.

C'est entre les mains de ces mères qu'est placé l'avenir de la France et la bonne santé de la race. Elles peuvent tout. Notre pays sera ce qu'elles l'auront fait.

Avons confiance.

BRIEUX,
de l'Académie française.

LE JUBILE DE LA CONFEDERATION

(SUITE DE LA 2ème PAGE)

tions de charité généralement, des licences d'auberges, d'estaminets, de boutiques et d'encanteurs ; certains travaux publics dans les limites de la province ; l'administration de la justice dans certaines juridictions et en certaines cours provinciales ; enfin l'instruction publique et les institutions municipales.

D'après les termes de la loi, l'Ontario (ou Haut-Canada), a 92 représentants dans la chambre des Communes ; le Québec (ou Bas-Canada) en a 65, la Nouvelle-Ecosse, 20, le Nouveau-Brunswick, 14. L'île du Prince-Edouard, à son entrée dans la confédération, fut autorisée à élire 5 députés au parlement fédéral, le Manitoba, 7, la Colombie-Britannique 6 et les Territoires du Nord-Ouest, 4. Le nombre alloué à Québec reste toujours le même et sert de base de calcul ; une rédistribution a lieu à chaque recensement décennal. Le chiffre moyen de la population pour chaque député est de 22,688. C'est ainsi que fut réglée la question au sujet de laquelle George Brown lutta avec tant de persistance, et les Canadiens-français pour exercer leur influence, ne purent plus compter sur l'égalité arbitraire établie par la loi d'union de 1841 ; ils purent rester unis comme race, mais leur influence ne s'exerça plus que dans la mesure de leur popalation comparative. Heureusement pour la nouvelle confédération, il n'est arrivé que rarement que la scission se soit faite d'après les races, et elle ne s'est jamais produite sous la forme de l'hostilité systématique dont les politiciens de la période de la première union étaient par trop coutumiers.

LES PERES DE LA CONFEDERATION

D'après une collection de portraits faisant partie des Archives du Dominion.

1, Etienne-Paschal Taché, 1795-1865, Can.; 2, John A. Macdonald, 1815-1891, Can.; 3, Georges-Etienne Cartier, 1814-1873, Can.; 4, George Brown, 1818-1880, Can.; 5, Oliver Mowat, 1820-1903, Can.; 6, J. C. Chapais, 1812-1885, Can.; 7, J. Cockburn, 1819-1883, Can.; 8, Thomas D'Arcy McGee, 1825-1868, Can.; 9, Col. John Hamilton Gray, 1811-1887, I.P.E.; 10, William McDougal, 1822-1905, Can.; 11, Alexander Campbell, 1821-1892, Can.; 12, Alexander T. Galt, 1817-1893, Can.; 13, Samuel Leonard Tilley, 1818-1896, N.B.; 14, W. H. Steeves, 1814-1873, N.B.; 15, E. B. Chandler, 1800-1880, N.B.; 16, Charles Fisher, 1808-1880, N.B.; 17, Charles Tupper, 1821-1896, N.E.; 18, Hector Langevin, 1826-1906, Can.; 19, J. McCully, 1809-1877, N.E.; 20, Ambrose Shea, 1818-1905, Ter.-Nve; 21, W. H. Pope, 1825-1879, I.P.E.; 22, George Coles, 1810-1875, I.P.E.; 23, Edward Whalen, 1824-1867, I.P.E.; 24, Thomas H. Haviland, 1822-1895, I.P.E.; 25, A. A. Macdonald, 1329-1912, I.P.E.; 26, E. Palmer, 1809-1889, I.P.E.; 27, Adams G. Archibald, 1814-1892, N.E.; 28, R. B. Dickie, 1811-1903, N.E.; 29, F. B. T. Carter, 1819-1900, Ter.-Nve; 30, W. A. Henry, 1816-1888, N.E.; 31, Peter Mitchell, 1824-1899, N.B.; 32, J. M. Johnson, 1818-1868, N.B.; J. H. Gray, 1814-1889, N.B.

La Mode au Royaume

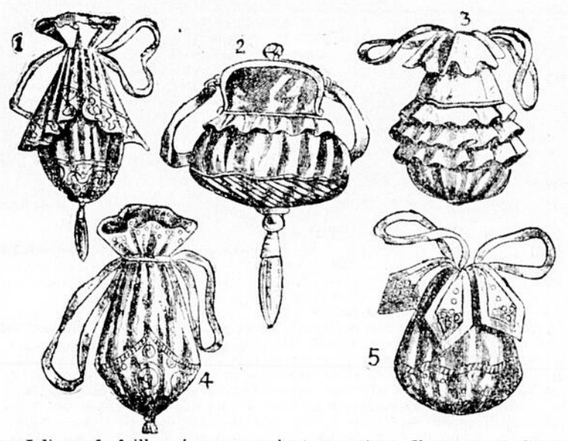

1.—Joli sac de faille grise, avec volant en pointe. Il est garni d'une broderie au point de chainette en fil d'argent.
2.—Sac pratique, monté à plat après une monture d'acier ou d'écaille. A mi-hauteur il s'orne d'un petit volant froncé. Le bas est en pékiné.
3. — Sac en faille, taffetas, satin, etc. Il est coulissé dans un ruban, avec large bord retombant à mi-hauteur, il s'orne de trois volants froncés montés dans une ganse.
4. — Modèle simple de sac à main en peau de soie "chamois". Le bas est orné d'une broderie de perles d'or, de même que le volant du haut.
5. — Petit sac de soie, découpé en pétales dans le haut. Les bords sont soulignés par un blais de tissu posé à cheval. Broderie de perles de couleur.

LE CLUB KISKISINK DETRUIT PAR LA FOUDRE

QUEBEC, 29 — La foule est tombée mardi soir, sur la maison du club Kiskising, à Kiskising, situé le long de la voie du Canadien-Nord, à quelques milles du lac Edouard. Le club, qui était l'un des plus beaux du part Laurentide, a été complètement réduit en cendres, de même que le bureau de poste qui était installé dans le club.

Les occupants du club ont dû fuir en costume de nuit. Il a été impossible de rien sauver. Le club contenait aussi le bureau du télégraphe.

L'AVANCEMENT DE L'HEURE AUX E.-U.

WASHINGTON, 28. — Le Sénat a adopté hier le projet de loi relatif à l'avancement de l'heure, avec cet amendement que la mesure ne sera appliquée que l'année prochaine. Toutes les horloges du pays devront en conséquence être avancées d'une heure depuis le dernier dimanche d'avril jusqu'au premier dimanche de septembre.

FUNERAILLES DE FEU M. McKENNA

27 juin

Les funérailles de feu M. F. E. McKenna, notaire, décédé ces jours derniers, subitement à New-York, ont eu lieu hier à l'église Saint-Antoine au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis. Le cortège a quitté la résidence de l'hon. M. Pérodeau, rue Sherbrooke Ouest, No. 781, à huit heures et demie et s'est rendu à l'église paroissiale où le curé a fait la levée du corps.

Le service funèbre a été chanté par le R. P. J. E. Donnelly, curé de St-Antoine, assisté du R. P. Cox, du collège de Loyola, et du R. P. Cotter, du Gésu, comme diacre et sous-diacre.

UN LEVISIEN DE RETOUR DU FRONT

LEVIS, 27 — Un Lévisien, Pierre Garant, parti depuis une couple d'années pour le front et qui a pris part à plusieurs grandes batailles, est arrivé à Lévis, hier.

Pierre Garant, un gaillard de six pieds, est blessé à une jambe. Il semble se remettre facilement de cette blessure.

GROS ORAGE A QUEBEC

QUEBEC, 27 — Un terrible orage s'est abattu sur Québec à midi et a duré près d'une demi-heure. L'eau est tombée en si grande abondance qu'elle a accumulé des monceaux de terre et de cailloux dans le bas des côtes sur la voie de l'électrique bloquant ainsi la circulation des tramways pendant plus de 20 minutes.

LE GENERAL WILLIAMS GRAVEMENT MALADE

QUEBEC, 28 — Une lettre reçue par un officier du camp de Valcartier et venant du lieutenant Bellew, de Vancouver, actuellement prisonnier en Allemagne, annonce que le brigadier-général Williams, prisonnier depuis un an dans un camp de concentration allemand, est assez gravement malade. Il ne peut plus sortir et son état inspire des craintes sérieuses à ses amis.

Le brigadier-général Williams a été le commandant du premier camp de Valcartier.

PETROGRAD 28.—Les journaux disent que plus de 3,500 Allemands prisonniers, dont une centaine d'officiers, se sont échappés de la Russie le mois dernier en passant par la Finlande. Les habitants de cette province auraient mis peu de bonne volonté à aider à capturer les ennemis.

LA CONSTIPATION CHEZ LES ENFANTS

La constipation chez les enfants peut être vite guérie par les Tablettes Baby's Own. Ces tablettes sont un laxatif doux mais efficace qui règle parfaitement les intestins et adoucit l'estomac et bannit ainsi toutes les maladies de l'enfance. A ce propos, Mme J. B. Tauffenbach, de Richer, Man., écrit : "Je me suis servi des Tablettes Baby's Own et j'ai trouvé qu'elles étaient un excellent remède contre la constipation". Ces tablettes sont en vente chez les marchands de remèdes où elles sont envoyées par la poste à raison de 25c la boîte par la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

ann

Bouffées de Chaleurs, Etourdie, Nerveuse

Mde Wynn raconte comment le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham l'a aidée à traverser l'âge critique.

Richmond, Va.—"Je me sens une toute autre femme, après avoir pris sept bouteilles du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. A l'époque de mon âge critique, j'avais constamment mal à la tête, et souffrais d'autres ennuis qui surviennent ordinairement à cette période—tels que étourdissements, nervosité et bouffées de chaleurs. Mais, je suis maintenant en meilleure santé que jamais, et je recommande vos médecines à mes amies". Mde Lena Wynn, 2812 E. O. Street, Richmond, Va.

Il est reconnu que l'époque du retour de l'âge est une période très critique pour la femme, cependant si on a le soin de prendre régulièrement le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, on arrive à empêcher les ennuis propres à cette période, et à recouvrer la santé normale.

Les symptomes précurseurs de cette époque sont une espèce de suffocation, de bouffées de chaleurs, des maux de tête et de reins, ou dans le dos, la timidité, bourdonnements dans les oreilles, palpitations de coeur, scintillements devant les yeux, irrégularités, constipation, appétit changeant, faiblesse et inquiétude, et étourdissements.

Ne manquez donc jamais de prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, dans ces conditions anormales.

FUNERAILLES DE M. J. A. DUPUIS, M.P.P.

L'HON. JEREMIE DECARIE REPRESENTAIT LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL ET UN NOMBREUX CORTEGE A CONDUIT LE REGRETTE DEFUNT A SA DERNIERE DEMEURE.

ST-JACQUES L'ACHIGAN, 27. — Les imposantes funérailles de M. J. A. Dupuis, député de Montcalm, ont eu lieu ici hier matin, au milieu d'un immense concours de parents et d'amis. Le service funèbre a été célébré par l'abbé A. O. Houle, curé de la paroisse, assisté du R. P. R. G. Saucier, C.S.V. et de l'abbé A. Dufort comme diacre et sous-diacre.

S. G. Mgr Forbes, évêque de Joliette, a présidé à l'absoute, assisté de Mgr L. N. Dugas, et de Mgr Eustache Dugas, curé de St-Pierre de Joliette.

Les porteurs de la dépouille funèbre étaient MM. Jules Leblanc, maire de St-Jacques L'Achigan; Napoléon Perleter, maire de St-Esprit; M. Marsolais, maire de St-Alexis; Thomas Rowan, maire de Rawdon; Joseph Beauregard, maire de St-Théodore, et L. Martin, maire de Ste-Marie Salomée.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. Ernest Hébert, député de Joliette; A. Dubeau, ancien député de Joliette; D. A. Lafortune, M.P., pour Montcalm; Joseph Lafontaine, député de Berthier, et W. Reid, député de l'Assomption.

Le deuil était conduit par le père du regretté défunt, M. David Dupuis; ses frères, MM. David Dupuis, Dr Zéphirin Dupuis et Eustache Dupuis; ses beaux-frères, MM. Alphonse Landry et Mastaï Lafortune.

Le corbillard, traîné par quatre chevaux, était précédé par la fanfare de Joliette et une voiture littéralement chargée de tributs floraux.

Dans le cortège on remarquait le groupe des Chevaliers de Colomb, les Artisans Canadiens-français, l'Alliance Nationale, les élèves des institutions religieuses, une nombreuse délégation de l'Association de la Jeunesse Catholique, succursale de St-Jacques L'Achigan; les syndics de la paroisse de St-Jacques; l'hon. Jérémie Décarie, secrétaire provincial représentant le gouvernement de Québec, les honorables juges O. Dugas et J. M. Tellier, le Dr E. M. Désaulniers, député de Champlain; MM. J. R. Mainville, notaire, Zénon Fontaine, avocat; O. S. Perrault, Louis Dufault et William H. Pickett, de la compagnie Imperial Tobacco; J. M. Fortier, M. Goldstein, J. B. Fontaine, le Dr Bernard, de Joliette; Lionel Foucher, Alphonse Fontaine, Placide Mainville, Hormisdas Quintal, S. Comberg, O. W. Legault, I. Tétrault, A. Picard, O. Forest, O. Coderre, A. Roy, le notaire Daniel, J. E. Simard, le Dr Landry, A. Giroux, Dr Christin et autres.

DES VOLEURS DE CHEVAUX

27 juin

Un vol des plus audacieux a été commis la nuit dernière à Saint-Vincent de Paul.

Vers deux heures, M. Georges Meunier, cultivateur fut tiré de son sommeil par les hennissements prolongés d'un cheval tout près de sa maison. Ce fermier a six chevaux et ils les avait conduits la veille dans un pâturage au haut de sa terre. Aussi ne fut-il pas peu surpris d'entendre hennir avec une telle persistance une de ses bêtes à proximité de sa demeure. Il résolut d'aller se rendre compte de ce qui se passait. Il se dirigea vers l'extrémité de sa ferme pour constater que ses cinq autres chevaux avaient disparu. On lui avait laissé un cheval borgne, celui qui avait le moins de valeur. L'intelligent animal avait toutefois agi comme s'il avait voulu avertir son maître du départ anormal de ses compagnons de peine.

M. Meunier a notifié tour à tour les détectives provinciaux et municipaux du vol commis à ses dépens, et il a en vain parcouru en automobile les environs à la recherche de ses chevaux.

Par des pistes que le cultivateur a relevées, il semble que les voleurs ont pris la direction de Montréal après avoir fait manger de l'avoine aux chevaux.

—Le député grand-connétable Clovis Désaulniers a traduit ce matin devant le juge Saint-Cyr, un cultivateur de Huntingdon du nom de A. E. Lanktree qui est accusé d'avoir obtenu sous de fausses représentations cinq chevaux de M. J. Charlevoix, commerçant de la rue Saint-Paul. En paiement des chevaux, le prévenu aurait donné un chèque sans valeur.

A L'OCCASION DU JUBILE

LONDRES, 28. — La Princesse Louise et la Duchesse d'Argyll assisteront à la réception faite par l'Institut Royal des Colonies, lundi, à l'occasion de la célébration du Jubilé de la Confédération canadienne. Elles remplaceront le Duc de Connaught, qui est absent par suite de ses fonctions militaires.

Un imposant service d'actions de grâces sera chanté, dimanche, dans la cathédrale Westminster et un autre dans la cathédrale catholique romaine, pour commémorer le jubilé.

JEUNE FILLE!

Savez-vous que le teint est le baromètre de la santé?

Si vous avez un teint de lis et de rose, c'est un indice qu'un sang riche et pur assure le parfait équilibre de toutes les fonctions de votre organisme.

Mais—si votre visage est pâle, vos yeux cernés, vos traits tirés, votre sang pauvre, vicié, vous souffrez d'anémie ou de chlorose—le baromètre indique le danger.

La jeunesse c'est le printemps de la vie, c'est l'époque heureuse lorsque la santé l'accompagne. C'est le contraire lorsqu'elle est accompagnée de malaises, de faiblesses, de vertiges, de troubles nerveux.

De même que la fleur brisée et cueillie au printemps s'étiole, se fane à mesure que se dessèche sa sève—son sang, la jeune fille anémique, pâlit, maigrit, perd ses forces, dépérit à mesure que son sang s'appauvrit, s'épuise et mine ainsi sa belle santé de fleur à peine éclose.

Car, ne l'oubliez pas, le sang c'est la vie, c'est le liquide nourricier de tout l'organisme.

Que faire alors? Enrichir le sang appauvri, purifier le sang vicié, refaire un sang nouveau, riche et vermeil par l'usage du célèbre

VIN ST-MICHEL

le puissant régénérateur du sang, qu'il purifie et enrichit de principes actifs, essentiels à la conservation de la santé. Essayez-le, jeunes filles pâles et faibles, chaque dose vous semblera une éclosion nouvelle à la vie.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Seuls Agents), 468, rue St-Paul Ouest, Montréal.
EASTERN DRUG CO., Boston, Mass, (Agents pour les Etats-Unis).

Le Sirop d'Anis Gauvin
POUR LES ENFANTS

Est un remède de famille qui, depuis plus d'un quart de siècle, a sauvé la vie à des milliers et des milliers de bébés souffrants. Il fera disparaître comme par enchantement les douleurs provenant de la dentition, de coliques ou d'indigestions, et assurera au bébé un sommeil calme et réparateur.

EN VENTE PARTOUT: 25 cents LA BOUTEILLE.

Le Sirop Gauvin POUR LE **RHUME**
Soulage dès la première dose et guérit promptement Toux, Rhumes, Bronchites, Enrouement.
PRIX: 25 cts la bouteille.

Les Cachets Gauvin CONTRE LE **MAL DE TETE**
Soulagent promptement Maux de Tête, Migraines, Névralgies, Sciatique, et toutes les douleurs.
PRIX: 25 cents la boîte.

POURQUOI EST-CE
que tant de maladies qui semblent déjouer le savoir de grands médecins, répondent à l'influence d'un simple remède de famille tel que
LE NOVORO
DU DR. PIERRE
C'est par ce que ce remède va directement à la racine du mal, l'impureté du sang. Il est fabriqué d'herbes et de racines pures et salutaires, et a été en usage depuis plus de cent ans—un temps assez long pour bien éprouver ses qualités.
Contrairement aux autres remèdes il ne peut pas être obtenu des pharmaciens, mais est fourni directement au public par les seuls fabricants et propriétaires. S'adresser au
DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.,
19-25 So. Hoyne Ave., CHICAGO, ILL.

MINARD'S LINIMENT
Roi de la Souffrance

Je fus guéri du terrible lumbago par le
LINIMENT MINARD
—Rév. William Brown.

Je fus guéri d'un grave cas de mal d'oreilles par le
LINIMENT MINARD
—M. S. Kaulbach.

Je fus guéri de faiblesse des poumons par le
LINIMENT MINARD
—Mme S. Masters.

Manufacturé par la
LINIMENT MINARD
Yarmouth, N.E.
55 jno.

MAUX de TETE sont soulagés dans quelques instants par les
POUDRES NERVINES DE MATHIEU
—Elles agissent instantanément, étant en forme de poudre très fine, et ont produit leur effet avant même qu'un cachet ou une tablette aurait pu se désagréger. Absolument sures et sans danger.
Se vendent partout 25 cts.
Si votre fournisseur ne peut vous en laisser avoir, la Cie J. L. Mathieu, Sherbrooke, Qué., vous en enverra une boîte franco sur réception de 25 cts.

Pour une bonne vue et contre maux de tête et d'estomac, consultez
J. A. LANGLOIS
Spécialiste de la vue
Opticien diplômé de la Province de Québec et de l'Etat de New York.
58, Rue Saint-Jacques,
En face de La "Presse"
Lunettes, Lorgnons, Yeux Artificiels.
9 a.m. à 6.30 p.m. Tél. Main 686.
32-J.n.o.

"NOUS SOUTIENDRONS NOS HOMMES JUSQU'AU BOUT"

Telle est la déclaration de Sir Robert Borden à l'occasion de la dédicace des nouveaux édifices du Parlement.

Le Gouverneur-Général et Sir Wilfrid Laurier rendent hommage à la largeur de vue et à l'esprit clairvoyant des Pères de la Confédération.

MAGNIFIQUE CELEBRATION

OTTAWA, 3 — La capitale du Canada a célébré dignement le jubilé de la Confédération, anniversaire qui a une signification plus importante pour Ottawa que pour aucune autre ville du pays, car c'est la Confédération qui a décidé de son avenir ; qui en a fait une ville de progrès, qui lui a donné une importance politique qui ne se rencontre nulle part ailleurs. Ottawa, siège du gouvernement fédéral, peut toujours envisager l'avenir avec confiance, quels que soient les événements. En signe de reconnaissance, des milliers de citoyens et de nombreux visiteurs, délégués des provinces, municipalités, sociétés de diverses parties du pays, ministres, juges, députés et sénateurs se sont joints hier midi à Son Excellence le duc de Devonshire pour commémorer cet événement historique.

LE PROGRAMME DE LA CEREMONIE OFFICIELLE SUR LE TERRAIN DU PARLEMENT

comprenait le dévoilement d'une inscription commémorative et les discours du gouverneur-général, du premier ministre ainsi que du chef de l'opposition. Sur le terrain il y avait un fort détachement militaire composé des Dragons de la Princesse Louise, 43e régiment,gardes à pied du gouverneur-général, membres du corps de la construction des chemins de fer, signaleurs, forestiers, membres du corps du service de l'armée, guides, artilleurs et un détachement de cadets. Un grand nombre des militaires de ces différents corps sont entrés dans le service d'outre-mer.

Les spectateurs ont beaucoup applaudi le détachement de soldats de retour du front ainsi que le contingent des jeunes filles "guides".

La partie militaire était en charge du colonel Maynard Rogers, tandis que le programme musical avait été confié aux fanfares du 43e régiment et des gardes à pied du gouverneur-général sous la direction du lieutenant J. M. Brown.

LE CHANT 'O CANADA"

Une des parties les plus intéressantes a été le chant de "Rule Britannia", "O Canada", "The Maple Leaf" et "Dieu Sauve le Roi". Le chant était sous la direction de M. J. E. Edgar Birch et de M. Napoléon Mathé, du ministère des Travaux publics. La section française a obtenu un succès remarquable et M. Mathé ainsi que ses compagnons méritent des félicitations.

A l'arrivée de Son Excellence le duc de Devonshire, à midi, le salut royal a été tiré de la pointe Nepean, puis le choeur, composé de plusieurs centaines de voix, a chanté "Rule Britannia". Le gouverneur-général fait ensuite les remarques suivantes :

DISCOURS DU GOUVERNEUR-GENERAL

L'inscription que je suis appelé à dévoiler commémorera dignement ce jour et fera vibrer dans le coeur de tout vrai Canadien une corde sympathique, se répercutant chez tous ceux qui ont confiance dans les institutions et les traditions britanniques.

Dans des temps plus heureux le Jubilé de la Confédération eût été célébré avec toute la pompe convenable et des démonstrations d'une joie nationale, mais il est cependant juste et très approprié, même en un temps de tristesse et d'anxiété comme celui que nous traversons, qu'un événement historique national de cette importance soit célébré convenablement.

La Confédération restera dans tous les temps comme un monument du travail accompli par le dvouement, le désintéressement, et la profondeur de jugement de ces hommes que nous sommes tous fiers de nommer les Pères de la Confédération.

A ces hommes et à leur oeuvre nous devons ce que jamais nous ne pourrions payer et c'est à nous, à notre génération, à voir à ce que ce glorieux héritage que nous avons recueilli de leurs mains, soit remis sans souillure à ceux qui nous remplacerons et, autant qu'il est en notre pouvoir, après y avoir ajouté en gloire et en éclat.

Le progrès du Canada pendant les cinquante dernières années est un récit capable d'enflammer l'imagination et de multiplier les vibrations de notre coeur, mais ce n'est pas seulement du point de vue canadien que nous devons étudier les démonstrations de ce jour.

Je ne sais si l'on pourrait trouver quelqu'un capable de mesurer effectivement

L'INFLUENCE QUE L'EVOLUTION DU CANADA A EU SUR TOUT L'EMPIRE BRITANNIQUE

Cet effet ne doit pas être jugé par la seule portée de considérations matérielles ou par une étude de statistiques, mais bien par l'extension et le développement du caractère de ses citoyens.

Les Pères de la Confédération ne comptaient sans doute pas sur le fait que leur ouvrage allait servir de base fondamentale sur laquelle les autres grandes puissances autonomes réunies sous la Couronne seraient édifiées et que l'Empire dont nous sommes tous des membres serait en grande partie leur propre création.

Encore moins auraient-ils imaginé le spectacle que nous contemplons aujourd'hui. Cependant, je sens que ce serait pour eux un jour de bonheur s'il pouvait savoir que le Canada en ce moment prend une si glorieuse part dans la plus grande guerre que le monde ait vue, et qu'il donne volontairement et spontanément ses meilleurs et ses plus braves enfants pour la cause de la liberté et de la justice.

Nous célébrons, il est vrai, cet anniversaire sous la menace d'une crise stupéfiante, mais nous pouvons cependant attendre avec confiance et certitude le résultat définitif, conscients que

CHACUN ACCEPTERA LES RESPONSABILITES DE L'HEURE

et fera de son mieux suivant ses ressources et ses avantages.

Si nous agissons ainsi, j'espère que nous pourrons attendre avec confiance le jugement de la postérité après cinquante autres années certains que le noble édifice que nous voyons s'élever sur cette terrasse verra encore à ses pieds s'étendre la capitale du Canada et que nos descendants seront aussi reconnaissants envers nous que nous le sommes en ce jour envers les fondateurs du premier parlement fédéral d'il y a cinquante ans.

INSCRIPTION COMMEMORATIVE

L'inscription est placée sur la colonne de pierre centrale soutenant le toit du grand vestibule du nouveau palais législatif et se lit comme suit:

JUILLET
1867 1917
En ce cinquantenaire
De la Confédération
Des colonies britanniques de l'Amérique du Nord
Sous le nom de Dominion du Canada
Le Parlement et le peuple Canadiens
Dédient ce palais
En voie de reconstruction
A la suite d'un incendie
A la commémoration des hauts faits
Des ancêtres
Et de la valeur des Canadiens
Qui dans la grande guerre
Ont combattu pour les libertés
Du Canada
De l'Empire
Et de l'humanité.

Il y a eu ensuite chant de "O Canada", discours de Sir Robert Morden, chant "The Maple Leaf", discours de Sir Wilfrid Laurier, chant de "God Save the King" et revue militaire.

Sir Robert Borden parla après le gouverneur-général.

Le premier-ministre rappelle que le nouvel édifice dédié aux pères de la Confédération et aux soldats Canadiens tombés au champ d'honneur, s'élève sur les fondatious des bâtisses du parlement où pendant près d'un demi-siècle les conducteurs de la nation se sont réunis annuellement. C'est ici que se sont élaborés les mesures qui ont guidé les destinées de notre jeune nation. Ils sont ici présents ceux qui ont consacré plusieurs années de leur vie au service de l'état et qui sont venus dans cette enceinte discuter les problèmes nationaux. Le feu a détruit un édifice aux splendides proportions et d'une grande beauté architecturale. Il avait été commencé six ans avant la confédération, ce qui prouve que les hommes de cette époque voyaient loin dans l'avenir. Sur les mêmes fondements, nous élevons un monument plus majestueux qui symbolise à la fois la splendide architecture du passé et l'espérance encore plus glorieuse de l'avenir. Le premier ministre parle des améliorations de l'édifice et de la plus grande unité de dessin qui règnera et en tire des considérations appropriées.

Le premier-ministre dit ensuite le courage, la foi, la claire vision qu'ont eu les pères de la confédération. Aujourd'hui, entourés des gloires de l'été, entrevoyant une moisson très abondante, nous prenons part dans le plus grand conflit qui ait visité l'univers pour préserver tout ce que la civilisation et la démocratie ont construit dans le passé et encore sommes-nous privilégiés de jouir ici des bienfaits de la paix. Tournons maintenant nos coeurs vers les 150,000 Canadiens qui défendent nos lignes de bataille par delà les mers. N'oublions pas que si ces lignes étaient rompues les horreurs de la guerre pourraient passer sur notre pays en ruine. C'est de l'esprit qui inspirait les pères de la confédération que sont animés les hommes qui défendent les lignes en France et dans les Flandres, nous assurant la sécurité et les bienfaits dont nous jouissons encore. Ainsi les grands hommes d'hier vivent encore par leur esprit. Leur foi, leur vision, leur courage, leur dévouement vivent encore dans les coeurs de leurs enfants qui lentement mais sûrement repoussent la tyrannie et le militarisme. Pour nous, le théâtre de cette tragédie nous semble éloigné et il nous est difficile de réaliser que la ligne de bataille où hier les canons canadiens ont annoncé cet anniversaire est à peine plus éloignée de cette ville que les confins de notre pays. L'esprit de résolution qui a créé ce dominion, qui l'a soutenu au milieu des difficultés et qui a élevé aujourd'hui son peuple aux yeux des nations, est encore fort et inflexible. En ce cinquantième anniversaire de naissance, le Canada, orgueilleux et triste de la mort de ceux qui sont tombés, fiers solennellement de ce qu'ils ont fait, plein de confiance dans ses fils qui gardent les remparts de l'humanité par delà les mers, leur envoie l'assurance renouvelée que leur sacrifice ne sera pas vain et que ce pays les soutiendra jusqu'à la venue de la paix par la victoire.

LE DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER.

Sir Wilfrid Laurier suit le premier ministre et dit qu'il y a cinquante ans que les pères de la Confédération ont conçu l'idée de réunir les colonies dispersées de l'Amérique britannique du nord et de les unir dans les principes d'un gouvernement démocratique. C'était une épreuve hardie. Beaucoup ont douté de son succès, mais les événements sont venus justifier cette mesure. Il est malheureux que cette occasion, qui devrait être un jour de réjouissance, le Canada et l'empire soient dans la plus sombre partie de leur histoire sous l'ombre de la guerre dans laquelle nous avons jeté toutes nos forces.

LES PERES DE LA CONFEDERATION.

La réunion est dans le but d'exprimer notre gratitude aux grands hommes qui ont conçu la Confédération. Ces derniers étaient des hommes à vue large. Ils avaient jeté leurs yeux bien au-delà de l'océan où flottent les douces brises. Ce qui était leur rêve — la Confédération du Canada — est maintenant non un idéal mais un fait accompli. De nouvelles provinces ont surgi du désert. Les distances ont été franchies par les chemins de fer si bien que maintenant les deux océans ont été plus rapprochés l'un de l'autre qu'ils ne l'étaient par les grands lacs.

LEUR EXEMPLE

Le Canada a invité le peuple du monde à partager avec lui ses terres. La seule condition qu'il y avait, c'était d'être citoyen canadien, loyal au roi d'Angleterre, au roi du Canada. Les hommes de 1867 ont construit beaucoup mieux qu'ils ne se l'étaient imaginé. Leur exemple a été suivi dans tout l'empire.

Sir Wilfrid fait allusion à l'Australie, le Sud-Africain et la Nouvelle Zélande. De l'étoile du nord à la croix du sud, ils se sont joints dans l'unité britannique. Ce n'est pas l'empire aux vieux principes, réuni par un gouvernement despote, mais, comme l'a dit le général Smuts, un commonwealth de nations libres et ouvertes.

Le développement des institutions anglaises n'a jamais plus brillé qu'à cette heure de danger. Quand en 1914, la Grande-Bretagne, voyant les traités déshonorés, traités tels que la liberté en était menacée, est entrée dans la guerre, elle a été suivie par ses colonies dans l'entière force de leur liberté législative.

LES RESULTATS OBTENUS

En jetant un regard sur les événements d'il y a cinquante ans, on peut dire que le Canada a raison d'être fier des résultats obtenus. Cependant personne peut dire que la Confédération a réalisé tout ce qu'elle espérait. Beaucoup a été fait mais il en reste encore à faire. Rien ne serait à craindre si ce peuple tenait sacrés, les principes de la justice, de la tolérance et d'une sympathie mutuelle, et s'il maintient des idéals élevés comme les phares qui guideront la nation dans ses vicissitudes.

Il y aura des orages, ce serait folie que de penser autrement, mais ils seront diminués si nous restons loyaux à la fidélité et si notre courage est égal à nos urgences.

CONFEDERATION A OTTAWA IL Y A CINQUANTE ANS

Au nombre des personnes présentes à la cérémonie était madame D. M. Grant, mère de l'ancien échevin J. C. Grant, qui assistait à la première fête de la Confédération à Ottawa, le premier juillet 1867. Madame Grant, malgré son grand âge (84 ans), possède une excellente mémoire et se rappelle très bien tous les principaux évènements de l'histoire d'Ottawa où elle demeure depuis 73 ans. Il y a eu cinquante ans dimanche que lord Monck prêtait serment comme gouverneur général du Canada et ensuite il passait en revue la milice, de la nouvelle capitale du Canada, qui se composait de 19 compagnies de volontaires et de deux compagnies de fusilliers, soit un effectif total de 800 hommes.

Près de quatre mille personnes assistaient à cette cérémonie. A minuit la ville était illuminée par un "feu de joie" qui avait nécessité 22 cordes de bois. Après avoir tiré 100 coups de canons il y eut feu d'artifice et amusements populaires qui durèrent vingt-quatre heures. L'échevin Martineau, plus tard maire d'Ottawa, avait charge de la célébration.

DON PATRIOTIQUE DU "CANADIAN CLUB"

Afin de commémorer l'anniversaire de la Confédération de façon à aider au développement intellectuel de la jeunesse, le Canadian Club d'Ottawa a décidé de donner $100 en prix aux élèves des écoles publiques et séparées de la capitale pour un concours sur l'histoire du Canada. Les conditions du concours seront annoncées à l'ouverture des écoles. Il est probable que ce prix de cent piastres sera donné chaque année. Le club croit qu'en étudiant mieux l'histoire du pays, les jeunes gens s'intéresseront davantage aux questions publiques.

LE "PRIX D'EUROPE"

Mlle GERMAINE MALEPART, jeune pianiste de Montréal, qui vient de remporter le prix d'Europe.

LE QUARTIER NEGRE PILLE ET INCENDIE A ST-LOUIS, ILL.

A la suite du meurtre d'un blanc par des nègres, qui sont arrivés en grand nombre à St-Louis Ill. la foule a exercé de terribles représailles

BATAILLE DE RACES

ST-LOUIS, Illinois, 3.—Une terrible bagarre qui a pour point de départ une lutte de races a ensanglanté les rues de St-Louis, alors que nègres et blancs en sont venus aux mains le 1er juillet.

Comme résultat il y a de nombreuses pertes de vies et le quartier a été incendié. Les pertes matérielles dépasseront $3,000,000.

—:o:—

New-York, 3.—Des dépêches à la "Presse Associée" hier à minuit, indiquaient que les pertes de vie dans la bagarre de races de East St-Louis, Illinois, étaient quelque peu exagérées. La liste des morts cependant atteindra probablement le chiffre de 75, suivant les derniers estimés, et la perte de propriété atteindra probablement $3,000,000. La torche incendiaire a été promenée dans quatre quartiers nègres dans la ville et la lueur des flammes illuminait la ville et les districts environnants.

L'émeute est le résultat de la venue d'un grand nombre de nègres qui ont été emmenés récemment pour travailler dans les établissements d'emballage de cette ville.

L'émeute a commencé après qu'un blanc eut été tué par une bande de nègres. Une foule, qui n'a pas tardé à s'accroitre considérablement, a immédiatement promené la torche incendiaire dans les logis des nègres, les flammes se répandant rapidement à la tête du district financier de la ville. Des attaques des nègres ont ensuite été faites et les fatalités commencèrent rapidement à se multiplier.

O onze heures hier soir, l'attorney de l'Etat déclarait que les morts chez les nègres atteindraient probablement le chiffre de 250, mais suivant une source digne de foi, la "Presse Associée" était en mesure à minuit hier soir, de dire que ces pertes de vie ne dépasseraient pas 75.

LA VILLE DE LACHUTE A ETE MISE AU PILLAGE PAR D'AUDACIEUX MALANDRINS

Quatre magasins visités et pillés par une bande de voleurs qui volent une voiture au C. P. R. pour emporter leur butin et demeurent inconnus.

Voleurs à St-Paul de Joliette

LACHUTE, 3. — Notre ville, d'ordinaire si tranquille, a été mise au pillage depuis quelques jours. La première visite des malfaiteurs fut pour le magasin de M. F. Thibault, barbier et marchand de tabacs de cette ville.

Les voleurs ont enfoncé la porte du magasin et se sont emparés de quantité de cigares, articles pour fumeurs, ciseaux, rasoirs, etc.

Après avoir ainsi mis à sac le magasin, les malandrins, la nuit suivante, c'est-à-dire le 1er juillet, ont pénétré chez M. G. L. Neickle et Co., marchand général où ils se sont emparés de plus de $400 de marchandises. Le troisième exploit des voleurs a été accompli la même nuit chez M. Stanforth, mercier et marchand de chaussures où ils ont emporté quantité de marchandises. Puis ils passèrent chez M. Beaufort, épicier où ils causèrent peu de dommages.

Pour transporter le produit de cette razia, ils fracturèrent la porte de la boutique des cantonniers du C. P. R., et s'emparèrent d'une voiturette. Ce véhicule a été retrouvé à neuf milles de Lachute.

La police de Lachute et celle du C. P. R. sont sur une piste qu'ils suivent avec plus d'ardeur que de succès. En attendant la ville est tout en émoi.

SAINT-PAUL DE JOLIETTE, 3. —Il y a quelques jours les quotidiens de Montréal relataient les incidents d'une série de vols de chevaux accomplis dans les limites de notre métropole et aux environs. Toute une sensation a été causée dans notre paisible paroisse à ce sujet et pendant quelques jours on crut que quelques-uns de ces audacieux voleurs s'étaient dirigés dans notre district pour y continuer la suite de leurs méfaits. En voici brièvement la cause:

Jeudi matin, un de nos concitoyens M. O. Beaudoin, s'apercevait que pendant la nuit précédente l'un de ses chevaux avait disparu avec sa voiture. Aussitôt avec quelques amis, il se mit à la poursuite du prétendu voleur, ou plutôt des prétendus voleurs, car après informations prises par ci par là il sut bientôt que son cheval et sa voiture avait été aperçus se dirigeant vers la paroisse de St-Gérard de Magella avec quatre hommes dans la voiture.

Pendant que cette chasse à l'homme s'organisait, nos quatre voyageurs, réalisant qu'ils s'étaient assez servi du bien d'autrui, ou mieux encore, dans la peur d'être retracés et découverts abandonnaient l'équipage dans un bois et s'esquivaient.

Le cheval et la voiture sont retrouvés mais il n'y a aucune trace des hardis voleurs.

JUIN A BATTU LES RECORDS DE LA PLUIE

PENDANT UN MOIS, IL N'Y A EU QUE HUIT JOURS DE BEAU TEMPS.

QUEBEC, 3 — D'après les observations faites à l'Observatoire de Québec, le mois de juin a battu tous les rcords de la pluie. Jamais il n'aura tant plu que durant le mois qui vient de s'écouler, du moins à Québec. En effet, durant les trente jours du mois, on a observé 22 jours pendant lesquels il est tombé de la pluie ; il n'y a donc eu que huit jours de beau temps, et encore, ces jours-là, il ventait ou faisait froid. Il est tombé en tout, durant ce mois, 6 pouces de pluie de plus que pendant le même mois des années passées.

LA MORT DE SIR HERBERT TREE

LE GRAND TRAGEDIEN ANGLAIS MEURT SUBITEMENT A LONDRES.

LONDRES, 3 — Sir Herbert Beerbohm Tree est mort subitement, hier soir. Après son retour d'Amérique, le grand tragédien avait fait une chute qui nécessita une opération au genou et, il faisait une laborieuse convalescence.

Sir Herbert naquit le 17 décembre 1853. Il reçut son éducation en Angleterre et en Allemagne. Il prit le goût du théâtre en jouant avec des amateurs. En 1878, il devenait comédien et commença professionnellement sa remarquable carrière.

En 1895, il créait son immortel Svengali de la "Triby" de Dumaurier.

Pendant les derniers 20 ans il consacra tout son temps aux oeuvres de Shakespeare. Il fut fait chevalier par le roi Edouard VII et il reçut l'Ordre de la couronne des mains du Kaiser.

Malgré on origine allemande, sir Herbert avait toutes ses sympathies pour l'Angleterre.

M. J. O. MELOCHE EST ELU COMMISSAIRE

SAINT-LAMBERT, 3 — M. Joseph O. Meloche, inspecteur de la "Montreal & Southern Counties Railway Company", a été hier élu par acclamation membre de la Commission des Ecoles Catholiques de cette ville. Il remplace M. A. L. Brault, qui ne s'est plus présenté.

Le bureau se compose maintenant comme suit :

MM. P. Baillargeon, président, Robert Deschênes et J. O. Meloche, et Edmond Désaulniers, sec.-trésorier.

L'AFFAIRE DE LA LONGUE-POINTE

L'audition de la cause de l'abbé Jobin contre la fabrique de St-François d'Assises est terminée.

PLAIDOYER DE M. JOBIN

3 juillet

L'audition de la cause de l'abbé J. B. Jobin, curé de St-Philippe-de-Laprairie, et al, contre Mgr G. M. Lepailleur, curé de la paroisse St-François d'Assises, et les marguilliers de l'Oeuvre de la Fabrique de la paroisse Saint-François d'Assises de la Longue-Pointe, s'est terminée samedi et le tribunal d'honneur, composé de Sir Alexandre Lacoste, ex-juge en chef de la Cour du Banc du Roi, de S. G. Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, et du sénateur Charles Beaubien, a pris l'affaire en délibéré. La journée de samedi a été employée à l'audition des plaidoyers de Mes N. K. Laflamme, C.R., et J. L. Saint-Jacques, C.R., avocats des intimés.

Le plaidoyer des avocats des demandeurs, c'est-à-dire, la dernière partie, se résume dans les déclarations suivantes de l'abbé Jobin :

"Même s'il y avait une marge considérable entre le montant des échéances actuelles sur billets promissoires, et le montant d'argent reçu par la Fabrique, même si le présent tribunal venait à la conclusion qu'un chiffre quelconque sur ces billets ne serait, absolument parlant, que des obligations personnelles du curé Lecourt, la Fabrique de la Longue-Pointe et son curé actuel, en qualité de titulaire de la cure et de crédit-rentier de la moitié des revenus possibles sur la terre de la Fabrique, devraient être persuadés et, au besoin, condamnés à payer tous ces billets, même ceux qui seraient la dette personnelle du curé Lecourt, et ce pour les raisons suivantes :

"En 1841, feu Nicolas Désautels a donné, par testament reçu devant J. A. LaBadie, notaire, le 15 mars 1841, sa terre No 42 du cadastre de la paroisse de St-François d'Assises de la Longue-Pointe, contenant deux arpents de largeur par 84 arpents en profondeur, à la Fabrique de la Longue-Pointe, à certaines conditions mentionnées au testament.

"Cette terre, si elle eût été bien exploitée, pouvait constituer dès lors des revenus considérables à la Fabrique de la Longue-Pointe.

"En 1845, le 23 décembre, la Fabrique, par le concours de son curé et de ses marguilliers, et représentée par Michel Raymond, a cédé et transporté et abandonné, à toujours, en faveur des soeurs de la Providence, les revenus de cette terre, et ce, pour aussi longtemps qu'il y aurait une paroisse catholique et un curé catholique, tel qu'il appert à une copie de la dite cession et transport produite avec les présentes comme pièce No 3 du demandeur en garantie.

"A la mort du curé qui avait consenti, avec la Fabrique, cette cession d'usufruit, les curés subséquents se sont aperçus que ce marché n'était pas à l'avantage de la Fabrique, et ils ont essayé de faire rentrer les revenus de cette terre dans le domaine de la Fabrique, mais devant la persistance des révérendes soeurs et les difficultés d'ordres ecclésiastiques qui se soulevaient dans le temps, ces Messieurs ont du céder.

"Le révérend J. H. Lecourt à son tour a entrepris cette besogne, dès les premiers temps de sa nomination à la cure de la Longue-Pointe; il a lutté, pendant quinze à vingt ans contre toutes sortes de difficultés pour obtenir son point, démarches, discussions, entrevues, correspondances, procédures, mémoires, etc.; il a obtenu un jugement de la cour Supérieure, en 1899, cassant l'acte de cession d'usufruit, et condamnant les Soeurs à rembourser à la Fabrique une somme de $5,000.00 en dommages-intérêts, pour dilapidation faite par elles sur la propriété, copie du dit jugement est produite comme pièce No 4 du demandeur en garantie.

"Quand le Révérend J. H. Lecourt a commencé sa construction d'église il était donc le crédit-rentier de la moitié des revenus de cette terre, et la fabrique la crédit-rentière pour l'autre moitié.

"Si la Fabrique de la Longue-Pointe a pu rentrer en possession des revenus considérables de cette terre et faire annuler le contrat qu'elle avait avec les Révérendes Soeurs de la Providence, et qui était un obstacle à la vente de la terre et à la réalisation de bénéfices considérables sur icelle, si subséquemment la Fabrique a pu faire des emprunts considérables sur la valeur de cette terre et construire une église, qui devait être payée par cette terre, et si, en plus, le curé titulaire du temps, comme le curé actuel et les curés à venir, ont droit à la moitié des revenus de cette terre la est dû à l'intelligence, au travail et à l'énergie du Rév. J. H. Lecourt, et ses paroissiens, qui n'ont véritablement rien eu à payer tout le temps de son ministère pour les choses de l'église, et qui ont été si avantagés par son travail et ses successeurs en office, qui ont droit aux revenus qu'il a fait lui-même affecter à la cure, devraient, de leur propre mouvement, reconnaître et solder les obligations même personnelles du défunt curé, jusqu'à due concurrence de ce que son industrie leur a profité, et ils devraient voir eux-mêmes, maintenant qu'il est mort, qu'aucune réclamation matérielle ou autre à son sujet ne reste en souffrance, et à ce que son honneur soit réhabilité.

L'HON. SEVIGNY ET LA CONSCRIPTION

Il déclare que Montréal pourra fournir 10,000 hommes par voie de sélection et Québec, 1,000.

QUEBEC, 3. — L'hon. Albert Sévigny, ministre des contributions indirectes, interviewé pendant son séjour à Québec, hier soir, a déclaré qu'il briguerait de nouveau la candidature dans le comté de Dorchester et qu'il serait réélu.

Il a déclaré que le vote à la Chambre sur le bill de la conscription aura lieu cette semaine et sera adopté par une grosse majorité. Parlant de la rumeur que la province de Québec pouvait facilement lever 25,000 soldats, grâce à l'application de la loi du service obligatoire, M. Sévigny donna le nombre de soldats que chaque cité, ville et paroisse seraient appelées à fournir:

"Montréal, dit-il, par sa population de 600,000 âmes devrait facilement fournir 10,000 soldats, la ville de Québec, par sa population de 100,000, 1,000 hommes. Dans la province de Québec, nous possédons 1,200 municipalités et si chacune d'elles envoie seulement douze hommes, nous aurons un contingent de 12,000 soldats des centres ruraux; ce qui ferait 23,000 soldats et pour compléter les 25,000 hommes, nous pourrions faire appel aux villes, telles que Sherbrooke, Hull Trois-Rivières, St-Hyacinthe, Lévis, Valleyfield, Fraserville, etc."

DEUX ENFANTS MEURENT BRULES A CAUGHNAWAGA

Le député-coroner Lorenzo Prince est allé tenir une enquête, hier, à Caughnawaga, sur la mort d'Albert et de Paul Lafleur, âgés respectivement de 10 et 11 ans, qui ont été brûlés, dimanche matin. Les deux enfants dormaient dans une des pièces de la maison, et leurs parents se trouvaient allés à la messe de 7 heures. Des voisins aperçurent les flammes vers 7.30 heures, et la maison fut consumée par elles, avant qu'on pût rien faire pour secourir les deux infortunés. On retrouva leurs corps carbonisés vers 9 heures. On croit que l'incendie a été allumé par le poêle de la cuisine. Le député-coroner Prince a rendu un verdict de mort accidentelle. Les funérailles ont eu lieu hier.

EN L'HONNEUR DE NOS SOLDATS

LES MONTREALAIS FONT UNE CHALEUREUSE RECEPTION A 35 INVALIDES DE RETOUR DU FRONT.

3 juillet

A l'occasion du 50ème anniversaire de la Confédération, des milliers de Montréalais ont cru devoir rendre hommage aux fils du Canada combattant en France et dans les Flandres, en faisant hier soir une chaleureuse réception à 35 invalides du front, originaires de Montréal, qui arrivaient à la gare Windsor à 8 h. 30.

Sur le même train qui portait les invalides se trouvait un détachement de 41 Montréalais revenant d'Angleterre et qui sera attaché au bataillon composé.

a plupart de ces hommes partirent avec divers bataillons et furent employés de l'autre côté de l'océan comme artisans à l'arrière des lignes. Ils ont été dirigés, à l'arrivée du train, sur les baraques de la rue Peel.

Les Canadiens-français dont les noms suivent reviennent en vue du service au pays: F. Bélanger, J. Boisclaire, R. Cadorette, E. Charron, L. Delisle, E. Frigon, W. Gagné, O. A. Groleau, H. Herrichon, P. Labelle, P. Legault, L. H. Payment, E. Poiré, G. Raymond, W. J. Royer, J. A. Tétreault.

Au nombre des Montréalais de retour du front se trouvent les Canadiens-français suivants : C. Cattanach, F. X. Codu, C. Mireault, J. Nadon, J. Piché, A. St-Onge, H. Viau, A. Jacques.

Elle souffrait. "Il y a quelques années", écrit Mme E. Balzer, de Leduc, Alta., "je commençais à souffrir; j'essayais de toute chose possible, mais j'allais en empirant. Après avoir pris quelques bouteilles du Novoro du Dr Pierre je devins bien portante et forte". Ce vieux remède herbeux, éprouvé par le temps, n'est pas un remède de pharmacie, il est fourni par des agents spéciaux ou directement par le Dr Peter Fahrney & Sons Co., 19—25 So. Hoyne Ave., Chicago, Ill.

Les remèdes du Dr Pierre sont délivrés au Canada, libres de tous droits.

FEMMES ! MERES ! FILLES !

Vous qui vous fatiguez facilement, qui êtes pâles, hagardes et épuisées, nerveuses ou irritables; qui êtes sujettes aux accès de mélancolie ou aux "papillons noirs", faites examiner votre sang afin de savoir s'il ne manque pas de fer.

Le "NUXATED IRON" (fer nuxaté) pris trois fois par jour après les repas augmentera votre force et votre endurance de 100% en deux semaines dans bien des cas.

Ferdinand King, M.D.

NOTA :—NUXATED IRON (fer nuxaté) plus haut recommandé par le Dr King, peut s'obtenir chez Bryson, Ltd., American Drug Store ou de n'importe quel bon pharmacien avec garantie absolue de succès ou argent remis. Les docteurs prescrivent ordinairement deux tablettes de cinq grains à prendre trois fois par jour après les repas.

KERENSKY LES ENTRAINE A LA VICTOIRE

Brillante offensive russe accomplie sur le front oriental dans le cours de la journée d'hier.

PETROGRAD, 3. — La brillante avance des armées russes, dont la nouvelle a répandu une grande joie dans tout le pays, a été dirigée par le ministre de la guerre Kerensky en personne.

Depuis quatre jours, le ministre de la guerre n'a pas quitté le front, faisant de grands efforts pour induire les troupes à reprendre sans retard l'offensive contre les ennemis de la Russie. Il est finalement descendu dans la première ligne de tranchées et se plaçant lui-même à la tête des troupes, il donna l'ordre d'avancer.

La vue du jeune et populaire ministre de la guerre sur la ligne de feu a eu pour résultat d'accomplir ce que la parole n'avait pu et les troupes moscovites ont balayé les lignes ennemies avec une impétuosité qu'on n'avait pas encore signalée.

PETROGRAD, 3. — Le communiqué officiel russe publié aujourd'hui, annonce que les troupes moscovites ont avancé jusqu'à la rivière Koninchy et qu'elles ont aussi pris sept canons de gros calibre. Les prisonniers teutons continuent de passer à l'arrière des lignes russes. Voici le texte du communiqué:—

LE BULLETIN OFFICIEL

"FRONT OCCIDENTAL RUSSE :

"Comme résultat de la bataille de dimanche, 164 officiers et 8,400 soldats ennemis ont été comptés jusqu'à présent comme prisonniers. Nous avons aussi pris sept canons de gros calibre et sept mitrailleuses. Les prisonniers ennemis continuent d'arriver dans nos stations à l'arrière.

"Au sud-ouest de Brzezany, après une préparation d'artillerie, nos troupes ont attaqué les positions ennemies puissamment fortifiées et après une lutte à mort, elles les ont occupées à certains endroits. Les Allemands et les Turcs ont lancé des contre-attaques et les formidables positions ont plusieurs fois changé de mains.

"Dimanche, sur ce front, nous avons capturé 1,700 prisonniers allemands, autrichiens et turcs, y compris neuf officiers. Quelques-uns de nos détachements ont eu des pertes assez considérables, surtout en officiers.

"En tout et partout, nous avons capturé dimanche, 173 officiers et plus de 10,000 soldats prisonniers. Nous avons aussi pris sept canons et sept mitrailleuses."

REVOLUTION."

Petrograd, 3 — Le ministre de la Guerre, Kerensky, a envoyé aujourd'hui le message suivant au premier ministre Lvoff:

"Le premier juillet, les armées de la Russie révolutionnaire ont repris l'offensive avec un grand enthousiasme. L'offensive prouve à la Russie et au monde entier sa fidélité à la révolution et son amour pour la liberté et sa patrie. Ignorant le petit groupe d'âmes lâches, les soldats de la libre Russie concentrent par leur offensive une nouvelle discipline basée sur le sentiment d'un devoir civic.

"Quoi qu'il puisse arriver, cela met fin aux scandaleuses attaques contre l'armée de la démocratie russe. Je vous demande l'autorisation de donner aux régiments qui ont participé à l'offensive du premier juillet des drapeaux révolutionnaires rouges et de leur donner le nom de : Régiments du 1er juillet."

Le premier ministre Lvoff a acquiescé à la demande de M. Kerensky.

UNE FEMME TOMBE DU QUATRIEME ETAGE

Madame Régina Prénovost, âgée de 27 ans, demeurant à 70 Montcalm, est en ce moment à l'hôpital Général dans une condition critique, des suites d'une chûte du quatrième étage, de bonne heure, ce matin. La police n'a pu obtenir de détails satisfaisants, sur ce prétendu accident de la part du mari de la victime, qui se trouvait avec elle au moment de l'accident. Il a été détenu comme témoin. Sa version est que sa femme était en état d'ivresse et qu'elle s'est levée de son lit et s'est jetée elle-même en bas de la fenêtre. La femme était complètement habillée, comme si elle était revenue d'une sortie ou si elle s'était préparée à sortir. Elle portait jusqu'à ses souliers. Les détectives ont été chargés de faire une enquête sur cette affaire, qui se terminera vraisemblablement par la mort de la femme Prénovost, qui a le crâne fracturé et souffre d'une fracture de la jambe droite.

COMMENT Il ABANDONNA L'USAGE DU TABAC

Ce vétéran, S. B. Lamphere était adonné à l'usage excessif du tabac, pendant plusieurs années. Il voulait cesser, mais il avait besoin de secours. Il apprit dans un vieux livre gratis qui traitait de l'habitude du tabac et comment la conquérir rapidement, facilement, et sûrement. Dans une lettre récente, il écrit: "Je me sens comme un homme nouveau."

Tout homme qui désire avoir une copie de ce livre traitant de l'habitude du tabac, de fumer et de chiquer, peut être obtenue gratuitement, franco, en écrivant à Edward J. Woods, 693Q, Station F, Cité de New York. Vous serez surpris et charmé. Ayez des nerfs plus tranquilles, le coeur plus fort, une meilleure digestion, une vue améliorée, une force plus grande, une vie plus grande et autres avantages, si vous cessez de vous empoisonner vous-même. T.O.

LE LIEUT. ALEX. LAVIOLETTE A ETE TUE A VIMY

29 juin

Le major Ewing, C.M., qui vient d'être décoré de la Légion d'Honneur, par le gouvernement français, a envoyé une communication à Madame Dumont-Laviolette, de cette ville, lui apprenant que son fils, le lieutenant Alexandre Laviolette, disparu le 9 avril, avait été trouvé mort sur le champ de bataille, le 15 avril.

Le lieutenant Laviolette était sur la liste des disparus, publiée le 23 mai. Lors du passage de Mme Laviolette, en Angleterre, avec son fils, le major Dumont, décoré de la Croix militaire, et qui est revenu de France gravement blessé, elle s'entretint pour une dernière fois avec le jeune officier, maintenant mort au champ d'honneur. Sir John Carson fit les arrangement nécessaires, et le lieutenant Alexandre La violette vint des tranchées pour voir son frère blessé et sa mère, avant qu'ils ne s'embarquassent pour le Canada. Lors de son séjour à Londres, on lui offrit des positions sûres, mais il les refusa, en

LE LIEUTENANT ALEXANDRE LAVIOLETTE, fils de Mme Dumont-Laviolette, qui a été tué à Vimy.

déclarant qu'il était dans l'armée pour se battre; et, comme il prenait congé de sa mère, il lui dit ceci: "Maman' je vais me battre et gagner une autre croix militaire à la famille".

Le lieutenant Laviolette était né à Montréal, il y a 21 ans, et avait reçu son éducation au collège du Mont St-Louis. Avant de partir, il était à l'emploi de la Banque des Marchands du Canada, rue St-Jacques. Après avoir obtenu sa commission, il alla en Angleterre avec le 69e bataillon et quand cette unité fut brisée pour fournir des renforts aux autres, le lieutenant Laviolette passa au bataillon d'Ecossais de Montréal, formé par le lieutenant-colonel Cantlie. Le lieut. Laviolette, qui avait fait tant de service actif, n'avait pas figuré sur les listes de pertes avant qu'un télégramme d'Ottawa, en date du 23 mai, n'annonçât qu'il était disparu depuis le 9 avril, lorsque l'attaque de la crête de Vimy commença.

Mme Laviolette reçut la dernière lettre de son fils au mois de mars et la lettre portait la date du 20 février. Sa fille, Mlle Jeanne Laviolette, présentement à Londres avec la Croix rouge, avait envoyé plusieurs lettres à son frère, lettres restées sans réponse, et elle en avertit sa mère. Le major Dumont-Laviolette, qui a gagné la Croix militaire, à l'action, et se trouve actuellement à l'hôpital Royal Victoria à se rétablir de ses blessures, est un frère du défunt, et un autre frère est présentement en France, comme représentant de l'Eastern Car Company, de New-Glasgow, N.-E., laquelle remplit des contrats pour le gouvernement français.

UN QUEBECOIS GAGNE LA CROIX MILITAIRE

QUEBEC, 30 — On vient de recevoir la nouvelle que le major Gustave-Alphonse Routier, fils de notre concitoyen, M. C. A. Routhier, vient de recevoir la Croix Militaire pour vaillante conduite devant l'ennemi. Le nouveau décoré a deux frères qui sont aussi au front. Le major Routier était architecte à Québec quand il s'est enrôlé.

UNE DEMISSION SENSATIONNELLE

Un échevin de Sherbrooke l'auteur d'épithètes malsonantes que l'on suppose à l'adresse des Canadiens-français a quitté le conseil municipal.

AUCUNE DECLARATION

SHERBROOKE, 27. — Toute une sensation a été causée mardi dernier par la nouvelle, rumeur d'abord, confirmée par la suite, que l'échevin du quartier nord, M. T. J. Parkes, avait démissionné. Le président du comité des Parcs et Immeubles a confirmé lui-même la nouvelle, mais a refusé de faire aucune déclaration.

On suppose que l'échevin Parkes, un conscriptionniste a été froissé de l'attitude prise lundi soir par le conseil de ville qui a adopté, malgré son opposition, une résolution contre la conscription, et qu'il a démissionné en signe de protestation.

Le requérant du quartier nord a dernièrement été violemment attaqué par un journal français de Sherbrooke à cause de ses idées conscriptionnistes et surtout à cause d'une lettre parue dans le "Sherbroone Daily Record" et qui contenait les épithètes malsonnantes de "slackers, shirkers, skulkers, cowardly curs" que l'on supposait s'adresser aux Canadiens-français de cette ville qui avait vigoureusement protesté en assemblée publique contre la conscription, quelques jours auparavant.

MANIFESTATION OUVRIERE A MONTMAGNY

MONTMAGNY, Qué., 28 — Une manifestation qui démontre bien la bonne entente et le sens religieux qui forment le caractère de la vie dans Québec, vient d'avoir lieu aux Usines Générales des Chars et Machineries, Limitée, dont notre éminent concitoyen, M. Charles A. Paquet, est le président. A l'occasion du passage, parmi nous, de Mgr Roy, évêque auxiliaire de Québec, les ouvriers de l'usine reçurent Sa Grandeur.

Pendant la cérémonie, M. le curé lut une adresse à Monseigneur Roy. Il commença par présenter à Sa Grandeur la famille ouvrière de la ville de Montmagny. Les ouvriers sont les employés de trois grands établissements industriels: celui de Price, Frère et Compagnie, qui compte près de quatre-vingts ans l'existence et dont le gérant actuel est un irlandais catholique, M. William Walsh; celui de la Fonderie Bélanger, établie en 1867, et dont M. D. O. L'Espérance est le président; enfin celui des Usines Générales de Chars et de Machineries qui emploient 1,051 ouvriers, canadiens-français, écossais, anglais, italiens, chinois, belges, norvégiens, suisses, russes, espagnols, irlandais, américains et nègres, et dont M. Paquet est le président.

M. le curé rappelle que la manifestation a été franchement secondée par nos frères séparés qui travaillent aux Usines Générales. Le gérant-général, M. Robert Patterson, a même accordé un congé à l'équipe des ouvriers de nuit pour leur permettre d'être de la fête. Il termine en déclarant que cette armée de travailleurs est heureuse d'acclamer Monseigneur dans la plénitude de son âme.

L'OEUVRE DU CLERGE DANS NOTRE PROVINCE

M. Paquet, président des Usines Générales, lut aussi une adresse à Monseigneur Roy. Il rappelle que comme en Belgique le clergé fait au Canada partie inséparable des forces vives de la nation. Il acclame ensuite celui que la voix populaire a proclamé l'évêque des ouvriers et lui expose que la nécessité se présente aujourd'hui sous la forme d'une lutte gigantesque pour la domination du monde ou la conservation de l'indépendance. "C'est la lutte entre deux immenses ateliers dont l'un veut conquérir, l'autre garder le marché du monde. La solution du conflit réside dans le développement dans chaque pays des industries locales appropriées aux besoins de chaque marché local. Inutile de compter sur le boycottage ou les impôts pour endiguer l'envahissement des produits de ces deux ou trois grands ateliers mondiaux, si nous sommes impuissants à compétitionner avec les produits de l'étranger. Les sacrifices de cette guerre seront nuls et mortels pour nous si, après la guerre, nous sommes incapables de lutter d'habileté, de science technique et de préparation avec ces nations dont l'immense effort vers la domination doit nous servir de modèle dans la préparation d'une légitime défense d'après la guerre."

Le mot d'ordre qui a transformé le pays essentiellement agricole d'Allemagne en pays industriel et lui a permis en vingt ans de faire la conquête des marchés du monde, c'est l'éducation industrielle. Ce mot d'ordre, nous devons l'attendre du clergé canadien qui peut accomplir ici ce qu'il a fait en France en procurant à nos populations des villes les éléments de formation industrielle et une éducation d'affaires. De même que chacune de nos campagnes a rencontré des pasteurs nés du sol, de même nos centres ouvriers deviendraient des pépinières non seulement de techniciens mais d'apôtres ouvriers et d'ouvriers apôtres. Pourvoyons vite et bien aux besoins nouveaux et urgents de notre peuple, fut-ce aux dépenses d'autres préoccupations d'ordre spéculatif.

D'ailleurs l'éducation industrielle n'exerce pas une action plus matérialisante que les professions libérales elles-mêmes. Le mot industrie dit l'exercice courant des facultés intellectuelles et qu'est-ce donc que l'enseignement universitaire s'il tient tout entier dans un collet blanc?

Etre prêts, voilà la somme de la sagesse et de la science qu'enseignent toutes les universités du monde et l'obligation d'être prêts, notre clergé de toutes les époques à tenir à honneur d'y répondre et c'est la reconnaissance de ce service rendu qui porte aujourd'hui notre peuple à se confier entièrement à lui comme aux plus beaux temps de notre histoire mais il ne suffit pas de s'éterniser dans l'admiration des méthodes du passé, il faut assurer l'avenir et nous devons faire tous nos efforts pour retenir au Canada les Canadiens qui ne veulent ou ne peuvent être agriculteurs ou colons et qui étaient perdus pour nous jusqu'ici.

Et alors apparaîtra dans toute sa féconduité l'union des deux éléments dont se compose la nation canadienne et alors, selon la parole de John Boyd, la province de Québec donnera le mode de la stabilité du travail profitable au pays, du plus pur patriotisme et des institutions les plus permanentes.

LA REPONSE DE Mgr ROY

Dans sa réponse, Monseigneur Roy rappelle qu'il est un enfant du comté de Montmagny et qu'il ne saurait rester insensible ni étranger au beau et fécond mouvement industriel qui depuis cinq ans va se développant dans la florissante cité.

Sa Grandeur admire le coeur de l'ouvrier qui vient à l'église pour s'agenouiller devant Dieu, lui dire ses espérances et lui demander ses bénédictions. Le mouvement industriel de Montmagny a été fécond en résultats mais les peuples ne se préparent pas du jour au lendemain à une ère industrielle.

Jusqu'à présent, notre population s'était surtout adonnée à la vie peu compliquée de la culture du sol. Il n'est donc pas étonnant qu'il soit peu préparé aux complications qui ont trait à la vie industrielle. Si notre peuple canadien-français n'a pas été jusqu'ici maître dans le vaste champ de l'industrie, il n'en possède pas moins toutes les qualités nécessaires pour s'y élever au premier rang, si seulement on prend toutes les précautions nécessaires pour le diriger sagement vers cette voie nouvelle pour lui.

Monseigneur dit que notre nationalité a gardé ses belles qualités: l'amour du travail et un grand fond d'honnêteté chrétienne. Mais prenons garde au socialisme et à l'alcoolisme. En mettant en pratique les sages enseignements donnés, nous deviendrons un peuple industriel comme nous sommes un peuple agricole. "Il y a chez nous de l'ambition, continue Sa Grandeur. Notre peuple est arrivé à une heure décisive et je crois qu'à l'appel de Dieu, il prendra sur tous les terrains la place qui est la sienne et qu'on lui assignera. Pour cela, il faut que ses directeurs laïques et ecclésiastiques lui tendent la main et il s'agit de développer un professorat plus compétent pour enseigner la science de l'industrie.

AU CHAMP D'HONNEUR

LES LISTES D'HIER NE RAPPORTENT QUE 88 PERTES DANS LES TROUPES CANADIENNES.

Les listes publiées par le ministère de la Milice, le 26, contiennent 88 noms; là-dessus, il y a 19 morts. Voici les noms des blessés canadiens-français:

Le soldat Philippe Boisvert, North Stukely, Qué.

Le soldat David Lépine, Sault Ste-Marie, Qué.

Le soldat A. G. Lizotte, Blind River, Ont.

ENROLEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI

DANS LE CERCLE CROISSANT DES

RIEUSES AUX DENTS PERLÉES

La Nouvelle Mode - - - De Bonnes Dents

CELA NE COUTE QU'UN DOLLAR --- ENROLEZ-VOUS AUJOURD'HUI

Suivant l'avis de Horace Greeley nous "avons lié notre sort à une étoile", l'étoile la plus importante dans le monde des affaires.—L'ETOILE DE L'EFFICACITE.

Sans emphase, le mot efficacité signifie FAIRE LES CHOSES CONVENABLEMENT AU MOMENT OPPORTUN, et nous nous vantons qu'à ce sujet nous sommes les seuls pour ce qui concerne l'art dentaire.

N'avons-nous pas mis l'art dentaire moderne à la portée des personnes aux revenus modérés, ne l'avons-nous pas fait précisément au moment où un dollar n'a plus que l'ombre de sa valeur originelle, en faisant cela n'avons-nous pas aidé des milliers de personnes qui auraient dû continuer à souffrir des maux multiples causés par la mauvaise mastication des aliments? Ne parlons plus de ce que nous avons fait! Mais nous désirons vous entretenir de ce que nous avons l'intention de faire.

LISEZ CECI ATTENTIVEMENT

Quoique nous sachions que nos prix sont les plus bas possible et que notre travail est des plus parfaits, nous nous rendons parfaitement compte qu'on n'est pas toujours dans une position de faire cette dépense modérée, en plus de cela, le merveilleux succès qu'ont obtenu nos efforts depuis le commencement de cette campagne contre les prix élevés des articles dentaires, nous force à demander de la coopération afin que nous soyons à même de nous rendre compte de la quantité de matériaux bruts qu'il nous faudra l'année prochaine.

Londres et New-York sont les centres desquels nous viennent nos dents artificielles, mais à cause de la guerre les envois des ports habituels sont devenus excessivement incertains. Nous sommes obligés de nous approvisionner presqu'entièrement à New-York, pour ce qui concerne les articles qu'il nous faut, et cet état de choses étant à peu près le même sur tout ce continent, nous nous rendons compte que nous devons immédiatement placer nos commandes afin de les avoir en temps voulu. Voilà pourquoi nous faisons cette offre extraordinaire.

Ponts,

ETC.

Dans la confection de nos ponts, nous n'employons que de l'or pur, garanti conserver sa couleur.

Le travail est garanti et c'est le dernier mot en fait de dentisterie moderne.

DENTS EXTRAITES ABSOLUMENT SANS DOULEUR

GAZ ADMINISTRE SI ON LE DESIRE

Nous avons administré du gaz à plus d'un millier de nos clients, ceci représente un total d'environ 3,000 dents extraites par cette méthode.

C'EST SANS DOULEUR
C'EST SATISFAISANT

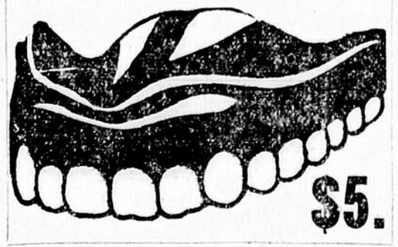

VOICI L'OFFRE

POUR LA SEMAINE DE LA CONFEDERATION SEULEMENT

Lisez bien chaque mot. Apportez ou mallez-nous un dollar ($1.00) pour lequel nous vous enverrons un reçu. Ce reçu vous donne droit, en n'importe quel temps durant un an, à un de nos dentiers garantis de $5.00 sur le paiement de quatre dollars additionnels.

Ceci est une occasion pour vous de vous protéger contre toute augmentation dans les prix pour d'ici à un an. Ceci est un cas de "premier rendu, premier servi". Ne retardez plus un seul jour. ENVOYEZ VOTRE DOLLAR AUJOURD'HUI MEME.

AVIS

Nous sommes prêts à donner à l'Hôpital Royal Victoria, la somme de cinq mille dollars ($5,000.00) si quelque personne peut prouver que nos dentiers à $5.00, faits par nos dentistes experts, ne sont pas aussi bons que ceux faits par aucun des onze gouverneurs du Conseil Dentaire et pour lesquels ils chargent $15.00, $20.00 et $25.00.

Venez à notre bureau et nous examinerons vos dents, nous vous montrerons ce qui peut être fait et combien cela vous coûtera.

Un tel examen vous coûte rien et ne vous met sous aucune obligation, quelque légère qu'elle soit, de faire faire votre ouvrage par nous. C'est tout simplement un service que nous rendons avec plaisir à l'humanité souffrante.

$5.00 NOTRE GARANTIE

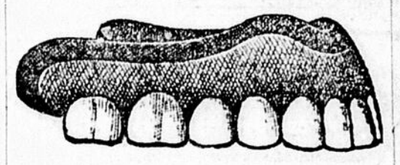

Notre travail est entièrement garanti. —Nous avons traité 1,010 patients le mois dernier—tous ont été satisfaits.

$5.00

Pas d'Etudiants--des Experts seulement

Nos experts dentistes sont licenciés au Canada et aux Etats-Unis.

Nous faisons aussi des dents de la meilleure qualité en Aluminium, en Platine et en Celluloïde.

Taux très modérés.

Adressez-vous aux FRANCO-AMERICAN DENTISTS

164, Rue St-Denis, Un peu plus bas que la rue Ste-Catherine, en face de l'Université Laval.

Toutes les maladies sont guéries par nos préparations.

Nous soignons INDISTINCTEMENT toutes les maladies. Vous n'avez qu'à nous donner les détails de votre maladie par la malle ou à nos bureaux et nos médecins vous diront ce qu'il vous faut. Tous les jours nous recevons des certificats prouvant nos avancés.

En voici un entre mille:

Perrault, Ont.

Cher monsieur —Je suis heureux de vous écrire pour vous dire que ma petite fille est complètement guérie du mal d'yeux dont elle souffrait depuis trois ans. Nous avions essayé tous les remèdes qui nous étaient enseignés et il n'y a que les vôtres qui l'ont guérie en très peu de temps.

Votre obligé,

VITAL SAINT-LOUIS.

Capsules Vinel et Capsules du Père André, 50c la boîte, 6 pour $2.50. ONGUENT du PERE ANDRE, 50c la boîte. TABLETTES LAXATIVES, 25c la boîte. Sirop Expectorant du PERE ANDRE, 35c la bouteille. Liniment du Père André, 35c, plus 10c par la malle. Mentionnez La Patrie.

La Compagnie Chimique Vinel Limitée. 721 rue Saint-Denis, Montréal. Tél. St-Louis 7607. Dépt. D.

LE MAGAZINE DE LA PATRIE

UN RUDE EXPLOIT ACCOMPLI PAR DES PECHEURS FRANCAIS

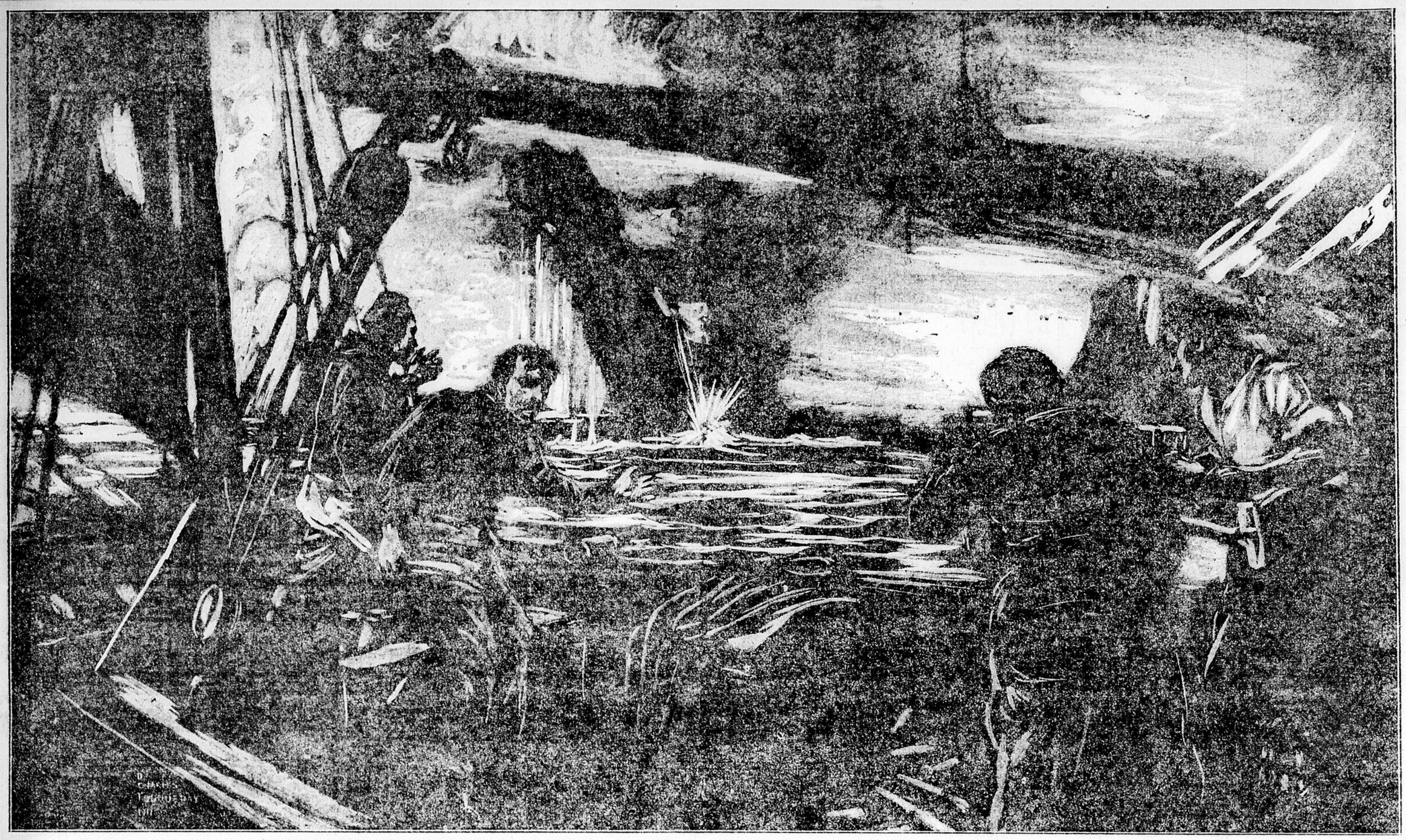

Ces braves marins, montés sur un petit côtier, l' "Hyacinthe-Yvonne", armé d'un seul canon, ont coulé un sous-marin allemand. On voit le pirate teuton qui se dresse tout droit avant que de sombrer. Sur le côtier le petit canon tonne toujours sur l'adversaire. Cette scène est d'une vigueur sobre et saisissante.

LA SEMAINE AMUSANTE DES ENFANTS

POUR RESTER TRANQUILLE

THEATRE D'OMBRES

Tout le monde sait par quel procédé s'obtient ce qu'on appelle les ombres chinoises. C'est par présentation d'un corps opaque sur un écran transparent éclairé par derrière. La lumière qui traverse l'écran ne peut le faire à travers le corps opaque et doit passer tout autour; elle en dessine donc le contour.

Vous commencerez par décalquer la figure No 1 qui est le petit théâtre mis à plat. Une feuille de bristol un peu fort suffira. Indiquez avec précision les trois lignes pointillées, et avec une plume à dessin — ou une plue ordinaire — reproduisez tous les motifs d'ornement: le fronton, les rideaux de scène, le tapis du plancher et les loges des spectateurs.

Vous ne dessinerez à l'encre que les traits des contours extérieurs et intérieurs.

Lorsque le travail à la plume sera bien sec, vous procéderez au coloriage que vous rendrez le plus artistique possible. Ainsi le fronton et le pilier seront dorés—ou peints en jaune d'or. Les rideaux bleu pâle ou en velours rouge. Les ballons des loges et leurs baldaquins en velours rouge.

Quant aux personnages, il y a trois hommes en habit noir et une dame que vous pourrez habiller en rose.

Vous enlèverez à l'aide d'un canif bien affilé toute la partie noire formant le fond de la scène. Alors, à l'envers, vous tendrez à l'aide d'un peu de gomme arabique un petit carré de mousseline blanche légère ou un carré de papier à fleurs blanc.

Vous mettrez ensuite votre théâtre dans la forme voulue. Pour cela, vous n'avez qu'à plier sur le pointillé les deux lignes de droite et de gauche et la ligne du bas. Les côtés et le parquet se trouveront ainsi ramenés dans la position où vous les montre le modèle.

Pour les maintenir en place, vous collerez à la jointure du parquet des côtés une petite bande de mousseline ou de papier. Puis, reprenant votre pinceau, vous passerez une teinte plate couleur de bois sur l'envers des deux panneaux de côté.

A l'endroit, ces panneaux seront peints en doré; cela fera ressortir le velours rouge des loges.

Vous découperez en carton les têtes d'animaux de la figure 2, et la représentation sera prête à commencer.

Plaçant votre théâtre sur une table, face aux spectateurs, vous mettrez, sur la même table, à quelque distance de l'écran, une bougie ou une lampe allumée. Puis, vous tenant sur le côté, vous prendrez à l'aide d'une pince un peu longue fabriquée par vous-même avec du laiton une de ces têtes et vous l'interposerez entre la lumière et l'écran. Elle se projettera alors en noir sur celui-ci. Et comme un bon cicerone ne doit pas être à court de boniments, vous accompagnerez chaque tête d'une présentation humoristique.

LE VEAU.

On m'empêche — et c'est très méchant—
De traire chaque jour ma mère,
Pour donner son lait aux enfants;
Et cela me met en colère.

LE PIGEON.

Jadis, quand on faisait la guerre,
De dépêches, j'étais porteur,
Et j'en avais l'âme très fière:
J'étais le seul aviateur.

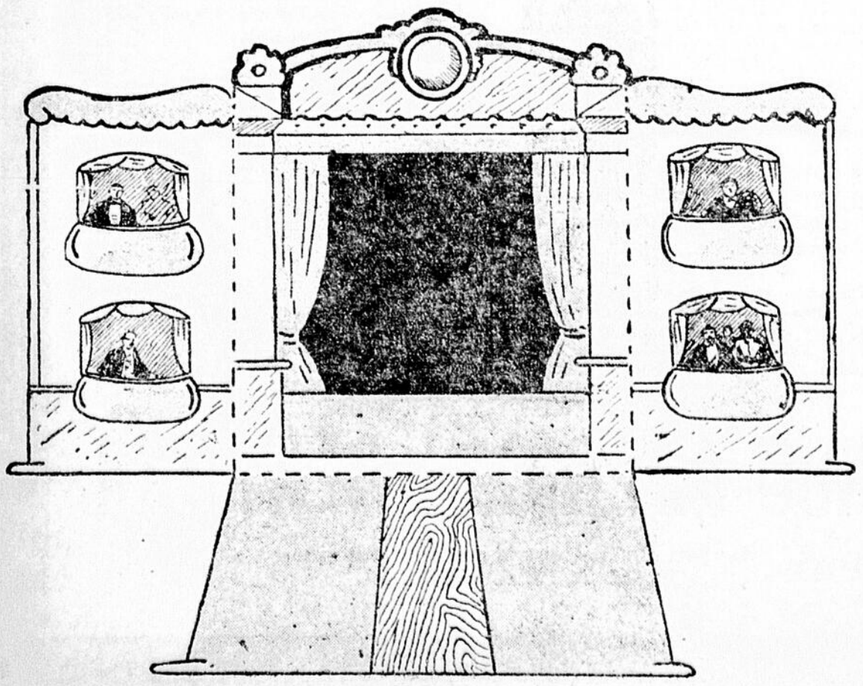

Fig. 1.

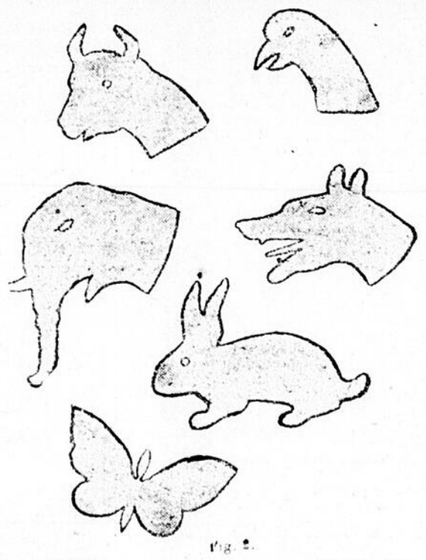

Fig. 2.

LE CHIEN.

Chacun son tour, ô bestiole!
Moi, je suis agent de liaison;
Aux poilus, je porte la "gniole"
Et l'ordre secret au "Piston".

L'ELEPHANT.

Quand donc reverrai-je la gloire!
Moi qui fis, jadis, à Pyrrhus,
Gagner une grande victoire,
Je n'aurais pas peur des obus!

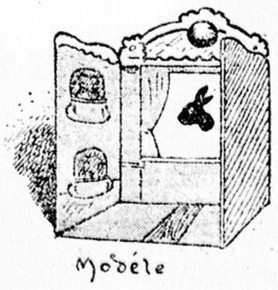

Modèle

LE LIEVRE.

L'éléphant fait des embarras,
A cause de son gros volume;
J'affronterais bien les combats.
Mais, dans les tranchées... je m'enrhume.

LE PAPILLON.

Et moi, je suis la fleur vivante,
Née au jardin de la maison,
Et je vais, d'une aile vibrante,
En parler à tous ceux du "Front".

M. DE KADEGON LE BON SLOUGHI

M. de Kadégon avait quatre pattes gantées de blanc, une superbe fourrure noire avec poitrail blanc. C'était, au temps où son dévouement se donnait carrière, un superbe sloughi d'Espagne — race plus grande que les sloughis du désert africain.

Ce bon chien, grand à peu près comme un petit âne, avait reçu son nom de la fantaisie de ses petits maîtres. Parmi les enfants de la maison, se trouvait une jolie petite fille de dix-huit mois, qui ne marchait pas encore. — Cela se passait en Algérie. — Les "nurses" arabes sont assez indolentes; elles ne se préoccupaient guère du cas: "lorsque la petite voudra marcher, elle trottera, disaient-elles."

Cette motion, digne de figurer dans l'héritage de M. de la Palisse, faisait que le baby passait tout le jour sans bouger, assise sur un coussin, tandis que sa bonne somnolait.

M. de Kadégon avait, sans doute, élevé autrement ses chiots. Il s'inquiéta du système de farniente adopté vis-à-vis de sa petite maîtresse et résolut d'y remédier.

Il commença par s'asseoir devant la petite fille qu'il dépassait ainsi de toute la tête, mais cette bonne tête, il la baissait pour que la petite menotte pût la caresser.

Lorsqu'il vit l'enfant prise à ce jeu, il leva lentement et proxressivement la tête, de façon à ce que la petite qui ne voulait pas le lâcher, fût obligée de se soulever un peu. Arrivé là et tandis qu'elle lui tirait les oreilles, il dressa la tête tout à fait et le bébé, soulevé, lui jeta les bras autour du cou pour ne pas tomber.

Alors, on vit M. de Kadégon marchant doucement à reculons, tandis que la petite, pour ne pas lâcher son appui, faisait manoeuvrer ses petits pieds.

Lorsque M. de Kadégon jugea que son élève pouvait être fatiguée, il la ramena sur son coussin où il l'assit doucement.

Et plusieurs fois par jour, cette incomparable bonne d'enfants recommença son manège jusqu'à ce que sa petite maîtresse, désormais apprivoisée avec l'art de marcher, trottât allégrement à ses côtés.

Vous croyez qu'ici finit l'histoire? Non, le plus beau reste à dire.

Sans doute, pour ne pas humilier les humains par trop de perfection, les chiens ont, par-ci, par-là, quelques défauts.

M. de Kadégon, malgré les rations copieuses que ses maîtres lui fournissaient, était toujours affamé. Il avait, comme estomac, le tonneau des Danaïdes; jamais il n'arrivait à le remplir.

En foi de quoi, quand un gigot traînait... vous devinez le reste.

Comme on laissait rarement traîner un gigot, il avait imaginé ceci:

Dès qu'il voyait ses maîtres à table, il filait dans la cour et, par ces discours muets que les animaux comprennent, il suscitait une bataille entre tous les chiens du domaine.

Affolés, les convives quittaient précipitamment la table pour voir ce qui se passait. M. de Kadégon, vivement, bondissait sur la table désertée et prenait n'importe quoi, pain ou viande, il n'était pas gourmand, mais seulement affamé.

Si je vous raconte cela, ce n'est point pour diminuer l'enthousiasme affectueux qui doit accompagner la mémoire de M. de Kadégon, c'est, au contraire, pour mettre en relief ce qui va suivre.

Sa chère petite maîtresse mourut d'une rougeole rentrée. Le chien fut au désespoir. Lorsqu'on eut emporté la petite morte, il se jeta sur le lit où elle avait reposé pour lécher le drap qui l'avait enveloppée.

La chose se passait dans l'un de ces vastes domaines africains très distancés des villes et mal reliés à celles-ci. En attendant qu'on pût faire transporter l'enfant dans un caveau de famille, on la déposa, comme c'est l'usage, dans une tombe provisoire située à proximité de la propriété. Chaque jour, les frères et les soeurs de la petite morte allaient pieusement porter des fleurs sur la tombe et réciter une prière.

Un jour, on trouva, sur le tertre, deux croûtons de pain. Une coutume arabe veut que l'on porte à manger aux morts; on crut donc qu'un des domestiques était l'auteur de ce geste; on l'en réprimanda en lui disant que les sépultures chrétiennes n'admettaient pas cet usage.

L'homme protesta, affirma que ce n'était pas lui et, comme le fait se renouvela, on fit le guet. Et l'on vit cette chose touchante: M. de Kadégon qui, bien que toujours affamé, prélevait sur sa part pour apporter à manger à sa petite maîtresse. Elevé par des Arabes, habitué à voir des aliments sur les tombes, il avait cru qu'on oubliait le déjeuner de la petite fille.

Il mourut de chagrin un mois après l'enfant.

LE DEBAT A OTTAWA

M. HONORE ACHIM DECIDE DE ROMPRE AVEC SON PARTI

Le député conservateur de Labelle déclare qu'il votera avec les libéraux sur la question de conscription et qu'il refusera d'être candidat ministériel dans Labelle.

M. Georges Boivin de Shefford dit qu'il se fait l'interprète des électeurs anglais et français de son comté en votant contre le bill Borden.

OTTAWA, 30. — La plus grosse sensation depuis le commencement du débat sur le projet de loi de la conscription s'est produite à la chambre des communes, hier soir, quelques minutes avant l'ajournement de la séance alors que M. Honoré Achim, député conservateur-indépendant du comté de Labelle a annoncé qu'il rompait définitivement toutes ses attaches avec le parti dont il s'était réclamé depuis 1911, et qu'il se ralliait à l'avenir au parti libéral.

M. Achim a déclaré dans un discours qui ne prêtait à aucune équivoque qu'il avait décidé de prendre cette attitude après longue réflexion. L'acte qu'il venait de poser était le résultat de la constatation que le vieux parti conservateur-libéral n'existait plus. Ce parti s'était effacé en faveur du parti tory ontarien.

M. Achim a annoncé qu'il figurerait sous l'étendard libéral aux prochaines élections et qu'il appuierait tout candidat opposé à la conscription ou du moins favorable à l'idée du referendum. Il ne briguerait plus les suffrages des électeurs du comté de Labelle comme candidat conservateur.

Dans un bref et substantiel discours, M. Achim a dit qu'il était absolument sincère dans sa décision d'appuyer le sous-amendement Barrette en faveur du renvoi du projet de loi du service militaire obligatoire à six mois. C'était sa conviction que le renvoi du bill avait une beaucoup plus grande portée que la proposition du referendum. Il votera cependant en faveur du referendum si le sous-amendement Barrette est rejeté.

Répondant à une interpellation de l'hon. M. Albert Sévigny, le ministre du revenu de l'intérieur qui lui a demandé si les Canadiens-français ne devraient pas être représentés dans le Cabinet Borden M. Achim a déclaré que la question qui lui était posée était si grave et si délicat qu'il préférerait ne pas faire de réponse, mais il était forcé d'exprimer l'opinion qu'il vaudrait mieux que les Canadiens-français de la province de Québec ne fussent pas représentés à l'heure actuelle dans le cabinet fédéral.

Aux Communes

M. HONORE ACHIM, député conservateur de Labelle qui a rompu avec son parti pour appuyer l'amendement de sir Wilfrid Laurier.

CONTRE LE REFERENDUM

MM. Claude MacDonnell, de South Toronto, Hugh Clark, de Bruce North, deux députés conservateurs, ont annoncé qu'ils avaient l'intention de voter en faveur du bill de la conscription et contre l'amendement en faveur du referendum.

M. W. F. Carroll, de Cap Breton, nord, un député libéral, a informé la Chambre qu'il voterait pour le referendum et pour le principe du projet de loi de la conscription sélective.

MM. G. H. Bolvin, de Shefford, et

Aux Communes

M. GEORGES H. BOIVIN, député libéral de Shefford, qui se déclare en faveur d'un referendum sur la conscription.

L'ONTARIO

M. Achim a ajouté que ce n'était pas l'isolement de Québec des autres provinces du Canada qui était à redouter. S'il se produit jamais une scission entre les provinces, ce ne sera pas la scission entre Québec et le reste du Canada, mais la scission entre l'Ontario et les autres provinces. Dans son opinion, l'Ontario, qui cherchait aujourd'hui à dominer tout le Canada, était la province où les capitalistes entravent la liberté du travail, les industriels la liberté du commerce et les fanatiques la liberté de conscience.

Depuis son séjour à la Chambre des Communes, M. Achim a dit avoir fait la constatation que "les Canadiens-français n'avaient plus d'influence au parlement fédéral. C'est le parti tory, ou plutôt le parti ontarien, qui dictait la politique du pays."

En faisant connaître sa décision de fausser compagnie avec le parti conservateur, M. Achim a déclaré qu'il regrettait d'être dans l'obligation d'abandonner de sincères amis politiques dont l'attachement et les sympathies lui avaient toujours été acquis.

M. Achim a rappelé qu'il avait accompagné l'hon. M. Sévigny lors de la campagne électorale de Dorchester et qu'il lui rendrait cet hommage qu'il n'avait jamais fait de promesse que la conscription serait ou ne serait pas imposée dans l'avenir. Il différait cependant d'opinion avec le ministre du revenu de l'intérieur quand il affirmait que le résultat de l'élection de Dorchester devait être interprété comme l'adhésion des citoyens de ce comté ou de la province de Québec au principe du service militaire obligatoire.

Le nombre des députés qui ont pris part au débat de la conscription a été assez restreint.

Aux Communes

M. P.-A. SEGUIN, député libéral de l'Assomption, qui s'oppose à l'imposition de la loi de conscription parce que ce serait une violation de l'esprit de la constitution.

J. A. C. Ethier, des Deux-Montagnes, tous deux députés oppositionnistes, se sont rangés dans le camp des adversaires du projet de loi et des partisans du referendum.

M. Roch Lanctôt, libéral, de Laprairie, devait clore la liste des orateurs de la journée, mais il a dû se contenter de demander l'ajournement du débat, car il n'y avait pas de quorum quand il s'est levé pour parler, il n'y avait que treize députés dont quatre ministres en Chambre, quand M. Boulay de Rimouski a soulevé le point d'ordre qu'il n'y avait pas de quorum.

Aux Communes

M. MEDERIC MARTIN, député de Sainte-Marie et maire de Montréal, qui craint que la guerre civile n'éclate à la suite de l'imposition du bill de conscription.

Aux Communes

M. WILLIAM WEICHEL, député de descendance allemande de la circonscription de South Waterloo, qui a reproché à M. Verville sa menace d'une grève générale, advenant la passation du bill.

Aux Communes

J. A. C. ETHIER, député libéral des Deux-Montagnes, adversaire du projet de loi Borden.

FAIBLESSE LANGUISSANTE QUI SUIT LA MALADIE

Bannie par les Merveilleux pouvoirs toniques des Pilules Roses du Dr Williams

Combien de victimes de la grippe, des fièvres ou de maladies contagieuses restent faibles, maladives et déprimées après que la maladie elle-même est disparue. Elles ne reprennent pas leurs forces comme elles le devraient; elles restent languissantes et découragées. La raison à cela c'est que le sang a été appauvri par les ravages de la maladie. Les forces ne reviendront pas tant que le sang n'aura pas été enrichi. Il n'y a pas de remède qui puisse purifier et enrichir le sang aussi vite et aussi sûrement que les Pilules Roses du Dr Williams. Enrichir le sang et fortifier les nerfs, telle est la mission de ces pilules. Des milliers de personnes les ont trouvées excellentes pour redonner des forces et de l'énergie quand après la maladie elles étaient restées faibles et épuisées. Mlle Hannah Hamilton, d'Everett, Ont., dit: "Après une attaque de grippe j'étais si faible et anémiée que je pouvais à peine marcher. Je n'avais ni couleurs ni appétit et j'éprouvais de constants maux de tête. Le remède que je prenais ne me faisait aucun bien et j'avais presque perdu l'espoir de revenir à la santé. Quelqu'un me recommanda d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et je ne fus pas lente à m'apercevoir qu'elles me faisaient du bien; après en avoir pris pendant une couple de mois j'étais complètement guérie. Je ne manque jamais maintenant de recommander ces pilules à tous ceux qui ont besoin d'un tonique pour le sang".

Vous pouvez avoir ces pilules chez n'importe quel marchand de remèdes ou par la poste franco à 50c la boîte ou six boîtes pour $2.50 de la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

La nature a donné à la femme la beauté, la douceur et la tendresse qui en font un être charmant

Par contre, l'existence de la femme est remplie de souffrances physiques continuelles, inhérentes à son sexe et aux fonctions qu'elle remplit dans la vie.

Pour beaucoup trop de jeunes femmes, hélas, la vie ne serait qu'un martyre perpétuel sans cette excellente spécialité, les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles.

L'existence de la femme est remplie de souffrances physiques continuelles, inhérentes à son sexe et aux fonctions qu'elle remplit dans la vie.

Si la nature a donné à la femme la beauté, la douceur, la tendresse et la vivacité d'esprit qui en font un être charmant et gracieux, elle lui a, par contre, assuré le triste privilège d'être affligée de certaines maladies qui assombrissent le cours de son existence.

Pour beaucoup trop de jeunes femmes, hélas, la vie n'est qu'un martyre perpétuel, car de par les lois de la nature, la femme commence à souffrir dès son jeune âge.

Certaines maladies des femmes sont particulières à un âge, à une époque de la vie, d'autres affectent les femmes de tous les âges, et au premier plan, il faut placer la plus redoutable de toutes, et la plus répandue, celle qui fait incontestablement le plus de victimes, et de laquelle découlent la plupart des autres maladies féminines: L'ANEMIE.

L'anémie est un état maladif caractérisé par une insuffisance de la qualité ou de la quantité du sang.

Tout le monde peut, au premier aspect, reconnaître une jeune fille ou une femme anémique.

Une femme peut cependant être anémique, même à un degré déjà important, sans avoir perdu l'apparence de la santé; et il y a des femmes très anémiques dont la mine est cependant très satisfaisante.

Mais généralement le teint est pâle, les yeux ternes et cernés; les lèvres, les paupières, les gencives sont décolorées.

Les anémiques sont atteintes d'une faiblesse générale, elles éprouvent subitement des bouffées de chaleur avec palpitations, des battements de coeur et des étouffements.

Puis ce sont des maux de tête, des points de côté, vertiges, troubles de la vue, des éblouissements qui parfois vont jusqu'à la syncope.

Les anémiques sont nerveuses, d'une irritabilité excessive, la mémoire parfois leur fait défaut.

L'anémie produit également des troubles digestifs, des douleurs au creux de l'estomac, de la constipation, la perte de l'appétit, le dégoût des aliments.

"Après un travail de plusieurs années, ma faiblesse était telle que j'ai dû abandonner l'ouvrage et je suis restée quatre mois à ne rien faire du tout. J'étais absolument sans appétit, maigre et pâle comme une cire. Je n'éprouvais cependant d'autre souffrance qu'une grande fatigue qui me forçait souvent à garder le lit. Les Pilules Rouges pour Femmes Pâles et Faibles avaient toute ma confiance et je commençai à en prendre. J'ai été surprise du prompt résultat obtenu; j'en avais à peine employé quelques boîtes que je me sentis revivre; l'appétit revenait et tout me semblait bon. Au bout de quelques mois j'étais toute transformée j'étais devenue grasse, colorée et me portais bien." — Mlle Lizzie Melloy, North Grosvenordale, Conn.

"Depuis deux ans ma digestion était mauvaise; j'avais des gaz, des palpitations de coeur, des maux de tête, des irrégularités, etc. J'en vins à ne plus être capable de demeurer une journée entière debout tant j'étais faible. Alors, pour me rendre au désir de ma famille, je pris des Pilules Rouges dont j'obtins le meilleur effet et très rapidement. Depuis quatre ans je jouis

d'une bonne santé."—Mlle Jeanne Lapensée, 10 avenue Dupuis, Hull, Qué.

"J'avais dix-neuf ans, j'étais pâle, chétive, très faible et l'état de ma santé était inquiétant. Le moindre travail m'épuisait; si je montais un escalier, j'étais à bout de respiration, le coeur se mettait à battre et je m'affaissais. Un médecin me traitait, mais les remèdes prescrits restaient sans effet. Ce sont les Pilules Rouges que j'ai prises ensuite qui m'ont fait du sang et m'ont donné des forces. Peu après, mon état changea tout à fait et ce fut une joie pour ma famille de constater que j'engraissais et avais meilleure mine. Etant plus forte, j'étais plus gaie et plus active. Je fus des plus heureuses d'avoir bonne santé." — Mme Philippe Boisvert, 52 Aiken, Lowell, Mass.

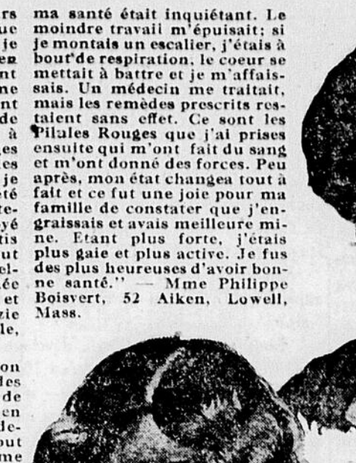

"Avant mon mariage je souffrais d'un dérangement interne qui dura plusieurs mois. A chaque période il me fallait rester au lit plusieurs jours. De plus, la digestion allait mal, j'avais toujours comme une boule dans l'estomac et mes forces s'étaient aussi beaucoup affaiblies. Ma mère, qui avait employé les Pilules Rouges, me persuada que ce remède me guérirait. Les six premières boîtes me firent un grand bien. Alors ma confiance était entièrement gagnée, j'ai continué de me traiter avec ce même remède et ma santé est devenue des meilleures."—Mme Georges Marsan, 79 Broad St., Marlboro, Mass.

"Jusqu'à l'âge de dix-sept ans, j'avais été pâle, maigre et très faible. Après avoir pris les Pilules Rouges je devins plus forte, j'acquis de l'embonpoint et eus bon teint. Après mon mariage et sur le point d'être mère, j'eus recours aux Pilules Rouges et la faiblesse dont je souffrais et qui me donnait des craintes, fut dissipée. Je fus la plus heureuse des mères et eus le plus bel enfant".—Mme Rose Monette, 324 rue St-Patrice, Ottawa, Ont.

"J'étais bien faible, j'avais des douleurs d'estomac, des palpitations, des maux de tête, des vertiges. Je me sentais lasse toujours, des désordres intimes minaient continuellement mes forces et j'étais découragée. J'ai voulu essayer les Pilules Rouges et j'en obtins de bons effets tout de suite. D'abord, je me sentis plus de vie, mon teint s'éclaircit, s'anima, je me sentais moins abattue, moins triste et mes forces revinrent. Après peu de temps, tout ce qui m'affaiblissait était disparu et ma santé devint meilleure que jamais".—Mme Thomas Plante, North Oxford, Mass.

"Après avoir eu une nombreuse famille, avoir beaucoup travaillé et beaucoup souffert, je n'avais presque plus de force et des vertiges m'empêchaient de voir à ma besogne. De plus, j'avais des douleurs dans les reins, les côtes, la tête. Souvent, j'avais des syncopes et le médecin qui était appelé dans ces moments, disait que j'avais seulement besoin de toniques. Ses remèdes ne me faisant aucun bien, je me mis à prendre des Pilules Rouges qui m'ont aussitôt fortifiée puis guérie. Grâce à leurs bons effets, depuis cinq ans ma santé est excellente".—Mme André Hamel, 254 rue DeLanaudière, Montréal.

"A l'âge de treize ans ma petite Simonne fut si malade qu'il lui fallut abandonner la classe. Les points l'étouffaient; elle avait des étourdissements, des maux de tête, elle était fiévreuse, nerveuse et si faible que souvent elle restait couchée presque des journées entières. Je m'inquiétais sur sa santé. Le médecin que j'avais consulté m'avait enseigné plusieurs remèdes qui n'avaient aucun bon résultat. J'ai pensé de lui donner des Pilules Rouges et avec ce remède sa santé s'améliora rapidement. Depuis trois ans elle se porte comme un charme".—Mme H. Gingras, 397 rue Iberville, Montréal.

CONSULTATIONS GRATUITES. —Le docteur E. Simard, qui a étudié en Europe, sous les Drs DeVos et Capelle, les maladies des femmes donne des consultations gratuites au No 274 rue Saint-Denis, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, durant la saison d'été. Les femmes malades, qui ne peuvent venir le voir, sont invitées à lui écrire.

Les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles sont en vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c la boîte, $2.50 six boîtes; elles ne sont jamais vendues autrement qu'en boîtes de 50 pilules, jamais au 100; chaque boîte porte à un bout le nom de la Compagnie Chimique Franco-Américaine (limitée), et un numéro de contrôle. Refusez toute SUBSTITUTION. Lorsque vous demandez les Pilules Rouges, n'acceptez jamais un autre produit que l'on vous recommanderait comme étant aussi bon. Défiez-vous des colporteurs; les Pilules Rouges ne sont jamais vendues de porte en porte.

Si vous ne pouvez vous procurer les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles dans votre localité, écrivez-nous, nous vous les enverrons sur réception du prix.

Adressez toutes vos lettres: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (limitée), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

LA CONSERVATION DES VIVRES DIT M. HANNA, EST NECESSAIRE SI L'ON VEUT GAGNER LA GUERRE

Les pays alliés ne peuvent assez fournir pour leurs armées, il appartient au Canada de prendre toutes les mesures pour leur venir en aide.

OTTAWA, 29 — Au cours d'une déclaration, l'honorable W. J. Hanna, le contrôleur des vivres, a fait hier soir une revue de la situation alimentaire au Canada, exposé les besoins des Alliés, insisté sur l'économie, protesté contre le gaspillage, et demandé la coopération généreuse du public. M. Hanna termine en disant que la conservation des vivres est essentielle à la victoire.

Le contrôleur des vivres dit que tout citoyen du Canada devrait réaliser immédiatement que la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la Belgique et leurs alliés d'Europe ne peuvent pas produire assez pour nourrir les armées. A moins que le peuple soit déterminé à prendre tous les moyens possibles pour remédier au mal, la moisson canadienne et américaine menace d'être insuffisante pour faire face aux exigences d'outremer.

Avec le temps et des recherches, on déterminera les meilleurs moyens d'assurer des rations adéquates aux divisions canadiennes, aux nations alliées et aux troupes. Il y a des mesures qui doivent être adoptées immédiatement et observées par tous les hommes et les femmes du Dominion. Ce sont:

Le maximum de production;

La plus grande consommation possible de comestibles périssables afin de laisser ceux qui se conservent pour l'exportation;

L'adoption de menus de guerre;

La prévention du gaspillage;

La création et l'utilisation de corps volontaires organisés pour aider le contrôleur des vivres à augmenter et à conserver les aliments.

La difficulté du transfert fait un devoir impérieux de produire plus, de consommer la nourriture périssable et de donner à l'exportation tout ce qui se transporte le plus facilement. Le problème de l'alimentation ne dépend pas seulement du marché domestique, mais aussi des besoins des armées et des nations alliées.

M. Hanna fait un appel en faveur de l'économie et de la frugalité.

Il cite en exemple les soldats des tranchées. Il demande la coopération des maires et des municipalités pour que la main-d'oeuvre soit bien distribuée et aussi le secours des ministres de la religion pour expliquer au peuple la gravité de la situation.

Il termineen disant que les soldats ont les yeux tournés vers les citoyens du Canada et que la conservation des vivres est essentielle à la victoire.

Aux Communes

LE DOCTEUR EUGENE PAQUET, député conservateur de l'Islet, qui s'oppose à la conscription parce que, suivant lui, la participation de nos troupes à la guerre aurait dû être purement volontaire.

LA HAUSSE DU PRIX DU PAIN A QUEBEC

QUEBEC, 29. — Les patrons boulangers de Québec annoncent aujourd'hui qu'ils se voient forcés d'augmenter de nouveau le prix du pain et de le porter à 7 cts la livre à partir de lundi prochain, le 2 juillet au lieu de 6 cts. Ils prétendent que les boulangers doivent nécessairement vendre leur pain un centin de plus que le leur coûte la farine. Or ils sont forcés de payer actuellement la farine entre 6 cts et 7 cts la livre. Les boulangers de Québec avaient des contrats pour la farine chez leurs fournisseurs au prix de $5.00 le sac ou de $10.00 le baril. C'est ce qui leur a permis jusqu'aujourd'hui de vendre le pain 6 cents. Ces contrats sont expirés et ils devront maintenant payer leur farine $7.00 le sac ou $14.00 le baril. De là la hausse du pain de un centin par livre.

LA MORT D'UN AVIATEUR AMERICAIN

PARIS, 28 — On croit que le caporal James Hall, un des aviateurs américains de l'escadrille Lafayette a été tué dans une bataille aérienne avec sept aéroplanes allemands, d'après le "Herald". Une balle lui a traversé les poumons et sa machine est tombée dans les lignes françaises.

Le caporal Hall, auteur de "Kitchener's Mob" était entré dans l'escadrille Lafayette dernièrement, après avoir été blessé au service de l'armée anglaise et déchargé. Il avait abattu un aéroplane allemand il y a quatre jours.

Le sous-lieutenant Dorme, un des "as" les plus célèbres de l'aviation française est manquant depuis le 25 mai, jour où il fut chargé d'une mission particulièrement périlleuse. On n'a pu obtenir aucune nouvelle de lui depuis ce jour. Il était crédité officiellement avec 23 aéroplanes ennemis abattus.

Quel Bonheur ! dit la Jeune Maman:

"Grâce au bon SIROP du Dr CODERRE, j'ai, bien des fois, soulagé mes enfants de douleurs d'intestins, de douleurs d'estomac, de souffrances de la dentition, etc., et je considère que c'est le meilleur dont une mère puisse se servir."—Mme FELIX COMEAU, 165 avenue Gaulin, Woonsocket, R.-I.

MERES, insistez auprès de votre marchand pour qu'il vous donne le SIROP du Dr CODERRE et n'en acceptez amais d'autre. Evitez les imitations.

Le SIROP du Dr CODERRE est vendu par tous les marchands de remèdes. Prix 25c la bouteille.

Pas de paix séparée avec l'Allemagne

Telle est la décision prise par le congrès des Ouvriers et Soldats de toute la Russie.

PETROGRAD, 27. — Une résolution rejetant catégoriquement toute tentative d'effectuer une paix séparée entre l'Allemagne et la Russie a été adoptée à une immense majorité par le Congrès des Ouvriers et Soldats de toute la Russie. Cette résolution déclare en même temps que le rétablissement de la paix dans un temps aussi rapproché que possible est le besoin le plus important de la démocratie révolutionnaire russe.

"La présente guerre, dit la résolution est née des aspirations des Impérialistes qui dominaient les classes dirigeantes de tous les pays et qui avaient pour objet de soumettre à leur domination les nations plus faibles. En même temps qu'elle épuise tous les peuples cette guerre met la révolution russe au bord du principe et menace d'accroître le désordre dans lequel l'ancien régime a laissé la Russie.

"En conséquence, le congrès reconnait qu'une lutte pour finir la guerre le plus rapidement possible est le problème le plus important aujourd'hui que nous ayons à résoudre afin de rétablir au plus tôt l'union fraternelle entre tous les peuples pour la libération complète de l'humanité. Par suite le Congrès rejette catégoriquement toute politique tendant à la conclusion d'une paix séparée ou à un armistice séparé."

Aux Communes

LE DOCTEUR J. L. CHABOT, député conservateur d'Ottawa, un partisan de la conscription, qui attribue le sentiment anti-conscriptionniste dans Québec au fait que les leaders politiques de cette province n'ont pas su s'y prendre.

LA PROHIBITION A COMPTON

SHERBROOKE, 30 —La prohibition a été adoptée hier dans le comté de Compton par une des plus grosses majorités encore obtenue dans les cantons de l'Est. Bien que les chiffres étaient incomplets à 8 heures, hier soir, la majorité des prohibitionnistes était de 2,323, avec sept polls encore à venir. Les tempérantistes s'attendent à prendre une majorité finale de 3,000. Jusqu'ici, 249 seulement ont voté pour l'octroi des licences.

UNE MAJORITE DE 2,700 VOIX

Sherbrooke, 30 — La population du comté de Compton était appelée hier à se prononcer sur la question de l'établissement de la prohibition dans le comté. Ce matin les quarante et un polls avaient fait rapport et les prohibitionnistes l'emportaient par une majorité de 2,700 voix.

Il n'y a actuellement que trois licences dans le comté de Compton, deux à East-Angus et une à Cookshire, chef-lieu du comté.

L'AMIRAL TIRPITZ GRAVEMENT MALADE

GENEVE, 27. — L'amiral Alfred von Tirpitz, ancien ministre de la marine en Allemagne, est arrivé à St-Blaise, dans la forêt Noire. Il souffre gravement du diabète.

Le grand amiral von Tirpitz a été le principal avocat de la guerre sous-marine allemande sans restrictions. Il a été un grand facteur dans la construction de la grande flotte allemande et il est connu en Allemagne sous le nom de "Grand-Père de la Flotte Allemande". Il a abandonné le ministère en mars 1916, pour cause de santé, dit-il alors.

NOUVEAU SUPERIEUR DU COLLEGE DE LEVIS

QUEBEC, 27 — M. l'abbé Célestin Lemieux vient d'être nommé supérieur du Collège de Lévis en remplacement de M. le chanoine Marcoux dont le 10e terme vient d'expirer. M. l'abbé Lemieux est un enfant de Lévis et sa nomination a réjoui toute la petite ville. Il fait ses études au collège dont il est devenu le plus haut directeur. Il est docteur en théologie et a pris ses degrés au Collège Canadien à Rome.

RHEUMATOL

Guérira Infailliblement votre Rhumatisme

LE REMEDE SOUVERAIN POUR LES RHUMATISMES

Ne cherchez pas ailleurs.

La première dose soulage immédiatement les douleurs et souvent une seule bouteille guérit complètement.

RHEUMATOL GUERIT TOUJOURS

Essayez-en une bouteille aujourd'hui. Préparé et vendu par

RHEUMATOL CHEMICAL CO.

2 rue Dorchester Ouest, - Montréal

Les commandes sont expédiées par la poste sans retard. Prix $1.25 net. Tél. Main 723

H. 30-Jno.— Q. 80-s-jno.

LE CINQUANTENAIRE DE LA CONFEDERATION

La guerre a fait suspendre les projets qui, dès 1914, commençaient à dessiner d'une célébration pompeuse et magnifique de l'anniversaire qui va commémoré demain et lundi. Tout aux préoccupations du sanglant conflit dans lequel il est engagé, avec les pays de ses origines, pour défendre son avenir et la survivance des libertés démocratiques qu'il a lui-même laborieusement conquises, le peuple canadien n'aura pas le loisir de manifester par des réjouissances publiques l'allégresse que lui inspire ce cinquantenaire.

Mais l'anniversaire ne saurait passer inaperçu. Il évoquera dans tous les coeurs des sentiments profonds de reconnaissance envers ceux qui ont doté notre pays de son présent régime politique, d'admiration pour les fruits abondants que ce régime a déjà produits et de confiance en ce qu'il nous garde en réserve.

Et quoique ce ne soit pas la célébration que nous aurions attendue, n'est-ce pas une grandiose et sublime que le spectacle offert en ce moment par le Canada, combattant à côté des grandes nations d'Europe et offrant à la cause de la civilisation et de l'humanité un appui hautement apprécié ? Et pourrions-nous glorifier les institutions politiques qui nous furent données il y a un demi-siècle mieux qu'en les fleurissant des lauriers que moissonnent à cette heure sur les champs de bataille les vaillantes troupes canadiennes ?

—:o:—

Le pacte fédéral ne marque pas l'origine de nos libertés constitutionnelles. La pratique et la coutume du régime parlementaire responsable taient en effet implantées au Canada longtemps avant l'union de 1867. 'Acte de l'Amérique Britannique du Nord n'a fait que les confirmer dans n préambule où il est déclaré que les provinces à unir désirent "une constitution semblable en principe à celle du Royaume-Uni".

Mais le principe fécond de l'acte fédératif, c'était de réunir en un olide faisceau des énergies éparses, qu'il associait à la tâche colossale de évelopper et de mettre en valeur l'immense domaine nord-américain.

Le premier acte d'une législature tendant à l'union des provinces de Amérique du Nord est venu de la Chambre d'Assemblée de la Nouvelle-cosse, en 1861, à l'instigation de l'honorable Charles Tupper, alors secrétaire de cette province. Au commencement de 1864, des délégués des provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard s'assemblèrent à Charlottetown, autorisés par leurs gouvernements respectifs à conférer quant à l'union possible de ces provinces. Aucune décision ne fut toutefois prise à ce moment. Mais à la suite de cette conférence, le gouverneur-général en convoqua une autre à Québec (10 octobre 1864) laquelle le Haut et le Bas Canada et les Provinces Maritimes furent représentés, Soixante-douze résolutions, promulguées plus tard comme l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, furent adoptées à cette convention et ensuite soumises aux différentes législatures pour recevoir leur assentiment. Le Parlement canadien, en mars de l'année suivante, adopta les résolutions, mais le projet rencontra une vive opposition dans les Provinces Maritimes. En 1866, toutefois, la province du Nouveau-Brunswick, après une élection générale, donna son assentiment aux résolutions. La législature de la Nouvelle-Ecosse adopta la mesure sans en référer à l'électorat. Le projet de loi fut présenté pour la première fois au gouvernement impérial en février 1867, et adopté par les deux Chambres le 29 mars de la même année. Par proclamation royale, l'acte fédératif entra en vigueur le 1er juillet suivant.

Outre le Haut et le Bas Canada, deux autres provinces seulement entrèrent dès le début dans l'union : le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Mais la loi préparait les voies à l'entrée éventuelle de la Colombie-Britannique et de l'île du Prince-Edouard, des Territoires du Nord-Ouest et de Terreneuve. La Colombie fut effectivement admise à faire partie de la Confédération en 1871, et l'île du Prince-Edouard en 1873.

Les Territoires du Nord-Ouest furent achetés par le gouvernement fédéral de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1869, au prix de $1,500,000 et "autres considérations", et, en 1870, le Manitoba en était détaché et constitué en province. Deux autres provinces, la Saskatchewan et l'Alberta, ont été, en 1915, taillées dans le grand domaine des Territoires, et enfin, à la session de 1911-12 du parlement actuel, de vastes étendues de territoire furent ajoutées à la province d'Ontario et à la province du Manitoba, et la province de Québec fut agrandie en incluant dans ses frontières l'immense péninsule de l'Ungava.

Telle a été l'évolution du Dominion, au point de vue territorial.

—:o:—

Mais c'est dans le domaine économique que l'histoire du dernier demi-siècle apparaît remplie de prodiges.

Pendant cette période, courte dans la vie nationale, le Canada a, en effet, développé merveilleusement son territoire et centuplé sa richesse.

Le moindre progrès a été réalisé dans le chiffre de sa population, qui a seulement doublé, parce que l'accroissement a été largement restreint à l'accroissement naturel. Des efforts considérables ont été faits pour encourager une saine immigration, mais n'ont donné que des résultats médiocres. Pendant les deux dernières décades, par exemple, nous avons attiré sur nos rives au moins un million et demi d'immigrants, mais le recensement de 1911 nous a fait constater que la plupart n'avaient fait que passer pour aller se fixer ailleurs, probablement aux Etats-Unis. L'accroissement naturel ne connaît pas les progressions rapides, si féconde que soit la race française qui domine dans presque la moitié du Canada. D'autre part, peut-être n'est-ce pas un mal si nous n'avons pas réussi à transplanter en ce pays une population cosmopolite, avec les risques d'une assimilation pénible ou impossible.

Le lent accroissement de population n'a d'ailleurs nullement entravé l'essor économique du Canada. Dans tous les domaines, le progrès a été fantastique, incroyable !

En 1867, les épargnes du peuple conservées dans les banques s'élevaient à 37 millions, ou, per capita, à $11. En 1917, elles s'élèvent à 1400 millions, ou à $175 per capita.

Le Canada possédait en 1867 un réseau de chemins de fer mesurant 2,270 milles ; il ne mesure en 1917 pas moins de 37,439 milles.

En 1867, il y avait dans l'ensemble du pays 3,638 bureaux de poste ; on en compte en 1917 tout près de 15,000.

Nous avons énormément développé notre commerce extérieur : nos importations ont augmenté de 73 millions en 1867 à 873 millions en 1917 et nos exportations, qui ne dépassaient pas 57 millions en 1867, atteignent cette année le chiffre colossal de 1,376 millions.

En 1867, l'industrie nationale était pratiquement inexistante, et tout ce que nous pouvions exporter de produits ouvrés n'excédait pas en valeur la somme dérisoire de 2 millions de dollars ; en 1916, nous avons exporté pour 242 millions de produits de nos manufactures, et la production totale de l'industrie nationale, partie virtuellement du néant, atteint aujourd'hui annuellement le chiffre de 1,350 millions.

La valeur totale des récoltes annuelles du Dominion, en 1867, était estimée à 177 millions de dollars ; elle s'élève de nos jours à 1,000 millions.

Nous avons, entre temps, développé nos ressources minières. Nos mines, dont le rendement, jusqu'en 1886 — époque où furent dressées les premières statistiques officielles — n'excédait pas 10 millions, ont rapporté en 1916, en minéraux de toute nature, l'équivalent de 177 millions de dollars.

En 1867, le revenu total de l'administration fédérale n'était que de 13 millions de dollars, et qui suffisait amplement aux dépenses de l'administration ; en 1917, les revenus dépassent 250 millions, et, comme nous sommes en guerre, ils sont loin de suffire aux besoins impérieux du gouvernement.

La dette publique, aussi, a naturellement augmenté, mais aucunement dans la mesure de l'accroissement de notre richesse. Elle s'élevait en 1867 à 75 millions de dollars, ou, approximativement, à $20 per capita. Elle n'était que de 335 millions, ou environ $40 per capita au commencement de la guerre, mais elle est maintenant bien près de 800 millions, ou $100 per capita. De l'augmentation de la dette publique, toutefois, il n'y a pas lieu de s'alarmer. La dette nationale pèse réellement moins aujourd'hui aux 8 millions d'habitants du Canada qu'en 1867 la minime dette de 75 millions, à cause de la production et de la richesse démesurément accrues.

—:o:—

Voilà, entre mille autres exemples que nous pourrions citer, quelques indices de la prospérité prodigieuse dont a joui le Canada sous le régime fédératif, et du travail colossal qu'a accompli le peuple canadien, appliqué à sa gigantesque tâche de développer un domaine qui dépasse en superficie la moitié de l'Europe.

Songeons que cette oeuvre géante s'est accomplie parce que les deux races unies par le pacte fédératif y ont mis toutes leurs énergies et tout leur coeur, également ambitieuses de réaliser l'avenir plein de promesses de leur commune patrie. Ces résultats merveilleux sont le fruit de l'accord harmonieux qui a inspiré les Pères de la Confédération lorsqu'ils ont rédigé la Constitution canadienne.

Ils ont édifié une oeuvre durable, capable de résister aux vents et aux tempêtes.

Il est salutaire de nous en souvenir en ce moment où, sous le souffle déprimant de l'épreuve, les passions populaires ravivées semblent à certains moments menacer l'édifice national. Que les événements qui en ce moment agitent l'âme de la nation canadienne ne servent point à la diviser irréparablement. L'union des races destinées à vivre côte à côte sur le sol du Canada a fait depuis cinquante ans leur prospérité ; cette union produira toutefois des fruits incomparablement plus abondants dans le demi-siècle à venir.

La résolution que nous devons en conséquence prendre en cet anniversaire solennel, c'est de rester inséparablement unis. Que la minorité, consciente de la gravité de l'heure, sache être patiente et conciliante ! Et que la majorité, à cette heure où l'humanité verse son sang pour exterminer le despotisme, n'abuse ni du nombre, ni de la force !

Que le premier souci de tous soit de conserver intact le pacte sacré dont nous commémorons le cinquantenaire !

LA CONSERVATION DES ALIMENTS

L'honorable M. Hanna, le nouveau contrôleur des vivres dans le Dominion, vient d'adresser au pays un pressant appel dans lequel, après avoir posé en principe que "la conservation des aliments est essentielle à la victoire", il demande la coopération de tous les citoyens afin que le Canada puisse, dans la plus large mesure possible, contribuer au ravitaillement des Alliés.

Jusqu'ici, la subsistance des peuples de l'Entente a été assurée relativement sans trop de peine. Mais l'espoir que la guerre ne durerait pas plus de trois ans ne peut plus être entretenu, et la prolongation du conflit, qui restreint de plus en plus la production européenne, et la recrudescence de destruction résultant de la campagne sous-marine, créent des conditions nouvelles d'une suprême gravité.

Il y a plusieurs mois, l'alarme a été donnée en Angleterre et des mesures rigoureuses ont été prises tant pour augmenter la production de denrées alimentaires dans le Royaume-Uni que pour ménager les sources extérieures d'approvisionnement.

Aux Etats-Unis, une action pareillement vigoureuse est prise pour accroître au maximum le surplus de vivres dont les alliés européens attendent leur subsistance. Récemment, M. Hoover, le contrôleur des vivres américain, faisait en effet cette déclaration :

"Les Alliés sont dépendants de l'Amérique du Nord pour la grande majorité de leurs importations alimentaires. Nous pouvons pourvoir à 60 pour cent de leur consommation. Les 40 pour cent manquant devront être comblés par d'additionnelles économies de leur part et par des retranchements dans notre propre consommation. Les Alliés devront nécessairement se plier l'année prochaine à de plus grandes privations. A moins de ravitaillements suffisants, aucune nation européenne ne pourra continuer de se battre, et nous resterions seuls contre l'Allemagne."

Ainsi que l'annonçait sir Robert Borden, le Canada entend agir de concert avec les Etats-Unis en ce qui concerne le contrôle des vivres.

Il s'ensuit que le gouvernement fédéral ne devra pas se borner à faire appel à la bonne volonté de la population. Cette bonne volonté existe réellement chez la grande majorité des citoyens, mais pour qu'elle soit agissante, l'expérience a prouvé qu'il faut qu'elle y soit astreinte par des lois. Autrement, la meilleure volonté ne donne que des résultats partiels et passagers.

L'honorable M. Hanna annonce que plusieurs mesures tendront à conserver nos ressources alimentaires et à augmenter la part que nous en pourrons réserver à nos alliés. Les principales sont : stimuler la production, accroître au pays la consommation de produits périssables, afin de ménager les autres produits, adopter des menus de guerre, empêcher le gaspillage, créer des organisations de volontaires qui aideront dans l'accomplissement de sa tâche le contrôleur des vivres.

Toutes ces mesures devraient être promptement mises en oeuvre, sans attendre que nous y soyons poussés par une nécessité impérieuse, sant attendre qu'il soit en quelque sorte trop tard pour qu'elle produise tous leurs fruits. C'est ainsi, par exemple, que sans beaucoup de délai devrait être commencé le travail d'organisation pour l'extension des cultures l'année prochaine. Et cette organisation, ne conviendrait-il pas que les gouvernements provinciaux en prissent complètement la charge ?

L'OLEOMARGARINE

Le ministre de l'Agriculture a annoncé que le gouvernement examine la question de permettre la fabrication et l'importation de l'oléomargarine. Devant l'affluence des requêtes qui lui ont été présentées par les partisans et les adversaires de cette mesure, l'hon. M. Burrell a déjà déclaré qu'il s'en rapporterait à la décision du parlement, de sorte qu'il est probable qu'un projet de loi sera déposé à la présente session ayant pour objet de lever l'interdiltion.

Ceux qui s'opposent à l'admission de la margarine sur notre marché invoquent deux principales raisons : le tort qui pourrait en résulter pour l'industrie laitière, et le danger que le beurre artificiel soit frauduleusement vendu pour du vrai beurre.

La fraude peut être aisément et efficacement empêchée si la fabrication et la vente sont soumises à la même règlementation qu'aux Etats-Unis et en France. Quant aux intérêts de l'industrie laitière auxquels il faut certainement avoir égard, il faut convenir que cette industrie ne produit pas assez pour satisfaire les besoins de la consommation, d'où il résulte que le Canada est obligé d'importer une large part de son approvisionnement, et que le beurre, malgré qu'indispensable sur toutes les tables, devient, à cause de son prix élevé, un aliment de luxe.

Est-il juste que le public soit forcé de payer des prix exagérés pour soutenir une industrie qui ne le nourrit pas ? Le professeur Leacocq, professeur d'économie politique à l'université McGill, déclarait récemment qu'il serait aussi juste d'obliger le public à mettre un doigt de beurre sur son pain, comme encouragement au producteur.

L'oléomargarine tient une place importante dans l'alimentation aux Etats-Unis. Quoique sujette à une lourde taxe, elle se vend de 25 à 30 cents la livre, lorsque le beurre vaut de 40 à 50 cents la livre. Au point de vue des éléments nutritifs, la margarine n'est aucunement inférieure au beurre. Il semble qu'un produit tout aussi bon et cependant de 35 pour cent moins coûteux que le beurre ne devrait pas être impitoyablement banni, surtout lorsque toute la population se plaint du coût excessif de l'existence.

Il se trouve d'ailleurs que la production de beurre, au Canada, sera pour un bon nombre d'années déficitaire, puisque, depuis le commencement de la guerre, les cultivateurs ont considérablement réduit leurs troupeaux de vaches laitières.

COMMISSAIRES D'ECOLES A VALLEYFIELD

VALLEYFIELD, 30 — Aujourd'hui a eu lieu, à l'hôtel de ville, l'élection des commissaires d'écoles pour le quartier nord et le quartier centre de notre ville. Le vote a donné le résultat suivant: M. Philorum Billette, marchand, a été nommé pour le quartier nord et M. le Dr J. T. A. Gauthier, a été réélu pour le quartier centre.

La commission scolaire sera donc composée de MM. J. E. Laurendeau, C.R., président; M. le Dr J. T. A. Gauthier, pour le quartier centre; M. Théodore Bélanger, pour le quartier ouest; M. Donat Lebeuf, pour le quartier Bellerive et M. Philorum Billette, pour le quartier nord.

LA ST-JEAN-BAPTISTE

YAMACHICHE, 30 — Grand déploiement général de drapeaux et chants patriotiques en plein air, par le choral de la paroisse. Cette partie du programme civil a été rehaussée, cette année, par la présence de M. T. Couture, inspecteur général de la Caisse d'Economie Nationale et du Rév. Père Mathieu. Le premier, dans une vibrante allocution, parla des oeuvres de la société St-Jean-Baptiste, et ce dernier avec toute la chaleur de l'éloquence dominicaine, prononça un discours de grande envolée. "Restez français et catholiques, avant tout toujours, et vous serez les meilleurs Canadiens du Canada, les meilleurs sujets de l'empire".

Le programme tracé par M. le chanoine Caron, curé, comportait, en premier lieu, la messe solennelle et le sermon de circonstance. C'est M. Joseph Gélinas, préfet des études au séminaire des Trois-Rivières qui nous fit apprécier cette brillante partie de la fête religieuse.

L'éloge de l'éloquent prédicateur n'est plus à faire, et tout ce que nous dirions ici ne pourrait que blesser la modestie du prêtre et n'être pas à la hauteur de son mérite oratoire.

N'oublions pas de mentionner les chants de la chorale, qui furent chaleureusement applaudis.

Hommes, à quoi sert de retarder à vous traiter lorsque vous êtes malades ? Il faut toujours que vous en veniez là et vous avez plus de chance de guérison au début de la maladie.

Les PILULES MORO sont votre remède. Prenez-les et vous guérirez.

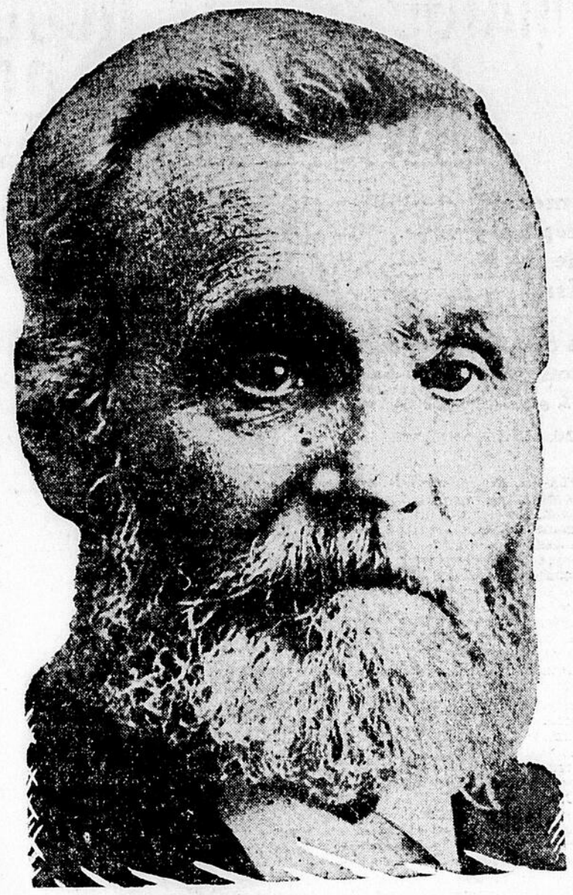

M. FERDINAND DESCHAMPS

Lorsqu'un homme constate que quelque chose va mal chez lui, que son système ne semble plus fonctionner comme à l'ordinaire, qu'il a moins de force, qu'il ressent des douleurs de reins, des rhumatismes, des maux de tête, ou des douleurs d'estomac, etc., c'est plus que le temps de prendre garde. Afin de s'épargner la peine d'une longue et grave maladie qui pourrait survenir et pour éviter surtout des pertes de temps considérables, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de recourir bien vite aux Pilules Moro.

C'est le traitement le plus sûr, le plus simple et le plus économique pour activer les forces qui tendent à diminuer, pour détourner une maladie, qui se développe tranquillement ou encore pour guérir et faire passer à jamais un mal qui fait souffrir.

Les Pilules Moro, pour les hommes sont reconnues souveraines comme tonique et comme remède. Elles sont incomparables dans tous les cas de dyspepsie nerveuse, de faiblesse organique, dérangements d'estomac, fatigues cérébrales, efforts de toutes sortes, maux de reins, douleurs rhumatismales, etc. Il suffit d'en prendre quelques boîtes pour se convaincre de leur valeur chez les hommes affaiblis.

"Les Pilules Moro sont un excellent remède que je suis heureux de recommander chaque fois que j'en ai l'occasion. Depuis un an je souffrais de dyspepsie, de douleurs de rhumatisme dans les reins et les membres. Après mes repas, je me sentais lourd, j'étais porté à dormir; j'avais des maux de tête, des vertiges. Je n'avais plus les mêmes capacités et je constatais que ma vigueur allait toujours en diminuant. On m'enseigna les Pilules Moro qui me firent du bien immédiatement, dégagèrent mon estomac et augmentèrent mes forces. Je ne sentais plus les mêmes malaises après mes repas; les éblouissements, les vertiges avaient cessé. Les douleurs de rhumatisme étaient moindres aussi et elles ont fini par disparaître complètement sous l'effet des Pilules Moro que j'ai continué de prendre régulièrement pendant cinq ou six mois." M. Ferdinand Deschamps, 326 rue Saint-Ferdinand, Montréal.

"J'étais atteint de rhumatisme. Pendant un an j'ai souffert le martyre. J'étais soudainement pris d'étouffements, de gonflements d'estomac et j'avais des maux de tête atroces. A cela vinrent bientôt s'ajouter des troubles de la vessie. J'ai donc été forcé de cesser de travailler tant j'étais malade et affaibli. Un médecin m'avait soigné pendant plusieurs mois mais ne m'avait pas guéri. A bout de patience et de courage, j'abandonnai son traitement pour prendre les Pilules Moro qui m'étaient depuis longtemps recommandées. Les premières boites produisirent le plus heureux changement. Bientôt je pus reprendre mon travail; j'avais acquis assez de forces et je ne souffrais presque plus. Au bout d'un an j'étais parfaitement guéri et depuis trois ans je me porte bien." — M. Osias Lefebvre, 10 rue Saint-Paul, Saint-Jean, Qué.

CONSULTATIONS GRATUITES par le Dr Adolphe Mignault, au No. 272 rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, le samedi jusqu'à 8 heures. Les hommes malades qui ne peuvent venir voir notre médecin, sont invités à lui écrire.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boite, $2.50 six boites. Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

Feuilleton de la Patrie Hebdomadaire

Sans Patrie

Par Gouraud d'Ablancourt.

Reproduction et Adaptation autorisées par la Société des Gens de Lettres.

16

Dans l'après-midi de ce dimanche aussitôt après le déjeuner, Eliane se rendit chez Mme Rozel et lui demanda la permission d'amener Jacques.

Mais c'était entendu, ma chère enfant, répondit l'excellent femme, l'invite toute la maison: le cher petit trouvera des gâteries près de Mme d'Auteroche.

Eliane alors conta la matinée, et Mme Rozel s'exclama:

—La bonne créature! il faut la laisser aimer votre Jacques ;avec sa grande fortune, elle fera le bonheur de l'enfant. Seulement, une chose me gêne: il n'est pas de notre race, ce petit.

— Ah ! on ne s'en douterait pas, je vous assure ; il n'a rien de sémite, ni les traits, ni le coeur. Il donne ce qu'il a, ainsi quand nous sommes rentrés ce matin, il s'est empressé d'offrir son ballon à Lola.

Il a le goût du travail, m'aide volontiers selon ses forces à la maison.

Il ne regarde ni l'argent, ni l'or ; il est vrai qu'il y en a peu chez nous ; cependant, ce matin mon frère et moi comptions notre bourse, nous l'avions renversée sur notre table, Jacques nous voyait, l'idée ne lui vint même pas d'y toucher.

Ce ne sont pas là des tendances juives, ce me semble.

—Prenez-y garde quand même ; j'ai été, moi, "roulée" par ces gens-là. Il ne faut jamais s'y fier, ils jouent la comédie de l'amitié, ils jouent quand même le désintéressement ; au fond, ils accomplissent la loi de leur Talmud qui ordonne comme oeuvre pie de faire tout le mal aux chrétiens.

—Un enfant élevé dans une famille catholique ne saurait être un petit juif. Vous allez le voir. Il a le type méridional. Mme d'Auteroche a été frappée.

—Pauvre femme ! un jour, au Jardin d'Acclimatation, elle a été frappée d'une autre manière : il y avait une tribune de Gauchos ; elle a saisi un marmot brun, l'a embrassé follement, elle voulait qu'il fût le sien, il a fallu lui prouver que le petit sauvage n'a pas été volé, que ces prétendus Gauchos étaient des Batignolles et que le moutard était inscrit au registre de la mairie du XVIIme arrondissement.

—Les d'Auteroche sont Franc-Comtois, je crois ?

—Leur château seigneurial est planté sur la frontière de Suisse, à Roche-d'Or. Il regarde l'Helvétie ainsi qu'une sentinelle avancée. Ah ! ce fut bien beau le mariage de Dominique à Roche-d'Or.

—Vous y êtes allée ?

—Je passai un mois chez mon amie à cette époque pour la consoler un peu après le départ de son fils.

—Il avait, je crois, épousé une voisine ?

—Oui, Madeleine d'Echambeau, une bonne et belle créature, aujourd'hui brisée, elle aussi. Tenez, Eliane, une chose m'a frappée à ce mariage, il fut fait une sinistre prédiction, une mauvaise fée passa dans la fête.

—Comment ?

—Vous savez que, suivant l'usage franc-comtois, après le dîner de noce abondant, plantureux, indéfini, les mariés doivent eux-mêmes distribuer les restes aux pauvres, rien ne peut être conservé. Une assiette de victuailles ou une bouteille de vin détournée porterait malheur, ce serait une certitude de ruine, les mariés n'auraient plus de quoi acheter jamais ce qui aurait été gardé.

Tout cela, je le sais bien, est une légende, mais le peuple y croit, l'adage date du temps où saint Féréol et saint Fergeux traversaient le pays, évangélisant.

Ils avaient, arrivant de très loin, très las et couverts de poussière, demandé à se restaurer et à se reposer à des noces.

Humilié de recevoir des gens si mal vêtus, de les voir s'asseoir au festin avec leur robe tachée de boue, le maître de la maison ordonna qu'on les servit dehors.

Or, le jeune valet chargé de ce soin était gourmand et ivrogne. Il mettait dans sa poche les trois quarts des mets envoyés aux pèlerins et buvait en cachette le vin qui leur était destiné.

Plus tard, ce garçon mourut de faim et de soif, étant tombé en dénichant un nid au fond d'un châtaignier creux. On y retrouva son corps à l'état de squelette longtemps après, lorsqu'on abattit l'arbre.

—Ceci est toujours la légende ; mais en quoi nos amis manquèrent-ils aux usages, charitables et bons ainsi qu'ils le sont tous ?

Ils n'y manquèrent pas. Seulement, quand les restes furent entièrement distribués, il passa par la route une mendiante ayant un enfant à son cou.

Madeleine avait les mains vides ; vainement dans le château on eût cherché un pain.

Les provisions ne devaient arriver que plus tard, à temps pour le souper.

Contrariée, la jeune femme tendit sa bourse à la pauvresse.

Celle-ci, repoussant le bras de Madeleine, lui dit : : : :

—A quoi me servira cet or dans les grands bois où je vais marcher tout le jour, quand mon fils me demandera du pain...

Une réponse aussi insolente déplut à Dominique. Au lieu de faire rester la malheureuse au château, il lui dit de s'en aller, qu'il ne voulait pas voir son sinistre visage, en un si heureux jour.

La coureuse de grande route marmotta de méchantes paroles et continua son voyage. Cet incident fut oublié.

Moi seule sans doute, superstitieuse comme une Bretonne, ai imaginé un rapprochement.

—Je ne crois pas aux maléfices. Seulement je m'explique mal que Dominique et sa femme restent si loin au lieu de se rapprocher de leur mère.

—C'est bien simple, ils cherchent toujours leur enfant et ne peuvent se décider à quitter le pays où ils l'ont perdu, où ils espèrent sans cesse le retrouver.

—Est-ce que vous aurez d'autres amis que nous ce soir à dîner?

Je compte un peu sur Henri Hartfield. Je lui ai écrit de venir; il me néglige, le cher député. Vivant sur la brèche, il oublie ses amis pour combattre ses ennemis qui sont ceux de la France et de la foi.

—Allons, au revoir, chère Madame, je vais être toute fière de vous présenter mon fils adoptif.

—A ce soir, ma bonne Eliane.

Quand Eliane rentra au logis, elle fut très surprise de trouver Jacques dans la loge de sa concierge.

Le petit s'amusait, babillait avec Lola et une collection de bonnes de la maison.

Eliane le prit par la main, et très sérieusement:

—Je ne veux pas que tu descendes jamais sans moi, je ne veux pas que tu restes avec une société qui n'est pas la nôtre. Ces gens sont très bons, j'espère que toutes ces servantes sont honnêtes, mais "notre" enfant doit vivre dans un autre milieu.

—Lola est venue me chercher pour que je chante des airs de Cafayara.

—C'est cela, pour que tu amuses la galerie, pour que les cuisinières t'applaudissent. Je te défends de recommencer, Jacques, j'espère que tu m'obéiras.

—Si tonton Pierre permet que je descende m'amuser...

—Tonton Pierre pense comme moi.

—Ja m'ennuie tout seul là-haut.

—Je t'achèterai des images et puis je vais dès demain m'occuper de te mettre à l'école où tu trouveras des petits garçons comme toi pour jouer. Est-ce que cela te plaît?

—J'aimerais mieux m'en aller chez nous.

Ils arrivaient à leur étage. Eliane ouvrit. Pierre s'était assoupi près du feu, son journal avait glissé à terre. Non habitué à l'air lourd, au bruit, à la fatigue énervante de Paris, le bruve homme avait fléchi.

—C'est sans doute pour cela que Jacques s'est sauvé chez la concierge, pensa-t-elle.

—:o:—

Comme on allait passer dans la salle à manger, las d'attendre, Henri Hartfield arriva tout à coup dans le salon de Mme Rozel.

Il embrassa en riant sa vieille amie:

—Pardon, je suis en retard; mais quand on arrive de la Chambre des députés, on a droit à quelques grâces. Vous n'avez pas idée, chère amie, de ce qu'il est bon de se trouver là au calme, entre honnêtes gens.

Mme Rozel avait tout de suite pris le bras de son jeune ami.

—Henri, je vous présente le docteur Pierre Beaucourt, le frère de notre excellente Eliane, l'ami et le compagnon de mon fils.

—Ah! docteur, fit le jeune député, soyez le bienvenu: votre soeur nous avait tant donné envie de vous connaître.

—Madame est servie? interrompit le maître d'hôtel, en ouvrant la porte à deux battants. Alors Mme Rozel se retourna:

—Henri, je vous passe à Mme. D'Auteroche; docteur, donnez-moi le bras.

C'est ainsi plus correct.

Les deux couples se dirigèrent vers la salle à manger. Eliane seule suivait "en foule", ainsi que le remarqua gaiement Henri Hartfeld.

—Mais j'ai un cavalier, mon ami, répondit la bonne fille, montrant dans la sienne la menotte de Jacques.

—Tiens, quel est ce moucheron?

—Un petit sauvage, notre enfant, expliqua le docteur.

—Bravo! il est charmant.

On s'assit devant le potage qui fumait, appétissant, dans la claire porcelaine blanche.

Mme. D'Auteroche, maternelle, noua la serviette du petit et ses amis, les voyant faire, échangèrent sans parler un regard attendri. La marquise ensuite brisa les bouchées de pain de l'enfant.

—Vous avez des nouvelles des vôtres, Henri, demanda la maîtresse de maison? parlons de ceux que nous aimons tous.

—J'en ai. Maman vit en recluse, attelée à son école de Rantzein. Croiriez-vous que toutes ses petites Badoises résitent leur prière en français! Maman, vous savez, n'aime que sa langue maternelle et prétend qu'elle n'a jamais pu arriver à prier et à penser en allemand. A présent, il n'y a plus d'institutrice protestante à Rantzein; la pauvre créature qui remplissait ce poste, voyant déserter ses bancs, a fini par demander son changement. Ma chère maman l'a fait nommer, avec un bel avancement, à Fribourg-en-Brisgau et n'a pas été peu surprise de la voir reparaître le mois suivant à Rantzein:

—Madame la comtesse, supplia-t-elle, prenez-moi parmi vos élèves...

—Et Michelle lui a tendu les bras, acheva Mme. Rozel; votre mère, Henri, a le don du prosélytisme.

—C'est vrai; elle l'avoue elle-même et dit que c'est la récompense que le bon Dieu lui donne en retour des épreuves de sa vie.

—Irez-vous à Auteroche pour Noël? demanda Eliane à Mme. d'Auteroche.

—Bien entendu. Chaque année, je m'y rends à cette époque.

—Ce n'est cependant pas la saison des villégiatures, remarqua Pierre Beaucourt.

—Non, mais c'est un anniversaire là-bas, en ce décembre. Mon mari est mort sous la tranchée de Belfort. Il repose dans notre petit cimetière, et je lui dois ce pèlerinage. Je n'y manque jamais. Eliane, vous devriez venir avec moi?

—Ce serait volontiers, car j'ai quelques vacances pour le jour de l'an; seulement j'espère conserver mon frère.

—Non, Eliane, repartit vivement le docteur, non, je serai loin. Ces jours de fête te sembleront longs et tristes, si tu es seule; accepte, je t'en prie, ma soeur.

—Comment, docteur, vous aurez fait un pareil voyage, d'Afrique en France, pour rester parmi nous un mois à peine?

—J'ai fait ce voyage pour deux choses urgentes qui se sont accomplies sans succès, il est vrai; mais je doit retourner où j'ai pris racine, où ma faible force a son emploi. Cette vie d'ailleurs est attrayante, au milieu d'un pays superbe, d'indigènes doux et croyants..

—Votre fils est toujours en Afrique. Madame? demanda Henri Hartfeld à la marquise d'Auteroche.

—Toujours; cette terre de malheur le tient. Il est venu ici un moment pour essayer d'y vivre près de moi; mais ils souffraient encore davantage; sa femme et lui sont attachés à une idée fixe: leur enfant reviendra comme il s'en est allé.Tous les jours Madeleine va regarder le berceau. La pauvre créature est, ainsi que moi, un peu toquée...

Tout en parlant, Mme d'Auteroche coupait un blanc de poulet dans l'assiette de Jacques, et quand elle eut fini elle lui souffla tout bas, comme honteuse de sa pensée, de sa faiblesse:

—Dis: merci, grand'mère.

Jacques répéta gentiment avec un sourire qui amena d'involontaires larmes aux yeux de la pauvre marquise.

—Henri, dit Mme. Rozel, qui sentait le besoin de détourner la conversation, contez-moi donc les nouvelles, vous qui êtes à la source. Nos honorables députés se sont-ils battus, aujourd'hui?

—Oh ! rien qu'à coups de langue. Le baron de Sonas a été superbe. Interrompant Lara, qui tonnait lâchement contre les pauvres religieux sans asile, il a crié à Pierre de Lens qui sifflait :

—Tu peux siffler, Pierre ; siffle, la comédie est bien mal jouée !

Et comme toutes les galerie

LE DEBAT SUR LA CONSCRIPTION

LE DEPUTE OUVRIER DE MAISONNEUVE NOUS PREDIT UNE GREVE GENERALE

La menace au gouvernement est relevée par un député d'origine allemande, qui lui demande ce qui arriverait si les soldats canadiens dans les tranchées, faisaient la même chose.

Les députés de Richmond, Wolfe, l'Islet, Chicoutimi, Saguenay, Sainte-Marie, Maskinongé et Victoria se prononcent également contre la conscription, sans referendum.

OTTAWA, 29 — Le débat sur le projet de loi de la conscription qui bat son plein à la Chambre des Communes, depuis neuf jours est entré dans sa dernière phase, hier, alors que douze députés tant conscriptionnistes qu'anti-conscriptionnistes, la plupart de la province de Québec, ont exposé les raisons qui les induisaient à voter pour ou contre la mesure du service militaire obligatoire, qui a été présentée à la Chambre, le onze juin dernier, par sir Robert Borden.

Un relevé des orateurs libéraux et conservateurs qui ont manifesté l'intention de participer au débat permet maintenant de pronostiquer avec assez d'exactitude la date de la clôture de ce débat mémorable dont l'épilogue passionne à un si haut point l'intérêt de tout le peuple canadien. Des parlementaires qui sont au courant de la situation ont affirmé, hier soir, qu'ils entrevoyaient la fin du débat, mercredi prochain. Il resterait encore deux journées complètes pour le débat, aujourd'hui et mardi, car la Chambre ne siègera pas lundi, Fête de la Confédération.

Le débat serait clos, mercredi après-midi, par sir Robert Borden et sir Wilfrid Laurier. La clôture du débat sera immédiatement suivie de la votation sur le sous-amendement Barrette en faveur du renvoi du bill de conscription à six mois, l'amendement Laurier qui demande le referendum et le bill lui-même.

Selon toutes apparences, le bill de la conscription sera adopté par une majorité d'environ trente à trente-cinq voix.

Dès que le bill aura été adopté, la bataille reprendra tout aussi ardente sur les clauses du projet de loi qui seront discutées par la Chambre formée en comité plénier. Après son adoption définitive à la Chambre des Communes, le projet de loi de la conscription devra franchir une dernière étape, celle du Sénat, avant d'être inscrit dans les statuts.

Les discours qui ont constitué le bilan de la discusion, hier, ont tous à quelques exceptions près, suscité un vif intérêt.

Les honneurs de la journée sont restés aux mains des anti-conscriptionnistes qui l'ont emporté sur les conscriptionnistes par neuf à trois.

Ceux qui ont préconisé l'adoption du projet de loi de la conscription, sont le Dr T. B. Neely, libéral de Humbold; les Dr J. L. Chabot, conservateur d'Ottawa et M. W. G. Weichel, conservateur d'origine allemande, représentant le comté de North Waterloo, composé d'électeurs dont la grande majorité sont des Allemands.

Le Dr Neely a prononcé un remarquable discours en faveur de l'adoption du bill. Il a dit qu'il appuyait le bill parce qu'il considérait que le premier ministre était inspiré par les meilleurs intérêts du pays quand il a décidé de recevoir à cette mesure pour la levée de troupes requises comme renforts au front. Le Dr Neely a fait un chaleureux appel en faveur de l'unité nationale et il a invité sir Wilfrid Laurier et sir Robert Borden à s'entendre après la passation de la loi sur un mode d'action qui permettra au Canada de continuer sa participation efficace à la guerre tout en maintenant intacte l'oeuvre admirable des Pères de la Confédération menacée de destruction à l'heure même où l'on s'apprête à en célébrer le cinquantenaire de fondation.

Le Dr Neely a été fréquemment applaudi et quand il eut terminé son discours, sir Wilfrid Laurier est allé lui serrer la main et le féliciter.

Les orateurs anti-conscriptionnistes ont été du côté des libéraux, gouvernement que toute tentative faite dans le but d'imposer la conscription sans l'assentiment préalable du peuple canadien serait suivie des plus graves désordres dont la plus sérieuse la déclaration d'une grève générale par les ouvriers syndiqués du Canada. Il a dit son espoir qu'une situation aussi compromettante pour les intérêts du pays ne se produise jamais, mais une grève générale qui serait une véritable calamité est certainement une éventualité du domaine des choses possibles si le parlement essaie d'imposer la conscription sans consulter le peuple.

Le maire Médéric Martin, de Montréal, a affirmé à son tour qu'une tempête de révolte qui dégénérerait rapidement en guerre civile éclaterait d'un bout à l'autre du Canada si une tentative est faite dans le but d'appliquer la loi du service militaire obligatoire au pays avant de tenir un referendum ou des élections générales.

Le débat a été ajourné par M. H. G. Boivin, député libéral de Shefford. Plusieurs autres députés canadiens-français porteront la parole, aujourd'hui.

Au commencement de la séance d'hier, M. Bourassa, de Lévis, Boulay, de Rimouski; Bellemare, de Maskinongé et Proulx, de Prescott, ont présenté des pétitionnements de leurs commettants contre la conscription.

Aux Communes

LE DOCTEUR D. B. NEELEY, député libéral de Humboldt, un partisan de la conscription, qui déclare que l'erreur du Canada, ce fut de ne pas créer, dès le début de la guerre, un sentiment véritablement national dans tout le pays.

Aux Communes

M. WILLIAM POWER, député libéral de Québec-Ouest, qui en s'opposant au projet de loi Borden, prétend qu'il y a "quelque chose derrière le projet."

Aux Communes

M. PIUS MICHAUD, député acadien de Victoria, N.B., partisan du referendum sur la conscription et qui a reproché à l'Ontario de faire une campagne de dénigrement contre les Canadiens-français.

Aux Communes

M. E. W. TOBIN, député libéral de Richmond, qui donne son appui à l'amendement Laurier, en faveur d'un referendum et reproche au gouvernement de n'avoir pas fait suffisamment pour le recrutement dans la province de Québec.

Aux Communes

M. ALPHONSE VERVILLE, député ouvrier de Maisonneuve, qui a prédit la grève générale du travail organisé dans le cas où le gouvernement fédéral tenterait d'imposer la conscription au Canada.

Chaque Paquet de 10c de PAPIER A MOUCHES WILSON TUERA PLUS DE MOUCHES QUE $8.00 VALANT DE N'IMPORTE QUEL ATTRAPE-MOUCHE COLLANT.

Propre à employer, vendu par tous pharmaciens, épiciers et marchands généraux. 11

POMMES, ORANGES, FIGUES ET PRUNES

Telles sont les quatre fruits qui entrent dans la fabrication de "Fruit-a-tives"

FRUIT-A-TIVES est le seul remède au monde qui soit fait du jus de fruits frais. De sorte qu'il est manifestement malhonnête de dire: "Je ne prendrai pas Fruit-a-tives parce que j'ai essayé tous les autres remèdes et ils ne m'ont fait aucun bien". D'un autre côté, le fait que "Fruit-a-tives" est entièrement différent de toutes les autres préparations au monde, est justement ce qui fait que vous devriez honnêtement l'essayer, lorsque votre estomac, votre foie, vos instestins, vos reins ou votre peau vont mal. "Fruit-a-tives" est composé des principes actifs du fruit et du meilleur tonique pour les nerfs qui ait jamais été découvert, 50c la boîte, 6 pour $2.50; grandeur d'essai, 25c. Chez tous les marchands ou envoyé frais de poste payés par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

MM. A. B. McCoig, de Kent West; William Power, de Québec ouest; E. W. Tobin, de Richmond et Wolfe; Médéric Martin, de la division Ste-Marie, Montréal; Alphonse Verville, de Maisonneuve, et Pius Michaud, de Victoria, N.B., et du côté conservateur, le Dr Paquet, de l'Islet; A. Bellemare, de Maskinongé, et Joseph Girard, de Chicoutimi.

Tous ces antagonistes du projet de loi de la conscription ont exprimé l'opinion que le Canada pouvait rendre un plus grand service à la cause des Alliés en gardant les hommes au pays pour activer la production agricole qu'en privant le pays d'une main-d'oeuvre nécessaire par la levée de cent mille hommes pour le service militaire d'outre-mer.

M. Alphonse Verville a averti le

L'EFFORT DU CANADA EN CE MOMENT

Doit être plus fort que jamais déclare le premier ministre, dans un message à l'occasion de la Confédération.

50 ans de progrès

OTTAWA, 30.—"Soyons résolus à maintenir notre but et notre effort et que dans ce dernier et plus grand chapitre des efforts et du triomphe de l'humanité il soit dit du Canada que comme au début il n'a pas hésité, ainsi à la fin il n'abandonnera pas la lutte."

C'est par ces mots que sir Robert Borden termine un message au peuple canadien à l'occasion du cinquantenaire de la Confédération. Le premier ministre rappelle l'accroissement du pays pendant ces cinquante années qui se sont écoulées depuis la Confédération et il rappelle les graves problèmes qui font face au pays en ce jour du cinquantenaire de la Confédération. Voici le message du premier ministre:

"Au sein des horreurs d'une guerre qui dévaste la civilisation, reposons-nous pour un moment et considérons le Canada d'il y a cinquante ans et le Canada de nos jours. Nous avons beaucoup progressé; nos frontières ont été agrandies de telle sorte que nous couvrons la moitié d'un continent; notre population a presque triplé; nos ressources se sont considérablement développées; nous avons augmenté dans une proportion énorme, notre production, notre commerce et notre richesse; des facilités de communication et de transport ont été obtenues au-delà de toute anticipation; les conditions générales de la vie ont été grandement développées; les facilités éducationnelles ont été augmentées. Dans tout cela et dans les autres sphères du progrès mondial, le Canada y a été pour beaucoup.

"Tout cela est très encourageant; mais ce qui inspire encore plus, c'est que dans le demi-siècle qui est sur le point de se terminer, le Canada a compris entièrement son héritage et la responsabilité qui est entraînée; avec une conscience plus claire de son but national, avec une confiance plus ferme dans sa destinée.

"La grandeur d'aucune nation réside dans la dernière analyse du caractère de son peuple illustré par ses idéals et par sa capacité de sacrifice et de dévouement à remplir le but national. Jugé par cette épreuve évidente, le Canada n'a pas à rougir devant l'univers.

"En 1866, l'année précédant la Confédération, la Prusse a enlevé à l'Autriche l'hégémonie des Etats allemands et elle a pris les premières mesures qui l'ont conduite au déchainement de cette guerre monstrueuse. Son défi à la civilisation a été relevé par les démocraties libres d'outre-mer. Parmi elles le Canada a dignement tenu sa place et il a fait avec orgueil sa part. C'est ainsi que ceux qui ont établi nos libertés en 1917 désiraient nous voir. Soyons résolus à maintenir notre but et notre effort et que dans ce dernier et plus grand chapitre des efforts et du triomphe de l'humanité, il soit dit du Canada que comme au début il n'a pas hésité, ainsi à la fin, il n'abandonnera pas la lutte."

MESURE POUR LA MORALE

WASHINGTON, 29. — Le député W. A. Rodenberg, de l'Illinois, a proposé une résolution pour qu'une loi soit passée interdisant toute correspondance sentimentale entre les jeunes filles et les prisonniers et internés de pénitencier. Une ligue avait été fondée par le Dr E. N. Stokes, un philanthrope, qui avait organisé ce système. On a vite constaté un relâchement disciplinaire et, tout récemment une révolte avait lieu au pénitencier de Joliet.

OLIVEINE EMULSION

LE GRAND RESTAURATEUR DE LA SANTÉ

Il rend la force aux faibles. C'est un créateur de chair et produit de la vigueur. Il soulage promptement la débilité chez l'enfant. Chez la femme (à son retour de l'âge surtout) et chez le vieillard, ce tonique nourrissant purifie le sang, donne de l'appétit et est un spécifique des affections de la gorge, des poumons et est un remède aussi rapide que sûr pour guérir la toux, les maux de la gorge, des autres affections nerveuses ou autres, causées par le surmenage physique. Lisez ces témoignages.—Ils sont éloquents dans leur simplicité.

MM. Frasier, Thornton & Cie., Limitée, Cookshire, P. Q.

Messieurs.—Je ne puis assez louanger votre EMULSION OLIVEINE. J'avais eu un mauvais rhume et j'étais très faible, et dès que je commençai à prendre la première bouteille je me sentais prendre de la force d'un jour à l'autre. Après avoir fini la deuxième bouteille j'étais aussi fort qu'avant. Quant à toutes vos préparations, je puis les recommander à tous mes amis, car ce sont les meilleures sur le marché. Votre dévoué,

(Signé) JEAN TRUCHON,
Ste-Anne des Monts,
Cté de Gaspé, P. Q.

Messieurs.—J'ai pris de l'EMULSION OLIVEINE pour la bronchite et je la trouve très bonne.

(Signé) Mme JOSEPH BLANCHETTE,
Breakeyville, Lévis, P. Q.

Messieurs.—J'ai pris votre préparation EMULSION OLIVEINE, je la trouve bonne, et je la recommande comme telle.

(Signé) OMER CORBEIL,
Wotton-Nord, Cté de Wolfe, P. Q.

MM. Frasier, Thornton & Cie., Limitée, Cookshire, P. Q.

Messieurs.—Je fais usage de vos préparations depuis un certain nombre d'années et elles m'ont donné satisfaction. Votre grand remède EMULSION OLIVEINE a fait des merveilles pour moi.

N.-L. BOUDREAU,
Havre Aubert, M. I., P. Q.

MM. Frasier, Thornton & Cie., Limitée, Cookshire, P. Q.

Messieurs.—J'apprécie votre EMULSION OLIVEINE comme tonique et il me fait grand plaisir de le recommander en toute occasion.

(Signé) Mme PAUL BELLAVANCE,
St-Fabien, Cté de Rimouski, P. Q.

Messieurs.—Je suis fière de dire que je trouve toujours vos remèdes très satisfaisants, c'est un grand soulagement. J'ai une nombreuse famille et nous les trouvons tous très bons.

(Signé) Mme GEORGES ROY,
St-Georges de Windsor,
Cté de Richmond, P. Q.

MM. Frasier, Thornton & Cie., Limitée, Cookshire, P. Q.

Messieurs.—J'ai pris votre EMULSION OLIVEINE qui m'a complètement guérie d'un rhume que je pensais devoir me conduire à la tombe. J'ai recommandé cette EMULSION à mes amies en leur disant que c'était la MEILLEURE AU MONDE.

(Signé) Mme JOS. LEMAY,
Ascot Corner, Cté de Sherbrooke, P. Q.

Méfiez-vous des imitations — Tous les produits comme ceux du genre de l'EMULSION OLIVEINE dont on fait usage sur une si grande échelle, sont aptes à être imités. Demandez et insistez pour avoir l'EMULSION OLIVEINE dont nous sommes les seuls propriétaires. Sa valeur dépend de nos procédés, de notre talent et de nos connaissances appliqués dans sa composition. Ces caractéristiques ne peuvent pas être imitées, et sans elles les éléments vitaux font défaut. Dans votre propre intérêt quand vous demandez de l'EMULSION OLIVEINE, nous vous prions de vous protéger en n'en prenant pas d'autres. Si votre pharmacien ou votre marchand ne l'a pas en stock, envoyez-nous en le prix et nous vous en enverrons par express, franco de port dans n'importe quelle partie du Canada, 3 bouteilles pour $3.00.

En vente chez tous les marchands. Distributeurs pour la ville de Québec:
W. BRUNET & Cie., L. E. MARTEL, J. E. LIVERNOIS, Ltée. Dr ED. MORIN & Cie. Limitée.

FRASIER, THORNTON & CO., Limited, Cookshire, Québec, Canada.

L'ARRESTATION D'UN INCENDIAIRE

POUR RETIRER SES ASSURANCES, UN BARBIER DE LA RUE DORCHESTER TENTE DE METTRE LE FEU A SA BOUTIQUE.

27 juin

Joseph Asselin, âgé de 19 ans, barbier au No 6 de la rue Dorchester Ouest, a comparu ce matin devant le juge Saint-Cyr, sous l'accusation de tentative d'incendiat.

Le prévenu a été arrêté dans les circonstances suivantes: Des détectives étaient informés il y a une couple de jours que Asselin avait formé le projet de mettre le feu à sa boutique en vue de retirer le montant de ses assurances.

Les agents exercèrent une stricte surveillance sur les agissements de l'inculpé.

Vers minuit après avoir clos son établissement, Asselin que les détectives Royal et Thibault voyaient agir par un trou pratiqué dans la cloison se mit à répandre de l'alcool sur une traînée de linges. Il aurait même tenté aux dires des policiers d'allumer à deux ou trois reprises ces linges enflammables, sans y réussir. Les détectives l'appréhendèrent peu après et Asselin admit son crime.

Une famille composée de sept enfants à part les parents habitait au-dessus de la boutique du prévenu. L'enquête a été fixée à demain.

ON PROTESTE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

QUEBEC, 28 — M. J. G. Scott, président de la Chambre de Commerce, a adressé, hier, à sir R. L. Borden, un message protestant contre l'intention exprimée récemment par les autorités d'enlever les rails du tronçon de chemin de fer du Transcontinental qui s'étend de Québec à St-Prosper. C'est une distance de cinq milles. M. Scott fait ressortir dans son message que Québec a fait d'énormes sacrifices pour ce chemin de fer qui est d'une grande utilité pour plusieurs paroisses qu'il dessert.

LES POMMES DE TERRE DANS ONTARIO

Le rapport des récoltes du département de l'Agriculture de la province d'Ontario indique que pendant la semaine dernière on a planté une grande quantité de pommes de terre, de maïs, de fèves, etc. Les pluies n'ont pas beaucoup retardé les opérations. La main-d'oeuvre est rare.

On transplante les tomates et le tabac. Les champs de grains ont belle apparence.

Tout promet que la récolte des pommes de terre sera abondante.

REPRISE DU TRAVAIL DANS LES MINES

LE COMMISSAIRE ARMSTRONG DONNE AUX MINEURS, A CALGARY, L'ORDRE DE PRENDRE LEUR TRAVAIL.

CALGARY, 28—Les mines dans le district 18 et dans la vallée de Red Deer vont reprendre leur activité immédiatement. Le commissaire W. H. Armstrong vient en effet de donner l'ordre aux opérateurs de reprendre leur travail sans délai. On sait que M. Armstrong a été nommé par le gouvernement du Dominion pour instituer une enquête sur la situation et délimiter les mesures à prendre pour remédier à cet état de choses. Il a des pouvoirs d'une excessive étendue et les opérateurs n'ont qu'à se soumettre.

Les mines réouvriront probablement mardi prochain, le 3 juillet. L'ordre a été adressé aux mineurs, qui sont disséminés un peu partout et qui n'ont pas travaillé depuis le 1er avril. Les ouvriers ont gagné une augmentation de sept et demi pour cent et l'élimination de la clause pénale. De plus, les deux parties se sont entendues pour qu'une enquête trimestrielle soit tenue pour rechercher les conditions du coût de la vie et les remèdes à y apporter.

17

riaient, que le coin des journalistes exultait de joie. Lara s'est écrié furieux:

—La scène changera, Messieurs, nous aurons notre triomphe.

La gauche approuvait, applaudissant.

—Silence, la claque! gouailla Sonas.

—Au rideau! fit Valso-Rodeck. Passons à l'ordre du jour.

Mgr l'évêque Tréfel venait. Il montait fort calme à la tribune. On l'écoutait, lui, jamais banal dans ses discours, toujours maître de lui. Il débuta avec sérénité, parla d'abondance, et quand la gauche parlait en interruptions violentes ou haineuses, quand une phrase cinglante et juste soulevait la colère des sectaires, tranquillement, le prélat se taisait, humant une prise de tabac, placide et calme. L'orage passé, il reprenait sa phrase juste où il l'avait laissée.

—Mais c'est très amusant, la Chambre, remarqua Mme Rozel; Henri, donnez-moi donc des cartes d'entrée?

—Quand vous voudrez. Tenez, on va discuter Panama demain, venez-vous?

—Ce ne sera guère intéressant.

—Si une question de finance.

A la buvette, ce soir, on ne parlait que de cela et mes collègues étaient conquis, la presse aussi acclame l'idée.

—Et vous, mon ami?

—Eh bien, moi, non. Je n'y crois pas, à l'avenir de l'isthme, et je voterai contre. Je l'ai dit tout haut ce soir, et il m'a semblé que je les stupéfiais tous.

—Vous n'êtes pas le seul, Monsieur, à ne pas croire à l'avenir de l'isthme, mon ami de Valmont me prédisait hier que nous y perdrions tous.

—Je l'ai cru d'abord, mais la foi absolue de mes collègues finissait vraiment par m'ébranler. Il n'y a pas un mois, ils étaient contre les lots; il y a quinze jours, ils étaient indécis; ce matin, je les ai convaincus, prêts à voter.

A ces mots, Pierre Beaucourt secoua la tête.

—Monsieur le député, dit-il, je suis à Paris depuis peu, mais j'ai vu des choses assez suggestives. Si je cherchais la raison du revirement d'opinions de vos confrères, j'aurais grand peur de la trouver.

—Quoi, docteur, seriez-vous sceptique?

—Lui! Ah! grand Dieu, riposta Eliane, un enfant pour la naïveté.

—Jusqu'à hier.

—Que vous est-il arrivé, docteur? interrompit la marquise.

—Une triste expérience, Madame.

—Au fait, docteur, remarqua Henri Hartfeld, on ne parle que de votre pays dans Paris ces jours-ci. J'ai envie de mettre mon obole dans ces mines de Calayara; tout le monde en prend.

—Eh bien, Monsieur, Calayara sera une mine de regrets pour ceux qui s'y sont laissés prendre.

—Vous le savez de source certaine?

—J'en arrive, il n'y a pas un grain d'or sur notre côte.

—C'est affreux! exclama Mme d'Auteroche. Mon pauvre ami Valmont a placé là tout son avoir, sa dernière cartouche. Il avait été ruiné par le cuivre, il a voulu se refaire et même j'ai endossé sa signature.

—Mais vous avez fait une folie, Madame. Dégagez-vous bien vite, si vous le pouvez encore.

—Je le pourrais, puisque je n'ai pas signé; mais j'ai promis.

—Madame, fit le docteur, dans le cas présent, je crois que vous n'êtes pas tenue de donner suite à cette promesse; vous ignoriez, quand vous l'avez faite, qu'elle était imprudente. Il n'y a d'or, dans ce gouffre, que celui que les actionnaires y jettent.

—J'ai promis, je tiendrai, fit simplement la marquise. Mon père, le marquis de Lorengal de Hamont, avait pour devise: "Honneur passe richesse" et dans la famille de ma mère, les de Cernal d'Helmont écrivaient au bas de leur écu: "Je tiens."

Le docteur s'inclina silencieux; qu'eut-il pu dire à cette fière descendante des Croisés dont l'âme gardait les saintes traditions à travers les défaillances des générations?

Autour de la table, on comprenait ces choses: pas un des amis présents n'eut été capable d'agir autrement.

Le dessert circulait. Jacques faisait d'inutiles efforts pour tenir ouverts ses yeux lourds de sommeil. Il finit par laiser aller sa tête contre le bras de sa voisine et ne lutta plus.

—Mes amis, remarqua Mme d'Auteroche, il doit être affreusement tard; Eliane, je vais vous reconduire, mon coupé m'attend.

—Merci, chère Madame, j'accepte à cause de "mon" enfant.

Henri Hartfeld, à ces mots, regarda la soeur du docteur avec un sourire, et Madame Rozel conseilla:

—Eliane, parfaite Eliane, vous êtes imprudente, le monde est bien mauvais et vous avez besoin de lui. Avez d'autres locutions, ma bonne amie, avec les étrangers.

Eliane haussa les épaules, insouciante.

—Pierre a déjà dit cela. Oh! j'en suis peu atteinte.

—Suivez le conseil quand même, chère hermine.

Ils descendirent, le docteur avait enlevé Jacques dans ses bras.

L'instant d'après, chacun regagnait sa demeure.

La vie coulait très douce dans le petit appartement d'Eliane Beaucourt; Jacques allait chaque matin chez les Frères des écoles chrétiennes avec un beau sac de cuir fauve où se cachaient les livres neufs.

Il était très fier, il avait tout de suite conquis ses maîtres surpris de le voir si avancé pour son âge, si naturellement travailleur.

L'excellent docteur se plaisait infiniment dans cet intérieur paisible, mais il se reprochait ce farniente avec des remords, et un matin, comme le concierge apportait une lettre de Mme d'Auteroche, il dit à sa soeur, en la regardant sérieusement:

—Eliane, je vais partir. Ce message de ton amie est sûrement pour t'avertir de son voyage en Franche-Comté; tu dois aller l'y rejoindre. Prépare-t'y, ma bonne soeur.

—J'ai tout le temps, Pierre, mes vacances d'ailleurs ne sont que de quinze jours; de plus, ta présence si rare m'est appréciable au-delà de ce déplacement. Qui te force à fuir si vite?

—Mon devoir. J'aurais dû rentrer pour Noël. Je ne le peux plus à cette heure, je me suis oublié dans le bien-être.

—Bien-être relatif, mon pauvre ami. Notre tendresse est le seul luxe qui soit ici.

—Non. Je vis béatement, en paresseux, et ce n'est pas là le but de notre vie. Georges Rozel autrefois me quitta pour le même motif.

—Un mois de paresse sur dix années d'une besogne rigoureuse n'est pas, je crois, douceur exagérée.

—Je vis à ta charge. Imprévoyant, ainsi que je le suis, n'ayant plus l'habitude de manier la monnaie, je n'ai pas songé à me créer des ressources.

—Pourquoi parler ainsi, quand tu sais combien tu m'affliges!

—Parce que c'est nécessaire et qu'une chose juste est toujours bonne à faire si ce n'est à dire. Tu finirais toi-même par ne plus m'estimer si je gâchais le temps et la santé que le bon Dieu m'a donnés.

—Ne devrais-tu pas essayer de travailler ici?

—Je ne trouve pas d'emploi. Si j'avais de quoi vivre, je me découragerais aux pauvres, et ce serait en effet un beau rêve que d'aller porter la double consolation de l'âme et du corps chez les souffrants, chez les déshérités. Mes moyens ne me le permettent pas ici, où la première obligation est de pouvoir se suffire à soi-même. Là-bas, c'est différent. L'existence n'est rien, jamais le besoin de dépenser ne se fait sentir, sauf tous les cinq ou six ans, quand il faut aller à d'incroyables distances acheter ou plutôt échanger nos produits pour un peu de linge et de vêtements.

Ensuite, vois-tu, j'ai une idée sérieuse, je veux m'attacher à réparer le mal causé par cette fatale invention des mines d'or de Calayara. Je veux tout tenter pour vaincre la nature, forcer ce sol à livrer son secret.

Eliane secoua la tête, découragée:

—Quelle utopie, mon Dieu!

Quoi qu'il en soit et malgré les instances d'Eliane, le jour du départ de Pierre Beaucourt fut immédiatement fixé. Il prendrait le premier paquebot, soit anglais, soit portugais, qui se rendrait sur la côte de l'Afrique australe.

Il n'était pas inquiet de Jacques. Cet enfant ferait son chemin. Sa soeur Eliane l'aimait, et les bonnes amies d'Auteroche et Rozel le protégeraient. Ce petit, né sous une si fâcheuse étoile. On lui épargna les adieux. Son père adoptif partait sans l'embrasser pendant qu'il était à l'école.

Le pauvre Pierre n'eut de sa vie besoin d'autant de courage que ce jour de fuite qui déchirait son coeur.

Il s'en alla seul, l'âme tirée en arrière, la volonté menant le corps, et après un voyage long, pénible, harassant, il arriva sur sa côte lointaine.

Les nègres lui firent fête. On l'entoura. On l'aimait tant!

Et son pauvre coeur se dilata, s'émut.

—Oui, j'ai bien fait de revenir. Mon Dieu, vous avez transplanté votre serviteur et l'acclimatation sera productive si vous m'aidez, ô mon Dieu!

Les nègres ne s'étaient pas mal comportés en son absence. François avait dirigé le culte et Georges Rozel était venu une fois, s'annonçant encore pour Pâques.

Cette nouvelle causa grande joie au docteur. Les nègres le menèrent ensuite au bord du Rio d'Yrès.

Là, s'élevait une sorte de cahute, déjà à demi écroulée par suite de son peu de solidité, où s'étalait en lettres blanches, sur une planche peinte au goudron, ce titre pompeux:

"Société anonyme des mines aurifères de Calayara."

Par la porte béante, on voyait, à l'intérieur, un bureau, des pioches, des pelles, des tamis. Tout cela abandonné, jeté sans ordre.

Les nègres riaient, ils n'avaient rien dérobé, mais ils en mourraient d'envie; jamais, depuis la construction de ce piètre monument, personne des étrangers n'y était revenu. Les Boers avaient amené ce pauvre matériel dans leurs grands chariots et nul n'avait reparu.

Pierre Beaucourt, à cette vue, se rappela les superbes tableaux du hall de la rue de Châteaudun. Il leva les yeux au ciel.

—Mon Dieu, faites-nous triompher!

Et rassemblant les villageois, il se mit à leur expliquer son idée, à leur parler de travaux nouveaux, à leur dire la nécessité de commencer d'abord par creuser un port qui permit aux navires d'aborder. Plus tard, on ferait une route; mais l'important était de se rallier au monde civilisé par la navigation. On verrait ensuite.

Pierre écrivit le jour suivant à Georges Rozel; il lui expliquait son but, son rêve, il lui racontait son voyage et il terminait ainsi:

"Je ne crois pas mal agir en initiant nos chrétiens à la science moderne; s'ils perdent un peu de naïveté, ils gagneront en intelligence. Leur force de résistence chrétienne s'exercera aussi en face des étrangers qui pourront venir dans notre rayon.

"Je pense que cette espèce d'enceinte protectrice que nous élevions autour d'eux n'est pas sans danger. Ignorant le feu, ils peuvent s'y brûler. Nous avons vu une fois le mal que peut faire un mauvais exemple. Ne serait-il pas utile d'aguerrir ces âmes, de leur montrer la lutte et d'ouvrir un peu devant leurs yeux étonnés la porte du monde?

"Venez, mon ami, il me faut votre appui et votre avis. Placé entre deux maux, je crois devoir choisir le moindre."

Quatre mois après l'envoi de cette lettre par un courrier indigène, Georges Rozel arrivait. Les amis s'étreignirent.

A la suite d'aussi longues séparations, ils se regardaient toujours avec inquiétude.

Quels ravages avait fait le temps sur ces âmes vaillantes?

Moins qu'on ne pouvait le craindre. Ils étaient solides, endurcis par les fatigues et les privations. La sérénité de leur âme rayonnait sur leur front. L'égoïste inquiétude de soi n'avait pas imprimé de rides sur le visage, la préoccupation personnelle des lendemains les laissait indifférents.

Cependant l'ambition venait de naître chez Pierre. Il revenait transformé de Paris.

Il fallait vaincre ce qu'il appelait son apathie, son désir de calme, il fallait conquérir le sol. Cette terre, Dieu nous la donne avec ses trésors, à nous de la fouiller, de la forcer à nous payer de nos peines, à produire.

—D'abord, expliqua-t-il à Rozel, nous allons planter. Ces splendides forêts vont disparaître, l'humus qu'elles recouvrent est fertile, puisqu'il a nourri cette végétation superbe, mais inutile. Là, nous mettrons du cacao, du café, du riz, du poivre. L'exportation de ces denrées est aisée.

—Avant de rien entreprendre, il faudrait être en règle, avoir une concession régulière.

—Qui est-ce qui s'occupe de nous?

—Personne, bien sûr. Cependant, nous sommes dans la limite du Congo portugais et de l'Etat allemand de Damaraland. Je crois indispensable d'aller parler au consul le plus voisin.

—Allez, Georges, vous saurez infiniment mieux que moi négocier ce traité; mais hâtez-vous avant la saison des pluies, pendant laquelle il deviendrait difficile et dangereux de voyager.

Le missionnaire, qui parlait un peu toutes les langues, arrangea son départ, il s'exalta lui aussi à la pensée du succès de l'entreprise, il se dit que beaucoup de bien pourrait être fait avec de l'argent gagné, il pensa à l'avenir de Jacques.

Ce pauvre enfant, comme sa propre famille le rejetait!

Mot à mot, il s'était fait compter le voyage de Paris, le calvaire du pauvre Pierre monté dès l'arrivée, puis la consolation de tendresse avec Eliane, celle d'honneur avec la marquise d'Auteroche, et il s'était attardé surtout aux détails concernant sa mère, cette sainte et digne créature qu'il ne reverrait sans doute jamais!

Tout s'arrangea aisément pour la concession. L'impôt demandé fut de plusieurs centimes par hectare. Les nègres mis au courant acceptèrent avec joie.

(A SUIVRE)

Une arrestation à bord d'un transport naval dégénère en bataille

Les matelots d'un transport naval, ont tenté de faire un mauvais parti cet après-midi au député grand-connétable Dan Sullivan et au capitaine du navire qui l'accompagnait avec un membre récalcitrant de l'équipage, sous arrêt en ce moment, et il fallut tout le sang-froid de l'officier provincial pour éviter une bataille sanglante.

Les matelots, au nombre de trois, étaient armés de bouteilles et résolus à enlever coûte que coûte leur camarade des mains du policier. Finalement, le représentant de l'autorité eut le dessus; une voiture et de l'aide furent mandés d'urgence aux quartiers-généraux de la police, et les turbulents furent peu après écroués au Palais de Justice.

Cette scène mouvementée s'est déroulée peu après-midi dans la rue des Communes, à proximité de la Pointe du Moulin à Vent, où est amarré le transport. Armé d'un mandat d'amener, le député grand-connétable Sullivan était monté à bord en vue d'appréhender un des chauffeurs, un arabe nommé Admid Ismai et qui avait refusé au cours de la traversé d'obéir aux commandements de ses officiers. Le prévenu fut alors arrêté sans trop de difficulté. Accompagné du capitaine du navire, le policier se dirigeait avec l'inculpé, vers le Palais de Justice quand on fit la rencontre de trois autres membres de l'équipage qui intimèrent sans plus de cérémonie au député grand-connétable l'ordre de relâcher leur camarade.

Le capitaine intervint à son tour pour demander à Sullivan d'arrêter les trois matelots qui étaient des déserteurs de son équipage. La tâche du policier devenait périlleuse. Le député grand-connétable Sullivan ordonna aux marins de l'accompagner au poste. Pour toute réponse, ces derniers sortirent des bouteilles de leurs poches et entourèrent l'agent. Ils s'en suivit une bousculade où Sullivan dut employer toute sa force herculéenne pour retenir son homme.

Heureusement, un citoyen avait prévenu les autorités et bientôt la voiture de police surgit sur le théâtre de la bataille. Les quatre matelots durent prendre malgré eux le chemin des cellules. L'un d'eux senta d'une dernière résistance, au Palais, et le député grand-connétable Damase Cyr eut toutes les peines du monde à le maîtriser.

AUX PRISES AVEC LES CHASSEURS

Le garde-chasse provincial Gallibois a eu affaire a trois chasseurs recalcitrants dimanche dernier dans les bois de Youville, et il a dû s'armer de son revolver et menacer ses trois adversaires de faire feu pour leur enlever leurs fusils et les maîtriser.

Les prévenus étaient Victor Dupuis, John Cassdy et Joseph Gosselin, tous de Montréal. Ils ont été condamnés à l'amende ce matin par un juge de paix pour chassé des oiseaux percheurs. Sous cette dénomination sont connus les hirondelles, les fauvettes, les moucherolles, les oiseaux bleus, les pinsons, les rossignols, etc. Or, il est défendu de chasser ou de prendre ces oiseaux au moyen de filets, tribushets, collets ou autrement. Il est bon de le savoir, car les gardes-chasses sont constamment à l'affût des violateurs de la loi qui ignorent souvent ces reglements.

FUNERAILLES DE RODOLPHE GODIN

TROIS-RIVIERES, 5.—Les restes mortels de M. Rodolphe Godin, qui a été tué par un italien, dit-on, à Montréal, ces jours derniers, sont arrivés à Trois-Rivières, par le train descendant du C.P.R., mercredi midi.

Une foule de citoyens ont escorté le corbillard depuis la gare jusqu'à la cathédrale, où un libera fut chanté pour le repos de son âme, puis l'inhumation eut lieu au cimetière St-Louis.

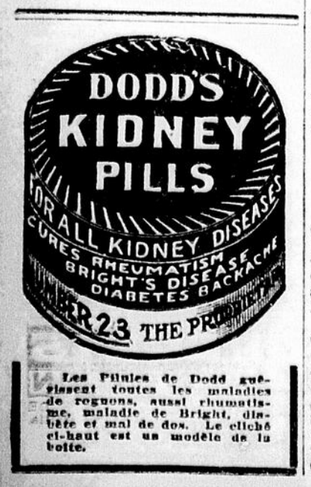

Les Pilules de Dodd guérissent toutes les maladies de reguons, aussi rhumatisme, maladie de Bright, diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte.

En Chine

LA GUERRE CIVILE BOULEVERSE CE VASTE PAYS

Les provinces du Sud favorisent le maintient de la République tandis que celles du Nord supportent le jeune empereur.

Le président se cache

SAN FRANCISCO, 4. — La guerre civile semble déclarée au sein de la Chine, car une bataille est engagée entre les provinces du sud, qui veulent le maintien de la république, et celles du nord qui veulent le rétablissement de la monarchie. Cette nouvelle est donnée par la ligue nationaliste chinoise. La première rencontre s'est produite hier, dit-on.

LE PRESIDENT EN LIEU SUR

TIEN TSIN, Chine, 5. — Le président de la république T. Yuan Hung, accompagné de deux autres Chinois, s'est évadé du palais à neuf heures hier soir et il s'est réfugié à la légation japonaise. Voyant l'urgence, les Japonais ont consenti à le cacher.

Personne n'a la permission d'aller interviewer le président dans son lieu de refuge.

UN ULTIMATUM A CHANG-HSUM

LONDRES, 5 — Une dépêche de Tien Tsin au Morning Post dit que Tsao Kun, le gouverneur militaire de Chi Li, dont l'attitude jusqu'ici a été douteuse, a envoyé un ultimatum au général Chang Hsun qui a restauré l'Empereur sur le trône, demandant à ce qu'il sorte de Pékin dans les vingt-quatre heures. Tsao Kun mobilise actuellement ses forces. Son action, considère-t-on, mettra en danger les chances de la monarchie.

Tuan Chi Jui, ancien premier ministre, a réaccepté ce poste et a mobilisé 20,000 hommes dans la province de Shang Tung pour les opposer aux monarchistes. Neuf chefs politiques, dont le prince Lu Lun, président du Conseil de l'Etat ont été exécutés par Chang Hsun, sous l'accusation de trahison.

Une dépêche de Shanghai dit que le commissaire militaire de Shanghai et le gouverneur militaire de la province de Che Kiang ont refusé de reconnaitre l'Empire.

DESCENTE CHEZ DES COURTIERS

Le lieutenant Savard a opéré une descente, hier après-midi, dans les bureaux de Chandler et Congdon, courtiers, rue Notre-Dame ouest, No 92, au coeur du quartier des affaires, et a arrêté six individus, dont l'un, qui a déclaré se nommer T. R. Dickinson, est accusé d'avoir tenu une maison de paris.

Les agents ont saisi en même temps des livres, des papiers et de l'argent comme pièces à conviction. Après avoir été conduits au poste, les prévenus ont été remis en liberté provisoire sous cautionnement.

La police prévoit qu'elle a les plus grandes difficultés à traduire les "hand-bookmen" devant les tribunaux avec des preuves suffisantes pour établir leur culpabilité.

Les parieurs ont adopté une nouvelle méthode pour dépister les policiers. Ils font leurs paris par l'intermédiaire de petits négociants restaurateurs, pharmaciens, qui communiquent directement avec les book-makers. Difficile pour la police d'obtenir de preuves en ces conditions.

N'eut été la célébration du 4 juillet aux Etats-Unis, la police aurait trouvé probablement une plus nombreuse société dans les bureaux de la rue Notre-Dame.

Ce matin, le tenancier de l'établissement a été condamné à 50 dollars d'amende et les cinq autres individus à $10 chacun.

M. MAROIS SUCCOMBE

QUEBEC, 2.—M. George A. Marois, maître de poste de St-Romuald est mort à l'Hôtel-Dieu de Québec, des suites des blessures reçues lundi dernier à St-Romuald alors qu'il assistait à l'essai de l'acroplane de M. Valliere.

Le défunt était le frère de Mgr C. Marois, V.G.P.A. et doyen du chapitre métropolitain de Québec, de M. l'abbé Ad. Marois, curé de Montmagny, de M. Elzéar Marois, gérant de la Caisse d'Economie à Saint-Sauveur, du Dr Albert Marois, professeur à l'Université Laval et de Mademoiselle J. Marois de Québec.

UN ASSASSINAT AVE. HOTEL-DE-VILLE COMMIS SAMEDI SOIR

30 juin

Rodolphe Godin, âgé de 32 ans, et domicilié au No 318 de la rue Nicolet, a été tué samedi soir d'un coup de revolver au coeur par Gulseppe Colorico, un Italien, domicilié au No 11 de la rue Notre-Dame de Lourdes.

Le meurtrier, qui a été appréhendé alors qu'il essayait de fuir, prétend qu'il a tiré en état de légitime défense.

Le drame s'est produit au coin des rues Dorchester et de l'Hôtel de Ville, et il n'a eu qu'un témoin oculaire : une femme dont les explications demain matin à l'enquête du coroner, ne manqueront pas d'éclairer cette mystérieuse tragédie.

Le constable Simard, du poste No 4, faisait son service dans la rue Dorchester quand il entendit une détonation. Un instant après, il découvrait Godin étendu inanimé sur le trottoir. L'Italien s'enfuyait. Le constable demanda à un passant de mander une voiture d'ambulance, et s'élança à la poursuite de l'assassin.

Se voyant serré de près, le fuyard était entré dans une maison de la rue Lagauchetière. L'agent de police l'y suivit résolument et procédait à son arrestation sans difficulté. L'Italien était encore armé de son revolver. Il fut écroué au bureau de la sûreté.

Une voiture d'ambulance de l'hôpital Général avait recueilli la victime, mais à son arrivée à cette institution Godin avait cessé de vivre.

L'enquête du coroner aura lieu demain matin.

FOURNEE D'ACCIDENTS DANS LE DISTRICT

Un jeune couple de Montréal se noie à Chambly.--Quatre autres personnes meurent tragiquement.

30 juin

Les autorités policières et le coroner du district de Montréal ont été depuis samedi informés de pas moins de six fatalités qui ont marqué la fin de semaine.

L'une de ces tragédies, une double noyade, a eu les rapides de Chambly comme théâtre. Les victimes se nommeraient Winnie May et Willie Smith, d'après les déclarations d'un parent, et habitent Montréal.

Les deux jeunes gens arrivaient vers les dix heures hier matin montés sur une motocyclette. Ils se rendirent immédiatement à la remise à chaloupes de M. Levillier et y firent la location d'une chaloupe dans laquelle ils s'embarquèrent pour une promenade. Peu de temps après la chaloupe était retrouvée chavirée au pied des rapides, ainsi que les chapeaux des deux jeunes gens.

Tous les efforts pour établir l'identité des disparus restèrent vains jusqu'à ce qu'un étranger se présenta et déclara être le beau-frère du noyé. Il donna les noms mentionnés plus haut mais négligea de laisser leur adresse.

Ce matin à bonne heure les cadavres n'avaient pas encore été retrouvés.

—o:—

Comme résultat d'accidents, quatre hommes sont morts depuis samedi et un cinquième a succombé à une syncope. Les cinq cadavres ont été transportés à la morgue pour enquête. Deux des victimes ont été écrasés sous leurs voitures respectives, un autre s'est noyé et le quatrième a été victime de blessures reçues au travail.

H. Gamache, âgé de 25 ans, domicilié 758 rue Centre, est tombé de sa voiture, au coin des rues St-Ambroise et Beaudoin, samedi soir, et s'est fracturé le crâne. Il est mort instantanément.

André St-Pierre, âgé de 17 ans, 158 rue Marquette, un employé de la Ideal Soda Water Company, est tombé de sa voiture au coin des rues Marie-Anne et Parthenais, samedi après-midi. Les roues de la voiture lui passèrent sur le corps et le jeune homme succomba dans la soirée à l'hôpital Notre-Dame où il avait été transporté.

Le cadavre de William Hazen, un matelot âgé de 23 ans, faisant partie de la réserve navale canadienne, s'est noyé dans le Saint-Laurent, au pied de la rue McGill.

Thomas Bostock, âgé de 51 ans, domicilié à 239 de la rue Aqueduc, est mort de blessures reçues alors qu'il était au travail pour le compte de la Canadian Consolidated Rubber Company.

William Roussel, âgé de 50 ans, domicilié 8 rue Sanguinet, a succombé à une syncope de coeur hier soir à sa demeure.

—o:—

FRAPPE PAR UNE MOTOCYCLETTE

Maria Brouillette, une fillette de 11 ans, domiciliée 1249 rue Marie-Anne, fut frappée par une motocyclette samedi après-midi au coin des rues Frontenac et Ontario. Elle a été transportée à l'hôpital Général où la fracture a été remise.

ST-HYACINTHE OPPOSEE A LA CONSCRIPTION

Les orateurs attaquent le projet de loi de Sir R. Borden. M. L. J. Gauthier dit qu'avant d'appliquer la loi

ST-HYACINTHE, 2—Une grande assemblée organisée pour protester contre le règlement de conscription a eu lieu dimanche après-midi au kiosque de la rue Girouard de notre ville sous la présidence de M. Michel Borduas de la paroisse de St-Charles. L'assemblée était convoquée pour 1 heure et demie mais dès 1 heure une foule nombreuse était rendue pour prendre des places afin de ne rien manquer des discours. Les orateurs étaient MM. Armand Boisseau, N. P., J. O. Beauregard, C. R., T. D. Bouchard, M. P. P. et L. J. Gauthier, M. P.

FUNERAILLES DE MME O'LEARY MERCURE

PIERREVILLE. — Lundi dernier ont eu lieu les funérailles de Mme. Renée Bernard, épouse de M. O'Leary Mercure, gérant de la Banque Moison à Pierreville. Mme Mercure a succombé à une maladie qui la minait depuis longtemps. Le convoi funèbre quitta la demeure de M. Mercure pour se rendre à l'église paroissiale où le service fut chanté par M. l'abbé Roberge, curé à Pierreville, assisté de MM. R. Faucher, vicaire à St-François du Lac, et V. Despins, vicaire à Pierreville. Le deuil était conduit par M. O'Leary Mercure, son époux et M. Césaire Mercure, son beau-père. Les porteurs étaient M. le Dr Bernard, de St-Césaire, Elie Bernard, Edmond eBrnard, ses frères, et Euclide Blanchard, son beau-frère.

NOUVEAU SENATEUR

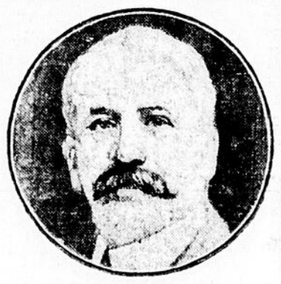

LE LIEUT.-COLONEL GEORGE-W. FOWLER, député fédéral de Kings et Albert, N.B., qui vient d'être nommé sénateur. Il succède à feu George Baird, de Perth, N.B. Le colonel Fowler est actuellement en service actif en Angleterre. Sa nomination donne un nombre égal de membres de la Haute Chambre aux deux partis : 39 conservateurs et 39 libéraux.

MANIFESTATIONS DE SOCIALISTES A BOSTON

BOSTON, 2. — Les socialistes radicaux ont tenté hier après-midi de parader et de tenir une assemblée de protestation contre la guerre. Des marins et des soldats sans uniforme ainsi que la garde nationale, sont intervenus, et une bagarre à laquelle près de 10,000 hommes prirent part, s'ensuivit et prit de dangereuses proportions. A la nuit tout s'apaisa.

CADAVRE REPECHE

QUEBEC, 2. — A midi, samedi, on a repêche le cadavre d'un homme près des quais de la Canada Steamship Lines. Le cadavre qui a été découvert par un nommé Henri Lemieux, est décomposé et fort méconnaissable. Il a été transporté à la morgue où l'on cherchera à l'identifier.

EPREUVE POUR SAINT-JACQUES L'ACHIGAN

L'église est de nouveau menacée de destruction et le clocher miné par les flammes s'effondre.

$50,000 de pertes

ST-JACQUES L'ACHIGAN, 4. — Tout le village était sur pied ce soir, vers 7.15 heures, quand on découvrit un commencement d'incendie à la base du clocher du côté sud de l'église. Comment cet incendie fut-il allumé ? Personne ne peut encore le dire; mais sans de travail admirable de nos pompiers volontaires nous aurions aujourd'hui à déplorer la perte de notre belle église.

Le feu a duré de 7.15 à 9.30 hrs et tout ce temps-là les pompiers combattirent dans des conditions des plus difficiles le terrible élément destructeur. Il fallait à tout prix sauver l'église. Il fallut que les pompiers montent sur la toiture et c'est à 100 pieds d'altitude qu'ils durent faire arriver les boyaux, qui étaient alimentés par une pompe à gazoline. Ces hommes étaient dans le plus grand danger; mais leur courage et leurs efforts furent couronnés de succès.

A un moment donné l'incendie prit de telles proportions qu'on jugea prudent d'appeler les pompiers de Joliette, mais ils n'étaient pas encore arrivés qu'on avait réussi à maîtriser le feu.

Le clocher s'est effondré près du presbytère, sans l'atteindre. Les dommages causés par le feu et l'eau s'élèveront, dit-on, à $50,000.

En apprenant la nouvelle, Mgr Forbes est accouru à St-Jacques et sa visite dans cette épreuve a vivement touché M. le curé Houle.

LES CANDIDATS DU MERITE AGRICOLE

QUEBEC, 27.—Le succès du mérite agricole, si l'on en juge par le nombre d'inscriptions reçues au département de l'agriculture, dépassera en 1917 tous les concours de cette institution depuis sa fondation. M. Oscar Lessard, secrétaire du Conseil d'agriculture de la province, annonce en effet ce matin, que le nombre des inscriptions au concours de cette année est de 111, jamais cela ne s'est vu.

Il y a deux ans, le nombre de lauréats n'était que de dix.

Comme on le sait le concours de 1917 a lieu dans la troisième division, qui comprend des comtés de la rive. Lors du dernier concours dans cette division, les compétiteurs étaient au nombre de 44 seulement, c'est-à-dire à peine un peu plus du tiers de cette année.

Voici par comté, le nombre des inscriptions:

Arthabaska, 6; Beauce, 10; Bellechasse, 7; Bonaventure, 3; Dorchester, 16; Frontenac, 1; Gaspé, 2 ; Kamouraska, 1; Lévis, 2 ; Lislet, 3; Lotbinière, 12; Matane, 3 ; Mégantic, 5; Montmagny, 6; Nicolet, 6; Rimouski, 9; Témiscouata, 17 ; Wolfe, 2; total 111.

Par suite de la saison tardive, il est probable que la commission du mérite agricole ne commencera la visite des fermes inscrites au concours que vers le 15 ou le 20 juillet. L'itinéraire des visites sera connu vers ce temps-là. Il est probable que le travail des juges sera terminé à temps pour permettre aux nouveaux lauréats de venir chercher leurs décorations et diplômes au cours des fêtes du mérite agricole qui auront lieu pendant la prochaine exposition de Québec.

SEPTUAGENAIRE DECEDEE A N.-DAME DES ANGES

NOTRE DAME DES ANGES, 27 — La mort vient d'enlever à l'affection de sa famille et à l'estime respectueuse de notre paroisse une vénérable femme, Madame veuve Olivier Perron, née Touzin (Exilda), après une courte maladie, le 16 juin courant, à l'âge de 77 ans et 4 mois.

La défunte était l'une des plus vieilles résidentes de notre localité et s'était acquise l'affection de tous ceux qui la connaissaient.

Son mari, M. Olivier Perron, l'avait précédée, il y a huit ans, dans la tombe.

NE VOUDRIEZ-VOUS PAS

vous débarrasser de cet eczéma défigurant ? Vous le pouvez si vous suivez l'exemple de milliers de personnes et employez du Zam-Buk.

M. H. C. Buckley, de 461, East Broadway, Portland, Orégon, écrit :

"Pendant quinze ans je souffrais terriblement d'un eczéma irritant et brûlant. Pendant ce laps de temps j'ai essayé de multiples remèdes, mais rien n'était capable de me donner la guérison jusqu'à ce que je fis usage de Zam-Buk. L'emploi de ce remède végétal pendant dix mois m'a cependant rétabli en faisant ce que les autres onguents ordinaires n'avaient pu accomplir pendant quinze années—il m'a complètement rétabli".

Zam-Buk est également ce qu'il y a de meilleur contre les blessures chroniques, les maux de jambe, les ulcères, l'empoisonnement du sang, les furoncles, les hémorroïdes, les brûlures et l'échaudage. Chez tous les pharmaciens ou de la Zam-Buk Co., Toronto, 50c la boîte ou 3 boîtes pour $1.25.

Zam-Buk

POUR LES EXQUISES CONSERVES AUX FRAISES

dites à votre épicier de vous envoyer

Lantic Sugar

(Sucre Lantic)

"Le Sucre d'Utilité Générale"

dans des sacs ou cartons d'origine

Le poids exact de "LANTIC SUGAR" dans les paquets d'origine est d'un avantage considérable pour faire les conserves, parce qu'il permet de faire ce travail sans avoir à peser le sucre. Pour les conserves aux fraises, dans un sirop clair, employez 4 pintes de fruits pour un carton de 2 lbs. de "Lantic Sugar". Pour les conserves plus riches, augmentez la proportion de sucre suivant le goût.

ETIQUETTES A CONSERVES GRATUITES.— Envoyez-nous une marque de commerce—une boule rouge—détachée d'un sac ou carton, et nous vous enverrons un livret de 54 étiquettes imprimées et gommées, contenant 6 de chacun des fruits suivants : fraises, framboises, bleuets, groseilles, raisin, cerises, prunes, pêches et poires. Adressez

ATLANTIC SUGAR REFINERIES, Ltd.
205 Edifice "Power", Montreal.

Cartons de 2 et 5 lbs.
Sacs de 10 et 20 lbs.

LE DEBAT SUR LA CONSCRIPTION

OTTAWA, 4. — L'accroc fait à la procédure parlementaire, vendredi dernier, alors que le débat sur le projet de loi de la conscription a été forcément ajourné faute de quorum et le fait que le bill se trouvait automatiquement rayé du feuilleton de la chambre parce que le gouvernement a négligé par inadvertance de donner avis que le projet de loi serait présenté de nouveau à la considération du parlement dès la prochaine séance, n'a pas empêché le débat de suivre son cours normal, hier.

La continuation du débat a été facilitée par la condescendance de toute la députation qui a consenti gracieusemnet à ce que le premier ministre présente une résolution autorisant la reprise du débat sans avis préalable.

Il est vrai que quelques minutes furent prises au début de la séance par l'hon. William Pugsley, un expert en procédure parlementaire, pour démontrer que la chambre ne pouvait pas reprendre le débat sur le projet de loi du service militaire obligatoire sans que la résolution du premier ministre ne soit préalablement adoptée, mais ce fut plutôt avec l'idée de soulever un point d'ordre intéressant et de citer des autorités parlementaires comme Bourinot et May qu'avec la détermination avérée d'embarrasser le gouvernement.

La journée a été remarquable à ce seul point de vue que les six orateurs anti-conscriptionnistes, M. Sinclair, de Guysboro, N. E. ; M. Knowles, de Moose Jaw; M. Pacaud de Mégantic; M. Lachance, de Québec centre, M. C.-A. Wilson, de Laval et M. Boyer, de Vaudreuil, se sont tous ralliés à l'idée du referendum telle que proposée par le chef du parti libéral, sir Wilfrid Laurier. Du côté du gouvernement le colonel J. A. Currie, de North Simcoe et M. McCurdy, de Shelburne et Queen's, N.E., ont déclaré qu'ils étaient opposés au projet d'un referendum et en faveur de l'adoption du bill de la conscription.

L'ajournement du débat a été proposé par M. G. W. Kyte, député libéral de Richmond, N.E., qui est opposé à la conscription.

La clôture du débat n'aura pas lieu avant jeudi.

M. LUCIEN CANNON A TENU SON ASSEMBLEE

STE-HENEDINE, 2. — M. Lucien Cannon, ancien député de Dorchester, a parlé hier à Ste-Hénédine, chef-lieu du comté de Dorchester.

M. Cannon était accompagné de plusieurs libéraux et députés libéraux de la région, M. Lactare Roy, avocat, a accusé l'hon. Sévigny d'avoir trahi la parole donnée à ses électeurs.

M. Louis Létourneau, député de Québec-Est à la Législature, fut aussi un des orateurs, avec M. Aurèle Leclerc, député du comté de Québec à la Législature, et M. Elisée Thériault, M. P. P. pour l'Islet.

M. Lucien Cannon avait invité l'hon. M. Sévigny à le rencontrer à l'assemblée d'hier.

Ce dernier n'était pas présent et tout le discours de M. Cannon a évolué autour d'une phrase: "Je vous l'avait bien dit, dit M. Cannon, que M. Sévigny vous trompait".

M. Cannon rappelle la campagne de M. Sévigny et en tire la conclusion que les électeurs de Dorchester en votant pour ce dernier, croyaient voter contre la conscription.

L'assemblée était nombreuse et la foule a été très sympathique aux orateurs.

DECES DE MADAME C. A. LINDSAY DUCHESNAY

QUEBEC, 27 — Hier à l'hôpital Général de Québec, est décédée l'épouse du notaire Charles Alexandre Lindsay, née Louise Amélie Jucherau Duchesnay, âgée de 79 ans. Elle était la plus vieille des filles de feu l'hon. sénateur Jucherau Duchesnay et membre de l'une des familles les plus distinguées du Canada.

VICTIME D'UN ETRANGE ACCIDENT

EAST ANGUS, 27 — M. Jos Dostle, de cette ville, marié et père de plusieurs enfants, a été victime, hier, un peu après-midi, d'un triste et en même temps singulier accident.

Employé du Québec Central, il se trouvait près de la voie, lorsqu'il fut soudain frappé à la tête par un morceau de charbon qui tomba d'un train qui passait à une grande vitesse. Le malheureux s'affaissa sans connaissance.

AVIATEUR TUE AU CAMP BORDEN

CAMP BORDEN, Ont., 28 — L'immunité d'accidents graves dont a joui le corps des aviateurs canadiens en formation à Camp Hoare a cessé brusquement hier, quand le capitaine Dan Callaghan a été tué et le cadet Francis, gravement blessé.

Avant que leur aéroplane ait atteint la hauteur d'où ils se proposaient de planer, la machine stoppa et ses occupants manoeuvrèrent pour atteindre terre. Malheureusement, au moment d'atterrir, une aile frappa un arbre et fut cassée net, faisant capoter l'aéroplane. En touchant terre, le moteur frappa Callaghan à la tête et l'écrasa contre le sol. Francis eut une jambe cassée et d'autres blessures sérieuses. Le capitaine Callaghan mourut au bout de trois quarts d'heure sans avoir repris connaissance. Le révérend Kelly, chapelain au camp Borden arriva à temps pour lui administrer les derniers sacrements.

LES ANTI-CONSCRIPTIONNISTES DE L'OUEST CANADIEN

WINNIPEG, 2. — L'intervention de la police a de nouveau empêché une émeute de se produire à l'assemblée des anticonscriptionnistes, tenue cet après-midi. La police de la ville a opéré l'arrestation de quatre personnes, à la suite d'un combat général, au cours duquel, les anticonscriptionnistes ont été promptement évacués du voisinage du Market Square, où les discours devaient être prononcés. Un étranger a été également arrêté par des officiers du bureau de la Sûreté. Il sera traduit devant le magistrat, demain.

Au moins cinquante pour cent des auditeurs étaient des sujets ennemis, au dire du lieutenant Campbell

Dr R. E. LEPROHON

Spécialiste pour toutes maladies rongeuses de la chair, telles que cancer, lupus, etc.
Traitement nouveau, pas de couteau.
722A, RUE ST-ANTOINE, MONTREAL.
Téléphone Westmount 3081.
jno.

SEULEMENT DIX CENTS pour faire connaitre notre joli catalogue de bijouterie. Nous vous envoyons cette bague en or roulé, 14 c., ornée d'un rubis pour dame. Oraison dominicale ou initiales gravées gratuitement. Envoyez-le numéro, Shelby Jewellery Co., Mfg. Dépt. 24 Covington, Ky., E.U.A. 35-2

HEROS CANADIEN

LE SOLDAT LEANDRE GAGNON, fils de M. Damien Gagnon, de Sainte-Anne des Plaines, qui a été décoré au front.

NOUVELLES DE WEEDON

WEEDON, Qué., 2 — La mort a fait beaucoup de victimes depuis quelque temps. Madame Henri Desmarais, née Deschamps, s'éteignait dernièrement à l'âge de 31 ans, laissant pour la pleurer son époux et quatre jeunes enfants.

Samedi, c'était le tour de Mme Jos. Grégoire, née Coté, mère de sept enfants en bas âge. Son service et sa sépulture ont eu lieu mardi, le 26 juin.

—Hier matin avait lieu les funérailles de Mme Baillargeon, mère de notre concitoyen Lanzéphir Baillargeon.

Aujourd'hui a eu lieu l'enterrement de Mme Philippe Latulippe, âgée de plus de quatre-vingt ans. Elle était la mère de Mme Jos. Gaudeau, Mme Louis Patry et Mme Alfred Brière.

Le jeune Roger Bourgault, fils de M. J. L. Bourgault, marchand-tailleur, a été frappé par un bicycle à gazoline. Il en a été quitte pour une entaille à la tête. Son état n'est pas grave.

LA SURDITE CATARRHALE NE PEUT ETRE GUERIE

par des applications locales, parce que ce dernières ne peuvent atteindre la partie affectée de l'oreille. Il n'y a qu'un moyen pour guérir la surdité catarrhale qui consiste en un remède constitutionnel. La surdité catarrhale est causée par les conditions d'inflammation des muqueuses, de la trompe d'Eustache. Quand cette trompe est enflammée vous avez des bruits de roulement dans les oreilles ou bien vous entendez imparfaitement, et quand elle est entièrement fermée, la surdité en est le résultat. A moins que l'inflammation ne puisse être réduite et cette trompe remise dans ses conditions normales, l'ouie sera détruit pour toujours. Beaucoup de cas de surdité sont causés par le catarrhe, qui est dû à la condition enflammée des surfaces muqueuses. Le Hall's Catarrh Cure ce remède du catarrhe de Hall agit par le sang sur les surfaces muqueuses de l'organisme.

Nous donnerons cent dollars pour tout cas de surdité catarrhale incurable par le " Hall's Catarrh Cure ". Circulaires gratuites. Chez tous les pharmaciens, 75c.

F. J. CHENEY & CO
Toledo, O.
35-4

Revue des Marchés de Montréal et de la Province de Québec

LE MARCHE DE MONTREAL

BEURRE

Le marché du beurre a subi une autre baisse au cours de la semaine. Aux enchères des halles rurales, il a baissé de 2¼c à St-Hyacinthe ; de 2¼ à 2⅜c à Waterloo ; de 1 3-16 à St-Pascal.

On a vendu 32c à St-Hyacinthe ; 33¼c à Waterloo ; 33¼c à Cowansville ; 34⅜c à St-Pascal ; 33 à 34½c aux entrepôts Gould, Montréal.

Durant la semaine finissant le 30 juin 1917, on a reçu à Montréal 19,142 boites de beurre, ce qui est une diminution de 4,190 boites par comparaison à la semaine précédente et de 1,710 boites par comparaison à la semaine correspondante en 1916.

Total reçu du 1er mai au 30 juin 1917, 17,893 boites de moins que durant la même période de l'an dernier.

Nous cotons:—
De laiterie, le meilleur, 34½ à 35c.
De laiterie, bon 33½ à 35c.
De ferme, le meilleur, 30½ à 31½c.
De ferme, bon, 29 à 29½c.

FROMAGE

Le marché est ferme et a réalisé une avance de 1-16 à 5-16c par livre. Les prix ont varié de 20¾ à 21¾. On a exporté au cours de la semaine plus de 125,000 boites de fromage.

Reçu durant la semaine finissant le 30 juin à Montréal 88,600 boites, ce qui est une augmentation de 2,802 boites par comparaison à la semaine précédente, mais une diminution de 13,595 boites par comparaison à la semaine correspondante en 1016. Du 1er mai au 30 juin, reçu 181,674 boites de moins que l'an dernier, durant la période correspondante.

Total reçu des Etats-Unis depuis le commencement de la saison 139 boites conrt 101,969 l'an dernier durant la même période.

Prix réalisés aux halles suivantes: London, Ont., 21c ; Mont Joli 20 13-16c ; Belleville, Ont., 21 5-16c.

STATISTIQUES COMPARATIVES

Reçu à Montréal aux dates ci-dessous mentionnées:

	Beurre Boites	Fromage Boites
Sem. fin. le 30 juin 1917	19,142	88,690
Sem. fin. le 23 juin 1917	23,332	86,798
Sem. fin. le 1er juillet 1916	26,852	102,195
Total reçu du 1er mai au 30 juin 1917	40,605	443,447
Total reçu du 1er mai au 1er juillet 1916	128,498	625,121

OEUFS

Les oeufs sont encore en baisse comme conséquence de la grande production et l'arrêt des exportations. Ils ont obtenu 28c la semaine dernière, mais vont baisser de nouveau de 2c de plus cette semaine.

On a reçu à Montréal durant la semaine finissant le 30 juin, 10,207 caisses contre 13,346 la semaine précédente et 20,499 la semaine correspondante en 1916. Reçu du 1er mai au 30 juin 151,487 caisses contre 174,332 durant la période correspondante en 1916.

Nous cotons—
Oeufs choisis 37 à 38c.
Mirés, No 1, 33 à 34c.
Mirés, No 2, 28 à 30c.

MARCHE DE LA VOLAILLE

Dindes fraîchement tuées, 35c.
Dindes à bouillir, gelées, 33c.
Dindes à rôtir, 35c.
Poulets à rôtir, 30 à 32c.
Poulets engraissés au lait 35c.
Poulets chaponnés 35c.
Poules 28 à 30c.
Oie la livre 25c.
Canard, la lb, 25 à 28c.
Caneton canadien, $1.75 à $2.00.
Canetons importés, 30 à 31c la lb.
Pintardes, la paire, $1.50.
Pintardes jeunes, $2.25.
Poussins la doz. $5.40 à $6.60.
Poulets du printemps à griller $1 à $1.10.
Pigeons, la paire, 40c.
Pigeonneaux, 60c.
Pigeonneaux (Philadelphie) 80c et 85c.
Cochons de lait, $2.50 à $4.50.
Grenouilles moyennes 25c.
Lapins $1.25 à $1.50.
Becassines, $4.00 à $4.50 la doz.
Coqs de Bruyère (Wood Cock) $1.75 à $2.00 la paire.
Pluviers dorés la doz $6.50 à $7.
Cailles égyptiennes la doz, $4.50 à $5.
Faisans la paire $5.

LE MARCHE A PROVISION

Le marché à provision a été ferme cette semaine en sympathie avec les avis des autres sources canadiennes et en dépit des prix plus bas pratiqués dans les principaux centres américains. De bonnes affaires continuent à se faire et quoique les approvisionnements ne soient pas très considérables, ils sont amplement suffisants pour rencontrer tous les besoins immédiats. Les ventes se sont faites en porcs, lots de choix de 16.00 à $16.25 et en porcs pesants de $15.00 à $15.25 les 100 lbs pesées hors-chars. Le ton du marché pour porcs apprêté était également ferme avec une bonne demande pour petits lots et les ventes d'animaux fraîchement tués des abattoirs se sont faites, dans le gros à $23.00 les 100 lbs.

MARCHE DES VIANDES

Porc abattu, 100 lbs, 25c.
Rôti de porc, la livre 35c.
Lard gras, la livre, 32c.
Lard salé, la livre, 32c.
Jambon la livre, 34c
Saucisse, la livre, 30c, 12c à 15c.
Bacon en tranches, la livre, 40c.
Sirloin roast, 35c; stak, 34c.
P. H. Steak, 32 à 35c.
Fesse de veau 28c.
Côtelette de veau de lait, 25c.
Tranches de veau de lait, la lb, 35c.
Agneau du printemps, quartier derrière $3.00 à $4.00; devant, $2.00 à $2.50.
Agneau gelé, quartier de devant, 22c ; quartier de derrière 27c; longe 28c ; gigot 27c ; côtelettes 30 à 35c.
Queue de boeuf 10c la lb.
Boeuf salé, poitrine, la lb 20c ; croupe 22c.
Rognons de boeuf, la livre, 20c.
Filet de boeuf la lb, frais, 60c.
Filet de porc, la livre 38c.
Têtes de veau pièce 90c.
Ris de veau la doz $1.75.
Ris de boeuf la doz 75c à $1.

Rognons d'agneau, la doz. $1.50.
Cervelles de veau 10c chacune.
Cervelles d'agneau la doz 60c.
Langues salées, la livre, 27c.
Suif haché 18c, en morceau 15c.

PEAUX

Peaux de boeuf inspectées, No 1, 28c ; No 2, 27c ; No 3, 26c.
Peaux de veaux, la lb 41c.
Peaux de cheval No 1 $5.50 à $6.50.
Peaux de mouton chacune $4.25.

VIANDES FUMEES

La demande est bonne et le ton du marché ferme. Nous cotons :
Jambons de 8 à 10 lbs .. 30c
Jambons 12 à 14c lbs .. 29c
Jambons lourds .. 28c
Bacon à déjeuner .. 32 à 35c
Bacon de choix Windsor .. 37c
Windsor désossé .. 38c

SAINDOUX

Le marché est plus actif et plus ferme.

Saindoux pur 27½ à 28c la livre en seau de bois; 24c en chaudière de ferblanc de 20½ à 21c la lb ; saindoux composé, 20½ la lb en seau de 20 lbs.

SUCRE ET SIROP D'ERABLE

Le ton du marché du sucre et du sirop d'érable est très ferme et les approvisionnements sont fort restreints. On attend beaucoup de sirop et de sucre de la saison nouvelle cette semaine. La récolte sera peu abondante d'après les rapports reçus à date. Nous cotons en gros :
Sirop d'érable pur en bidons de 8 lbs .. $0.95 à $0.97½
Le bidon de 10 lbs.. 1.05 à 1.10

FARINES

Le ton du marché pour la farine cette semaine fut à la baisse par suite de la faiblesse continuelle du marché canadien du blé au comptant. Les affaires continuent à être calmes du fait que les acheteurs dans la plupart des cas sont approvisionnés pour quelque temps et les ventes enregistrées ne portent en conséquence que sur des petits lots mélangés.

Nous cotons les prix qui suivent :
Premières patentes .. $15.50
Secondes patentes .. 13.00
Fortes à boulangers .. 12.80
le baril, en sacs.
Farine de blé d'hiver :
Patentes de 90% le baril, en bois. $12.50 à $12.80
Patentes de 90% en sac .. 6.00

ISSUES DE BLE ET AVOINE ROULEE

Le marché des issus de blé est en baisse et la chose est due à l'empressement de quelques meuniers à disposer de leurs approvisionnements. On fait rapport que les ventes de son ont été effectuées à $30 la tonne pour livraison en juin et juillet. Le volume d'affaires est réduit tant pour la ville que la campagne et les ventes faites ont porté principalement sur des lots de chars assortis.

Les principaux meuniers cotent les prix ci-dessous :
Son .. $32.00
Gru .. 38.00
Middlings .. $40.00 à 42.00
Moulée pure .. $47.00 à 49.00
Moulée mélangée .. $44.00 à 45.00
la tonne, sacs compris.

Le marché pour l'avoine roulée se maintient ferme aux prix suivants :
Avoine roulée, qualités courantes, le sac de 30 lbs .. $4.35 à .. 4.40

MIEL

Il y a une bonne demande pour le miel et les prix suivants se maintiennent aisément .
Miel blanc de trèfle en gâteaux.. 15½ à 16
Miel blanc extrait.. 13½ à 14
Miel de sarrasin .. 10 à 11

LES PRODUITS DE L'ERABLE

Il y a une baisse générale sur les produits de l'érable. La demande est légère et les affaires peu importantes.

Nous cotons les prix comme suit : Boites de 13 lbs.
Sirop, choix extrt ....$1.65 à $1.75
Sirop de choix ....$150 à 1.60
Sirop, bonne qualité. ..$1.35 à 1.45
Sirop, qual. inf .. ....$1.25 à 1.30
Sucre d'érable la lb... 0.13 à 0.15

LES FEVES

Le ton du marché pour approvisionnements sur place demeure très ferme, du fait des offres réduites et de la bonne demande soutenue ; de bonnes affaires sont faites dans le gros, aux prix suivants :
Fèves Rangoon ....$8.75 à $9.00
Fèves Yellow-eye (oeil jaune).... ....$.00 à 8.25
Fèves Japonaises. .... $7.50 à 7.75

LEGUMES ET FRUITS

Le commerce des pommes de terre est plutôt calme et revêt le caractère de petites ventes, car les acheteurs ne sont pas disposés à faire leurs approvisionnements aux prix élevés qui se pratiquent en ce moment.

On a vendu $3.50 à $4.00 le sac, les vieilles patates, la semaine dernière.

CEREALES

La spéulation sur le blé continue à être très calme par suite l'incertitude planant sur le marché et ceci venant s'ajouter au temps idéal pour la culture et aux bonnes perspectives de récolte a provoqué un calme plat. Sur le marché de Winnipeg, le blé au comptant se vendait $2.38 cette semaine et l'ption de juillet $2.33.

Le marché local du grain était lourd ; il n'y avait aucune amélioration dans la demande, ce qui semblerait indiquer qu'il y a de bons approvisionnements en mains pour rencontrer les besoins immédiats.

Nous cotons les prix suivants :
Avoine No 2, Ouest Canadien 0.79½
Avoine No 3, Ouest Canadien 0.78½
Av. extra No 1 d'alimentation 0.78½
Av. No 1 d'alimentation .. 76½
Av. No 2 d'alimentation 0.75½
le boisseau, ex-magasin.

POIS ET FEVES

Le minot
Pois à soupe .. $4.75
Haricots secs (fèves blanches ou jaunes) le minot 10.50

FRUITS DE CALIFORNIE

Asperges, la doz .. $4.25
Fraises, la bte .. 0.20
Cocos, par 100 .. 7.50
Cerises, la bte .. 3.25
Abricots, la caisse ....$2.50 à 2.75
Pêches de Californie .. 2.75
Prunes, la bte .. 3.25
Ananas de Floride .. ..$3.75 à 4.25
Céleri de Floride, par colis.. 1.40
Raisin Almeria, baril .. 8.50
Oranges "Sunkist".. ..$4.75 à 5.25
Citrons Messina .... ..$5.00 à 5.25
Pamplemousse (grape fruit) $5.50à 6.00
Canneberge, le baril .. 10.00

LEGUMES ET FRUITS

Asperges canad., la doz. paquets .. $2.00 à $2.25
Pommes, la boite .. $4.25
Bananes, le régime ....$3.25 à 4.00
Choux, la caisse .... $3.25 à 3.50
Concombres de Floride $3.50 à $4.00
Blé-d'Inde la doz ....20 à 30c
Tomates de Mississipi, la caisse .... $2.25 à 2.50
Radis, la doz .. .75
Rhubarbe, la doz .. 1.50
Laitue, la doz .. $1.50 à 1.75
Carottes nouvelles par colis .. $2.75 à $3.25
Betteraves nouvelles par colis .. $3.00 à $2.25
Pois nouv., par colis .. $3.25 à $3.75
Oignons du printemps la doz. 1.75
Oignons du Texas .. $2.75
Oignons rouges, par 75 lbs .. $7.00

Pommes de terre, par panier .. $3.75 à $4.00
Dattes la lb.. .11
Dattes par colis .. .12
Dattes Dromadery le paq .13
Figues Californie par 25 lbs.. 1.75
Marrons la lb .. .12
Noix la lb .. 16 à .50

FOURRAGES

Nouvelle récolte :
Mil No 1 par 2,000 lbs .. $14.00
Mil No 2 .. 13.00
Mil No 3 .. 11.50
Mil et trèfle.. 10.00

MARCHE CENTRAL AU POISSON

Flétan .. 17c
Marluche (hoddock) .. 9c
Doré frais .. 15c
Brochet frais .. 12c
Barbotte .. 12c
Perche .. 10c
Saumon frais de Gaspé .. 18c
Morue fraîche .. 10c
Anguille fraîche .. 9c
Merluche fumée .. 11c
Filet de merluche .. 15c
Hareng frais la pièce .. 3c

$1. pour un Cheval

Sauvez un cheval et vous n'aurez pas à en acheter un. Ne vendez pas, ne détruisez pas un cheval, parce qu'il souffre d'éparvin, de suros, de forme, de courbe, de foulure ou qu'il boite. Déboursez une piastre pour une bouteille de

KENDALL'S SPAVIN CURE

Il a sauvé un nombre considérable de chevaux—il les a remis sur pied, même après que tout espoir avait été abandonné. Plus de 35 années de succès ont prouvé sa valeur. Melleur Crivea, Marengo, Sask., écrivait en février dernier : "J'ai employé "votre 'Spavin Cure' durant "plusieurs années, et jusqu'à "présent, il a toujours "produit son bon effet". Procurez-vous "Kendall's Spavin Cure" chez n'importe quel pharmacien. Prix $1. la bouteille, 6 bouteilles pour $5.00. 'Un traité sur le Cheval' gratuit, chez les pharmaciens ou en écrivant à Dr. B. J. Kendall Co., Enosburg Falls, Vt. E.U.A.

122F

MARCHE DE QUEBEC

QUEBEC, 2 — L'activité est assez satisfaisante dans le commerce de Québec et les perspectives assez encourageantes de la prochaine récolte ont pour effet une certaine tendance à la baisse dans certaines denrées alimentaires. Cependant les pluies trop persistantes déterminant les mauvais chemins diminuent le volume des ventes dans le commerce de détail.

Dans les épiceries et les provisions les prix semblent un peu moins fermes, mais on ne signale encore aucune baisse appréciable excepté peut-être le sucre qui a subi une diminution de 15c par 100 lbs.

Le marché des grains et des farines est à la baisse vu les encourageantes perspectives des récoltes dans le district. Les farines sont à la baisse mais cependant la semaine qui vient de s'écouler a vu les boulangers augmenter le prix de leur pain qui se vend maintenant à 7c la livre.

GRAINS — Orge, le minot $1.60 ; blé le minot $1.75 ; pois le minot $4.50 ; avoine le minot 82c ; sarrasin le minot $1.30 ; blé d'Inde le minot $1.60 ; fèves le minot $7.50.

LEGUMES ET FRUITS— Patates le minot $3.50; pommes le baril $7.00; betteraves 60c; carottes 60c; oignons la livre 7c ; oignons le paq 7c ; ail la doz 20c ; fèves la pinte 35c ; salade de la doz 25c ; persil le paq 15c; radis le paquet 5c ; navets le minot 60c.

VOLAILLES ET GIBIER —Poulets 35c; dindes 35c; poules 30c; canards 25c ; oies 30c.

VIANDES—Lard par 100 lbs $19 ; lard la lb 25c ; lard salé la lb 28c ; boeuf par 100 lbs $18 ; boeuf la lb quartier de devant 22c; quartier de derrière 28c ; veau à la lb 28c ; agneau la lb 30c ; mouton la lb 30c; jambon et bacon la lb 35c.

LAITERIES ET DIVERS— Beurre de ferme 43c ; beurre de crèmerie 45c ; fromage 25c ; oeufs en caisse 40c ; oeufs frais 45c; saindoux 35c ; sucre la lb 15c; sirop le gallon $1.60; miel en gâteau la livre 20c; laine en écheveau la livre 50c; savon la livre 10c; peaux vertes 25c la livre; peaux salées la livre 28c; peaux de veau la pièce $1.75 ; peaux d'agneaux la pièce $1.80.

MOULEE—Moulée de mais les 100 $2.60 ; son de blé $2.20; gru $2.25.

FOIN — Foin pressé la tonne $14; non pressé la tonne $12.

BOIS — Bois mou la corde $6.50 ; bois franc la corde $7.60.

MARCHE DE SOREL

SOREL — Nous avons eu un fort beau marché le 30 juin. Il y avait abondance de produits de la ferme et tout s'est vendu à des prix satisfaisants. Les pommes de terre sont à la baisse: $2 et $2.25 le minot, ainsi que les oeufs qui se sont vendus de 30 à 40 cents. Les viandes gardent leurs prix: elles sont très chères. Le foin baisse de $9 à $10 la tonne, pressé; $6.50 à $7 non pressé.

Le bois est cher aussi. Le bois mou à la corde, débité et rendu à domicile se paie de $9 à $10; le bois franc de $10.50 à $12.50. C'est plus cher qu'il n'a coûté depuis nombre d'années.

GRAINS — Orge, par minot $1.75 ; blé par minot, à engrais $1.60, semence $3.00; pois par minot de $4.50 à $5.50; avoine par minot 95c; sarrasin par minot $2.00; blé-d'Inde par minot $1.60; fèves par minot de $9 à $10.00.

FARINES $6.50 les 100 lbs; à engrais $3.00 les 100 lbs.

LEGUMES ET FRUITS — Patates le minot $1.99, $2.00 à $2.25; betteraves et carottes 5c le petit paquet ; oignons la l' 5c; oignons le paquet 5c; ail la douzaine 10c; fèves la pinte 23c; salade la douzaine 25c; persil le paquet 1c; radis paquet 5c; navets 5c le petit paquet.

VOLAILLES — Poulets, poules 28c la livre.

VIANDES — Lard par 100 lbs $23 ; lard par livre 25 à 28c; lard salé par livre 28c; boeuf par 100 livres $14.00 à $14.50; boeuf par lb quartier de devant et derrière 15 à 25 et 30c; veau à la livre 15c; agneau et mouton, de 20 à 25c la livre; jambon et bacon, la livre 32 et 38c.

LAITERIES ET DIVERS — Beurre de ferme 40c; beurre de crèmerie 44c; fromage 32c; oeufs frais de 38c à 40c, saindoux 26c; sucre la lb 15c; sirop le gallon $1.50; miel en gâteaux la lb 15c; laine en écheveaux la lb $1.25; savon la lb 5c; peaux vertes la livre 21c; peaux salées la livre 21c; peaux de veau la pièce de $2.75 à $3.00 ; peaux d'agneaux la pièce $1.75, $2 et $2.25.

MOULEE—Moulée de maïs les 100 lbs $3.00; son de blé $2.15; gru $2.60.

FOIN pressé à la tonne de $9 à $10; non pressé à la tonne $6.50 à $7.

BOIS mou la corde, de $6.00 à $7.00 et $8.00; bois franc la corde de $7.50 à $8.00 et $9.50.

MARCHE DE ST-JEROME

GRAINS—Orge le minot $1.30 ; blé $2.50 le 100 lbs; pois 12c la lb; avoine $2.40 100 lbs; sarrasin $4 la poche; blé-d'Inde $1.50 le minot; fèves 12c la livre.

FRUITS ET LEGUMES —Patates $2.75 la poche; oignons le paquet 5c ; ail la douz. 10c; salade la douz. 20c ; radis 35c la doz.

VOLAILLES — Poules $1.25 pièce.

VIANDES — Lard par 100 lbs $22, $24 ; lard la livre, 24c ; lard salé, la lb 28c ; boeuf par 100 lbs $17 à $18 ; boeuf la lb quartier de devant 15 à 17c; uartier qde derrière 17 à 18c

LAITERIES ET DIVERS — Beurre de ferme 35c; beurre de crèmerie 40c; fromage 20c ; oeufs frais 40c; saindoux 30c; sucre la livre 15c ; miel en gâteau la livre 20c; laine en écheveau la livre $1.25; savon la livre 7c; paxvruee e etaoin shrdlu cmfwypyyy peaux vertes la livre 20c ; peaux de veau la pièce $2.50.

MOULEE—Moulée de maïs les 100 lbs $2.50; son de blé $2.20; gru $2.20.

FOIN—Foin pressé la tonne $8.50.

MARCHE DE JOLIETTE

JOLIETTE, 1 — L'état des chemins dans tout le district est très propice au trafic entre notre ville et les campagnes du nord et les cultivateurs viennent en grand nombre à notre marché chaque semaine.

Tous les produits se vendent très bien et à des prix relativement élevés.

Les patates sont devenues tellement rares qu'il est assez difficile de s'en procurer.

Le prix du lard au 100 a considérablement diminué depuis quelques jours mais nos bouchers n'ont pas manqué de vendre samedi dernier au même taux que la semaine dernière.

Les légumes de toutes sortes priment sur le marché.

GRAINS — Pois le minot $5; avoine le minot 90c ; sarrasin $2.40 les 50 lbs ; blé d'inde le minot $3 ; fèves le lb 18c.

LEGUMES ET FRUITS —Patates $2.00 à $2.25 le minot ; pommes $2.00 le minot ; betteraves et carottes $1 le minot ; oignons 5 et 7c la lb ; oignons le paq 5c ; fèves 18c la lb; salade 5c le pied.

VOLAILLES ET GIBIER —Poulets 20c la lb ; poules $2.50 et $2 le couble.

VIANDES — Lard par 100 livres $19 à $20 ; lard la lb 23c boeuf salé la lb $19 ; boeuf la lb quartier de devant 10 à 13c ; quartier de derrière, 12 à 22c ; veau à la lb 18 et 20c ; mouton la lb 18 et 19c ; jambon et bacon la lb 30c.

LAITERIES ET DIVERS.—Beurre de ferme 35 et 40c ; beurre de crèmerie 40 et 43c ; oeufs en caisse 35c; oeufs frais 39 et 40c ; saindoux 18 et 20c ; sucre la lb 9c ; sirop le gallon 80c ; d'érable $1.25 et $1.50 ; miel la lb 20c ; laine en écheveaux la lb 80c à $1.50 ; savon la lb 7 et 10c ; peaux vertes la lb 19 et 20c; peaux de veau la pièce $2.00 ; peaux d'agneaux la pièce $2.00.

FOIN—Foin pressé la tonne $9 à $10 ; non pressé la tonne $8.

BOIS—Bois mou la codre $3.50 ; bois franc la corde $5 et $6.

MARCHE DE ST-JEAN

GRAINS—Orge le minot $1.50; blé le minot $2.00; pois le minot $3.60 ; avoine le minot $1.00; sarrasin le minot $2.00; blé-d'Inde le minot $2 ; fèves le minot $9.

FARINES le cent lbs $6.60.

FRUITS ET LEGUMES — Choux $1 la doz.; patates le minot $2.75 ; pommes le baril $7 ; betteraves et carottes le paq 5c ; oignons la livre 10c ; oignons le paq 5c ; ail la doz 10c ; fèves la pinte 30c ; salade la doz. 25c ; persil le paq. 5c; radis 2 paq 5c ; navets le paq 5c.

VOLAILLES ET GIBIER — Poulets la lb 40c; dindes la lb 35c; poules la lb 30c; canards la lb 25c; oies la lb 25c.

VIANDES — Lard, par 100 livres, $22.00 ; lard la lb 25c à 28c ; lard salé la lb 30c ; boeuf par 100 lbs $15; boeuf la lb uartier de devant 15c ; quartier de derrière 18c ; veau à la lb 12 à 16c; agneau la livre 50c; mouton la livre 18c; jambon et bacon la livre 30c.

LAITERIE ET DIVERS — Beurre de ferme 30, 35c; beurre de crèmerie 35, 40c; fromage 25c; oeufs en caisse 25c; oeufs frais 30, 35c; saindoux 30c; sucre la livre 20c; sirop le gallon $1.60; miel en gâteau la livre 15 à 18c; laine en écheveau la livre $1 ; savon la livre 7ce; peaux vertes la livre 25c; peaux salées la livre 27c ; peaux de veau la pièce $3.60; peaux d'agneaux la pièce $3.00.

MOULEE—Moulée de maïs les 100 lbs $3; son de blé $1.85; gru $2.

FOIN — Foin pressé à la tonne $12; non pressé $10.

BOIS — Bois mou la corde $6.00 ; bois franc la corde $8.00 ; charbon dur $8.50.

MARCHE DE SHERBROOKE

GRAINS — Orge de semence le minot $1.80 ; blé de semence le minot 3.50 ; pois de semence le minot $4.50; avoine le minot $1 et $1.20 ; sarrasin le minot $1.75 ; blé d'inde le minot $1.50 à $2.50 ; fèves le minot $8.50 à $10.

FRUITS ET LEGUMES — Patates le minot $2.90 à $3.00 ; pommes, le baril $8 ; carottes $2.00 ; oignons le paq 5c ; ail la doz 15c ; fèves la pinte 30c; salade la doz 60c ; persil le paq 5c ; radis le paq 5c ; navets le minot 80c; patates nouvelle le minot $4.80.

VOLAILLES ET GIBIER — Dindes 40c ; poules 30, 35 ; canards 35, 36c; oies 30, 32c.

VIANDES — Lard, par 100 livres, $18, $20 ; lard la livre 30c ; lard salé la lb 28c; boeuf par 100 lbs, $16, $18; boeuf la lb quartier de devant 22, 23c; boeuf par lb quartier de derrière 21, 23c; veau à la lb 20, 25c ; agneau la lb 25, 30c; mouton la lb 23, 25c ; jambon et baon la lb 28, 30c.

LAITERIES ET DIVERS — Beurre de feme 35c, 38c ; beurre de crèmerie 42, 43c; fromage 27, 28c ; oeufs en caisse 38c, 40c ; oeufs frais 38, 40c ; saindoux seau de 20 lbss $5.50 ; sucre 1 alivre 14c ; sirop le gallon,01.20, $1.40 ; miel en gâteau la lb 25, 35c, laine en écheveau la lb $1.50 ; savon la lb 9c ; peaux vertes la lb 18c ; peaux salées la lb 18, 19c ; peaux de veau la lb 30c ; peaux d'agneaux la pièce $1.25 à $1.50.

MOULEE—Moulée de maïs les 100 $3.20 ; son de blé $2; gru $2.20.

FOIN — Foin pressé la tonne $15, $16; non pressé la tonne $13, $15.

BOIS — Bois mou la corde $6 à $8, bois franc la corde $7, $9.

LES PRODUCTEURS DE LAINE DES CANTONS

SHERBROOKE, 2 — La Société d'Agriculture Coopérative des Eleveurs de moutons et des producteurs de laine du comté de Sherbrooke a de nouveau trouvé un excellent prix de vente pour la laine fournie par ses membres. Cette société a été fondée au printemps de 1915 par le démonstrateur local et M. MacMillan, du collège MacDonald. Son but est de faire bénéficier les fermiers du district des bienfaits de la coopération dans la vente de leur laine, de leurs agneaux et dans l'obtention de meilleurs animaux pour la reproduction, de façon à améliorer ainsi l'industrie de la laine et l'élevage du mouton. Les progrès enregistrés depuis la date de sa fondation sont des plus satisfaisants. La société a été incorporée au mois de février l'an dernier et ses actionnaires bénéficient d'un prix d'achat et de vente spécial.

Il y a deux ans, la société vendit 2,046 livres de laine pour 53 fermiers, au prix moyen de 30. 35 cents la livre. C'était une augmentation de 6 à 7 cents par livre sur le prix obtenu par les fermiers qui vendaient leurs produits en dehors de l'association. L'an dernier la quantité vendue se totalisait à 16,861 livres pour 133 fermiers, au prix moyen de 42.3777 cents cents par livre. L'an dernier, l'association vendit environ 500 agneaux pour ses membres au prix de $9.00 à $9.95 par cent livres. Les recettes totales pour 1916 furent de $11,203.90. Cette année l'association a augmenté le nombre de ses membres de 42 unités et a vendu 20,253 livres de laine à un prix moyen de 55 cents par livre. Le prix moyen payé par les marchands aux fermiers durant le printemps était de 43 cents. Les fermiers, membres de l'association, ont donc reçu un surplus de douze cents par livre pour leur laine, c'est-à-dire une somme totale de $2,500 en chiffres ronds.

L'association projette deux ventes d'agneaux cet automne. La première aurait lieu au 1er septembre et la seconde vers la fin d'octobre.

AU CHAMP D'HONNEUR

Les listes publiées par le ministère de la Milice, le 2 juillet, contiennent 62 noms canadiens dont 15 sont rapportés morts. Voici les noms des Canadiens-français:
Le soldat O. Barron, Roblin, Man.
Lieut. H. E. Germain, Toronto.
Le soldat Albert Landry, Carleton, Qué.

MONSIEUR J. P. O. GUILBAULT, M. P., S'EN VA COMBATTRE LE PROJET BORDEN

JOLIETTE, 27 — Le mauvais état de santé de notre député fédéral, monsieur J. P. O. Guilbault l'avait empêché jusqu'à présent de se rendre à la Chambre des Communes, pour assister à la présente session. Mais, dans un effort héroïque et pour répondre au désir de son comté tout entier, il a rassemblé les forces qui lui restent pour aller combattre, dans la mesure de ses capacités, le bill Borden, par lequel on veut imposer au Canada le régime de conscription militaire.

LE BUREAU DE POSTE DE BIENVILLE A LA PHARMACIE LEBLOND

LEVIS, 27. — M. Jos. Leblond, médecin, a été officiellement nomme hier, maître de poste, à Bienville.

Le bureau qui est aujourd'hui tenu par M. Godfroid Ouellet, confiseur, sera transporté mercredi de cette semaine, à la pharmacie du Dr Leblond, coin des rues Commerciale et Fraser.

Le Dr Leblond est à faire installer des casiers automatiques dans sa pharmacie. Des ouvriers poursuivent ces travaux avec célérité.

LA LIGUE DE LA PATRIE CANADIENNE

TROIS-RIVIERES, 28 — Une assemblée anti - conscriptionniste convoquée par la Ligue de la Patrie Canadienne a été tenue à l'Hôtel de ville hier soir. Des discours ont été prononcés par le docteur C. A. Bouchard, le notaire L. P. Mercier, M. l'échevin Eugène Dussault, de Québec, et M. l'avocat François Lajoie. L'auditoire, composé d'environ quinze cents personnes, n'a pas ménagé ses applaudissements aux orateurs et a approuvé le programme de la Ligue de la Patrie Canadienne qui se donne pour mission de lutter pour la défense des droits constitutionnels en ce pays.

OU EST LA FAMILLE DE CE MILITAIRE ?

QUEBEC, 28 — La police de Québec a été priée de s'enquérir d'un soldat canonnier du nom de Wilson qui vient d'être tué à la guerre. Ce soldat s'était enrôlé à Québec et il faisait partie de la 2e batterie d'artillerie de campagne. Quand il s'est enrôlé, il s'est dit célibataire et il n'a donné aucun nom de personne à qui s'adresser au cas où il serait tué. Or, une soeur de ce soldat Wilson vient de déclarer aux autorités militaires que ce dernier s'est marié il y a environ quatorze ans et que de ce mariage un fils est né le 10 octobre 1904. On croit que, attendu que Wilson s'est enrôlé à Québec quelques-uns des membres de sa famille demeurent encore ici.

JUGES DE PAIX

QUEBEC, 30 — Le gouvernement provincial vient de nommer des juges de paix pour les districts suivants :

Chicoutimi : MM. Moses de la Sablonnière et W. H. Tait, commis, de Kenogami.

Montréal : MM. F. H. Jefferey, négociant, Eddie Déry, agent d'immeubles, et N. J. Holden, bourgeois de Montréal.

Trois-Rivières : M. L. P. Mercier N.P., de Trois-Rivières, et M. Majorique Marcouiller, marchand de Ste-Flore, comté de St-Maurice.

Joliette: MM. Joseph Beauregard, Gaspard Dupuis et Hildège Archambault, cultivateurs, de Sainte-Thérèse de Chertsey, comté de Montcalm.

Ottawa : MM. J. Joubert, marchand, Arcade Sabourin, cultivateur et Damase Séguin, industriel de Ripon, comté de Labelle.

COURRIER DE ST-HYACINTHE

ST-HYACINTHE, 30 — Le bureau des examinateurs des écoles catholiques est assemblé au couvent de Lorette. Il se compose de M. le chanoine Proulx, de l'abbé Gervais, du séminaire de cette ville, de l'abbé Lefebvre, du séminaire de Sherbrooke, A. C. Miller, de Montréal, l'inspecteur Normand, et du professeur J. E. Paquin, de l'école normale.

58 aspirantes se présentent pour le cours élémentaire, 104 pour le cours modèle et 17 pour le cours académique.

—M. J. B. Tétrault, de Turlock, Cal., est en visite chez sa fille, Mme Omer Dufresne, de l'hôtel "Windsor". Il y avait 32 ans que le visiteur qui autrefois était de St-Damase, n'était venu au Canada. Dans son voyage il visitera ses soeurs Mmes D. P. Graveline, de Montréal, Victor Blanchard, de St-Dominique, Clément Lussier et Wilfrid Chabot, de St-Damase, et Mme Marc Dupont, de cette ville.

—Les dernières pluies ont causées quelques dommages aux grains sur les terres basses. En revanche le foin est d'une très belle apparence et fait présager une abondante récolte cette année.

COURRIER D'UPTON

UPTON, 29 — Mardi le 19 juin a eu lieu dans cette paroisse le mariage de Mlle Laura Desmarais avec M. Rodolphe Gauthier, gérant d'expresse du C. P. R. à Montréal. Durant la messe les amies de la mariée exécutèrent un très beau programme de chant. L'orgue était tenu par Mme Dunn, soeur du maire. La bénédiction nuptiale fut donnée par M. l'abbé Bachand des Etats-Unis, oncle du marié. Les nouveaux époux ont reçu de nombreux cadeaux.

FETE PAR SES PAROISSIENS

Toute la population canadienne-française de la capitale du Canada, mais plus particulièrement ceux de la paroisse Sainte-Anne, fêteront dimanche, lundi, mardi et mercredi, 1er, 2, 3 et 4 juillet, le jubilé sacerdotale d'argent du dévoué curé, M. l'abbé J. A. Myrand.

Le curé de la paroisse Sainte-Anne d'Ottawa qui célèbrera dimanche son 25e anniversaire de prêtrise.

Coïncidence particulière, se rattachant au sacerdoce de M. l'abbé Myrand, c'est qu'il a été ordonné prêtre dans la maison même où il est né, entre temps la résidence paternelle s'étant transformée en monastère des Soeurs Adoratrices du Précieux-Sang.

LES DEPENDANCES DU COLLEGE SAINT-LAURENT INCENDIEES

27 juin

Toutes les dépendances du collège St-Laurent ont été détruites, hier après-midi, par un incendie, qui a causé pour environ $20,000 de dommages. On ne sait trop comment le feu prit naissance, mais l'alarme fut donnée vers 4.30 heures et les pompiers de St-Laurent avec les citoyens de l'endroit accoururent sur les lieux et luttèrent désespérément pour circonscrire l'élément destructeur dans un rayon aussi restreint que possible. Malgré tous les efforts communs, au bout d'une heure, les granges et les hangars du collège, contenant de grands approvisionnements de foin, d'avoine, des instruments agricoles, des voitures, plusieurs centaines de cordes de bois, n'étaient plus qu'un amas de cendres. On avait, dans l'intervalle, réussi à sauver les chevaux, mais deux vaches et plusieurs cochons ont péri dans les flammes.

Par prudence, on avait mandé les pompiers de Montréal et de Cartierville, et la brigade de Cartierville ainsi qu'une pompe à vapeur de Montréal répondirent à l'appel, mais, à leur arrivée, le plus gros de la tâche était fait.

Les élèves du Collège St-Laurent étaient en vacances depuis quelques jours et il n'y eut pas de panique. Les pertes seront probablement d'une vingtaine de mille dollars. Il n'y eut aucun accident de personne.

De nouveau, on s'est plaint de l'insuffisance de pression de notre aqueduc municipal.

NOUVELLES DE ST-JEAN

ST-JEAN, 30 — Nous félicitons M. le magistrat F. J. Saint-Cyr, de Saint-Jean, qui vient d'être nommé juge des sessions de la paix et magistrat de police à Montréal.

—De grandes courses de circuit auront lieu samedi et dimanche, à St-Jean.

—Pour avoir le droit de prendre part au concours des récoltes sur pied dans le comté de St-Jean, il faut avoir payé ses entrées avant le 1er juillet.

—Vingt-quatre barges chargées de bois de service s'en allant aux Etats-Unis et six autres dont deux chargées de foin en destination de New-York, étaient dans le port ces jours-ci.

—Un bonnet hop aura lieu lundi soir, (Dominion Day) au club St. John's Yacht Club.

—Les Ingénieurs Royaux ont donné une soirée de whist au St. John's Yatch Club au bénéfice de l'hôpital militaire.

Les dames qui ont aidé à l'organisation sont Mmes Keefer, Fellows, et Miles Gordon, Black, Demers, Longtin, Duval, Menhenneck, Donagh. Ce fut un succès.

—M. le Dr J. C. Tassé et sa famille, de Worcester Mass., sont venus faire une promenade chez le Dr Geo. Tassé, M. R. Tassé, M. W. Tressider, d'Iberville.

—Mme Ls. et Mlle E. Mayrand, sont de retour de New-Bedford, Mass., où elles sont allées en promenade chez M. Edgar Mayrand.

—La fanfare du cercle Philharmonique a donné un concert dans le parc Marchand, près de la gare du C.P.R., mercredi soir, sous la direction de M. L. N. Boisvert.

—M. Arthur Labelle a obtenu le contrat du pain pour quatre mois d'approvisionnement des casernes.

—La récolte de foin sera abondante et de bonne qualité.

Le grain est beau et promet beaucoup. Les légumes sont très avancés. Les pommes de terre et les fèves ont bonne apparence. Les fruits, pommes, prunes, fraises, etc., devront être en abondance, car les arbres étaient garnis de fleurs.

—Les chevaux d'artillerie sont en grande demande. Notre région est souvent visitée par les acheteurs pour la remonte. Il faut croire que nos cultivateurs sont des éleveurs pratiques puisque les agents annoncent qu'ils seront à St-Jean samedi pour acheter.

COURRIER DE ST-JEROME

SAINT-JEROME, 30 — L'épouse de M. Odile Précourt a donné le jour à une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Louise.

Le parrain et la marraine furent M. et Mme Jos. Tassé, oncle et tante de l'enfant.

—Nous regrettons d'apprendre que Mlle Aline Bastien est malade.

—Mlle Jeanne Charbonneau est en visite pour quelques jours à Montréal chez sa sante, Mme René Chouinard.

—M. et Mme Henri Grondine, de Ste-Rose, sont les hôtes de M. Albert Guénette depuis quelques jours.

—Mlle Bernadette Auclair de Lévis est en visite chez Mlle Annette Bériault.

Garantie Donner Satisfaction

La fournaise "Sunshine" donne une chaleur à air chaud, saine et chaude—en grande quantité. Quand elle est installée, suivant les plans de nos ingénieurs en chauffage, elle est garantie donner une satisfaction absolue. Ecrivez pour avoir la brochure illustrée gratuite.

McClary's
Fournaise "SUNSHINE"

LONDON TORONTO MONTREAL WINNIPEG VANCOUVER ST-JEAN, N.B. HAMILTON CALGARY SASKATOON EDMONTON 1

NOUVELLES DE SHERBROOKE ET DES CANTONS DE L'EST

SHERBROOKE, 30 — Vient de s'instruire en cour Supérieure, devant le juge Hutchison, la cause de Dame Nestor Meluhoff, une dame russe demeurant à Oressa, sur la Mer Noire, contre la Asbestos and Asbestic Company, d'Asbestos, en réclamation d'une somme de $5,000 pour la mort de son mari, tué en avril 1915 alors qu'il était à l'emploi de la compagnie en question, par une pierre qui lui tomba sur la tête. La demanderesse alléguait négligence de la part de la compagnie. La compagnie poursuivie refusait toute responsabilité dans l'affaire, alléguant que Meluhoff, au moment de l'accident, se trouvait dans un endroit où il n'avait aucunement affaire et où il ne pouvait voir le travail que ses compagnons étaient à accomplir.

Après l'audition des témoignages, le jury, après une demi-heure de délibération, rendit un verdict favorable à la demanderesse à qui la cour octroya $3,000 pour elle-même et $2,000 pour l'enfant du défunt.

SHERBROOKE, 29. — Mgr l'évêque de Sherbrooke a procédé à quelques changements ecclésiastiques dans le diocèse. Monsieur l'abbé Victor Vincent a été nommé directeur du séminaire St-Charles en remplacement de monsieur l'abbé Arthur Bonin, nommé curé à St-Marc de Coaticook. M. l'abbé Onésime Lanouette, professeur au séminaire, est nommé vicaire à Asbestos. M. l'abbé Pierre Bérubé abandonne l'enseignement pour cause de maladie. M. l'abbé A. M. Roy, desservant à La Patrie, est nommé vicaire de cette même paroisse.

KATE VALE, 29. — Hector Bolduc, âgé de 10 ans, enfant de M. Aug. Bolduc, a été ces jours derniers, victime d'un pénible accident qui met sa vie en danger. Il était à s'amuser dans une balançoire lorsque celle-ci se rompit et le garçonnet fut précipité dans les pattes d'une cheval qui se trouvait près de là et qui, effrayé, lui lança une violente ruade. L'enfant fut frappé à la tête et à la jambe. Le médecin mandé en toute hâte, constata une grave blessure à la tête et dut procéder immédiatement à une opération chirurgicale.

COMPTON, 29. — Monsieur Hormidas Gilbert vient d'être éprouvé par l'incendie de sa maison occupée par M. G. Gilbert. La maison et les dépendances ont été entièrement consumées par les flammes. Ce ne fut que grâce au travail des nombreuses personnes qui s'étaient rendues en toute hâte sur les lieux que les maisons avoisinantes purent être épargnées.

On ignore complètement l'origine de l'incendie qui s'est déclaré dans une grange. Les pertes sont de plus de $1,500 recouvertes en très faible partie par des assurances.

COURRIER D'ACTON VALE

ACTON VALE, 30 — La distribution des prix au pensionnat du couvent a eu lieu jeudi dernier; on y a donné de magnifiques prix et des médailles d'or et d'argent.

Melles Leclerc et Thisdel ont été les heureuses gagnantes.

A l'Académie Saint-Gabriel, la distribution a été faite dimanche. Plusieurs étaient satisfaits des jolis cadeaux qu'ils y ont reçu; il y a eu des bats, des mitaines, des balles, enfin des jeux pour amuser les petits garçons pendant les vacances. Georges Deslandes, fils du notaire Deslandes a remporté les premiers prix d'honneur.

COURRIER DE TROIS-RIVIERES

TROIS-RIVIERES, 30 — La mise en nomination pour les élections du maire et de trois échevins aura lieu lundi, le 9 juillet prochain, entre midi et 2 heures p.m. La votation, s'il y a lieu, se fera lundi le le 16 du même mois, depuis 9 heures a.m. jusqu'à 5 heures p.m.

Le greffier de la Cité en sera le président et l'officier rapporteur, et M. M. J. B. Poliquin sera le secrétaire des élections.

—La grande construction entièrement en fer, brique et béton de l'acierie que MM. Gagnon et Massicotte sont à établir à Trois-Rivières est parachevée et semble offrir toutes garanties de solidité et de sécurité possibles. Ce bâtiment peut être considéré comme un première classe en son genre. La machinerie est de qualité et de fabrication supérieure et les hauts fourneaux sont de briques réfractaires, construction soignée, solidement renforcés de fortes pièces métalliques, et de première qualité. On dit que jusqu'à présent, le coût de cet établissement a atteint le joli chiffre de $175,000.

Cet établissement portera le nom de la "Fonderie d'Acier de Trois-Rivières".

On doit commencer à chauffer les fourneaux, ces jours-ci, pour les préparer à fondre l'acier, et l'on s'attend à ce que le tout sera mis en opération à la fin de cette semaine, ou au commencement de la semaine prochaine, c'est-à-dire vers le 1er juillet.

Cette industrie d'un nouveau genre emploiera un nombre considérable d'hommes, dit-on.

COURRIER DE STE-PHILOMENE DE FORTIERVILLE

Ste-Philomène de Fortierville, 2 —Décès.—Dans le cours de la semaine dernière, M. Napoléon Chenard, âgé de 70 ans, époux de Léa Côté, rendait son âme à Dieu.

Ce matin a eu lieu en notre église paroissiale la sépulture de Mme Anthime Lemay. La disparue était âgée de 62 ans.

Aux familles éplorées, nous offrons nos plus vives sympathies.

—La Cie Industrielle A. Bernard. Cette compagnie a décidé d'agrandir ses départements. On fera une allonge de 120 pds. Nous sommes heureux de ces améliorations, car c'est tout le village qui en bénéficie.

—Bon nombre d'élèves nous arrivent de diverses communautés enseignantes. Aux nouveaux arrivés, nous leur disons un bienvenu cordial et nous leur souhaitons d'agréables vacances au sein de notre population.

—Fête-Dieu—Nous avons eu ici une magnifique procession. Tout a été parfait. Les deux reposoirs étaient splendides. Les décors sur le parcours de la procession, étaient brillants. Ce fut un véritable succès pour les organisateurs et un vrai triomphe à Jésus-Hostie.

PETITES ANNONCES

AGENTS — Salaire et commission pour vendre les produits Red Tag (à étiquette rouge). Lignes exclusives complètes. Spécialement robustes. Cultivées seulement par nous. Vendues seulement par nos agents. Beaux échantillons gratuits. Ecrivez maintenant à Dominion Nurseries, Montréal. 29 sem.

AGENTS demandés dans toute ville et district pour représenter les plus grands pépiniéristes canadiens. Pas besoin d'expérience, nous initions nos vendeurs. Lot splendide de variétés robustes pour la province de Québec. Commencez maintenant la meilleure saison de vente. Commission libérale, territoire exclusif, brochurettes intéressantes en français et anglais. Stone et Wellington, Toronto, Ontario. 34-4

DAMES DEMANDEES

pour couture facile et légère chez elles; travail de loisir ou permanent; bon salaire. Travail envoyé à n'importe quel endroit; frais payé. Timbres pour détails. National Manufacturing Co., Montréal. — 6700. 28

INSTITUTRICE diplômée demandée pour école élémentaire, à deux milles et demi du village. Bon salaire. S'adresser à M. Jos. Angers Sec.-Très., Fugèreville, Qué., Témiscamingue.—1519. 6 juin 3

ON DEMANDE des vendeurs sérieux dans tous les districts non concédés pour la vente des arbres d'ornement et fruitiers de Pelham Peerless. Bon salaire. Assortiments et territoire exclusifs. Ecrivez à Pelham Nursery Co., Toronto, Ont. 10 sem.

POSITIONS VACANTES OU AIDE DEMANDE — Ligne exclusive pour la cité à la ville ou à la campagne. Bons honoraires garantis, place permanente pour toute l'année, expérience pas nécessaire. Ecrivez à Luke Brothers Ltd., Montréal. 29 sem. H.

ARGENT A PRETER — Cultivateurs ! Qui avez besoin d'argent, écrivez-nous, on vous prêtera à 6 ou 7 p.c., vous remettrez ce que vous pourrez chaque année. Si vous préférez vendre, nous avons aussi des acheteurs. "Crédit Immobilier Franco-Canadien", 46 Notre-Dame Ouest. 35-1

RECORDS

Records de gramophone échangés 10c ($1.00 la douzaine) ; aussi records neufs à vendre 65c chacun, 195a Sanguinet près Ste-Catherine. 15-52

TIMBRES — Contre 12 centins en timbres-poste vous recevrez une jolie collection de timbres français. S'adresser à l'Association Philatélique, 1405 rue Wellington, Montréal. 18-jno

TIMBRES — Contre 12 centins en timbres-poste vous recevrez une jolie collection de timbres français. S'adresser à l'Association Philatélique, 21 rue Drolet, Montréal. 27-jno

100 CHARS de fumier à vendre, livraison immédiate. S'ad. à la Cie Sanitaire de Montréal, 773 Charlevoix. Tel Vic. 249. 17-18

TERRES A VENDRE PAR
T. A. PRIMEAU
30 SAINT-JACQUES, Montréal.

108 ARPENTS, St-Césaire, 80 défrichés, balance beau bois, près station du C. P. R. 50 arpents des tramways électriques, planche, pas de roche, Vendra avec stock et roulant $5,000. Conditions faciles.

65 ARPENTS, comté Rouville, 30 milles de Montréal, planche, pas de roches, 30 arpents en culture, vendra avec stock et roulant pour $3,000, peu de comptant, balance facile.

130 ARPENTS, comté paroisse de St-Paul, 35 milles de Montréal, 100 arpents en culture, maison en brique, 10 appartements, façade sur petite rivière, $5,000, conditions faciles.

120 ARPENTS, comté Rouville, 80 en culture, planche, bien bâtie, balance bois, sucrerie, bonne terre. Prix $3,000, comptant $1,000, balance facile.

AUSSI beaucoup d'autres terres bien bâties, bien situées, conditions très avantageuses.

PRET sur terre, assurance contre le feu, etc.

T. A. PRIMEAU, 30 Saint-Jacques, Montréal. 34-2

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis. MARION & MARION 364 rue Université, Montréal.

LE DOMAINE DU CULTIVATEUR

IL NE SUFFIT PAS DE CULTIVER, IL FAUT ENCORE BIEN RECOLTER

Ne remettez pas à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui; préparez-vous dès maintenant à faire face à la moisson; ce qu'il importe d'avoir pour la fenaison; la machine supplée à la main-d'oeuvre avec efficacité.

Ce n'est pas tout de vaincre, il faut savoir profiter de la victoire; de même, en agriculture, ce n'est pas tout de savoir bien cultiver, il faut savoir bien récolter. La moindre négligence dans cette circonstance peut amener des résultats désastreux pour la qualité et la quantité des produits.

Ne jamais remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même, c'est un principe d'économie qui est vrai dans tous les temps, mais surtout à l'époque des récoltes. On commencera donc par s'assurer du nombre de bras nécessaires pour que les travaux s'exécutent en temps opportun. Il faut aussi que le nombre des chevaux, des machines, etc., soit en rapport avec les besoins de la saison. Faucheuses, moissonneuses,, lieuses, faneuses, rateaux, chargeuses et déchargeuses, fourches simples et mécaniques, etc., etc., doivent être prêts pour le moment propice, afin que la moisson ne soit exposée à souffrir du moindre retard.

Toutes les dispositions étant prises sous ce rapport, on portera une attention sur les bâtiments. On aura soin que les granges et les fénils soient propres et déblayées de tout ce qui peut les embarrasser. Les toitures auront été scrupuleusement visitées et réparées; une précaution indispensable serait de boucher les trous, toutes les fissures où les souris et les rats peuvent se réfugier et en faire le centre de leurs débats.

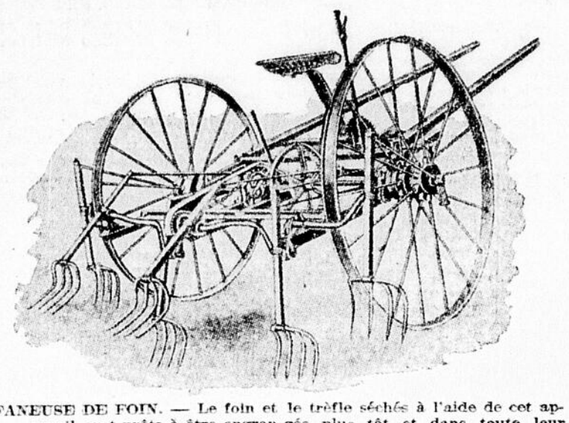

FANEUSE DE FOIN. — Le foin et le trèfle séchés à l'aide de cet appareil sont prêts à être engrangés plus tôt et dans toute leur qualité.

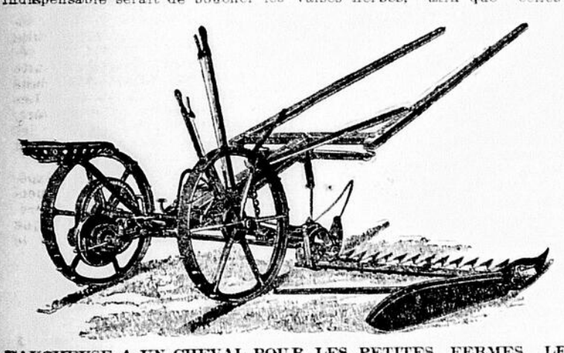

FAUCHEUSE A UN CHEVAL POUR LES PETITES FERMES, LES PARCS, ETC.— La charpente principale est construite d'un seul morceau; elle est légère et symétrique, et ne contient pas de point faible.

Il ne faudra pas attendre non plus le moment de la récolte pour mettre les charettes et autres véhicules en état de faire un service régulier, et de supporter des charges assez pesantes. On éprouve toujours de grandes pertes en instruments, en grains, et de plus grandes pertes encore d'un temps précieux, lorsqu'au milieu du chemin une voiture se brise ou verse.

Pour éviter ces inconvénients, on se trouvera bien de faire quelques réparations aux chemins les plus fréquentés. C'est une dépense qui se retrouve toujours au centuple, non seulement parce qu'elle empêche les instruments de se détériorer, mais encore parce qu'elle conserve la force et la santé des animaux. Dans les pièces entourées de fossés ou sillonnées de tranchées ouvertes, on construira des ponts mobiles pour donner passage aux voitures. Enfin, l'on aura l'oeil à tout et l'on n'aura pas à se répentir d'avoir sous ce rapport fait même excès de prévoyance.

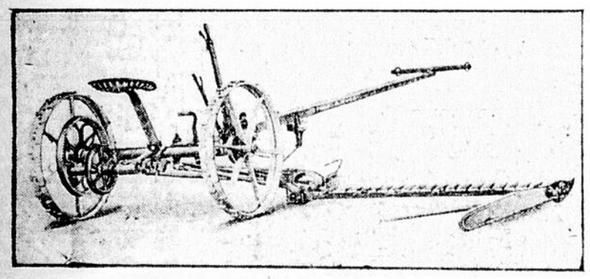

GROSSE FAUCHEUSE A DEUX CHEVAUX POUR GRANDES FERMES ET FERMES ORDINAIRES.—La faucheuse est la machine la plus importante au temps de la fenaison, et il vous la faut prête à couper le foin en temps propice. Voici un beau type de machine légère de traction et dont le système d'engrenage est ce qu'il y a de plus parfait.

QUAND RECOLTER LE FOIN

Les fourrages des prairies artificielles sont ordinairement murs les premiers. Nous n'entendons pas par maturité le moment où les plantes ont acquis un tel développement que leurs semences puissent servir à la reproduction, mais bien celui où ces sortes de prairies donnent le fourrage le plus abondant, et le meilleur.

En général, l'époque où les fleurs commencent à tomber est celle qu'il faut préférer, à moins que le foin ne doivent servir qu'à nourrir des chevaux, qui, d'habitude, aiment un foin sec et fibreux. Le contraire arrive lorsqu'on veut nourrir du bétail à cornes. Dans ce cas, le cultivateur fera bien de prendre les praries artificielles un peu sur le vert et de laisser au contraire prendre plus de consistance au système ligneux, chaque fois qu'il aura des chevaux à nourrir. Cela est vrai surtout de certaines espèces de fourrages dont les graines sont un peu volumineuses et du goût des chevaux, telles que les pois gris, les vesces, le sainfoin.

Dans tous les cas, la fauchaison des fourrages annuels sera devancée de quelques jours ou davantage, lorsqu'ils se trouveront mélangés d'une forte proportion de mauvaises herbes, afin que celles-ci n'aient pas le temps d'arriver à maturité, de s'égréner, d'infecter le champ de leurs semailles pour plusieurs années.

INSTRUMENTS DE FAUCHAGE

Nous ne sommes plus au temps où les récoltes se faisaient à la faucille, à la sape où à la faulx simple. L'industrie a mis au service du cultivateur des machines perfectionnées qui font beaucoup de travail en peu de temps, permettent d'économiser considérablement sur la main d'oeuvre et d'engranger les moissons dans les meilleures conditions désirables.

Dans son édition du 14 juin courant le "Farmers Advocate" de London, Ont., consacre quelques lignes d'appréciation très juste relativement à l'usage de plus en plus répandu (nous ajouterons de plus en plus nécessaire) des moyens mécaniques perfectionnés dans les campagnes, notamment dans l'Ontario, même sur les plus petites fermes. "Et nous ne sommes qu'au début, dit-il, de cette ère de progrès agricole. La rareté de la main d'oeuvre a surtout contribué à l'introduction des machines modernes dans les districts ruraux. Les moteurs à gazoline ou d'autres types se rencontrent un peu partout. Les petites machines cèdent la place à de plus grosses et à de plus puissantes. Les chargeuses et déchargeuses de foin, les fourches mécaniques et autres appareils destinés à amoindrir l'effort de l'homme des champs, deviennent de jour en jour d'un emploi plus général. Les machines à traire, les séparateurs de crème, les automobiles et toutes les autres formes d'accesssoires destinés à faciliter le travail de la ferme se multiplient en proportion directe de la diminution des ouvriers agricoles.

Les trucks et les autres espèces de machines à traction ont attiré ce printemps l'attention toute spéciale des cultivateurs. Les machines commencent à faire pour l'agriculture ce qu'elles ont fait pour les autres industries. Nous sommes à une époque où il est nécessaire pour tous les cultivateurs de tirer du sol toute la production dont il est capable. L'agriculture ne doit être obstruée d'aucune façon. Il incombe en conséquence à l'autorité compétente d'encourager par tous les moyens possibles les cultivateurs et de les aider à exécuter leurs travaux avec succès. Les machines et les appareils de culture modernes sont nécessaires si nous voulons obtenir une production plus grande. Ils devraient être mis en vente aux plus bas prix, tout en laissant une marge raisonnable de profit aux manufacturiers."

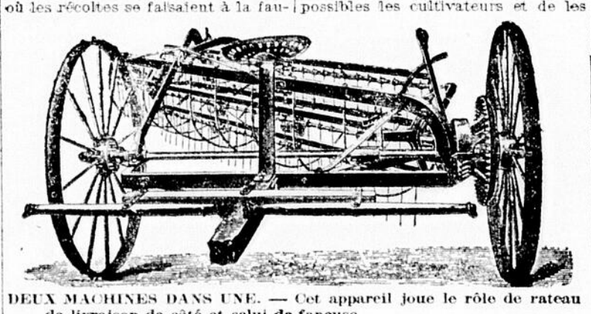

DEUX MACHINES DANS UNE. — Cet appareil joue le rôle de rateau de livraison de côté et celui de faneuse.

Ces judicieuses observations de la grande revue eagricole ontarienne sont jetées en terre déjà bien préparée, comme ont pu d'ailleurs le constater les lecteurs de "La Patrie" hebdomadaire, qui ont pris connaissance de l'article illustré que nous avons publié le jeudi, 31 mai dernier, sous l'entête "Outillez-vous de suite en prévision de la moisson." Nous écrivions alors:

Dans une circulaire qu'il adresse à tous les membres de l'International Harvester Organisation (l'organisation internationale des moissonneurs) M. Cyrus McCormick, le président, indique le meilleur moyen à prendre pour accroître la production agricole dans l'Amérique du Nord et conseille aux milliers d'employés qui sont sous sa direction de faire une propagande active en ce sens dans tous les districts ruraux où ils sont assignés. Ce message de M. McCormick est un écho du récent appel que le président des Etats-Unis a lancé aux cultivateurs américains, mais il s'adresse aussi aux cultivateurs canadiens.

"Les 30,000 employés de la International Harvester Organization, dit en substance M. McCormick, ont reçu instruction de coopérer avec toutes les organisations agricoles du continent et de contribuer avec elles à accroître la superficie des cultures et le rendement des produits de la terre.

"Ils ont aussi pour mission de prêcher l'économie et d'aider par tous les moyens possibles aux femmes de la campagne à atteindre ce but plus que jamais patriotique. L'économie domestique compte pour beaucoup dans la nouvelle exploitation des forces vives de la nation, et la femme à son foyer peut à cet égard jouer un rôle aussi important que le chef de famille.

"Ce que, sous ce rapport, d'autres pays ont ignoré, ce que nous avons ignoré nous-mêmes, dit M. McCormick, "il faut désormais l'éviter, si nous ne voulons pas nous trouver aux prises avec la famine avant la fin de la guerre."

De son côté, M. Alex. Legge, gérant général de l'International Harvester Organization, recommande aux agents d'aider aux cultivateurs à accroître leurs moissons:

"Ne perdez jamais de vue", dit-il, "qu'il est plus important de voir à ce que les machines vendues fonctionnent convenablement que d'en vendre d'autres."

En conséquence la compagnie a envoyé dans toutes les directions une armée de voyageurs et de mécaniciens avec instruction de prêter une attention particulière aux réparations à faire aux machines que les cultivateurs ont déjà en leur possession et de voir à ce que les agents de vente aient en main un assortiment complet de pièces pour les réparations éventuelles en vue d'éviter des pertes de temps et des démarches coûteuses.

Nous engageons donc les cultivateurs à se bien outiller sans plus de délai pour la moisson qui va commencer dans quelques jours. Il y va de leur intérêt particulier, et de l'intérêt national.

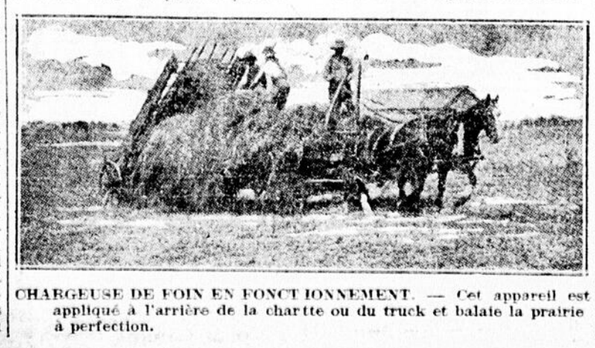

CHARGEUSE DE FOIN EN FONCTIONNEMENT. — Cet appareil est appliqué à l'arrière de la chartte ou du truck et balaie la prairie à perfection.

PREPARONS MAINTENANT LA SAISON DE 1918

Le bon apiculteur doit songer à augmenter le nombre de ses ruches et voir à ce que les jeunes colonies soient à l'abri des dangers qui les menacent.

La production du miel — de la plus grande quantité de miel possible — doit être notre souci principal en cette année de guerre 1917. Mais le bon apiculteur doit songer également à augmenter le nombre de ses ruches pour la saison de 1918.

La récolte du miel est faite par les abeilles qui se trouvent dans la ruche au commencement de la miellée. Le couvain que renferme la ruche contient en germe les abeilles qui formeront la colonie de l'année suivante, à moins qu'il n'y ait une autre miellée importante. Ce couvain est très utile pour former des "noyaux" de colonies; ces noyaux, formés de bonne heure avec une reine pondeuse, donnent des ruchées fortes avant l'hiver. Cette multiplication des ruches au moyen de couvain pris dans les colonies nombreuses pendant la miellée est le moyen de construire rapidement un rucher, tout en obtenant en même temps une pleine récolte de miel, ou à peu près.

Ces "noyaux" ou jeunes colonies sont exposés à plusieurs dangers, même ceux qui sont faits avec toute l'habileté voulue par un apiculteur expérimenté. Il y a d'abord toujours plus ou moins d'abeilles qui désertent, et, le jeune couvain négligé meurt et le vieux couvain peut aussi se refroidir et périr. Il n'est pas toujours facile de se procurer des reines immédiatement; on peut aussi perdre ces reines en les introduisant. Enfin, il y a le danger de pillage, mais ce n'est que la négligence qui peut amener le pillage pendant le plus fort de la miellée. Vers la fin, cependant, le danger du pillage devient tel qu'il est difficile de maintenir des noyaux nouvellement formés, même lorsqu'ils sont vigoureux. On peut enrayer la désertion en bouchant le trou de vol avec de l'herbe; les abeilles commencent à sortir au bout de deux jours lorsque l'herbe se dessèche ou se fane. Mais il faut avoir soin d'éviter que la ruche ne soit trop remplie, car les abeilles pourraient étouffer, surtout lorsqu'il fait chaud.

Un bon moyen de prévenir la perte du jeune couvain est de le mettre au-dessus d'un chasse-reine (garde magasin), une semaine avant qu'il soit sorti de la ruche mère. On peut le faire lorsque l'on prend les moyens ordinaires pour prévenir l'encombrement de la chambre à couvain afin de décourager l'essaimage; on met dans la chambre, lorsque le couvain est enlevé, un cadre ou deux de rayons vides ou de cire gaufrée.

On peut largement réduire tous ces risques et simplifier le procédé en s'y prenant de la façon suivante: Rogner les ailes de toutes les reines (ceci n'est pas essentiel) et lorsqu'une colonie d'une espèce que l'on désire multiplier essaime, transporter la ruche mère sur un nouveau support et mettre l'essaim dans une ruche vide sur le vieux support, après avoir ramassé la reine à terre pour la mettre dans la ruche vide. L'essaim revient alors à la nouvelle ruche sur le vieux support, et les abeilles qui reviennent du butinage se joignent à l'essaim. On transfère alors la hausse de la ruche mère à l'essaim, lequel produira la récolte de miel. La colonie qui est maintenant dépouillée de ses abeilles mais qui est riche en couvain est divisée, une semaine plus tard, en trois ou six noyaux, chaque noyau se composant de deux ou trois cadres contenant du miel et du couvain et portant deux ou trois cellules royales, contenant des reines, qui doivent bientôt sortir avec les abeilles adhérentes.

Cette méthode présente un grand avantage; non seulement elle permet de régler et de satisfaire l'instinct d'essaimage qui nuit à la production du miel, mais elle aide à obtenir le but désiré par un moyen naturel, et exige un minimum d'attention. Les butineuses sont rassemblées en une force nombreuse, et le couvain, dont la plus grande partie est operculé, n'est pas exposé à se refroidir.

Les abeilles ne l'abandonnent pas facilement, pas plus qu'elles n'abandonnent les cellules royales, et l'on évite toutes les difficultés que l'on pourrait avoir à élever et à introduire des reines. Les abeilles qui se trouvent dans le noyau nouvellement formé, sont dans la phase qui suit l'essaimage, et elles n'ont d'autre instinct que de faire éclore le plus de couvain possible, surtout les cellules royales.

Cette méthode est celle qui convient le mieux à l'homme très occupé. L'apiculture professionnel a des méthodes d'élever des reines sur une grande échelle qui ne sont pas limitées à la saison d'essaimage ni à certaines colonies.

Il n'y a pas à craindre que les reines élevées sous l'impulsion de l'essaimage aient l'instinct d'essaimer développé à un point anormal. Le débutant fera bien de ne pas diviser la colonie mère en un trop grand nombre de noyaux faibles. Dans tous les cas, il pourra corriger ce défaut en les réunissant en automne. L'auteur n'a pas trouvé qu'il soit avantageux en général d'alimenter les noyaux régulièrement, mais ceci dépend de la localité. Les conditions idéales pour construire ces noyaux sont une lente miellée en août et au commencement de septembre.

Heureusement, dans la plupart des localités canadiennes, les vergers d'or, les asters, et les sarrasin fournissent ces conditions.

On devrait remplacer les reines non fécondées par des Italiennes non éprouvées à trois bandes, que l'on peut se procurer à raison de 80 centins à $1.00 d'une éleveur professionnel, à tout moment jusqu'à la première ou troisième semaine d'octobre, de préférence en dehors de la saison de pillage.

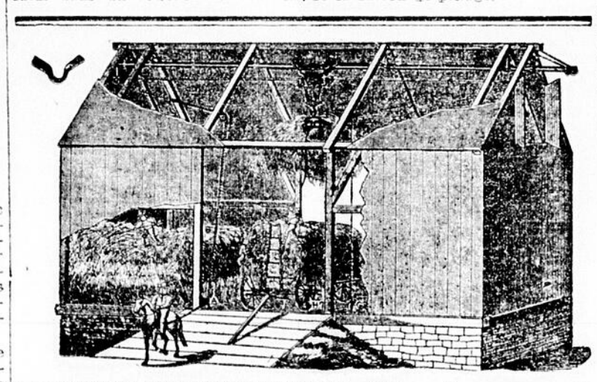

UN APPAREIL POUR DECHARGER LE FOIN. — Voyez avec quelle facilité et avec quelle rapidité l'on peut effectuer le déchargement du foin. Ce travail exécuté à la main est le plus dur et le plus pénible qu'il y ait sur la ferme. Avec la fourche mécanique, il se fait sans effort et en quelques instants.

NOUVEAUX BACHELIERS ES-SCIENCES AGRICOLES

Les candidats qui ont pris part aux épreuves et qui ont obtenu le titre de bachelier ès-sciences agricoles à l'Institut Agricole d'Oka sont: MM. A.-C. Fontaine, Rougemont; J.-N.-A. Héroux, Trois-Rivières; F.-X. Rodrigue, Johnville; R. Cassette, Montréal; J.-A. Plante, St-Honoré, Beauce; E. Lemire, St-Etienne des Grès; P. Brunelle, Batiscan; A. Letourneau, St-Sébastien; J. Rinfret, Maskinongé; L. Therrien, Victoriaville; J. Reddy, Mascouche; J.-E. Gosselin, Ile d'Orléans; Joseph Montour, Pointe du Lac; A. Tremblay, Lac à Tortue; E. Pintal, Champlain; O. Lacerte, St-Etienne des Grès; G. Mongeau, G. Couture, Montréal; J.-C. Meunier, Bromptonville.

Celui qui fait toujours ce qu'il veut fait rarement ce qu'il doit.

LA CONSOMMATION ECONOMIQUE DES POMMES DE TERRE

De tous côtés l'on prêche l'économie et cette prédication s'adresse aux occupants de tous les degrés de l'échelle sociale, aux riches comme aux pauvres. Elle embrasse, aussi, toutes les substances susceptibles d'être l'objet d'une économie quelconque. Elle s'applique aussi aux substances alimentaires qui, il n'y a pas bien longtemps, étaient fort communes, qu'on ne pensait jamais devenir l'objet d'une économie toute spéciale et qui, aujourd'hui, sont pour ainsi dire, hors de prix, bien que d'une nécessité presqu'indispensable. Au premier rang de ces dernières substances se placent les pommes de terre, que l'on se plaisait à appeler le pain du pauvre et qui, bientôt, vont devenir le luxe du riche.

Causons donc, pour un instant, de ce précieux tubercule et des moyens de l'économiser, puisqu'il est devenu presqu'inachetable, vu sa cherté. Le Journal de la Chambre d'Agriculture d'Angleterre recommande, d'abord, de s'en priver autant que possible, comme étant le moyen le plus radical de l'économiser. Puis, il donne certains conseils sur la façon la plus économique de l'employer quand on peut s'en donner le luxe. Pour bien comprendre la valeur des conseils ainsi donnés, examinons, d'abord, de quoi se compose la pomme de terre. Sans entrer dans les détails de son analyse chimique, nous constatons que dans ce tubercule se présente, d'abord, la pelure qui constitue 2.5 p.c. de sa substance; la portion de la chair la plus voisine de la pelure qui contient 8.5 pour cent de sa substance alimentaire la plus riche; puis, la chair proprement dite qui constitue 89. pour cent de substance alimentaire.

La partie alimentaire de la pomme de terre contient environ 75 pour cent d'eau, ce qui ne laisse que 25 pour cent de matière solide propre à la nourriture.

Des expériences ont prouvé que la méthode la plus usitée de préparer les pommes de terre, savoir: les peler (éplucher), puis les mettre, pelées, dans l'eau froide portée ensuite à l'ébullition, est la méthode la moins économique à suivre, pour trois raisons:

(a) Non seulement la pelure, mais une couche de la surface et peut-être 10 pour cent de la chair sont enlevés en prenant une pelure épaisse, surtout lorsque les "yeux" sont profonds et qu'il y a des rugosités à la surface du tubercule; la perte totale peut se monter jusqu'à 20 pour cent de tout le tubercule, soit 1 livre par 5 livres.

(b) Les couches de surface, qui se trouvent ainsi gaspillées, contiennent un plus grand percentage de matière solide que le reste.

(c) L'ébullition subséquente dissout des éléments solides de la pomme de terre, et émiette aussi une partie de la surface qui est ensuite jetée avec l'eau de cuisson et perdue.

L'expérience a prouvé que les pommes de terre mises ainsi dans l'eau froide, puis bouillies, perdent 15.8 pour cent de leur protéine ou substance propre à faire de la chair, 18.8 pour cent de leur substance minérale, et à peu près 3 pour cent de leurs carbohydrates ou fécule. Plongées aussitôt pelées dans l'eau bouillante dans laquelle on les fait bouillir, elles perdent 8.2 pour cent de leur protéine, environ 18 pour cent de leur substance minérale et une petite quantité de leur fécule.

Si, d'un autre côté, on les fait bouillir dans leur pelure, les pommes de terre ne perdent que 1 pour cent de leur protéine, un peu plus de 3 pour cent de leur substance minérale et, pratiquement, rien de leur fécule, qu'elles soient ou non plongées dans l'eau froide ou dans l'eau chaude au commencement de l'opération.

Il est donc clair que si les pommes de terre pelées sont plongées tout de suite dans l'eau bouillante, la perte provenant de l'ébullition est très réduite, comparée à la méthode ordinaire de les placer dans l'eau froide. La cuisson à la vapeur réduit encore cette perte; tandis que si on les fait bouillir ou cuire à la vapeur avec leur pelure, on réduit les pertes au maximum, d'abord celles provenant du procédé de l'ébullition, puis celle des 20 pour cent produite par l'opération de l'enlèvement de la pelure avant la cuisson.

Bien entendu que si les tubercules sont partiellement attaqués par quelque maladie, il faut les peler pour en enlever les parties ainsi affectées.

J. C. CHAPAIS.

LE FANAGE DU FOIN

Quand vous aurez coupé votre foin, laissez-le sans y toucher, si le temps est humide ou pluvieux. Il n'y a pas de plus grande erreur que celle de délaire alors les andains; le foin est bien mieux lors qu'il est laissé tel que la faulx ou la faucheuse l'a placé; il souffre moins.

Chaque brin de foin est pourvu par la nature d'une enveloppe imperméable, comme qui dirait une couche impénétrable de verre. Cette enveloppe est parfaitement en état de résister à la pluie; mais si vous fanez ou tournez l'andain, vous rompez les brins de foin et en ouvrez les pores par où s'introduit l'humidité. C'est alors que le dommage commence; l'eau extérieure se joint aux sucs internes des brins de foin et y produit une fermentation.

Nous ne pouvons dire au juste combien le foin peut résister de temps aux mauvais effets de la pluie, mais si on n'y touche pas, il résistera certainement huit à dix jours. Le dessus ne jaunira qu'un tant soit peu, rien de plus.

UNE BONNE MANIERE DE RECOLTER DU TREFLE

Le trèfle prend beaucoup de valeur, si on le fait sécher en petits tas ou meulons. Voici comment il faut faire. Le trèfle coupé dans l'avant-midi est laissé tel qu'il est sur le champ jusqu'au soir. Avant la chute de la rosée, ramassez-le en rangs et laissez ainsi jusqu'au lendemain midi. Alors étendez-le et laissez-le exposé au soleil durant une heure ou deux. Ramassez ensuite avec le rateau, mettez en tas ou meulons d'environ quatre pieds de largeur sur cinq pieds de hauteur et laissez-le jusqu'à ce qu'il soit temps de l'entrer, c'est-à-dire au moins vingt-quatre heures; il fermentera, chauffera et suera aussi en tas, mais il ne se gâtera pas, car la vapeur chaude s'en échappera facilement, comme vous pourrez le voir en passant dans le champ tard le soir.

Dans le cours de cette fermentation, quelques-unes des fibres ligneuses se changeront en sucre et en amidon et, de cette manière, la qualité du fourrage sera augmentée.

Avant d'entrer votre foin, renversez les meulons; ils s'aéreront et laisseront échapper leur humidité. Vous porterez ensuite votre trèfle à la grange et, quoi qu'il puisse encore chauffer, il n'en souffrira pas. Généralement, il ne chauffera pas après sa première fermentation; vous l'aurez ainsi transporté à votre grange, vert, doux, sucré, et avec toutes ses feuilles, ce qui ne serait pas le cas si vous l'aviez trop brasser ou trop fait sécher. Quelquefois vous verrez même fleurir des boutons dans le tas; cependant, votre trèfle récolté de cette manière gardera sa belle couleur verte et fleurie.

DESTRUCTION DES FOURMIS

Les fourmis infestent souvent les arbres fruitiers. Un bon moyen de les détruire consiste à entourer le tronc de l'arbre à cinq ou six pouces du sol d'une espèce de cercle de laine de la grosseur d'un pouce. Versez doucement de l'eau de tabac sur la laine, jusqu'à ce qu'elle soit bien imbibée. Les fourmis mourront toutes dans le bourrelet de laine et celles qui seront au pied de l'arbre s'en éloigneront. On réussit aussi avec de l'acide phénique. On peut encore faire autour du pied de l'arbre, un cercle avec du sel que les fourmis n'osent pas franchir.

TEMPS CHAUDS

la Saison où l'Ecrémeuse

DE LAVAL

l'Emporte le plus pour l'économie sur tout autre Système d'Ecrémage

C'EST UNE GRANDE ERREUR pour un fermier qui n'a pas d'écrémeuse ou qui n'a qu'un appareil inférieur, que de remettre l'achat d'une nouvelle écrémeuse De Laval durant l'été, particulièrement quand le beurre est à un prix prohibitif.

Tout grands que soient à toutes les saisons les avantages d'une De Laval sur toutes les autres écrémeuses comme sur tout procédé de dépôt par gravité, à toutes les saisons de l'année, ils sont plus considérables encore à la mi-été qu'en tout autre temps.

C'est parce que la chaleur atmosphérique occasionne les plus grandes pertes de gras de beurre avec le procédé de dépôt et rend plus difficile le maintien de la qualité du produit avec tout procédé par gravité ou avec une écrémeuse non hygiénique, précisément quand le rendement en lait est à son maximum et quand toute perte en quantité ou en qualité a le plus d'importance.

Ensuite c'est un gain de temps et une réduction de travail considérables qui s'opèrent par les nouvelles De Laval, ces simples et spacieuses machines qui fonctionnent si bien et se nettoient si facilement. De tels avantages sur toutes autres méthodes ou écrémeuses sont évidemment ce qui importe le plus en ce temps de l'année.

D'où la grande erreur de remettre, en été, l'achat d'une nouvelle écrémeuse De Laval, si vous n'avez pas d'écrémeuse ou si vous en avez une inférieure. Tout fermier laitier devrait se rappeler que non seulement une De Laval se paie par elle-même au printemps suivant mais peut si désiré, être achetée à conditions assez libérales pour compenser littéralement son coût pendant que se font les versements.

Chacune de nos assertions est facile à démontrer et tout agent local de la De Laval se fera un plaisir de faire des expériences concluantes à votre propre laiterie, sans coût ou obligation de votre part.

Pourquoi n'allez-vous pas voir immédiatement l'agent des De Laval? Si vous ne le connaissez pas vous n'avez qu'à écrire au plus proche bureau pour avoir le nouveau catalogue et toutes les informations requises.

Toutes les nouvelles De Laval sont munies d'une cloche indicatrice de vitesse.

THE DE LAVAL COMPANY, Ltd.

LES PLUS GRANDS FABRICANTS D'ARTICLES DE LAITERIE AU CANADA. Seuls fabricants au Canada des célèbres écrémeuses De Laval, des moteurs à essence Alpha, des barattes et des appareils Alpha pour faire le beurre et des Silos "Idéal" à Fourrage Vert.

Catalogues de n'importe laquelle de nos lignes envoyés sur demande.

MONTREAL PETERBORO WINNIPEG VANCOUVER

50,000 SUCCURSALES ET AGENCES LOCALES DANS LE MONDE ENTIER

PROFITS ? ?

L'ensilage est la nourriture la plus succulente, la plus nutritive et surtout la plus productive pour les vaches laitières. Il vous rapportera 100% de profits, s'il est bien conservé dans LE SILO VERT, l'original. Méfiez-vous des imitations, car on essaie d'imiter LE SILO VERT, quoiqu'il n'y ait que la couleur qui lui ressemble un peu. LE SILO VERT est construit de manière à donner le meilleur service et durer le plus longtemps. L'ensilage ne se décomposera pas ni ne gelera autour des portes. Vous n'avez pas d'échelle encombrante à manoeuvrer ou à construire, car l'échelle est construite dans la porte qui, elle-même, est cylindrique et brevetée. Ceci est un trait caractéristique du silo vert que nos compétiteurs ne peuvent imiter. Nous n'employons pas une composition à base de goudron ou simplement une teinture, mais un préservatif garanti contenir 80% de créosote. Chaque silo est garanti ne contenir un seul morceau de sapin, mais de l'épinette et du cyprès.

Catalogue gratis mallé sur demande. Adresses

LA FONDERIE DE PLESSISVILLE

Fondée en 1873. PLESSISVILLE

35-6-13

PEERLESS PERFECTION

A quelque allure que l'animal le plus emporté vienne donner dans une CLOTURE DE FERME PEERLESS PERFECTION, il ne peut la briser—elle fléchit et se replace comme un ressort. Elle est faite en gros fil d'acier galvanisé chauffé à feu ouvert, dont toutes les impuretés ont été enlevées et qui conserve toute sa force et sa résistance. Chaque fil est ondulé ce qui rend la clôture comme un ressort ininterrompu. Les fils de traverse sont très gros. Cette clôture ne fait pas sac. Elle exige moins de piquets que les clôtures ordinaires. Elle est absolument garantie. N'achetez pas de clôture avant d'avoir vu notre catalogue illustré. Il décrit notre ligne variée de clôtures de ferme, pour volailles et d'ornementation. Aussi nos barrières de ferme Peerless. Agences presque partout. Agents demandés dans tous les territoires non représentés.

The Banwell-Hoxie Wire Fence Company, Ltd.,
Winnipeg, Man. Hamilton, Ont.

GLANDES EPAISSES, ENFLEES

qui rendent un cheval poussif, lui donnent le cornage, l'haleine embarrassée ou des suffocations, disparaissent grâce à

ABSORBINE

ainsi que toute protubérance ou enflure. Pas d'ampoules, pas de perte de poil et le cheval reste au travail concentré; quelques gouttes suffisent. Livré à $2.00 la bouteille.

Livre 3 K gratis.

ABSORBINE, JR., liniment antiseptique pour les personnes, réduit les kystes, goitres, veines variqueuses nouées, ulcères. Chez les marchands ou livré à $1 et $2 la bouteille. Livre de "témoignages" gratis.

W. F. YOUNG, P.D.F.,
250 Edifice Lyman, Montréal, Can.

Placement Qui Paye

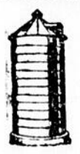

Emmagasinez votre blé-d'inde dans un SILO BISSELL et il se tiendra doux et juteux. Les SILOS BISSELL sont faits de bois sec et saturé d'huiles préservatives pour le bois. Ils sont durables, d'une structure fortement cerclée avec des murs et des portes hermétiques. En plusieurs grandeurs avec ou sans toiture. Ecrivez au Dépt. Q.A. pour un pamphlet gratuit. 97

T. E. Bissell Co., Ltd., Elora, Ont.

Flacon d'8 onces en fait de Remèdes pour les Chiens.

LIVRE SUR LES

Maladies Canines

ET COMMENT NOURRIR LES CHIENS

Envoyé franco par la poste à toute adresse par l'Auteur.

H. CLAY GLOVER CO., Inc.
118 West, 31st Street, New-York.

LES OEUFS SONT CHERS FAITES-EN PROVISION

Différents procédés de conservation.-- On ne doit prendre que les oeufs absolument frais.--Quels sont ceux qui doivent être écartés.--Nécessité d'un mirage soigneux.

Les grands producteurs et les gros marchands d'oeufs s'accordent à dire qu'avant même l'expiration de la présente année les oeufs frais se détailleront peut-être à $1.00 la douzaine. Il importe donc que les cultivateurs fassent dès maintenant leurs provisions d'oeufs pour l'hiver ce qui leur permettra de vendre à l'automne et tout l'hiver leurs oeufs frais et de bénéficier ainsi des hauts prix.

CONSERVATION. — Il n'existe pas de moyens pour conserver les oeufs dans un tel état de fraîcheur qu'ils puissent être vendus honnêtement comme fraîchement pondus. Cependant, lorsque la production est limitée, les oeufs bien conservés sont parfaitement acceptés pour les différents besoins de la cuisine.

Les oeufs non fécondés se conservent mieux et plus longtemps que les autres. Placés dans une cave où l'atmosphère est pure. Ils peuvent se conserver pendant quelques semaines.

Les oeufs doivent être mis en conserve au printemps ou en été. Pour cela, on ne doit se servir que d'oeufs absolument frais; non seulement les oeufs avancés ou cassés ne valent rien, mais ils peuvent gâter ceux avec lesquels ils sont en contact.

Les oeufs mis en conserve doivent être très propres; toutefois, les oeufs lavés se conservent moins bien. La coquille doit être saine, non fêlée.

Pour reconnaître si les oeufs sont fêlés, il suffit d'en prendre un dans chaque main et de les frapper légèrement l'un contre l'autre; l'oeuf fêlé produira un son tout différent de celui qui ne l'est pas.

Nous indiquons ci-après quelques procédés de conservation:

A L'EAU DE CHAUX

On verse à petits intervalles 4 gallons d'eau sur une livre de chaux pour l'éteindre. (Verser avec précaution! attention à vos yeux!) On agite souvent au cours de deux heures, et on laisse reposer. Sans déranger le dépôt qui s'est produit, on verse l'eau saturée sur les oeufs placés au préalable dans une jarre ou dans un baril. On place ensuite le récipient dans un endroit bien frais et on pose dessus un morceau de grosse toile que l'on recouvre d'une couche de la chaux délayée (colle de chaux), pour empêcher l'accès de l'air qui aurait pour effet d'affaiblir les préservatifs. La toile et la couche de chaux peuvent être remplacées avantageusement par une couche d'huile d'olive.

Les oeufs doivent être bien serrés les uns contre les autres, et aussi bien recouverts d'eau de chaux. . .

COMBINE BARRAL

Ce procédé pour la conservation des oeufs est d'un emploi très simple; il se présente sous la forme d'un disque solide de six centimètres de diamètre et constitue une dose pour 100 oeufs.

Mode d'emploi. — On emploie pour le bain de l'eau potable dans un récipient bien étanche et parfaitement propre. On nettoie les oeufs avant leur mise au bain; on place le bain dans un endroit frais, une cave, par exemple. Le bain doit être composé d'autant de fois "un combiné Barral et sept pintes d'eau" qu'on a de centaines d'oeufs à conserver.

Le volume de sept pintes d'eau et de 100 oeufs est de 3 à 4 gallons, suivant la grosseur des oeufs.

On doit laisser ou les combinés Barral se dissoudre dans l'eau froide pendant 48 heures, en agitant 4 ou 5 fois par jour pour faciliter cette dissolution. Celle-ci accomplie, il se forme un dépôt qu'on doit laisser subsister. On met les oeufs en plongeant la main dans le bassin en les y abandonnant par deux ou trois à la fois; ils prennent eux-mêmes leur place et on les laisse jusqu'au moment de s'en servir. On ajoute, de temps à autre, un peu d'eau dans le bain afin que les oeufs soient toujours couverts par quatre pouces de liquide.

Toutes sortes de récipients peuvent être employés pour le bain. Un récipient en cuivre n'affecte pas le liquide. On peut retirer des oeufs sans nuire à ceux qui restent. Les récipients doivent être couverts pour éviter les poussières.

Il faut toujours bien essuyer les oeufs à leur sortie du bain. Placés dans un endroit sec, les combinés Barral se conservent indéfiniment.

Les oeufs peuvent être mis dans le bain en une seule fois, ou bien au fur et à mesure de la récolte.

Les combinés Barral se vendent par étuis de cinq, propres à traiter 500 oeufs, au prix de $1.75 ou $2.00 par la poste. Ils valent 0.35 ou 0.40 l'unité.

SILICATE DE SOUDE SOLUBLE OU WATER GLASS

Ce procédé pour la conservation donne aussi de bons résultats. Le silicate de soude soluble est un liquide sirupeux, d'une couleur jaune pâle et inodore, que l'on peut se procurer à n'importe quelle pharmacie. Il coûte 75c à une piastre le gallon. Il est comparativement bon marché puisque avec un gallon on en fait dix, ou en tout, onze gallons de liquide préservatif.

On doit faire bouillir l'eau et ensuite la laisser se refroidir, puis on ajoute une partie de silicate de soude soluble à dix parties d'eau bouillie. Il est préférable de mêler dans le même vase où l'on doit mettre les oeufs en conservé, parce qu'en le transvidant d'un vase à l'autre, un certain percentage de silicate de soude soluble pourrait se perdre. Il importe peu que le vase soit en bois, en verre ou en terre, pourvu qu'il soit propre. Un vase en grès est ce qu'il y a de mieux; on ne doit pas se servir de vase en métal.

Il faut avoir soin de garder toujours 2 pouces du liquide au-dessus des oeufs et ne pas exposer le vase au soleil. On peut le mettre dans une cave et le couvrir d'une simple planchette. On ajoute de l'eau au fur et à mesure que l'évaporation se fait.

PRECAUTIONS

Il y a des oeufs qui sont fatalement impropres à la conservation. Ce sont:

1o—Les oeufs fécondés dont le germe est dans un état assez avancé et qui doit produire un poussin.

2o—L'oeuf couvé dont le germe a commencé à se développer, mais dont le développement a été arrêté par une cause quelconque d'où résulte la décomposition, ce qui donne à l'oeuf un goût désagréable et le rend impropre à tout usage.

3o—L'oeuf clair ou non fécondé ayant subi une incubation de plusieurs jours, et qui a encore l'aspect d'un oeuf fraîchement pondu.

4o—L'oeuf contenant un jaune défait ou crevé et ayant l'apparence d'un oeuf couvé.

On peut, après examen au mirage, employer en sûreté à la cuisine un oeuf clair et non fécondé quand bien même il serait rendu à la huitième ou neuvième journée d'incubation; mais c'est l'extême limite.

Le mirage des oeufs se fait très facilement et très effectivement au moyen de la Mireuse à lampe à pétrole. Le mirage des oeufs destinés au commerce devrait être absolu, hormis d'avoir des garanties sur la condition des oeufs vendus.

DES CHOSES QU'IL EST OPPORTUN DE SAVOIR

A quel temps et dégré de maturité, convient-il de cueillir les fraises, les cerises, les prunes, etc, destinées au marché local ou lointain.

Le degré de maturité des fruits au moment de la cueillette est le facteur qui exerce peut-être le plus d'influence sur l'état dans lequel se trouvent ces fruits lorsqu'ils arrivent sur le marché. Tous les ans les arboriculteurs subissent de grandes pertes parce qu'ils ne savent pas à quel moment exact leurs fruits doivent être cueillis. On laisse les fruits trop longtemps avant de les cueillir ou on les cueille trop tôt. Le succès d'un grand nombre d'arboriculteurs peut être attribué au fait qu'ils savent juger l'état dans lequel leurs fruits paraissent sur le marché, et qu'ils font la cueillette avec jugement. Naturellement, les producteurs qui usent de précaution sur ce point sont également ceux qui emballent avec soin.

On ne saurait établir une distinction bien marquée entre un fruit fait et un fruit mûr, car certains fruits ne sont intérieurement mûrs que lorsqu'ils sont tout à fait faits. D'autres, au contraire, comme la poire et la pomme, peuvent être mûrs et prêts à être cueillis des mois ou des semaines avant d'être faits. Dans cette discussion, nous appellerons "fruits mûrs", les fruits qui sont près à être cueillis, et "faits" les fruits qui sont prêts à être consommés. Quant aux fruits non mûrs, nous les appellerons "fruits verts", tandis que l'expression "maturité moyenne" s'applique à ces fruits qui se trouvent dans la dernière phase des procédés de maturation, mais, qui ne sont pas encore prêts à être consommés, parce qu'ils sont trop fermes.

FRAISES — Les fraises transportées dans un wagon ventilé peuvent être cueillies lorsqu'elles n'ont encore que de peu de couleur. Elles prennent leur coloris avant d'arriver au marché. Lorsque les fraises sont conservées au froid cependant (40 degrés ou moins) leur couleur ne se développe que très lentement; lorsqu'on les refroidit avant de les expédier il faut donc laisser leur couleur se développer un peu plus sur la plante que lorsqu'elles doivent être expédiées dans des wagons ventilés ou dans des conditions ordinaires de réfrigération, car, dans ces dernières conditions, le fruit se trouve à une température relativement élevée pendant les 24 ou 48 heures qui suivent le changement du wagon.

On a constaté que l'état de "maturité moyenne" est le bon état de maturité pour une expédition qui doit être refroidie avant d'être expédiée et dont le transport prend de quatre à six jours. Pour une expédition de quatre jours, non refroidie au préalable, les fraises devraient avoir une couleur un peu plus prononcée. Celles qui sont destinées au marché local, à proximité, peuvent être cueillies presque mûres, mais il ne faut pas trop attendre, car les cueilleurs mettent souvent dans les boîtes des fruits qui ne résistent pas à la pression. Plus les fraises sont mûres au moment de la cueillette, meilleure est la qualité du fruit.

Il ne faut pas cueillir les fraises pour les conserver au froid lorsqu'elles sont vertes, car au sortir de l'entrepôt froid elles se détérioreront sans prendre de couleur. Un fait à noter également, c'est que, lorsque les fraises cueillies vertes sont tenues au froid, elles perdent leur couleur à la moindre meurtrissure ou au moindre frottement.

A quel degré de maturité les fraises doivent donc être cueillies pour une expédition qui doit être refroidie au préalable? Ceci dépend en grande partie de la texture et de la fermeté du fruit. Les fraises qui sont très fermes, qui ont cette touche élastique et ce lustre qui indiquent toujours de bonnes qualités de garde, peuvent être cueillies lorsqu'elles sont mûres et elles résistent à un transport de trois jours lorsqu'elles sont refroidies au préalable. Comme les cueilleurs ne peuvent pas toujours juger de la texture et de la fermeté, il est donc toujours bon de se guider sur la couleur et de cueillir à l'état de "maturité moyenne" pour les expéditions à longue distance.

Lorsqu'on se guide sur la couleur pour déterminer le degré convenable de maturité, la variété de fraises joue également un rôle important. Il faut donc savoir de quelle façon mûrit la variété en question et il faut également employer son jugement pour savoir à quel degré de maturité une fraise doit être cueillie pour une expédition particulière.

CERISES.— Pour les expéditions refroidies avant le départ, les cerises doivent rester sur l'arbre jusqu'à ce qu'elles aient toute leur couleur, mais on doit les cueillir lorsqu'elles sont encore fermes. On a fait de bonnes expéditions de cerises mûres de Montmorency à Winnipeg par train de marchandises réfrigéré. Lorsqu'on les laisse prendre la couleur rouge foncé elles deviennent molles et s'abîment facilement. Il ne faut jamais cueillir les cerises aigres lorsqu'elles sont vertes, car elles ne prennent jamais une bonne couleur; elles n'ont pas toute leur taille et leur qualité laisse toujours à désirer.

De même, les cerises très mûres perdent leur couleur et pourrissent beaucoup plus vite que les cerises cueillies aux autres phases; on ne doit donc pas les employer dans les expéditions refroidies qui doivent durer plus de quatre jours. Le degré moyen de maturité résiste à un transport de dix jours, si le refroidissement se fait avant l'expédition. En choisissant ce degré moyen de maturité, on doit rechercher un fruit ayant une bonne couleur riche, une bonne grosseur, et encore ferme.

PRUNES. — La couleur des prunes ne s'améliore pas beaucoup au froid. Une variété tendre comme la Burbank résiste à une expédition au froid par train de marchandises, en bon état marchand, pendant quatre ou cinq jours après le départ. Cette variété qui doit être cueillie avant d'avoir atteint toute sa couleur a donc tout le temps de prendre une belle couleur de vin au sortir du wagon réfrigéré. D'autre part, les prunes Abondance et Burbank doivent être cueillies lorsqu'elles commencent à prendre une teinte rouge si l'on veut avoir des fruits fermes.

A l'exception de la Washington, de l'Imperiale et de la Lombard, qui doivent être employées avec prudence dans les expéditions à longue distance, il faut laisser les variétés communes de prunes du district de Niagara devenir moyennement mûres avant de les cueillir.

PECHES. — Si on laissait mûrir les pêches avant de les cueillir pour les expéditions refroidies avant le départ, la chair deviendrait farineuse avant l'arrivée au marché. Les pêches cueillies pour les expéditions refroidies doivent être très fermes, dans un état moyen de maturité, lorsque la couleur verte commence à se changer en teinte jaune; dans le cas d'une pêche à chair blanche, la cueillette doit être faite lorsque le fruit perd sa couleur vert foncé. La couleur d'une pêche s'améliore au froid, mais lentement. Lorsqu'elles sortent de l'entrepôt froid, la couleur continue à se développer; ceci s'applique plus particulièrement à la couleur de la peau qu'au duvet rouge.

Les degrés de maturité auxquels les fruits doivent être cueillis avant l'expédition doivent être déterminés d'après la distance à laquelle l'expédition doit se faire et la manière dont elle doit être faite; il faut considérer si les fruits doivent être refroidis avant d'être expédiés, dans des conditions ordinaires de réfrigération ou dans des wagons ventilés seulement. Lorsque toutes les autres conditions sont égales, on peut toucher une maturité plus avancée chez des fruits qui sont refroidis avant d'être expédiés.

LA CLASSIFICATION DU MIEL DESTINE AU COMMERCE

Tous les produits vendus par l'entremise de la Société Coopérative des Fromagers de Québec sont classifiés par un expert, nommé par le Ministère provincial de l'Agriculture. Sur chaque feuille de retour, le classificateur fait les remarques appropriées, sur la qualité des produits et donne les raisons qui les ont fait classifier Nos 1, 2 et 3.

MIEL EXTRAIT

No 1. miel bien mûr, mis dans des chaudières uniformes. Les chaudières de 30 livres doivent peser le poids et non 29½ livres.

No 2. miel mûr, mais chaudière ne pesant pas le poids indiqué, ou miel bien emballé, mais pas assez mûr et de qualité moindre.

No 3. miel rebut, miel inférieur, ne pesant pas 12 livres au gallon, mal emballé.

MIEL EN SECTIONS

No 1. sections emballées par boîtes de une à deux douzaines, bien propres, de couleur et de pesanteur uniformes. Ces sections ne devront pas peser moins de 13 oz. chacune.

No 2. sections propres, exemptes de propolis, ne pesant pas moins de 10 oz. chacune et emballées dans des boîtes de une à deux douzaines.

No 3. sections propres, exemptes de propolis, ne pesant pas moins de 8 oz. chacune et emballées dans des boîtes de une à deux douzaines.

REBUTS. sections malpropres et mal emballées.

Chaque boîte devra contenir des sections uniformes de grandeur, de pesanteur et de couleur. Si par exemple, une boîte de 24 section contient 20 sections de miel blanc et 4 section de miel jaune ou brun, toute la boîte sera classifiée suivant la qualité de ces dernières. Autre exemple: si dans une boîte de 2 doz. il y a 20 sections qui pèsent 13 oz. et 4 qui pèsent 10 ou 8 oz., cette boîte sera classifiée suivant la qualité des dernières sections. La raison de ceci est bien simple; c'est qu'il nous est absolument impossible de démêler ces sections à moins de prendre un homme qui s'occuperait exclusivement de faire ce travail, ce qui prendrait 3 ou 4 mois, alors il nous faudrait charger beaucoup plus de 5% de commission.

Ce travail d'un bon emballage est facile à faire chez vous et ne vous demandera pas une minute de plus.

Comme conclusion, faites vendre des produits propres et bien emballés et vous obtiendrez toujours des prix très rémunérateurs.—C.V.

A MORT LES COQS QUI NE SONT PLUS UTILES

Il y en a dans les basses-cours du Canada des légions qui consomment de la nourriture sans profit et sont une nuisance pour les poules.

(Notes des fermes expérimentales)

Les abeilles ouvrières savent mettre leur maison en ordre; elles tuent tous les faux bourdons dès que ceux-ci ont accompli le but de leur existence et qu'ils n'ont plus rien à faire. Quel immense avantage ce serait pour l'éleveur et le producteur si les poules de la basse-cour s'entendaient également pour se débarrasser des coqs dans ces poulaillers qui sont négligés par leur propriétaire! On ne voit pas de pensionnaires inutiles vivant dans l'oisiveté autour des ruches, se gorgeant du produit du travail des abeilles; les ouvrières ne le permettent pas. La poule est plus timide que l'abeille; elle n'ose pas revendiquer ses droits. Si elle l'osait, elle dirait sûrement: "Coq, tu mourras".

Nos gens tiennent dans leurs basses-cours, pour des fins de reproduction, plus de deux millions cinq cent mille coqs de différentes races de poules. Il n'y en a peut-être que 150,000 sur cette immense armée qui aient droit à une autre année de vie et de service. Il n'y en a peut-être que 150,000 qui, comme reproducteurs, ont des qualités suffisantes pour être employés à la multiplication de leur espèce. Que dire des 2,350,000 autres qu'on laisse vivre, pour consommer inutilement de la nourriture, agacer les poules et gâter la qualité des oeufs.

La fonction du coq est de développer et de distribuer des cellules d'embryons pendant une courte période de trois mois, février, mars et avril. Ces germes ne doivent être distribués qu'à ces poules pondeuses dont on désire perpétuer l'espèce. Ces cellules sont des organismes vivants, capables de former une chaine de développement; elles font plus de mal que de bien lorsqu'elles sont distribuées sans utilité, à tort et à travers.

La fonction de la poule moderne est de produire des oeufs; 10 pour cent de ces oeufs peuvent servir à la multiplication de l'espèce et les 90 pour cent restants à l'alimentation humaine. C'est-à-dire que sur dix oeufs, neuf sont employés pour l'alimentation et un seul pour l'incubation. Un dixième seulement des oeufs produits par une poule a donc besoin d'être fécondé. Pourquoi féconder les neuf dixième restants qui sont employés comme nourritude? L'addition d'une cellule vivante d'embryon à un oeuf qui est produit pour être mangé n'ajoute rien à sa valeur; elle peut même rendre l'oeuf immangeable lorsqu'elle se développe. Les oeufs provenant d'une basse-cour où les coqs sont laissés en liberté avant la saison d'incubation ne valent rien pour la conservation. Ils ne valent rien non plus dans les garde-mangers pendant les périodes de chaleur, car l'embryon se développe à de hautes températures. Les oeufs qui se trouvent dans la première phase de la décomposition ne sont pas bons à manger.

Rien n'est plus facile cependant que de prévenir la fécondation des oeufs. Si le coq n'est qu'un volatile ordinaire, qu'on lui coupe le cou, tout simplement au moyen d'une hache et d'un bloc de bois. Si c'est un beau coq, possédant des qualités spéciales et qui mérite d'être conservé pour la reproduction l'année suivante, alors qu'on le mette dans un enclos séparé et qu'on veille à ce qu'il y reste.

Un coq ordinaire consomme environ pour vingt centins de nourriture par mois. Etes-vous assez riche pour le permettre? Si vous gardez des poules pour faire de l'argent, allez-vous conserver un pensionnaire qui ne paie pas pendant neuf mois et qui causera peut-être des dégâts pendant tout ce temps-là. Les 2,350,000 coqs inutiles coûtent au pays environ trois millions et demi de dollars par année, en jouissant de la vie. Ces oiseaux inutiles font en même temps dix millions de dollars de dégâts à l'industrie de la production des oeufs. Si tous ceux qui ont un coq le traitaient suivant ses mérites, l'industrie agricole se ferait tous les ans un bon nombre de millions de dollars de profits supplémentaires.

Automobilisme

CERTIFICATS DE LICENCE

IL Y A TROP DE GENS QUI N'EN ONT PAS ET CONDUISENT DES AUTOS.

Il est avéré que trop de gens qui n'ont pas de licence conduisent quand même des voitures. C'est une contravention grave aux règlements et il s'en suit qu'en cas d'accident ceux qui sont pris sans certificat se trouvent dans une situation plutôt précaire vis-à-vis des tribunaux. La plupart de ceux-là ne savent pas conduire de voiture, exposent la vie des piétons et causent préjudice aux vrais chauffeurs. Il en est qui ayant leur certificat de licence ne savent pas conduire une voiture; à plus forte raison, ceux qui n'ont pas leur licence, sont-ils un élément de danger et de malaise.

—:o:—

DANS LE COMTE DE VAUDREUIL

UN RECORD AU POINT DE VUE AUTOMOBILE.

Peu de comtés autant que celui de Vaudreuil, possèdent des autos. On a dit que les routes étaient un excellent facteur du progrès de l'automobile dans le comté; les routes y sont en effet très belles et provoquent assurément dans une part le goût de l'auto. Non seulement ce sont les citadins qui possèdent des voitures, mais ce sont encore nos gens de la campagne dans Vaudreuil qui, réalisant que l'auto est indispensable, en achètent maintenant en aussi grand nombre que dans les villes, proportion gardée naturellement. C'est la Ford qui est la voiture la plus répandue dans le comté.

—:o:—

DES EXCES DE VITESSE.

Très fréquemment, on voit éventrée, brisée, estropiée, sur la chaussée, une auto et tout autour une théorie de badauds qui se livrent à une foule de réflexions dont la moins indulgente et par ailleurs certainement la plus vraie est celle-ci: "Comme elle filait vite". C'est que fréquemment la cause des accidents d'auto, des pannes et des brisures est l'excès de vitesse. Qu'on aille sur nos grandes avenues dont la chaussée n'a pas été labourée par les incessantes incursions des lourds véhicules et qui offre alors tant d'attrait aux automobilistes, nous aurons de quoi nous édifier sur le respect dû au règlement de la vitesse. On constatera qu'il faut au chauffeur prudent et respectueux des lois une véritable maîtrise pour éviter et échapper au danger qu'offrent cette folle et cette inconséquence de tant de chauffeurs avides de vitesse. L'habileté ne prévient pas les accidents et voilà pourquoi tant de voitures sont livrées à toutes les blessures qui sont dans l'occurence un véritable sabotage.

—:o:—

LES "GYPSY TOURS".

Nouvelles aptitudes sportives de la gent automobile.

Connaissez-vous les "gypsy tours"? Savez-vous que des automobilistes viennent d'appliquer à l'automobilisme, un nouveau sport du grand air? C'est ce que font plusieurs touristes américains qui partent à la belle aventure tout comme des Bohémiens de la grande route... Ces touristes ne négligent pas toutefois le confort, puisqu'ils munissent leur auto d'une tente, d'ustensiles de cuisine, d'agrès de pêche et de chasse, etc. Le tourisme ne manque assurément pas de charme et ceux-là qui s'y livrent disent que c'est un sport délicieux. Quand verrons-nous les "gypsy tours" dans notre province?

—:o:—

LES TOURISTES AMERICAINS

Il semblent devoir venir au Canada aussi nombreux que l'an dernier

Les touristes américains viendront aussi nombreux que l'an dernier et les formalités qu'ils doivent remplir en raison de l'entrée en guerre des E.-U., et de la surveillance des frontières, ne les effraient pas. Au contraire, ils les remplissent avec plaisir car le Canada offre à l'automobilisme des grandes tournées un attrait incomparable. Les nôtres qui veulent aller aux Etats-Unis sont dans le même cas; ils doivent se rappeler qu'en approchant des lignes, ils doivent être munis de tous les passeports exigibles depuis l'adoption des règlements.

—:o:—

LES BARRIERES DE L'ILE JESUS

Une mesure qui va disparaître à la joie des automobilistes

Le député au provincial du comté de Laval, M. J. W. Lévesque a annoncé ces jours derniers qu'à partir du 1er juillet on ne ferait plus payer un droit de passage aux barrières de Saint-Vincent de Sales et de Saint-Vincent de Paul, sur l'Ile Jésus.

—:o:—

LA ROUILLE, GRAVE ENGENCE

Au premier signe de rouille, qu'on arrête le mal.

"Si les automobilistes comprenaient davantage quel mal ils causent à leur voiture en tolérant la moindre apparence de rouille, ils se rendraient à eux-mêmes de grands et réels services", déclare M. R. A. Palmer, président de la Olympian Motors Co., Pontiac, Mich. "La rouille, dit-il, c'est ni plus ni moins qu'un ver rongeur. Elle s'attaque à l'acier, au fer, à toute l'armature de l'auto, ronge, s'incruste et tout le temps qu'on la laisse ainsi faire, le mal augmente et devient incurable. Les propriétaires d'auto songent au jour où ils vendront leur auto pour s'en acheter un autre. Ils veulent naturellement commander un bon prix, mais ont-ils pensé pour cela qu'il fallait conserver à leur voiture une belle apparence.

"Il est évident que lorsqu'on aperçoit de la rouille, il faut immédiatement la faire partir et revernir l'endroit ainsi attaqué. Le polissage ne suffit pas, car la plaie exposée à l'air continuerait à produire de la rouille; il faut la couvrir d'une couche de vernissage. Il y a nombre d'organes qui peuvent être atteint de la rouille, de sorte qu'un propriétaire doit faire fréquemment l'examen de sa voiture."

—:o:—

LEVIS ET L'AUTOMOBILISME

Une cause judiciaire peu banale

On a entendu l'autre jour, en Cour de Circuit (Québec), présidée par le juge Roy, la cause Louis Duquet vs la Cité de Lévis. Le plaignant réclamait $87 de dommages causés à son automobile par suite du mauvais état des chemins à Robinson Hill, Lévis. La cour a maintenu l'action avec dépens contre la défenderesse.

—:o:—

L'AUTOMOBILE DANS L'OUEST

Les fermiers qui n'ont pas de voitures sont plutôt rares.

D'après les ventes enregistrées dans l'Alberta le nombre de fermiers qui ont des autos est plus considérable que celui des fermiers qui n'en ont pas. Ainsi pas exemple, à Lethbridge, qui est un grand centre agricole de l'Ouest, sur un rayon de 75 milles, il y a plus d'autos par tête de la population que partout ailleurs au Canada sur un territoire de même étendue. En 1916, on a vendu dans Lethbridge 700 autos; mais au cours de cette année, on estime en vendre beaucoup plus. Il est à remarquer que ce n'est pas seulement le truck automobile qu'on achète, mais aussi et surtout la voiture de luxe.

—:o:—

LE PATRON DES AUTOS

Une confrérie de Saint-Christophe pour les automobilistes et les aviateurs.

Une confrérie de St-Christophe, patron des automobilistes et des aviateurs, est érigée par Mgr l'Archevêque de Bourges, Cher, France. Son but est de prier pour les associés et plus particulièrement pour les automobilistes et les aviateurs militaires, qui chaque jour exposent leur vie ou tombent victimes du devoir; puis d'édifier, en coopération avec les alliés, au centre de la France, une église commémorative où les prières se continueront à perpétuité, pour l'âme de nos héros.

Demander avis et renseignements à M. l'abbé Pariot, directeur, à Bourges, Cher, France.

UN BESOIN NATIONAL

L'économie universelle est essentielle pour remporter la victoire.

"Suspendons la construction de rues nouvelles, de nouveaux trottoirs, de nouveaux hôtels de ville, de nouveaux chemins de fer jusqu'après la guerre. Marchons dans nos vieilles chaussures sur de vieux planchers, soyons tous patriotes avant tout et amassons dans nos poches l'argent qu'il nous faut, jusqu'à vingt-cinq dollars, pour souscrire au dernier emprunt de guerre."

Telle est la recommandation du professeur Leacock que ce dernier préconise edans un pamphlet écrit pour le gouvernement qui en a fait imprimer un quart de million d'exemplaires. Cet exposé fait partie de la campagne d'économie instituée par le Conseil du Service National. "Servez en donnant", telle est la maxime du Conseil. Cette devise devrait être celle du pays. Les dépenses devraient être réduites au minimum. Le gaspillage devraient être considéré comme un crime envers l'Etat; le luxe est un acte criminel.

Les dollars du pays sont nécessaires à la poursuite de la guerre. En pratiquant l'économie tout homme, toute femme habitant la Puissance du Canada peut économiser des millions de dollars pour les placer dans l'achat des certificats d'économie de guerre du gouvernement. Ces millions doivent être économisés et placés si le pays veut être à la hauteur de la bravoure de ses valeureux soldats.

LES FALSIFICATEURS DU BEURRE EN L'AN 1491

La loi ancienne de France, dans le Puy-de-Dôme, n'était pas précisément tendre à l'égard des falsificateurs du beurre. En 1491, elle y statuait effectivement que "tout homme ou femme qui aura vendu du beurre, contenant navet, pierre ou autre chose, sera saisi et bien curieusement attaché au pilori du Pontel. Puis sera le dit beurre rudement posé sur sa tête et laissé là tant que le soleil ne l'aura entièrement fait fondre. Pourront les chiens le venir lécher et le menu peuple l'outrager par telles épithètes diffamatoires qu'il lui plaira (sans offense de Dieu, du roi, ni d'autres). Et si le temps ne s'y prête, le soleil n'étant assez chaud sera le dit délinquant en telle manière exposé dans la grande salle de la géôle, devant un beau, gros et grand feu, ou tout un chacun pourra le venir voir."

POUR FAIRE DURER LES PIQUETS

Voici une méthode simple à employer pour faire durer les piquets de clôture:

1o—Faites-les bien sécher, puis, avec une brosse, donnez à la partie de vos piquets qui doit aller en terre, deux ou trois bains d'huile de pétrole, en les faisant bien sécher chaque fois. Trempez ensuite cette même partie des piquets dans du goudron, si vous en avez. Les piquets traités de cette manière, ne seront pas endommagés par les insectes ni les vers et résisteront admirablement à la pourriture.

2o—La science, aidée de l'expérience, a démontré que les piquets plantés le petit bout en terre, résistent bien plus longtemps que s'ils étaient plantés comme on le fait généralement.

IN MEMORIAM

NICOLET, 2 — A l'âge de 12 ans 5 mois et 19 jours, est décédé, en cette ville, Lucien Lemay, fils bien-aimé de M. Victor Lemay et de Madame Helen Roberts. Admis à la fréquentation de l'Académie Commerciale de cette ville, il a toujours été le modèle de ses condisciples et la joie de ses maîtres qui en rendent hautement témoignage.

Avec une piété angélique, il s'approchait du banquet eucharistique pour la communion solennelle, le 29 mai 1915. Après quoi il continua ses études, grandissant en science et en vertus, lorsque la maladie vint le clouer à un lit de douleur, le 6 janvier 1917 et succomba à une syncope de coeur le 25 vers les 8.30 heures du soir.

Il laisse pour pleurer sa mort, un père et une mère inconsolables, un petit frère, Simon et une petite soeur, Simonne. Il est allé rejoindre au ciel cinq de ses soeurs qui l'ont précédé dans la tombe: Marie, Rose-Alma, Rose-Elva, Germaine et Marcelle.

Le service a eu lieu à la cathédrale le 28 courant à 9 heures.

A la famille en deuil nous offrons nos sincères condoléances.

(Un ami de la famille)

Donnez à Chacun de vos Enfants un Certificat d'Epargne de Guerre.

FAITES qu'ils se sachent être des associés du Canada — ayant tous et chacun une part distincte dans sa lutte redoutable — dans sa victoire certaine — et dans son glorieux avenir de liberté.

Encouragez-les à épargner et à acheter eux-mêmes des certificats. Vous ferez ainsi se développer leur patriotisme, leur esprit d'économie et leur sens des affaires — vu que les certificats Canadiens d'Epargne de guerre constituent un placement de tout repos et d'excellent rapport. C'est d'ailleurs assurer l'avenir de vos enfants, parce que tout dollar prêté au Canada contribue à notre succès dans la guerre.

Pour toute somme de $21.50, $43 ou $86 prêtée maintenant, le gouvernement émet un certificat donnant droit à $25, $50 ou $100 dans trois ans, ce qui équivaut à un intérêt annuel de plus de 5%. Les certificats peuvent être acquis en banque ou dans tout bureau de mandats Postaux. Pour le salut du Canada et de vos enfants, économisez et appliquez vos ressources disponibles à l'acquisition de certificats d'Epargne de guerre.

Le Conseil du Service National du Canada
OTTAWA
27

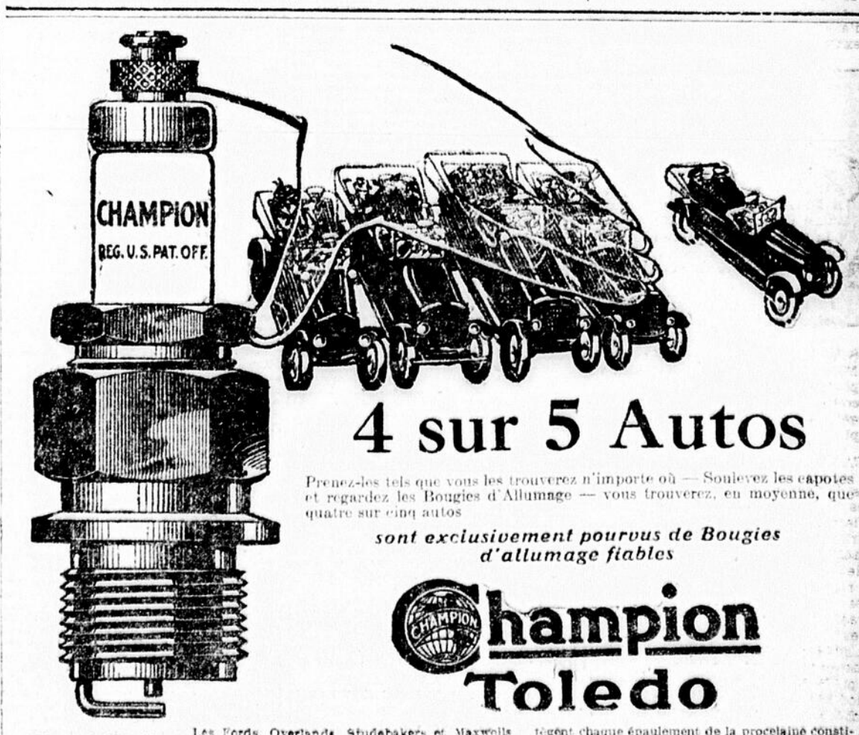

4 sur 5 Autos

Prenez-les tels que vous les trouverez n'importe où — Soulevez les capotes et regardez les Bougies d'Allumage — vous trouverez, en moyenne, que quatre sur cinq autos

sont exclusivement pourvus de Bougies d'allumage fiables

Champion Toledo

Champion Régulière pour Autos Maxwell et autres de moyen pouvoir. Prix, $1.00.

Les Fords, Overlands, Studebakers et Maxwells sont pourvus par les manufacturiers de "Champion" parce que des expériences conchantes ont prouvé qu'elles assurent la plus grande efficacité dans le fonctionnement de ces autos.

On a élaboré un type de Bougie "Champion," de la grandeur requise pour assurer un service efficace et durable aux différents genres de moteurs — c'est la raison pour laquelle les "Champions" ont fixé le choix d'au-delà de cent fabricants d'automobiles.

Les anneaux de cuivre doubles d'amiante qui protègent chaque épaulement de la porcelaine constituent un dispositif breveté qui assure la sécurité en cas d'accidents imprévus.

La porcelaine est fabriquée avec soin et soumise à l'épreuve pour endurer, sans craquer, les extrêmes de température dans l'expansion et la contraction des cylindres.

Les marchands, partout, vendent les Bougies d'Allumage "Champion" pour toutes les marques d'automobiles, d'engins ou de tracteurs.

Voyez à ce que le nom "Champion" se trouve sur la porcelaine.

Champion Spark Plug Co. of Canada, Limited. Windsor, Ontario

LA PATRIE HEBDOMADAIRE

BUREAUX GENERAUX, ANGLE DE LA RUE STE-CATHERINE ET DE L'AVENUE HOTEL DE VILLE, MONTREAL, QUE.

Il peut paraître prétentieux de parler de soi, cependant qu'à notre époque de publicité intense chacun s'évertue à proclamer ses mérites. Le procédé n'a rien de blâmable, appliqué dans les bornes de la vérité.

On ne trouvera certainement rien à redire à ce qu'un industriel vante ses produits, le négociant ses marchandises, le cultivateur ses primeurs, son grain et ses animaux; nous excusons même certains journaux de s'arroger, dans un même sentiment d'amour - propre sans doute "convaincu", le monopole de la supériorité sur leurs confrères.

En matière de produits industriels, mercantiles ou agricoles le client et le consommateur sont juges; en journalisme le lecteur est l'arbitre suprême, aussi ne cherchons-nous pas à l'influencer par de pompeux arguments.

Sans prétendre être le journal le plus parfait de l'univers la PATRIE HEBDOMADAIRE peut se réclamer en toute justice d'être le plus complet de tous les journaux hebdomadaires de langue française du pays et, sans vanité, l'un des mieux rédigés. Aucun ne l'égale pour la multiplicité de ses nouvelles locales et l'universalité de ses nouvelles étrangères; aucun n'apporte plus de soin dans le choix de ses feuilletons et de ses reproductions littéraires; aucun ne publie une page aussi intéressante et instructive pour les enfants; aucun ne donne une revue aussi détaillée et aussi parfaite des marchés régionaux de la province et ne tient ainsi plus les cultivateurs éloignés des grands centres au fait des prix courants des produits de la ferme; aucun ne peut lui être comparé plus avantageusement au point de vue de son information agricole qui est toujours d'actualité et sans conteste la mieux étudiée, soignée et illustrée qui se puisse rencontrer.

Au point de vue de sa mise en page ou de son apparence la PATRIE HEBDOMADAIRE, vu le bon équilibre qui existe entre sa publicité commerciale et sa rédaction-nouvelles, l'emporte encore incontestablement sur tous les autres journaux, comme peut s'en convaincre quiconque se donne la peine de faire une impartiale comparaison.

La PATRIE HEBDOMADAIRE est le journal de famille idéal, qui devrait se trouver dans tous les foyers à la campagne.

A LA CATHEDRALE CATHOLIQUE DE WESTMINSTER

LONDRES, 1 juillet. — Six cents soldats Canadiens et infirmières ont assisté hier à la messe et actions de grâces dans la cathédrale de Westminster à l'occasion du jour de la confédération. Sir George Perley était présent et le colonel Godson représentait Sir Richard Turner.

Le colonel HERCULE BARRE qui assistait à la tête de ses troupes, à une cérémonie religieuse, à l'occasion de la Confédération, en la Cathédrale catholique de Westminster, hier.

Les hommes se rendirent à la cathédrale sous les ordres du colonel Barré, précédés d'une fanfare d'une compagnie d'artillerie. Après la messe il y eut chant du Te Deum et la foule se retira pendant que la fanfare jouait "O Canada" et l'hymne national.

Au nom du cardinal Bourne, Monseigneur le chanoine Howlett ouvrit la cérémonie en félicitant les Canadiens à l'occasion du cinquantenaire de la Confédération et il parla du rôle de l'église catholique dans la fondation de la grandeur du Dominion d'outremer.

AU CHAMP D'HONNEUR

La liste des pertes publiées le 1er juillet par le ministère de la Milice contient 305 noms. Là-dessus, il y a 61 morts. Voici les noms des Canadiens-français :

Le soldat P. Decelles, 57 Voltigeurs, tué au feu.

Le soldat J. Doucet, Grand Etang, N.E., tué au feu.

Le soldat L. J. Athanase, Rivière du Loup, Qué., tué au feu.

Le soldat T. P. Gagnon, Beloeil, Qué., malade.

Le soldat P. Fontaine, St-Césaire, Qué., blessé.

Le soldat C. Pothier, Yarmouth, N.E.

Le soldat T. Gallant, Summerside, I.P.E.

Le soldat R. Cheverie, Souris, I.P.E.

Le caporal T. E. Doret, Trenton, N.E.

Le soldat N. A. Bonneau, Bedford, Qué.

LE DEBAT A OTTAWA

LE DEPUTE DE YAMASKA RECONNAITRA DESORMAIS M. LAURIER COMME CHEF

M. Mondou passe dans les rangs du parti libéral à la suite du projet Borden.—M. Descaries de Lachine demande un referendum.

Le député de Châteauguay, appuie la politique du gouvernement et dénonce les écarts de langage de certains agitateurs dans cette province.

OTTAWA, 5. — Après douze jours d'un long et remarquable débat, la discussion sur le projet de loi de la conscription à la chambre des Communes entre, aujourd'hui, dans sa phase finale. La clôture du débat aura lieu ce soir et les votes sur les deux amendements et le principe du projet de loi seront pris tard, ce soir, ou aux petites heures, vendredi matin. Sir Robert Borden clôra la série des discours en résumant le débat et en faisant une réponse aux différents arguments qui ont été invoqués contre l'imposition du service militaire obligatoire au Canada.

La séance d'hier aurait été absolument dénuée d'intérêt si ce n'eût été de la multiplicité des orateurs qui se sont succédés avec rapidité et la déclaration très nette et catégorique de M. A. A. Mondou, député conservateur de Yamaska, qui a annoncé qu'il abandonnait définitivement le parti conservateur et qu'il donnerait son appui à l'avenir à sir Wilfrid Laurier, le chef du parti libéral, qui, à son sens, "représentait plus que tout autre les véritables aspirations du peuple canadien."

Les députés conscriptionnistes ont eu les honneurs de la journée. MM. Clarence Jamieson, conservateur de Digby, N.E., James Morris, conservateur de Châteauguay, J. J. Hughes, libéral de King's, Ile du Prince Edouard, W. S. Loggie, libéral de Northumberland, N.B., Levi Thomson, libéral de Qu'Appelle, Donald Nicholson, conservateur de Queen's, Ile du Prince Edouard. MM. Hughes et Thomson se sont aussi ralliés à l'idée du referendum.

M. E. M. Macdonald, député libéral de Pictou, N.E., l'un des principaux lieutenants de sir Wilfrid Laurier, le premier orateur de la journée a battu la marche pour les orateurs anti-conscriptionnistes.

MM. Roch Lanctôt, de Laprairie-Napierville, L. J. Papineau, de Beauharnois, deux députés libéraux, et M. J. A. Descarries, de Jacques-Cartier, et A. A. Mondou, de Yamaska, des députés conservateurs, ont déclaré qu'ils avaient l'intention de voter en faveur du referendum Laurier et contre l'adoption du projet de loi de la conscription en deuxième lecture.

LOI ULTRA VIRES

M. Descarries a soumis un argument tout nouveau au cours du débat, hier, quand il a soutenu que le parlement canadien ne pouvait passer une loi de conscription pour le service d'outre-mer sans amender l'Acte de l'Amérique du Nord et sans faire sanctionner cet amendement par le parlement impérial. La passation d'une loi de service militaire obligatoire pour le service d'outre-mer équivalait à une déclaration de guerre contre un pays étranger et le Canada de par sa constitution ne peut déclarer la guerre sans le consentement du parlement impérial. Dans l'opinion de M. Descarries, la loi de conscription que le parlement canadien se propose d'édicter sera ultra vires et tout citoyen conscriptible pourra réclamer l'émission d'un bref d'habeas corpus qui l'exemptera du service obligatoire au delà des mers.

A l'ouverture de la séance, le comité spécial de la chambre qui avait été chargé par l'Orateur d'enquêter sur l'allégation de M. Boivin, de Shefford, que certaines modifications avaient été apportées au sous-amendement Barrette en faveur du renvoi du bill de la conscription depuis la présentation de ce sous-amendement, a fait rapport, hier, que la traduction anglaise du sous-amendement rédigé en français était exacte et qu'aucun changement n'avait été fait dans le sous-amendement en question.

D'autres pétitionnements contre l'imposition du service militaire obligatoire au Canada ont été déposés sur le bureau de la chambre par MM. Boulay, Delisle, L. A. Lapointe, Proulx et Verville.

Sir Thomas White, le ministre des Finances, a ensuite informé la chambre que les crédits votés pour l'administration des affaires du pays durant les trois premiers mois de l'année fiscale commençant le 31 mars dernier étaient virtuellement épuisés et que c'était le devoir du parlement de voter de nouveaux subsides. Le ministre des Finances a prié le parlement de voter immédiatement un sixième des subsides, soit seize millions de dollars. La chambre a acquiescé en quelques minutes à la demande de sir Thomas White.

Aux Communes

M. A. A. MONDOU, député conservateur de Yamaska, qui a annoncé hier aux Communes, que désormais il suivrait Laurier.

DISCOURS DE M. A. A. MONDOU

M. Mondou, député conservateur de Yamaska, a déclaré: "J'ai éprouvé quelqu'hésitation à traiter un sujet aussi important que la question actuellement soumise à l'étude de cette Chambre; mais tenant compte de l'état des esprits dans le pays, je considère accomplir un devoir en faisant connaître les raisons qui motivent mon opposition à la mesure ministérielle.

La Chambre, je l'espère, me pardonnera s'il me faut remonter quelques années en arrière, afin de mieux établir quelles responsabilités encourent les auteurs de la loi actuelle vis-à-vis les électeurs du Canada.

Le Gouvernement nous demande de faire loi un projet de conscription militaire que l'on appelle "sélective."

L'Opposition, d'un autre côté, demande que ce projet soit d'abord soumis au peuple du Canada et par la parole autorisée de son chef déclare que si la majorité du peuple canadien, consultée par voie de referendum, se prononce en faveur du projet, elle secondera les efforts du gouvernement pour voir à son application pratique et immédiate.

D'un autre côté, mon honorable ami de Berthier demande à cette Chambre de disposer immédiatement de la mesure en refusant d'en accepter le principe même (renvoi à six mois). La réponse que je serai prêt à donner lors du vote sur ces diverses propositions me sera toute dictée par mes actes antérieurs.

LE REFERENDUM D'ABORD

N'ayant jamais critiqué la participation du Canada dans la présente guerre, au contraire, l'ayant toujours appuyée en principe, je ne vois pas bien comment aujourd'hui, je pourrais prendre sur moi de voter contre le principe de la conscription avant que le peuple canadien n'ait été appelé d'abord à faire connaître son avis.

Notre peuple veut-il oui ou non que sa participation jusqu'ici volontaire et libre, devienne obligatoire et forcée? Nous ne devons pas ignorer que notre acte de la milice, préparée par Cartier et refondu sous Laurier en 1904, stipule expressément en vertu de l'article 69 que si le volontariat ne suffisait pas, le gouvernement aurait le droit d'exercer la conscription. Enfin le peuple canadien croit-il que nos soldats, luttant présentement en dehors du territoire, se battent pour la défense du Canada? Pour ma part, je ne puis refuser au peuple, le droit de se prononcer sur une si sérieuse et importante question, je veux savoir ce qu'il en pense, et j'ajoute immédiatement que, d'accord avec le chef de l'opposition, je passerai par le jugement de la collectivité canadienne.

C'est pourquoi, ne voulant pas substituer ma volonté à celle du peuple canadien, clairement exprimé par voie de referendum, et ne me reconnaissant pas de mandat sous les circonstances pour m'exprimer à ce sujet, je voterai contre le sous-amendement du député de Berthier.

Quant à l'amendement proposé par l'honorable Chef de l'Opposition, il aura tout mon appui. Et sincèrement, je ne puis comprendre pourquoi le gouvernement s'obstine à refuser au peuple conscient de son pouvoir et instruit de la redoutable portée de son acte, le droit de se prononcer en si importante matière.

A ce moment critique de notre vie nationale, le peuple donnerait à cette grande question toute l'attention qu'elle mérite. D'ailleurs quelque soit l'état d'une question dans un pays libre, c'est le peuple qui doit avoir le dernier mot.

LE PREMIER MINISTRE EST BIEN ANIME.

Je veux bien, M. l'Orateur, reconnaître que le Premier Ministre du Canada est animé des meilleures intentions, je dirai même d'un patriotisme ardent; mais je ne puis cependant admettre que seul il ait le monopole de cette vertu.

Aussi je préfère franchement lui dire qu'ayant négligé depuis le début de cette guerre d'inspirer sa politique de l'idéal canadien, il admettrait aujourd'hui avec moins de crainte et d'hésitations un referendum "SOMEWHERE IN ENGLAND."

Depuis bientôt dix ans, M. l'Orateur, s'agite en ce pays une question de primordiale importance pour les intérêts du Canada, aussi la vie de nos parlements depuis cette date, il faut l'admettre, a été assez tourmentée.

L'ACTE DU SERVICE NAVAL

En effet, à la session de 1910, un acte de service naval fut déposé et adopté par le Parlement en dépit des protestations de la gauche, alors dirigée par le premier ministre actuel qui se fit le champion infatigable de la consultation populaire.

Songez-donc! nous allions dépenser une dizaine de millions de dollars pour créer une marine au pays qui serait canadienne et pourrait aider à la mère-patrie en temps de guerre.

J'ai déjà dit en cette Chambre et je le répète, l'acte du service naval seul, fut la cause de la défaite du gouvernement Laurier et de même que Cartier fut défait pour avoir fait adopter l'acte de la milice qui organisait notre défense sur terre, de même Sir Wilfrid Laurier perdit le pouvoir pour avoir fait adopter son acte du service naval qui organisait notre défense sur mer.

Je dois à l'histoire de dire, cependant, que je n'ai pris aucune part à la campagne qui a duré près de deux ans dans la Province de Québec, sous l'oeil paternel et bienveillant du Premier Ministre actuel et de son frère Siamois, le Ministre de la Justice, pour protester contre l'acte du service naval et ses conséquences.

Je ne savais alors, cependant, que cette duplicité n'avait pour but immédiat que le triomphe du parti tory des anciens jours sur la politique de Baldwin-Lafontaine, McNab-Morin et McDonald-Cartier.

LES VIEUX PRINCIPES

Aussi fidèle aux principes politiques de ces hommes qui m'avaient seuls valu mon entrée dans cette Chambre, je n'hésitai pas, en deux reprises différentes, à demander, par résolution, pleine et entière justice pour la minorité catholique ou protestante du territoire du Keewatin que l'on voulait annexer à la province du Manitoba.

A la session suivante aussi, lorsque le Premier Ministre actuel, revenant d'Angleterre, manifestait dans le discours du trône son désir de changer la nature de nos relations constitutionnelles avec la mère-patrie, je n'ai hésité nullement encore à demander, toujours par résolution, que notre status politique et constitutionnel ne fût pas modifié. Cet amendement fut combattu par le Premier Ministre qui déclara ne pouvoir l'accepter parce que son adoption, soutenait-il, empêcherait le Canada de lever un doigt pour la défense de l'Empire.

Au cours de cette même session j'appuyai les efforts du chef de l'opposition pour rejeter le projet ministériel comportant le vote d'une somme de 35,000,000 de dollars, contribution destinée à augmenter l'effectif des forces navales de l'Empire.

J'ai alors et de nouveau exposé les motifs de mon attitude sur cette question et honneur soit au Sénat Canadien qui refusa en cette circonstance, de concourrir dans la décision de la majorité de cette Chambre.

Oh retour des choses et logique de la politique tory! On vit alors ces apôtres zélés des droits populaires sur l'acte du service naval Laurier, refuser tantôt plébiscite, referendum et, Dieu me protège, élections générales sur cette dernière proposition.

Au début de ce parlement, Monsieur l'Orateur, toujours aux seules fins de rester fidèle aux engagements contractés envers l'électorat de mon côté, je m'empressai de demander au Gouvernement s'il entendait respecter l'engagement pris envers tout l'électorat de ce pays, que l'acte du service naval serait rappelé dès son arrivée au pouvoir, et le 4 mars 1912, je posai au Gouvernement la question suivante:

TROIS QUESTIONS

1o. Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer le rappel de la loi du service naval?

2o. S'il en est ainsi, le gouvernement se propose-t-il dans le cas de tel rappel de présenter une autre loi contenant les projets du gouvernement en la matière?

3o. Si une telle autre loi est présentée, le gouvernement a-t-il l'intention de la soumettre à l'approbation du peuple avant qu'elle soit mise en vigueur?

A cette question le gouvernement répondait par la voix de son ministre de la Milice, comme suit: A chacune de ces trois questions, il est répondu "OUI". Je ne tiens aucun compte de la note diplomatique que l'Honorable Ministre de la Marine jugea à propos d'ajouter à la substance de cette réponse.

Il appartient à la Chambre et au Pays de juger maintenant comme il le convient, à la lumière des évènements actuels un gouvernement si peu soucieux de ses engagements les plus formels. Pour ma part, j'ai eu la satisfaction du devoir accompli et, j'allais l'oublier, l'approbation, dans le temps, d'un futur sénateur de notre province.

Je me suis d'ailleurs facilement consolé depuis le premier août 1914, date de la déclaration de la présente guerre, en songeant que le gouvernement actuel qui jusque-là n'avait rien voulu faire pour organiser la défense de notre pays sur mer, pourrait du moins, grâce à la prévoyance et au génie politique d'un homme d'Etat de notre race, le plus grand, je ne crains pas de le dire, depuis les jours de Cartier, utiliser nos unités navales pour la protection de nos côtes et voir à notre plus élémentaire défense.

CE QU'IL DISAIT EN 1913.

La Chambre comprendra peut-être mieux que cette affirmation de ma part n'est ni gratuite, ni circonstancielle quand elle saura que dès avant la présente guerre, le 14 mai 1913, parlant à Sherbrooke, la ville Reine des Cantons de l'Est de notre Province, je déclarais que le jour où l'Angleterre serait engagée dans une guerre qui pourrait mettre en péril les destinées de l'Empire Britannique, ce jour-là, il serait du devoir du Canada d'aider la Mère Patrie.

Qui niera que, dans la présente guerre, les destinées de l'Empire Britannique ne sont pas en jeu?

Qui osera prétendre que l'Angleterre dans la présente guerre, ne livre pas combat pour la plus juste et la plus noble des causes?

Que d'autres se livrent à des recherches minutieuses et intempestives peut-être, sur les torts et les erreurs de l'Angleterre, pour ma part, je n'ai pas mission de scruter l'arrière pensée des hommes d'Etat anglais, et d'accord avec le Cardinal Mercier, je prends le fait acquis, et qui ne peut être nié: tandis que l'Allemagne violait l'Article 7 du traité signé à Londres, le 17 avril 1839, par le roi Léopold au nom de la Belgique, d'une part par l'Empereur d'Autriche, le roi de France, la Reine d'Angleterre, le roi de Prusse, l'Empereur de Russie, d'autre part, l'Angleterre restait fidèle à son serment. Ce geste, je ne cherche pas à le rapetisser, car il appartient à un enfant bien né, de faire valoir tous les actes louables de ses auteurs.

Appréciant donc les différents évènements qui ont précédé et déterminé la guerre, j'ai été et je suis encore un partisan de la participation volontaire et libre du Canada en cette guerre.

Je ne suis pas cependant et je le déclare emphatiquement, de ceux qui croient que lorsque l'Angleterre est en guerre le Canada est aussi en guerre.

Déterminée par un sentiment moral et généreux, cette participation prend un caractère spécial qu'il est bien difficile de limiter, c'est pourquoi je désire avant tout que le peuple canadien, que je crois animé de ces mêmes sentiments détermine lui-même cette limite.

Il n'en serait pas ainsi s'il s'agissait de remplir et exécuter une obligation, car toute obligation devant comporter une limite, elle serait fixe et déterminée.

Monsieur l'Orateur, je n'ignore pas que la participation actuelle du Canada aide la France dont je m'énorgueillis d'être issu, mais de même que l'Angleterre lutte pour l'Angleterre, de même le seul esprit qui inspire ma participation se rattache au Canada d'abord et à l'Angleterre ensuite aux libres institutions de laquelle nous avons dû jusqu'ici, la conservation de notre nationalité.

Aussi, M. l'Orateur, le parlement canadien a l'unanimité sans une seule voix dissidente, et je le dis avec intention, au mois d'août, 1914, vota d'urgence une somme de $50,000,000 pour parer aux dépenses nécessités par l'envoi de troupes volontaires seulement.

UNE DECLARATION DE M. BALFOUR

Ai-je besoin de citer ici même les paroles prononcées le 28 mai dernier dans ce parlement par ce grand politique et démocrate anglais, A. J. Balfour, appréciant à la lumière de la Constitution qui nous régit, la nature de cette participation.

Extrait du Hansard, Chambre des Communes, 28 mai 1917: "Le gouvernement de la Métropole ne peut pas lever une seule escouade au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, il ne peut imposer un seul schelling de taxe, il n'a aucun pouvoir."

Malheureusement pour le Canada à cette date se trouvait à la tête du ministère de la Milice canadienne un homme dont on pouvait discuter même en temps ordinaire les qualifications et compétence voulues pour occuper un poste aussi important dans l'administration du pays. Sous les conditions nouvelles, sa position devenait plus importante que celle du premier ministre et il aurait semblé tout naturel que l'on eut vu à la tête de ce ministère autre chose qu'un représentant attitré des loges orangistes.

M. SAM HUGHES

Le premier ministre cependant, je ne crains pas de le dire, malgré les clameurs du dehors comme du dedans, le premier ministre, dis-je, continua d'accorder sa confiance au ministre de la Milice jusqu'à ce qu'enfin les révélations d'une commission extra-judiciaire, non-parlementaire, car l'on en aurait connu davantage, forcèrent le premier ministre de rompre avec le représentant des loges qui avait donné à notre organisation militaire un caractère sectaire à ce point que non seulement les Canadiens-français, mais même les Anglo-canadiens dont la compétence n'était pas reconnue par tout un monde d'intermédiaires en livrée militaire ou non ne pouvaient espérer trouver faveur auprès du département.

En dépit de circonstances aussi difficiles, cependant, je le dirai à la gloire de notre peuple, le volontariat donna des résultats qui dépassèrent nos plus optimistes espérances.

Notre organisation militaire, sous la direction du ministre de la Milice, fut absolument défectueuse dès le début, parce qu'elle fut inspirée non pas par un idéal canadien, mais par un idéal impérialiste.

En un mot, l'on a cherché à faire jouer au Canada dans cette guerre, un rôle principal quand on aurait dû contenir notre aide à l'Angleterre dans la juste limite où le Canada, tenant compte de sa situation financière, de sa population et de ses ressources, pouvait contribuer.

Pendant trois ans le ministère de la Milice a été laissé sous le contrôle quasi exclusif du député de Victoria et Haliburton, puisqu'il convient de l'appeler ainsi maintenant qu'il siège à nos côtés, au lieu de s'en être allé dans les tranchées "quelque part en France" comme le laissait pourtant entendre un certain discours qu'il prononçait à New-York lorsqu'il promettait pour la première fois, avant le premier ministre, 300,000 soldats du Canada et même 500,000 s'il le fallait.

Travailleur infatigable, depuis son départ du ministère, il s'est d'abord fait choisir à nouveau candidat tory de Victoria où il a profité récemment d'une assemblée toute politique pour injurier encore les Canadiens-français de ce pays, et nous le trouvons quelques jours plus tard, en cette Chambre, en l'absence du premier ministre, déposant sur l'ordre du jour, une résolution demandant le service obligatoire... pour les autres.

Le premier ministre à son retour, a-t-il encore subi l'influence de ce mauvais génie, puisque de même qu'il avait appuyé la demande de 500,000 hommes, de même aussi il déposait au nom du gouvernement, sitôt après son retour d'Angleterre, un acte de conscription militaire tel que notre ancien ministre de la Milice en avait exprimé le désir.

L'HISTOIRE SERA SEVERE

L'histoire devrait juger bien sévèrement les hommes qui veulent aujourd'hui convertir cette contribution volontaire libre et généreuse de notre peuple, en une obligation, et qui, par ce seul fait, paralysant désormais les efforts canadiens alors que sévit la plus importante guerre que l'Angleterre ait jamais subie. Car, ne l'oubliez pas, M. l'Orateur, la façon inopportune et—je dirai toute ma pensée—malhabile avec laquelle le premier ministre a déposé ce projet de loi devant le parlement, lui a fait perdre des concours qu'il lui est inutile maintenant de rechercher. Je dirai plus, la nature du débat qui se poursuit maintenant depuis une quinzaine de jours dans cette Chambre, fait comprendre à tout observateur sérieux qu'il importe désormais, avant de rechercher l'unité de l'empire, de s'intéresser à l'unité du Canada.

Certaine presse anglaise du pays, comme certains députés de cette Chambre, dénoncent à qui mieux mieux la déloyauté des Canadiens-français, qui, toujours d'après eux, refuseraient délibérément de s'enrôler et ne sembleraient plus mériter la considération accordée à tout sujet britannique.

PAS QUEBEC SEULEMENT

Dois-je le dire, ce mouvement contre la Province de Québec semble s'intensifier d'une façon plus spéciale dans la province d'Ontario où l'on semblerait désirer rien moins que de voir la province de Québec isolée du reste de la Confédération.

A moins que je ne me trompe sur les intentions de cette province à notre égard, je crains fort, cependant, que les rôles ne soient intervertis et que la province isolatrice ne devienne la province isolée.

Le Canada français a fait sa part dans cette guerre si l'on tient compte des obstacles de toutes sortes et de toutes natures que l'on a semés sur sa route.

Plusieurs députés de cette Chambre, au cours du débat, ont fait connaître de façon spéciale, la nature de ces obstacles; pour ma part, je me contenterai de faire à ce sujet des considérations générales.

NOTRE LOYAUTE

Notre peuple est attaché au sol que ses ancêtres ont colonisé et pour lui le Canada est le seul pays qui puisse valoir son sang.

Lors de la conquête, les Canadiens-français ont été désarmés de peur qu'ils n'acceptent pas de bonne grâce le nouveau régime, et, cependant, l'histoire des luttes, rendues nécessaires pour la défense de notre territoire, n'a jamais connu de plus nobles défenseurs.

A une époque assez récente encore, notre valeureux 65ème régiment s'illustrait dans les prairies de l'ouest afin de calmer une agitation qui menaçait de troubler la paix et l'ordre à l'intérieur du pays. A ce sujet, il ne serait peut-être pas inopportun de rappeler en passant que sur un ordre du ministre de la Milice, (Sir Sam Hughes) il y a quelques années, des instructions sévères avaient été données à ce régiment français de ne plus porter les armes en l'honneur du Très-Haut. Quel bel enseignement militaire et quelle action pouvait être plus de nature à faire respecter davantage la souveraineté du Roi d'Angleterre!

On affirme davantage, en certains milieux, que le présent projet de loi vise tout spécialement la Province de Québec. Je me refuse encore de le croire.

S'il allait en être ainsi, il aurait lieu pour nous d'étudier notre status politique et constitutionnel sous cet acte de la Confédération dont nous venons de célébrer le cinquantième anniversaire.

Nous avons atteint l'âge mur et avant que d'entrer dans une vieillesse qui comporterait davantage, pour nous, l'abandon des privilèges que nous garantit la Confédération, nous considèrerons sérieusement s'il n'y a pas lieu de demander la dissolution de l'acte fédératif.

RACES EGALES

Il ne doit y avoir en ce pays ni race supérieure, ni race inférieure. Les associés de la Confédération canadienne ne doivent jouir de droit égaux, et, pour notre part, Canadiens-français, nous avons jusqu'ici su respecter nos obligations à ce point, que la Province de Québec, je ne crains pas de l'affirmer, peut être citée en exemple à tout le Canada pour les traitements qu'elle accorde aux minorités, qui jouissent chez nous de tous les privilèges que l'acte confédératif leur a assurés. En est-il ainsi, monsieur l'Orateur, pour les minorités des autres provinces? en était-il ainsi au Nouveau Brunswick en 1872? en est-il ainsi au Manitoba depuis 1896? et en est-il ainsi enfin dans cette province de l'Ontario? Nos co-nationaux jouissent-ils dans ces provinces de la pleine et entière liberté en matière d'enseignement scolaire? Vous nous répondez avec le texte de la loi, nous vous répondons avec l'esprit de cette même loi parfois pour ajouter l'hypocrisie à l'injure, certains députés de cette Chambre déclarent que le règlement 17 a été adopté dans la province d'Ontario afin de favoriser davantage l'enseignement du français dans les écoles de cette province. Non, assez longtemps, nous avons interprété avec une trop grande largeur de vue des déclarations de ce genre et la Chambre me permettra de rappeler ici le bruit d'enfer que firent les loges lorsque l'ancien maître général des Postes, (M. M. Pelletier) crut opportun de faire distribuer dans la province d'Ontario comme d'ailleurs dans le Québec, une carte postale avec impression anglaise et française.

L'ATTITUDE DE L'ONTARIO

La province d'Ontario, ai-je dit, a pratiquement tort d'adopter une attitude aussi hostile au minorités, car, qu'on ne l'oublie pas, toutes les minorités du Canada, en temps opportun, pourraient peut-être adopter comme devise commune celle de la Province de Québec: "JE ME SOUVIENS".

La province d'Ontario a été toute puissante auprès du présent gouvernement, elle a abusé même de cette puissance en contribuant à retarder jusqu'ici la construction du canal de la Baie Georgienne, oeuvre nationale par excellence, qui aurait amené des relations commerciales plus étroites entre l'est et l'ouest du Canada et ferait remonter par la voie la plus directe les eaux du St-Laurent jusqu'à la tête des grands lacs.

Je ne puis terminer ce discours sans déclarer ouvertement, monsieur l'Orateur, que je ne m'effraie pas outre mesure des cris de rage que l'on peut lancer contre notre province, car j'ai confiance qu'au sein même de cette grande et belle province d'Ontario, les esprits bien pensants sont de notre côté.

Nous comptons en plus sur l'ouest agricole pour faire taire les ambitions souvent démesurées des manufacturiers d'Ontario.

Quant à nos bons amis des provinces Maritimes, ils ne trouveraient aucun avantage, je le crois, à se séparer de leurs bons voisins de Québec.

Puisse la province d'Ontario enfin s'inspirer d'un véritable esprit canadien et ne jamais donner raison à ses provinces soeurs de songer à paralyser son action si nécessaire à notre vie nationale et éviter de la sorte la création d'un Empire du centre au Canada.

Il m'aurait fait plaisir, monsieur l'Orateur, de m'adresser à cette Chambre dans le langage de la majorité, mais aussi longtemps que dans cette province et au dehors de cette Chambre l'on cherchera à priver l'enfant français d'apprendre le français à l'école, je croirai être mon devoir de parler ici le langage que la constitution nous a garanti, grâce aux efforts du parti libéral-conservateur, et en dépit de l'opposition systématique du parti tory.

Afin encore de ne laisser aucun doute dans les esprits sur la largeur de vue qui anime la province de Québec en général et les électeurs du comté que j'ai spécialement ici l'honneur de représenter, je dirai que le comté d'Yamaska a élu pendant douze années consécutives comme son représentant à la législature de Québec, le seul électeur anglais et protestant résidant dans les limites de ce comté, j'ai nommé feu le juge Wurtele.

Je termine, monsieur l'Orateur, en déclarant aussi que l'on peut m'appeler soit conservateur, nationaliste ou libéral, pour moi, dans une question de ce genre, il n'y a pas de parti, c'est le sentiment qui est dans chacun de nos coeurs qui nous range d'un côté ou de l'autre.

J'espère, qu'après m'avoir entendu, personne ne doutera, cependant, que j'entends donner mon appui, à l'avenir, à l'homme d'Etat distingué, qui a fait honneur au parti libéral, lequel sous sa clairvoyante direction représente plus que tout autre encore les véritables aspirations du peuple canadien.

M. LEVI THOMPSON

Député libéral de Qu'Appelle, a annoncé qu'il appuierait également le référendum et le principe du bill de la conscription. Il croyait que la conscription était le meilleur moyen de procurer des renforts pour les soldats canadiens qui combattent dans les tranchées. M. Thomson a affirmé que le peuple canadien doit être consulté sur la question de la conscription. Il a dit que le gouvernement doit avoir confiance dans le peuple s'il veut que le peuple ait confiance en lui. C'est son opinion que la majorité des électeurs du Canada sont en faveur de la conscription dans les circonstances. M. Thompson a dit que dans l'éventualité où la proposition du referendum serait rejetée, il donnerait son entier appui au gouvernement pour préparer le terrain pour l'imposition de la loi de conscription.

M. L. J. Papineau, député libéral de Beauharnois, parle ensuite.

M. L. PAPINEAU.

Député libéral de Beauharnois a dit que le recrutement a été entravé chez les Canadiens-français dès le début de la guerre. Des Canadiens-français au nombre de 5,000 ont cherché à s'enrôler dans le premier contingent canadien, mais ils ont été refusés. Les autorités militaires informèrent ces Canadiens-français, notamment le lieutenant-colonel A. M. Labelle ont offert à maintes reprises de recruter des bataillons chez les Canadiens-français, mais ces offres furent refusées.

M. Papineau a déclaré qu'il avait appris que le gouvernement songeait déjà à remplacer les 100,000 hommes qui seront conscrits, par des Chinois. Il est informé que 35,000 Chinois sont arrivés au pays depuis quelque temps et qu'ils remplaceront la main d'oeuvre canadienne.

M. Papineau a informé la chambre qu'il voterait en faveur du referendum et contre le projet de loi de la conscription.

M. Donald Nicholson, député conservateur de Queen's Ile du Prince Edouard, a été le dernier orateur de la soirée. Il a dit qu'il voterait en faveur du projet de loi de la conscription parce qu'il voulait envoyer au front les hommes nécessaires pour aider à la défaite du militarisme allemand qui terrorise le monde et menace la civilisation.

M. D. A. Lafortune, député libéral de Montcalm a demandé l'ajournement du débat.

En Angleterre

LE RAID D'HIER: MORTS: 11 BLESSES: 36

Deux des avions allemands ont cependant été abattus.

Contre-attaque

Londres, 4. — On annonce officiellement que deux des machines allemandes qui ont pris part au raid aérien sur Harwich ont été abattues en flammes par les aviateurs anglais et qu'une troisième a été endommagée.

Tous les aéroplanes anglais engagés dans la lutte contre les Allemands sont revenus indemnes. Voici le texte du communiqué officiel:

"Le vice-amiral à Douvres, rapporte que l'escadrille aérienne de Dunkerque a engagé le combat avec les aéroplanes allemands à leur retour d'Angleterre où ils avaient fait un raid au-dessus de Harwich ce matin. L'engagement s'est déroulé à une grande distance de la côte de Belgique. Deux machines ennemies ont été abattues en flammes et une troisième a été endommagée.

"Plusieurs autres aéroplanes ont été attaqués mais sans rsultats décisifs.

"Toutes nos machines sont rentrées en parfaite condition."

ONZE TUES; TRENTE-SIX BLESSES

Londres, 4. — Un récent rapport porte le nombre des pertes de vie à onze, tandis qu'il y a trente-six blessés.

CONQUERIR OU MOURIR !

C'est le serment prêté par les soldats des quatre armées russes qui s'avancent sur Lemberg.—Vingt mille prisonniers sont actuellement entre les mains des combattants moscovites.

LONDRES, 4 — Les forces austro-allemandes ont évacué Brzezany, cinquante milles au sud-est de Lemberg, capitale de la Galicie, dit une dépêche Reuter de Petrograd. Les armées russes ont envahi Brzezany par le nord-est le sud-est et le sud-ouest.

Quatre armées russes ajoute la dépêche, prennent part à l'avance en Galicie, qui se fait sur un front de vingt milles. Ces unités, avec l'approbation du commandant en chef, sont résolues à mourir ou à vaincre dans l'épreuve suprême de la nation russe.

On les appelle respectivement, les régiments, bataillons, compagnies, batteries et escadrons DE LA MORT. Ils ont des poignets barrés rouge et noir avec une tête de mort sur deux épées croisées.

COMMENT LE "TORO" A ETE COULE

ROME, 5. — Le coulage du navire "Toro", le mois dernier, par un sous-marin allemand, a été confirmée aujourd'hui par la dépêche officielle suivante:

"Le Toro chargé de laine pour la Suisse, a été coulé par un sous-marin allemand dans l'Atlantique, le 22 juin. Le "Toro" portait le drapeau de l'Argentine, et avant d'être torpillé, le capitaine montra au commandant du sous-marin des papiers démontrant sa neutralité. Un navire français recueillit un officier et treize marins. Le capitaine et le reste de l'équipage atterrirent le 2 juillet."

Le ministre des Affaires Etrangères de l'Argentine a déclaré qu'on ferait une réclamation à l'Allemagne.

LE BULLETIN FRANCAIS

PARIS, 5. — "Il y a eu activité prononcée de l'artillerie dans la région de Moronvilliers, Prunay et la Côte 304. Il n'y a rien à rapporter pour ce qui concerne le reste du front.

"Un aviateur ennemi, atteint par le feu d'une de nos mitrailleuses, est tombé au nord-ouest de Moronvilliers."

PLAISANTERIE QUI LUI COUTE LA VIE

ST-JEAN, N. B., 5.—Au milieu d'un épais brouillard, qui enveloppait complètement Fort Howe Magazine, la nuit dernière, le caporal-lancier W. S. Hamm, en charge de la garde à cet endroit, s'est approché du soldat Arsenault, et voulant plaisanter, refusa d'obéir à l'ordre de la sentinelle de faire halte. Il se sauva en criant: "Tu ne peux me rejoindre maintenant". Ne sachant pas à qui il avait affaire, Arsenault fit feu, et Hamm tomba mortellement blessé. Il expira de bonne heure, aujourd'hui. Arsenault est arrêté. Hamm l'a exonéré avant de mourir.

ATTIRE DANS UN REPAIRE

Un pédicure du nom de Leys, établi rue Saint-Denis, s'est plaint hier soir au poste No 5, d'avoir été entraîné par un inconnu sous prétexte de soins à donner à une femme dans une maison de la rue Dorchester, et d'y avoir été battu et dépouillé de sa montre et d'une somme de vingt dollars.

Le chronomètre fut retrouvé un peu plus tard dans une allée à proximité du logement en question.

Le plaignant a déclaré que ses assaillants au nombre de deux étaient cachés derrière la porte d'entrée de la maison, et qu'ils bondirent sur lui dès son entrée dans le repaire.

L'HON TESSIER BRIGUERA DE NOUVEAU LES SUFFRAGES DE SES CONCITOYENS

Trois-Rivières, 5. — Ceux qui s'occupent des élections municipales de notre ville, dont la mise en nomination, des candidats aura lieu lundi, le 9 juillet et la votation, s'il y a lieu, lundi, le 16 juillet courant, sont activement à l'oeuvre.

Jusqu'à présent (le 3 courant), les candidats sont comme suit:

Pour la Mairie: L'Hon. J. A. Tessier, qui se présente de nouveau à cette charge, et M. Onésime Beaulac, échevin sortant de charge, qui lui fait opposition.

Pour l'échevinage: M. l'échevin J. H. Vigneau, sortant de charge, et MM. Frs. Lajoie, George Farley et J. Alfred Charbonneau.

Dr J. L. AUDET

DENTISTE

117, RUE ST-DENIS, Angle Dorchester
Tél. Est, 5223. 16-juo

DECES

AUGER, Marguerite, 3 mois, enfant de Charles Auger, machiniste, rue Chateaubriand 41.

BUCKLY, Margaret Day, 70 ans, veuve de Jeremiah Buckly, forgeron, rue St-Dominique 21.

BISSONNETTE — A Montréal, le 24 courant, à l'âge de 22 ans 5 mois, Léontine, fille de Mme veuve Os. Bissonnette, autrefois de Coteau du Lac.

BOURASSA — A Laprairie, le 25 courant à l'âge de 79 ans, est décédé Edward Bourassa.

BOITEAU, Georges, 73 ans, menuisier, rue Delorimier 589.

BISSONNET, Léontine, 22 ans, rue Clark 6438.

BARBEAU, Fidèle, 35 ans, ingénieur, Longueuil.

BOURGET, Ernest, 12 ans, enfant d'Etienne Bourget, journalier, rue Bordeaux 1281.

BOUCHER, Eugène, 52 ans, rentier, rue Demontigny 266.

BRIEN, Hector, 64 ans, journalier, rue Workman, 371.

CHAPUT — A Montréal, le 1 juillet 1917, à l'âge de 47 ans, 7 mois, est décédée Cordélia Turcotte, épouse de Maxime Chaput, épicier.

CHAPUT, Thérèse, 11 mois, enfant de Rémi Chaput, épicier, rue Alma 540.

COUTU, Simone, 4 ans, enfant d'Israël Coutu, employé civique, rue de Laroche 324.

CASTONGUAY, Alzé, 2 ans, enfant de François Castonguay, tailleur de cuir, rue Boyer 3620.

CHAPUT — A Montréal, à l'hôpital Notre-Dame, le 26 courant, à l'âge de 47 ans 3 jours, est décédé Jean-Baptiste Chaput, employé du gouvernement.

CHARLEBOIS — A Breboeuf, comté Terrebonne, est décédé Armand Charlebois, de Montréal, à l'âge de 31 ans.

CHARLEBOIS, Armand, 31 ans, commis, rue St-Antoine 69.

CHALUT, Joffre, 11 mois, enfant d'Omer Chalut, machiniste, rue Orléans 443.

CHAPUT, J. B., 47 ans, inspecteur, Ottawa, Ont.

CHARETTE, Auguste, 50 ans, débardeur, Hôtel Vandelac, Place Jacques-Cartier.

DUROCHER, Blanche, 19 ans, fille de Stanislas Durocher, aiguiseur, rue Richmond 73.

DECARIE, Emile Victor, 15 ans, fils de Charles Décarie, rentier, rue Marlow 111.

DUBEAU, Eva Allaire, 35 ans, épouse de Georges Dubeau, mécanicien, ave Hôtel de Ville 1474.

DESJARDINS, Onésime, 5 mois, enfant d'Edmond Desjardins, charretier, rue Beaulieu 154.

DAVIS, Charles, 53 ans, musicien, rue Duluth 131.

DAOUST, Emile, 29 ans, commis, rue St-Antoine 1665.

DROLET, Virginie Bernier, 59 ans, épouse de Louis Drolet, menuisier, ave de Chaetaubriand 1597.

DUPONT, Emile, 25 ans, journalier, rue Richardson 108.

DANIS, Marie Louise Duranceau, 38 ans, épouse de Gédéon Danis, marchand, rue Ontario 687, Maisonneuve.

DESJARDINS, Edouard, 85 ans, peintre, rue Plessis 365.

FOISY, M. Anne Vallée, 75 ans, veuve de Louis de Gonzague Foisy, voyageur de commerce, rue de La-Roche 164.

GILL — A Montréal, le 27 juin courant, à l'âge de 71 ans, est décédée Marie-Anne Chillas, épouse de A. T. Gill.

GAY, Pierre, 68 ans, concierge, ave du Parc 2122.

GODIN, Philomène Latourelle, 77 ans, veuve de Josep Godin, cordonnier, rue St-Denis 2191.

HUDON, Georgina Pelletier, 43 ans, épouse de Herman Hudon, journalier, rue Garnier 713.

JEROME, Fernand, 3 mois, enfant d'Alexandre Jérôme, afficheur, rue Cartier 800.

JETTE, Georgette, 6 jours, enfant de Wilfrid Jetté, mécanicien, rue Cartier 700.

JEANNOTTE, Fernand, 10 mois, enfant de Sylva Jeannotte, tailleur, rue Cartier 1063.

GERVAIS, Alphonsine Amiot, 75 ans, veuve de Cyrille Gervais, chaufournier rue Cadieux 1440.

HEBERT, Louise, 5 mois enfant d'Arthur Hébert, cordonnier, rue Ste-Rose.

LACOMBE, Arthur, 59 ans, boulanger, rue de Courcelles 339.

LACROIX, Benoit, 3 mois, enfant d'Aristide Lacroix, plâtrier, rue St-Philippe 160.

LEGAULT, Gabrielle, 16 ans, fille de Valery Legault, voyageur de commerce, rue Gauthier 220.

LAVIGNE, Henri, 3 ans, enfant de Henri Lavigne, messager, rue Charlevoix 935.

LEFEBVRE, Guy, 3 mois, enfant de Fleurimont Lefebvre, lieutenant de police, rue Garnier 74.

LABELLE, Alphonse, 59 ans, journalier, ave Coloniale 690.

LAFONTAINE, Adélaïde Germain, 70 ans, veuve de Cléophas Lafontaine, cultivateur, rue Wolfe 353.

LALIBERTE Roger, 3 mois, enfant de Côme Lalibert, journalier, rue Bourbonnière 556.

MARCOUX, Marie Tremblay, 61 ans épouse de Ferdinand Marcoux, marchand, rue Ste-Catherine 648, Maisonneuve.

MILOTTE, Salomon, 75 ans, cordonnier, Hospice Gamelin.

MESSIER — A Montréal le 25 juin 1917 à l'âge de 5 mois, est décédé Gérard, enfant bien-aimé de J. A. Messier, 29 Mont-Royal Est.

McKEENA, Frank E., 34 ans, notaire, rue Sherbrooke est 768.

MESSIER, Gérard, 5 mois, enfant d'Arthur Messier, restaurateur, rue St-Dominique 2785.

MAHEU, Bernadette, 3 mois, enfant de Xavier Maheu, plombier, rue Maisonneuve 389.

PARADIS — A Maisonneuve, le 30 juin 1917, à l'âge de 20 ans et 7 mois est décédée Claire Eva, fille bien-aimée de Raoul J. P. Paradis.

PARENT, May Storey, 70 ans, épouse d'Uldéric Parent, wattman, rue St-Hubert 1467.

RIEL, Fernande, 19 jours, enfant de Louis Riel, préposé au bagage, rue Wellington 1285.

RIOPEL, Albert, 22 ans, commis, ave Laurier ouest 37.

THOMPSON, Yvonne Varieur, 23 ans, épouse de Joseph Thampson, mécanicien, rue Bérard 86.

TISON, Aurore, 20 ans, fille d'Alphonse Tison, cordonnier, rue Plessis 81.

TREMBLAY, Joseph, 7 ans, enfant d'Aurèle Tremblay, ferblantier, rue Beaudry 209.

TESSIER, Joseph, 32 ans, journalier, rue Dalhousie 60.

VOYER — A Montréal, le 30 juin courant, à l'âge de 49 ans et 3 mois, est décédé Jules Simon Voyer, hôtelier, époux de Claude Dionne.

LES MOTS DE LA GUERRE

—Je vous adresse mes souhaits "sincères"... Ça fait six mots... Je n'ai droit qu'à cinq sur la carte de visite.

—Tu peux sans inconvénient supprimer "sincères".